



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

INDRE-ET-LOIRE

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS  
N°37-2017-07013

PUBLIÉ LE 31 JUILLET 2017

# Sommaire

## **Direction départementale de la cohésion sociale**

- 37-2017-07-12-004 - ARRÊTÉ portant attribution de la médaille de BRONZE de la JSEA - promotion du 14/07/2017 (1 page) Page 5
- 37-2017-06-22-005 - Arrêté portant composition et fonctionnement de la commission départementale de réforme hospitalière (4 pages) Page 7
- 37-2017-06-22-004 - Arrêté portant désignation des membres du comité médical départemental des trois fonctions publiques et de la commission de réforme Etat (1 page) Page 12

## **Direction départementale de la protection des populations**

- 37-2017-07-20-002 - AP limitation de mouvement ovins 2017 RAA (1 page) Page 14
- 37-2017-07-21-004 - arrêté lutte contre maladie du bois noir du 21/07/2017 (2 pages) Page 16

## **Direction départementale des territoires**

- 37-2017-07-04-002 - arrêté autorisant la navigation de nuit, a titre dérogatoire, sur la creuse a Descartes le vendredi 14 juillet 2017, du coucher du soleil jusqu'à minuit (3 pages) Page 19
- 37-2017-07-07-001 - Arrêté autorisant une manifestation nautique avec navigation de nuit, a titre dérogatoire, sur le cher, dans le cadre du festival jour de cher, le samedi 15 juillet 2017, du coucher du soleil jusqu'à minuit (4 pages) Page 23
- 37-2017-07-05-001 - Arrêté dérogatoire à l'arrêté préfectoral du 20 décembre 2016 relatif à la pêche fluviale dans le département d'Indre-et-Loire pour l'année 2017 pour la « coupe du centre de pêche à la carpe », du jeudi 13 juillet 2017 (10h00) au dimanche 16 juillet 2017 (10h00) (2 pages) Page 28
- 37-2017-07-11-001 - Arrêté portant dérogation aux règles d'implantation fixées par l'article 6 de l'arrêté ministériel du 21 juillet 2015, relatif au dispositif d'assainissement non collectif de M. BOUTROUE - SCI EDUCATIVE sur la commune de La Membrolle-sur-Choisille (2 pages) Page 31
- 37-2017-07-21-001 - Arrêté préfectoral pris en application de l'article 1 de l'arrêté ministériel du 4/05/2017 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques et de leurs adjuvants visés à l'article L. 253-1 du code rural et de la pêche maritime (3 pages) Page 34

## **Direction des collectivités territoriales et de l'aménagement**

- 37-2017-06-30-009 - Arrêté portant autorisation temporaire du domaine public fluviale (6 pages) Page 38
- 37-2017-07-11-003 - ARRETE portant modification de l'arrêté préfectoral fixant la composition de la Commission de Suivi de Site sur le bassin industriel de l'Établissement SYNTHRON, classé SEVESO seuil haut, situé sur les communes d'Auzouer en Touraine et Villedomer. (3 pages) Page 45
- 37-2017-06-07-003 - Arrêté portant modification statutaire du Syndicat Intercommunal d'Énergie d'Indre-et-Loire (11 pages) Page 49

## **Direction du pilotage des politiques interministérielles**

37-2017-07-28-002 - CDAC - MEGA CGR : réunion de la commission départementale d'aménagement cinématographique le 10 août 2017 à 14 H à la préfecture d'Indre-et-Loire (1 page) Page 61

37-2017-07-28-001 - GIE : arrêté portant délégation de signature à M. Gonzague-Arnaud PROUVOST, Colonel, Commandant le groupement de gendarmerie d'Indre-et-Loire (1 page) Page 63

## **Préfecture - Direction de la réglementation et des libertés publiques**

37-2017-07-10-009 - Arrêté portant habilitation dans le domaine funéraire de l'entreprise dénommée POMPES FUNEBRES DU VOUVRILLON, sise à MONNAIE (37380) (2 pages) Page 65

37-2017-07-10-007 - Arrêté portant habilitation dans le domaine funéraire de l'établissement secondaire de l'entreprise SARL AUX IRIS (S.A.R.L.), situé au 49 rue Nationale à MONNAIE (37380) - siège social : 4 place du Centenaire - 37210 Vernou-sur-Brenne (2 pages) Page 68

37-2017-06-13-001 - Arrêté portant modification de l'arrêté du 19 février 2017 portant habilitation modifiée dans le domaine funéraire de l'entreprise dénommée POMPES FUNEBRES CASTELVALERIENNES, sise à CHATEAU-LA-VALLIERE (37330) (2 pages) Page 71

37-2017-07-10-008 - Arrêté portant modification de l'arrêté du 7 mars 2012 portant renouvellement de l'habilitation dans le domaine funéraire de l'entreprise dénommée SARL AUX IRIS, sise à VERNOU-SUR-BRENNE (37210) (2 pages) Page 74

37-2017-07-07-002 - Arrêté portant renouvellement de l'habilitation dans le domaine funéraire de l'établissement dénommé POMPES FUNEBRES CHOTTIN, situé au 7 rue du Maréchal Foch à BALLAN-MIRE (37510) - établissement secondaire de la S.A.S. POMPES FUNEBRES CHOTTIN. (2 pages) Page 77

## **Préfecture d'Indre et Loire**

37-2017-07-03-006 - ARRÊTÉ accordant la médaille d'honneur Agricole - Promotion du 14 juillet 2017 (2 pages) Page 80

37-2017-07-03-005 - ARRÊTÉ accordant la médaille d'honneur du Travail - Promotion du 14 juillet 2017 (32 pages) Page 83

37-2017-07-07-003 - ARRÊTÉ accordant la médaille d'honneur Régionale, Départementale et Communale - Promotion du 14 juillet 2017 (6 pages) Page 116

37-2017-06-30-010 - ARRÊTÉ portant attribution de la médaille de la mutualité, de la coopération et du crédit agricoles - promotion du 14 juillet 2017 (1 page) Page 123

37-2017-07-20-001 - ARRETE portant nomination de régisseurs d'avances suppléants auprès de la délégation régionale du secrétariat général pour l'administration du ministère de l'intérieur de la zone Ouest à TOURS (2 pages) Page 125

## **Sous-Préfecture de Loches**

37-2017-07-04-001 - arrêté portant autorisation de la manifestation sportive à moteur dénommée 6ème rallye des vins de Vouvray les 8 et 9 juillet 2017 (5 pages) Page 128

## **Unité départementale d'Indre-et-Loire de la DIRECCTE**

37-2017-06-27-001 - Arrêté portant modification de la liste des conseillers du salarié d'Indre-et-Loire (5 pages)	Page 134
37-2017-06-30-008 - Décision de l'intérim de la section 19 de l'Unité de Contrôle Sud (1 page)	Page 140
37-2017-06-30-005 - Décision d'intérim de la section 11 de l'Unité de Contrôle Sud (1 page)	Page 142
37-2017-06-30-006 - Décision d'intérim de la section 12 de l'Unité de Contrôle Sud (1 page)	Page 144
37-2017-06-30-007 - Décision d'intérim de la section 19 de l'Unité de Contrôle Sud (1 page)	Page 146
37-2017-06-30-002 - Décision portant organisation de l'intérim des agents de contrôle de l'Unité de Contrôle Nord pendant la période estivale (1 page)	Page 148
37-2017-06-30-003 - Décision portant organisation de l'intérim des agents de contrôle de l'Unité de Contrôle Sud pendant la période estivale (1 page)	Page 150
37-2017-06-30-004 - Décision portant organisation de l'intérim des Responsables des Unités de Contrôle Nord et Sud pendant la période estivale (1 page)	Page 152

Direction départementale de la cohésion sociale

37-2017-07-12-004

**ARRÊTÉ** portant attribution de la médaille de BRONZE  
de la JSEA - promotion du 14/07/2017

**ARRÊTÉ portant attribution de la médaille de BRONZE de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif - promotion du 14 juillet 2017**

Le Préfet d'Indre-et-Loire,

VU le décret n°69-942 du 14 octobre 1969 relatif aux caractéristiques et aux modalités d'attribution de la médaille de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif ,

VU le décret n°70-26 du 8 janvier 1970 relatif à la médaille de la jeunesse et des sports,

VU le décret n°83-1035 du 22 novembre 1983 portant modification du décret n°69-942 du 14 octobre 1969 modifié relatif aux caractéristiques et aux modalités d'attribution de la médaille de la jeunesse et des sports,

VU l'instruction n°87-197 du 10 novembre 1987 du secrétariat d'état chargé de la jeunesse et des sports relative au remaniement du contingent de la médaille et à la déconcentration de la médaille de bronze de la jeunesse et des sports,

VU l'instruction n°cabinet/2014/18 du 20 janvier 2014 relative à la médaille de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif,

**ARRÊTE**

ARTICLE 1<sup>er</sup> - la médaille de bronze de la jeunesse et des sports est décernée à :

Madame	AVELINE	Isabelle
Monsieur	BENOIST	Bruno
Madame	BORDEAUX	Noëlle
Madame	DESRUTIN	Sylvie
Madame	DUPONT	Carmen
Monsieur	GARNIER	Dominique
Monsieur	GIRARD	Sylvain
Madame	GIRAUD	Sylvaine
Madame	GUIMIER	Marie-Line
Monsieur	JAUNAY	Pierre
Madame	LAPLACE	Jocelyne
Monsieur	MADIEU	Christian
Madame	MERCIER	Chantal
Madame	SABRI	Jacqueline
Madame	SERRAULT	Sophie

ARTICLE 2 - Monsieur le Directeur départemental de la cohésion sociale d'Indre et Loire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture.

Fait à Tours, 12 juillet 2017  
Louis Le Franc

Direction départementale de la cohésion sociale

37-2017-06-22-005

Arrêté portant composition et fonctionnement de la  
commission départementale de réforme hospitalière

## DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA COHÉSION SOCIALE

### ARRÊTÉ portant composition et fonctionnement de la Commission Départementale de Réforme Hospitalière

Le Préfet d'Indre et Loire, Chevalier de la Légion d'honneur

Vu l'article 2 de la loi n°86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaire relatives à la fonction publique hospitalière

Vu le Décret n°86-442 du 14 mars 1986 consolidé le 18 novembre 2008 relatif à la désignation des médecins agréés, à l'organisation des Comités Médicaux et des Commissions Départementales de Réforme et, notamment les articles 6 et 12

Vu l'arrêté ministériel du 4 août 2004 relatif aux Commissions de Réforme des agents de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière

Vu l'arrêté préfectoral en date du 06 avril 2012 portant composition et fonctionnement de la Commission Départementale de Réforme compétente à l'égard du personnel des établissements mentionnés à l'article 2 de la loi n°86-33 du 9 janvier 1986 modifiée

Vu l'arrêté préfectoral en date du 10 avril 2017 portant désignation des membres du Comité Médical Départemental et de la commission de réforme état

Vu le procès verbal en date du 07 décembre 2015 du tirage au sort effectué parmi les membres proposés par les Conseils d'Administration des Centres Hospitaliers et Maisons de Retraite Publics en vue de la désignation de deux représentants de l'administration et de deux suppléants

Vu les résultats du vote suite au scrutin du 4 décembre 2014 relatif à l'élection des membres des commissions administratives paritaires départementales compétentes à l'égard du personnel des établissements mentionnés à l'article 2 de la loi n°86-33 du 9 janvier 1986 modifiée

Vu l'arrêté du 19 décembre 2014 déterminant la composition des commissions administratives paritaires départementales compétentes à l'égard du personnel des établissements mentionnés à l'article 2 de la loi n°86-33 du 9 janvier 1986 modifiée

SUR proposition de Monsieur le Directeur Départemental de la Cohésion Sociale :

#### ARRETE

Article 1<sup>er</sup> : L'arrêté préfectoral susvisé du 1er février 2016 portant constitution de la Commission Départementale de Réforme compétente à l'égard du personnel des établissements mentionnés à l'article 2 de la loi n°86-33 du 9 janvier 1986 modifiée est abrogé ;

Article 2 : La Commission Départementale de Réforme compétente à l'égard du personnel des établissements mentionnés à l'article 2 de la loi n°86-33 du 9 janvier 1986 modifiée est constituée comme suit :

PRESIDENT : Monsieur le Préfet d'Indre et Loire, ou son représentant,

#### MÉDECINS AGRÉÉS DE L'ADMINISTRATION

Titulaires : Docteur Jean-Pierre CHEVREUL

Docteur Jacques PERRIN

Suppléant du Docteur CHEVREUL : Docteur Gilles CROYERE

Docteur Henri SEBBAN

Suppléants du Docteur PERRIN : Docteur Antoine GUIMARD

Docteur Philippe BOYER

Un médecin spécialiste peut être appelé à participer aux délibérations, sans prendre part aux votes, pour l'examen des cas relevant de sa compétence ;

#### REPRÉSENTANT DE L'ADMINISTRATION

Titulaires : Madame Marie-Madeleine BESNARD

Membre du Conseil de surveillance de la Maison de retraite de Ligueil

Monsieur RONCIN

Membre du Conseil de surveillance du Centre Hospitalier Universitaire de TOURS

Suppléant : Madame OPHELE Claude

Membre du Conseil de surveillance du Centre Hospitalier Universitaire de TOURS



REPRÉSENTANT DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE N°1

Personnel d'encadrement Technique

Titulaires : Madame BLANCHARD Eliane, (syndicat FO)

Suppléants : Monsieur BOISMARD Philippe, (syndicat C.F.E – C.G.C)

Monsieur GEORGES Vincent, (syndicat FO)

Madame GUYON Corinne, (syndicat C.F.E – C.G.C)

RÉPRESENTANT DE LA COMMISSION ADMISTRATIVE PARITAIRE N°2

Personnels de catégorie A des services de soins, services médico-techniques et sociaux

Titulaires : Madame BARON Dominique, (syndicat C.F.E – C.G.C)

Suppléants : Madame GUILLOT MARTIN Catherine, (syndicat C.F.E – C.G.C)

Madame DAVEAU Valérie, (syndicat C.F.E – C.G.C)

M.SEGUIN Damien, (syndicat SUD)

Madame BOURGAIGNE Hélène, (syndicat SUD)

REPRÉSENTANT DE LA COMMISSION ADMISTRATIVE PARITAIRE N°3

Personnels d'encadrement administratif

Titulaires : Monsieur LIRON Nicolas (syndicat CFDT)

Monsieur PAY Emmanuel, (syndicat CFDT)

Suppléants : Monsieur JAULHAC Pierre, (syndicat CFDT)

REPRÉSENTANT DE LA COMMISSION ADMISTRATIVE PARITAIRE N°4

Personnels d'encadrement technique et ouvrier

Titulaires : Monsieur BLOUIN Joël (syndicat SUD)

Monsieur JUGAN Gilles, (syndicat C.G.T)

Suppléants : Madame CLAMOTTE CASIMORO Gwanaelle (syndicat C.G.T)

Madame PICHOT Ludivine (syndicat SUD)

REPRÉSENTANT DE LA COMMISSION ADMISTRATIVE PARITAIRE N°5

Personnels des services de soins, des services médico-techniques et des services sociaux

Titulaires : Monsieur MICHAUD Pascal (syndicat SUD)

Madame HOTTEN Catherine (syndicat C.G.T)

Suppléants : Madame JOULIN Eveline (syndicat SUD)

Madame PASQUIER Nathalie (syndicat C.G.T)

REPRÉSENTANT DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE N°6

Personnels d'encadrement administratif et des secrétariats médicaux

Titulaires : Madame BONZON Magali (syndicat SUD)

Monsieur COUTEAU Patrick (syndicat CFDT)

REPRÉSENTANT DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE N°7

Personnels techniques, ouvriers, conducteurs d'automobile, ambulanciers et personnel d'entretien et de salubrité

Titulaires : Monsieur BERGER Jimmy (syndicat C.G.T)

Monsieur RENOUX Patrick (syndicat SUD)

Suppléants : Monsieur DELAHAIE Gilles (syndicat SUD)

Monsieur BOUTANT Bruno (syndicat SUD)

Monsieur DOUADY Yvon (syndicat C.G.T)

REPRÉSENTANT DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE N°8

Personnels des services de soins, des services médico-techniques et des services sociaux

Titulaires : Madame SILNIQUE Stéphanie (syndicat SUD)

Monsieur PERROUX Philippe (syndicat C.G.T)

Suppléants : Monsieur METAIRY Frédéric (syndicat SUD)

Madame COGNARD Marie-Laure (syndicat SUD)

Monsieur BOURDIN Bruno (syndicat (C.G.T)

Madame CELESTE Hélène (syndicat (C.G.T)

REPRÉSENTANT DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE N°9

Personnels administratifs

Titulaires : Madame TROTOUIN Dominique (syndicat FO)

Madame ABDESSLAM Nadine (syndicat SUD)

Suppléants : Madame COUTANT Amanda (syndicat FO)

Madame GERMAIN Michelle (syndicat SUD)

Madame FIE Josette (syndicat SUD)

REPRÉSENTANT DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE N°10

Sages-femmes

Titulaires : Madame ARCANGELLII Liliane (syndicat C.F.E – C.G.C)

Madame PONS Agnès (syndicat C.G.T)

Suppléants : Madame DENAIS Valérie (syndicat C.F.E – C.G.C)

Madame POMES Sophie (syndicat C.F.E – C.G.C)

Article 3 : Ont voix délibérative :

-les deux praticiens de médecine générale, à l'exception des dossiers des patients qu'ils ont examinés à titre d'expert ou de médecins traitant ;

En cas d'absence d'un des praticiens de médecine générale, un médecin spécialiste à voix délibérative par dérogation à l'article 2 du présent arrêté,

- les deux représentants de l'administration,

- les deux représentants du personnel,

Le Président de la Commission de Réforme dirige les délibérations, mais ne participe pas aux votes ;

Les avis sont émis à la majorité des membres présents. Ils doivent être motivés dans le respect du secret médical.

En cas d'égalité des voix, l'avis est réputé rendu ;

Article 4 : La Commission de Départementale de Réforme ne peut délibérer valablement que si aux moins quatre de ses membres ayant voix délibérative assistent à la réunion ;

L'un des deux praticiens de médecine générale ou, le cas échéant, le médecin spécialiste compétent pour l'affection considérée, doit participer à chaque séance ;

Article 5 : Les membres de la Commission de Réforme sont soumis aux obligations de secret et de discrétion professionnels pour tous les faits, informations et documents dont ils ont eu connaissance en cette qualité ;

Article 6 : Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture, Monsieur le Directeur Départemental de la Cohésion Sociale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture.

Tours le 22 juin 2017

Pour le Préfet d'Indre-et-Loire et par délégation

Le Directeur Départemental

De la Cohésion Sociale

Signé : Xavier GABILLAUD

Direction départementale de la cohésion sociale

37-2017-06-22-004

Arrêté portant désignation des membres du comité médical  
départemental des trois fonctions publiques et de la  
commission de réforme Etat

## DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA COHÉSION SOCIALE

### ARRÊTÉ portant désignation des membres du comité médical départemental des trois fonctions publiques et de la commission de réforme Etat

Le Préfet d'Indre et Loire, Chevalier de la Légion d'Honneur  
VU le décret n° 59.310 du 14 février 1959 et le décret n° 73.204 du 28 février 1973 modifié par le décret n° 77.1024 du 7 septembre 1977, portant règlement d'administration publique et relatif aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics, à l'organisation des comités médicaux et au régime des congés des fonctionnaires ;  
VU la loi n° 84.16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat, ses textes d'application et notamment l'article 6 du décret n° 86.442 du 14 mars 1986 ;  
VU l'arrêté préfectoral du 3 mars 2003 relatif à la constitution du Comité Médical Départemental d'Indre-et-Loire ;  
VU l'arrêté préfectoral du 10 avril 2017 portant désignation des membres du Comité Médical Départemental et de la Commission de Réforme Etat d'Indre-et-Loire ;  
VU la liste des médecins agréés du département d'Indre-et-Loire ;  
SUR proposition de Monsieur le Directeur Départemental de la Cohésion Sociale ;

#### ARRÊTE

ARTICLE 1 : L'arrêté susvisé du 10 avril 2017 est abrogé.

ARTICLE 2 : Le Comité Médical Départemental prévu à l'article 5 du décret n° 59.310 du 14 février 1959, modifié par le décret n° 86.442 du 14 mars 1986, est constitué comme suit :

#### . MEDECINE GENERALE

Titulaires : Docteur Jean-Pierre CHEVREUL  
Docteur Jacques PERRIN

Suppléants du Docteur CHEVREUL : Docteur Gilles CROYERE  
Docteur Henri SEBBAN

Suppléants du Docteur PERRIN : Docteur Antoine GUIMARD  
Docteur Philippe BOYER

#### . CANCEROLOGIE

Titulaire : Professeur Gilles CALAIS  
Suppléant : Docteur Pierre-Etienne CAILLEUX

#### . CARDIOLOGIE

Titulaire : Docteur Philippe KAPUSTA  
Suppléant : Docteur Patrick BRACHET

#### . NEUROLOGIE

Titulaire : Docteur Pascal MENAGE

#### . PSYCHIATRIE

Titulaire : Docteur Gérard GAILLIARD

#### . RHUMATOLOGIE

Titulaire : Docteur Jacques BENOIST

ARTICLE 3 : Les médecins désignés ci-dessus sont nommés pour une période de trois ans.

ARTICLE 4 : Le Président du Comité Médical Départemental est élu pour la présente période de trois ans par les membres titulaires et suppléants parmi les deux praticiens titulaires de médecine générale.

ARTICLE 5 : Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture, Monsieur le Directeur Départemental de la Cohésion Sociale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Tours, le 22 juin 2017

Pour le Préfet et par délégation,

Le Directeur Départemental de la Cohésion Sociale

Signé : Xavier GABILLAUD

Direction départementale de la protection des populations

37-2017-07-20-002

AP limitation de mouvement ovins 2017 RAA

**PREFECTURE D'INDRE-et-LOIRE**  
**DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA PROTECTION DES POPULATIONS**

**ARRÊTÉ PREFECTORAL N° DDPP37 2017 2150 réglementant la circulation des ovins dans le département d'Indre-et-Loire**

Le Préfet d'Indre-et-Loire, Chevalier de la Légion d'Honneur, Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2215-1 ;

VU le code rural et de la pêche maritime et notamment ses articles R.214-73 à R.214-75 et D 212-26 ;

CONSIDERANT qu'à l'occasion de la fête musulmane de l'Aïd-el-adha chaque année, de nombreux ovins sont acheminés dans le département d'Indre-et-Loire pour y être abattus ou livrés aux particuliers en vue de la consommation ;

CONSIDERANT que des animaux sont susceptibles d'être abattus dans des conditions clandestines, contraires aux règles d'hygiène préconisées en application de l'article L. 231-1 du code rural et de la pêche maritime et aux règles de protection animale édictées en application de l'article L.214-3 du code rural et de la pêche maritime ;

CONSIDERANT qu'afin de sauvegarder la santé publique, et d'assurer la protection animale, il est nécessaire de réglementer temporairement la circulation et l'abattage des animaux vivants des espèces concernées ;

SUR proposition de Madame la Directrice Départementale de la Protection des Populations d'Indre-et-Loire ;

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :** Aux fins du présent arrêté, on entend par :

- **Exploitation :** tout établissement, toute construction, ou dans le cas d'un élevage en plein air, tout lieu, dans lequel des animaux sont détenus, élevés ou manipulés de manière permanente ou temporaire, à l'exception des cabinets ou cliniques vétérinaires. La présente définition concerne notamment les exploitations d'élevage et les centres de rassemblement, y compris les marchés.
- **Détenteur :** toute personne physique ou morale responsable d'animaux, même à titre temporaire, à l'exception des cabinets ou cliniques vétérinaires et des transporteurs.

**ARTICLE 2 :** La détention d'ovins par toute personne non déclarée à l'établissement départemental ou interdépartemental de l'élevage, conformément à l'article D.212-26 du code rural et de la pêche maritime, est interdite dans le département d'Indre-et-Loire.

**ARTICLE 3 :** Le transport d'ovins vivants est interdit dans le département d'Indre-et-Loire, sauf dans les cas suivants :

- le transport à destination des abattoirs agréés, ainsi qu'à destination des cabinets ou cliniques vétérinaires ;
- le transport entre deux exploitations dont le détenteur des animaux a préalablement déclaré son activité d'élevage à l'établissement départemental ou interdépartemental de l'élevage conformément à l'article D.212-26 du code rural et de la pêche maritime. Le passage des animaux par des centres de rassemblement est également autorisé si ces derniers sont déclarés à l'établissement départemental ou interdépartemental de l'élevage.

**ARTICLE 4 :** L'abattage rituel est interdit hors des abattoirs agréés conformément à l'article R.214-73 du code rural et de la pêche maritime.

**ARTICLE 5 :** Les ovins sans document de transport et/ou non identifiés contrôlés sur le territoire du département d'Indre-et-Loire ou dont les propriétaires sont en infraction au regard des articles 2 et 3 du présent arrêté sont conduits vers une fourrière temporaire, sous couvert d'un laissez-passer délivré par la directrice départementale de la protection des populations.

**ARTICLE 6 :** Le présent arrêté s'applique du 7 août au 3 septembre 2017.

**ARTICLE 7 :** Le secrétaire général de la préfecture, les sous-préfets, le directeur de cabinet, la directrice départementale de la protection des populations d'Indre-et-Loire, le directeur départemental de la sécurité publique, le colonel commandant le groupement de gendarmerie d'Indre-et-Loire, les maires du département, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à TOURS, le 20 juillet 2017

Le Préfet d'Indre-et-Loire

Signé : Louis Le Franc

Direction départementale de la protection des populations

37-2017-07-21-004

arrêté lutte contre maladie du bois noir du 21072017



## ARRÊTÉ

### organisant la lutte contre la maladie du bois noir de la vigne

LE PRÉFET DU DÉPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le titre V du livre II

Vu la directive 2000/29/CE du Conseil du 8 mai 2000 concernant les mesures de protection contre l'introduction dans la Communauté d'organismes nuisibles aux végétaux ou aux produits végétaux et contre la propagation à l'intérieur de la Communauté ;

Vu l'arrêté ministériel du 31 juillet 2000 modifié établissant la liste des organismes nuisibles aux végétaux, produits végétaux et autres objets soumis à des mesures de lutte obligatoire ;

Vu l'arrêté ministériel du 24 mai 2006 relatif aux exigences sanitaires des végétaux, produits végétaux et autres objets;

Vu l'arrêté ministériel du 19 décembre 2013 relatif à la lutte contre la flavescence dorée de la vigne et contre son agent vecteur ;

Vu l'arrêté ministériel du 15 décembre 2014 relatif à la liste des dangers sanitaires de première et deuxième catégorie pour les espèces végétales ;

Vu l'arrêté ministériel du 31 mars 2014 portant reconnaissance des organismes à vocation sanitaire dans le domaine animal ou végétal ;

Vu l'arrêté préfectoral du 8 avril 2016 organisant la lutte contre la flavescence dorée de la vigne suite à la détection d'un cep contaminé sur la commune de Vouvray ;

Vu l'arrêté préfectoral du 7 avril 2017 modifiant l'arrêté préfectoral du 8 avril 2016 organisant la lutte contre la flavescence dorée de la vigne suite à la détection d'un cep contaminé sur la commune de Vouvray ;

Considérant que la maladie de la flavescence dorée représente un réel danger pour les vignobles dans le périmètre de lutte obligatoire contre la flavescence dorée défini par l'arrêté préfectoral susvisé ;

Considérant que le bois noir de la vigne (*Candidatus phytoplasma solani*), présente des symptômes identiques à ceux de la flavescence dorée rendant impossible leur distinction visuelle au vignoble ;

Sur proposition de Monsieur le secrétaire général de la préfecture d'Indre-et-Loire,

## ARRETE

### ARTICLE 1<sup>er</sup> :

La destruction ou l'arrachage des ceps de vigne contaminés par le bois noir est obligatoire dans le périmètre de lutte ainsi que sur les communes de Chançay, Noizay, Parçay-Meslay, Reugny, Rochecorbon et Vernou-sur-Brenne où la surveillance de la flavescence dorée en vignoble est obligatoire conformément à l'article 1 de l'arrêté préfectoral du 7 avril 2017.

### ARTICLE 2 :

Il est fait obligation aux propriétaires ou détenteurs de vignes dont les parcelles sont situées dans le périmètre de lutte obligatoire et sur les communes où la surveillance est obligatoire :

- de déclarer, dès constatation, la présence de tout symptôme de type bois noir ou flavescence dorée sur leurs parcelles, auprès de l'organisme à vocation sanitaire (FREDON Centre-Val de Loire, [fredon37@fredon-centre.com](mailto:fredon37@fredon-centre.com)), en application des articles L201-2 et L251-9 du code rural et de la pêche maritime.

- de détruire ou arracher avant le 31 mars de chaque année, les ceps contaminés par le bois noir, après notification par la DRAAF.

Les ceps ayant fait l'objet de destruction ou d'arrachage en application du présent arrêté devront être rendus indemnes de toute repousse de vigne (*Vitis*).

### ARTICLE 3 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif d'Orléans dans le délai de deux mois suivants sa publication.

Il peut également, dans le même délai, faire l'objet d'un recours gracieux (auprès du préfet d'Indre-et-Loire) ou hiérarchique (auprès du ministre de l'agriculture et de l'alimentation)

L'exercice du recours gracieux ou hiérarchique suspend le délai du recours contentieux.

### ARTICLE 4 :

Monsieur le Secrétaire Général pour les affaires régionales du Centre - Val de Loire, Monsieur le préfet d'Indre-et-Loire, monsieur le secrétaire général de la préfecture d'Indre-et-Loire, Monsieur le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, Monsieur le président de la FREDON Centre - Val de Loire, ainsi que les maires des communes de Chançay, Noizay, Parçay-Meslay, Reugny, Rochecorbon Vernou-sur-Brenne et Vouvray sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture d'Indre-et-Loire et affiché en mairie de Chançay, Noizay, Parçay-Meslay, Reugny, Rochecorbon Vernou-sur-Brenne et Vouvray.

Fait à Tours, le 21 JUIL. 2017

Le préfet

# Direction départementale des territoires

37-2017-07-04-002

arrêté autorisant la navigation de nuit, a titre dérogatoire,  
sur la creuse a Descartes le vendredi 14 juillet 2017, du  
coucher du soleil jusqu'à minuit

PRÉFECTURE D'INDRE-ET-LOIRE  
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES  
SERVICE DE L'EAU ET DES RESSOURCES NATURELLES

arrêté autorisant la navigation de nuit, a titre dérogatoire, sur la creuse a Descartes le vendredi 14 juillet 2017, du coucher du soleil jusqu'à minuit

Le Préfet d'Indre-et-Loire, Chevalier de la Légion d'Honneur, Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

Vu le code des transports,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques,

Vu le code de l'environnement,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de justice administrative,

Vu le décret du 27 juillet 1957, portant radiation de la nomenclature des voies d'eau navigables ou flottables de lacs, étangs, canaux, rivières et sections de canaux et de rivières,

Vu le décret du 2 août 2007 relatif aux titres de navigation des bâtiments et établissements flottants naviguant ou stationnant sur les eaux intérieures,

Vu l'arrêté ministériel du 11 avril 2012 modifié, relatif au matériel d'armement et de sécurité des bateaux de plaisance naviguant ou stationnant sur les eaux intérieures,

Vu l'arrêté ministériel du 28 juin 2013 portant règlement général de police de la navigation intérieure,

Vu l'arrêté préfectoral du 29 avril 2013, relatif à la lutte contre les bruits de voisinage,

Vu l'arrêté du 27 novembre 2014, portant règlement particulier de police de la navigation intérieure sur la Creuse et la Vienne dans les sections où celles-ci constituent la limite entre les départements de la Vienne et de l'Indre-et-Loire, plan d'eau de Descartes inclus,

Vu l'arrêté préfectoral du 03 janvier 2017, donnant délégation de signature à Monsieur le directeur départemental des territoires d'Indre-et-Loire

Vu la décision du Directeur départemental des territoires d'Indre-et-Loire du 03 février 2017, donnant délégation de signature aux agents de la Direction départementale des territoires d'Indre-et-Loire,

Vu la demande présentée le 03 mai 2017 par Monsieur BARBIER Jacques , agissant en qualité de Maire de la commune de Descartes,

Vu l'avis de Monsieur le Directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours d'Indre-et-Loire en date du 15 juin 2017,

Vu l'avis favorable du service gestionnaire du domaine public fluvial en date du 03 juillet 2017,

Sur proposition du Directeur départemental des territoires d'Indre-et-Loire,

A R R Ê T E

ARTICLE 1<sup>er</sup> - Le pétitionnaire est autorisé à naviguer de nuit, sur la Creuse à Descartes, le vendredi 14 juillet 2017, dans le cadre du tir d'un feu d'artifice, sous réserve de l'observation des dispositions mentionnées dans le dossier de présentation pour la phase de préparation, pour la manifestation proprement dite et pour les éléments de sécurité.

En dérogation au règlement particulier de police du 27 novembre 2014, la navigation de nuit est autorisée dans le cadre de la manifestation pré-citée, selon les conditions proposées par le pétitionnaire et avec les limites suivantes :

- Le vendredi 14 juillet 2017, du coucher du soleil, jusqu'à minuit
- Dans le cadre de la mise en place et du démontage du feu d'artifice
- Dans le périmètre défini dans la demande

ARTICLE 2 - Tous les aménagements exécutés sur l'ensemble du secteur de la Creuse intéressé ou sur les dépendances appartenant à l'État devront être démontés aussitôt la manifestation terminée. De même, les lieux seront nettoyés de tous les objets et débris qui seraient abandonnés dans toute l'emprise de la manifestation.

ARTICLE 3 - Le présent arrêté n'est délivré qu'aux seuls titres du domaine public fluvial et de la navigation. Il ne dispense pas le pétitionnaire d'obtenir les autres autorisations de tous ordres qui s'avèreraient nécessaires, notamment au niveau de la circulation routière, du stationnement des véhicules etc... Le pétitionnaire devra informer les différentes batelleries se situant sur l'emprise de la manifestation.

ARTICLE 4 - La circulation restera libre sur l'ensemble des voies et chemins bordant la section de cours d'eau sur laquelle est prévue la manifestation pour les propriétaires de terrains, pour les fonctionnaires des différentes administrations chargées d'un service de police, et dans l'exercice de leur fonction. Le pétitionnaire prendra toutefois des dispositions afin qu'aucun stationnement anarchique n'occasionne un danger ou une gêne à la circulation routière.

ARTICLE 5 - Afin de permettre aux engins de secours d'intervenir en cas de nécessité, les cales de mise à l'eau devront être libres de tout stationnement de bateau ou barque.

ARTICLE 6 - Le pétitionnaire sera tenu de reconnaître, de manière très précise, au préalable, la section de rivière à emprunter afin de déterminer les dangers ou obstacles visibles ou cachés, et en informer parfaitement chaque participant.

Un balisage peut être mis en place après la reconnaissance, si besoin.

ARTICLE 7 - Le pétitionnaire devra s'assurer que le(s) bateau(x) accompagnateur(s) (ou de sécurité) ont reçu les titres nécessaires (titre de navigation, immatriculation, attestation spéciale passagers...) et que chaque pilote est titulaire d'un permis fluvial correspondant à la puissance du moteur installé.

En tout état de cause les bateaux à moteur devront respecter, sauf en cas de nécessité impérieuse, la vitesse maximum de 10 km/h.

ARTICLE 8 - Les bateaux et engins devront évoluer strictement dans les limites définies dans la demande.

ARTICLE 9 - Le pétitionnaire est invité à respecter les règles de prudence visées ci-après :

- le respect des prescriptions relatives à la navigation intérieure et des mesures définies par les fédérations associées est indispensable au bon déroulement de cette compétition.
- en cas de dessalage, se servir de l'embarcation pour se maintenir à la surface.

ARTICLE 10 - Le pétitionnaire restera seul responsable de tous accidents qui pourraient survenir aux participants ainsi qu'aux tiers du fait de cette manifestation. A cet effet, toutes mesures utiles devront être prises pour porter secours aux victimes le cas échéant.

Préalablement à l'organisation de la manifestation, le pétitionnaire transmettra au service départemental d'incendie et de secours d'Indre-et-Loire, un plan précis indiquant l'emplacement des mises à l'eau pour l'embarcation des secours en cas de besoin.

Il est précisé qu'il appartient à l'organisateur de prendre en charge les services de sécurité intéressés et l'application de toutes les dispositions réglementaires pour assurer la sécurité des participants à la manifestation et des spectateurs au regard de la proximité de la rivière.

L'accueil potentiel d'une foule importante pour cet événement implique la mise en place de postes provisoires de premiers secours aux endroits stratégiques.

Les personnes présentes sur les bateaux chargés de la sécurité devront être équipés d'un gilet de sauvetage réglementaire adapté aux capacités, à la taille et/ou au poids de la personne ainsi que de chaussures fermées. De plus, le gilet devra être correctement attaché, pendant la navigation.

ARTICLE 11 - Pour toutes demandes de secours, le jour de la manifestation, il pourra être fait appel aux sapeurs-pompiers par le numéro de téléphone d'urgence de la plate forme commune aux « 15 - 18 - 112 » du Centre de Traitement et de Réception des Appels ( CETRA 37 : SAMU / SDIS).

Une liaison par radio ou téléphone devra être assurée avec les numéros de téléphone d'urgence.

ARTICLE 12 - Le pétitionnaire devra s'assurer que les conditions climatiques sont favorables au déroulement de la manifestation. Il devra prévoir les modalités d'annulation de la manifestation en cas de mauvaises conditions atmosphériques (orage, tempête...) et/ou en cas de crue de la rivière ou de hautes eaux avec courants forts.

ARTICLE 13 - Le pétitionnaire ne pourra en aucun cas se prévaloir de la présente autorisation pour rejeter sur l'Administration une part quelconque de responsabilité.

Il est signalé à cet effet que la Creuse étant rayée de la nomenclature des voies navigables et flottables, la navigation s'effectue aux risques et périls des usagers.

ARTICLE 14 - Autorisation est donnée, à titre gratuit, d'occuper le domaine public fluvial en lieu et place visés sur le plan joint à la demande, sous réserve des prescriptions suivantes :

- Au regard de l'article L.352-1 du code de l'environnement, la circulation des véhicules étant interdite en dehors des voies du domaine public routier ouverte à la circulation publique des véhicules à moteur, sur le domaine public fluvial, seul sont autorisés les véhicules nécessaires à la mise en place de la manifestation. Aucun véhicule ne doit rester sur le site à l'ouverture au public. Aucune zone de stationnement ne sera installée sur la prairie en bord de cours d'eau ;

- **Cette autorisation concerne exclusivement le domaine public fluvial.** En conséquence, il appartient à l'organisateur de se renseigner sur la propriété des parcelles privées que pourrait être amené à occuper le périmètre de la manifestation afin d'en demander l'autorisation à qui de droit ;

- Toutes activités sur le domaine public de l'État, dans le cadre de cette manifestation s'effectuent aux risques et périls de l'organisateur, l'administration de pouvant être engagée par la dite activité et/ou ses éventuelles conséquences.

- La présente autorisation accompagnée du plan, ou une photocopie, devra être en votre possession lors de cette journée. Le défaut de présentation à toute réquisition des agents dûment assermentés de l'unité fluviale ou de toute autorité habilitée donnera lieu à procès-verbal de contravention.

ARTICLE 15 - Un extrait du présent arrêté sera publié, à l'initiative et aux frais du pétitionnaire, dans les éditions locales d'un quotidien régional diffusé dans le département. Il sera apposé d'une manière permanente aux lieux habituels d'affichage de la commune de Descartes.

ARTICLE 16 - Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

ARTICLE 17 - Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux (2) mois à compter de sa notification.

ARTICLE 18 - Monsieur le Secrétaire général de la préfecture d'Indre-et-Loire, Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours d'Indre-et-Loire et Monsieur le Directeur Départemental des Territoires d'Indre-et-Loire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, d'assurer l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la Préfecture. Le présent arrêté sera notifié au pétitionnaire par les soins du Directeur Départemental des Territoires.

Copie du présent arrêté sera également adressée pour information à :

Madame le Maire de Descartes ;

Monsieur le Secrétaire général de la préfecture d'Indre-et-Loire ;

Monsieur le Directeur départemental des services d'incendie et de secours d'Indre-et-Loire ;

Monsieur le Colonel Commandant du Groupement de Gendarmerie d'Indre-et-Loire,

Fait à Tours, le 04 juillet 2017

Pour le préfet et par délégation,

pour le directeur départemental des territoires

et par délégation,

le Chef de service de l'eau et des ressources naturelles,

Dany LECOMTE

# Direction départementale des territoires

37-2017-07-07-001

Arrêté autorisant une manifestation nautique avec navigation de nuit, a titre dérogatoire, sur le cher, dans le cadre du festival jour de cher, le samedi 15 juillet 2017, du coucher du soleil jusqu'à minuit

PREFECTURE D'INDRE-ET-LOIRE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES  
SERVICE DE L'EAU ET DES RESSOURCES NATURELLES

Arrêté autorisant une manifestation nautique avec navigation de nuit, a titre dérogatoire, sur le cher, dans le cadre du festival jour de cher, le samedi 15 juillet 2017, du coucher du soleil jusqu'à **minuit**

Le Préfet d'Indre-et-Loire, Chevalier de la Légion d'Honneur, Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

Vu le code des transports,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques,

Vu le code de l'environnement,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de justice administrative,

Vu le décret du 27 juillet 1957, portant radiation de la nomenclature des voies d'eau navigables ou flottables de lacs, étangs, canaux, rivières et sections de canaux et de rivières,

Vu le décret du 2 août 2007 relatif aux titres de navigation des bâtiments et établissements flottants navigant ou stationnant sur les eaux intérieures,

Vu l'arrêté ministériel du 11 avril 2012 modifié, relatif au matériel d'armement et de sécurité des bateaux de plaisance navigant ou stationnant sur les eaux intérieures,

Vu l'arrêté ministériel du 28 juin 2013 portant règlement général de police de la navigation intérieure,

Vu l'arrêté préfectoral du 29 avril 2013, relatif à la lutte contre les bruits de voisinage,

Vu l'arrêté préfectoral du 1<sup>er</sup> septembre 2014, portant règlement particulier de police de la navigation intérieure sur les cours et plans d'eau d'Indre-et-Loire à l'exclusion du Cher canalisé (entre la limite avec le département du Loir-et-Cher en amont et le barrage de Bléré en aval) et des sections interdépartementales de la Vienne et de la Creuse entre les départements de la Vienne et d'Indre-et-Loire,

Vu l'arrêté préfectoral du 21 décembre 2016, portant autorisation d'occupation temporaire du domaine public fluvial du Cher canalisé au syndicat Intercommunal pour l'entretien et l'exploitation du Cher canalisé en Indre-et-Loire,

Vu l'arrêté préfectoral du 03 janvier 2017, donnant délégation de signature à Monsieur le directeur Départemental des Territoires d'Indre-et-Loire,

Vu la décision du Directeur départemental des territoires d'Indre-et-Loire du 03 février 2017, donnant délégation de signature aux agents de la Direction Départementale des Territoires d'Indre-et-Loire,

Vu la demande présentée le 10 mai 2017 par Madame Jocelyne COCHIN, agissant en qualité de Présidente de la communauté de communes Bléré-Val de Cher,



Vu l'avis de Monsieur le Directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours d'Indre-et-Loire en date du 27 juin 2017,

Vu l'avis favorable de Monsieur le Président du Syndicat du Cher canalisé en date du 27 juin 2017,

Vu l'avis favorable du service gestionnaire du domaine public fluvial reçu en date du 05 juillet 2017,

Sur proposition du Directeur Départemental des Territoires d'Indre-et-Loire,

## A R R Ê T E

ARTICLE 1<sup>er</sup> - Le pétitionnaire est autorisé à organiser une manifestation nautique sur le Cher depuis Saint-Georges-sur-Cher jusqu'à Athée-sur-Cher, le samedi 15 juillet 2017, avec tir d'un feu d'artifice à l'écluse de La-Croix-en-Touraine, sous réserve de l'observation des dispositions mentionnées dans le dossier de présentation pour la phase de préparation, pour la manifestation proprement dite et pour les éléments de sécurité.

En dérogation au règlement particulier de police du 1<sup>er</sup> septembre 2014, la navigation de nuit est autorisée dans le cadre de la manifestation pré-citée, selon les conditions proposées par le pétitionnaire et avec les limites suivantes :

- Le samedi 15 juillet 2017, du coucher du soleil, jusqu'à minuit
- Dans le cadre de la mise en place et du démontage du feu d'artifice
- L'écluse de La Croix-en-Touraine sera interdite au public de 10h00 à minuit selon le périmètre défini par l'organisateur sauf pour le passage de bateaux, les plaisanciers restant à bord de leur embarcation

De plus, concernant les passages en écluses, une restriction à la navigation est accordée au pétitionnaire afin de donner la priorité aux embarcations du festival dans les lieux et horaires suivants :

- Écluse de Chisseaux entre 09h45 et 11h30
- Écluse de Civray entre 12h00 et 16h00
- Écluse de Bléré / La Croix entre 16h00 et minuit

Les passages seront organisés sous la direction et le contrôle des agents du syndicat du Cher canalisé.

ARTICLE 2 - Tous les aménagements exécutés sur l'ensemble du secteur du Cher intéressé ou sur les dépendances appartenant à l'État devront être démontés aussitôt la manifestation terminée. De même, les lieux seront nettoyés de tous les objets et débris qui seraient abandonnés dans toute l'emprise de la manifestation.

ARTICLE 3 - Le présent arrêté n'est délivré qu'aux seuls titres du domaine public fluvial et de la navigation. Il ne dispense pas le pétitionnaire d'obtenir les autres autorisations de tous ordres qui s'avèreraient nécessaires, notamment au niveau de la circulation routière, du stationnement des véhicules etc... Le pétitionnaire devra informer les différentes batelleries se situant sur l'emprise de la manifestation.

ARTICLE 4 - La circulation restera libre, sur l'ensemble des voies et chemins bordant la section de cours d'eau sur laquelle est prévue la manifestation pour les propriétaires de terrains, pour les fonctionnaires des différentes administrations chargées d'un service de police, et dans l'exercice de leur fonction, à l'exception des périmètres sécurisés aux abords des écluses et du pont de Bléré, conformément aux plans de sécurité rédigés par l'organisateur et joints à la demande.

ARTICLE 5 - Afin de permettre aux engins de secours d'intervenir en cas de nécessité, les cales de mise à l'eau devront être libres de tout stationnement ou d'amarrage.

ARTICLE 6 - Le pétitionnaire sera tenu de reconnaître, de manière très précise, au préalable, la section de rivière à emprunter afin de déterminer les dangers ou obstacles visibles ou cachés, et en informer parfaitement chaque participant.

Un balisage peut être mis en place après la reconnaissance, si besoin.

ARTICLE 7 - Les bateaux accompagnateurs (ou de sécurité) devront détenir les titres nécessaires à la navigation (titre de navigation, immatriculation, attestation spéciale passagers...).

*En tout état de cause les bateaux à moteur devront respecter, sauf en cas de nécessité impérieuse, la vitesse maximum de 10 km/h.*

ARTICLE 8 – Chaque pilote devra être titulaire d'un permis fluvial correspondant à la puissance du moteur installé.

ARTICLE 9 - Le pétitionnaire est invité à respecter les règles de prudence visées ci-après :

- le respect des prescriptions relatives à la navigation intérieure et des mesures définies par les fédérations associées est indispensable au bon déroulement de cette compétition.

- en cas de dessalage, se servir de l'embarcation pour se maintenir à la surface.

ARTICLE 10 - Le pétitionnaire restera seul responsable de tous accidents qui pourraient survenir aux participants ainsi qu'aux tiers du fait de cette manifestation. A cet effet, toutes mesures utiles devront être prises pour porter secours aux victimes le cas échéant.

Préalablement à l'organisation de la manifestation, le pétitionnaire transmettra au Service Départemental d'Incendie et de Secours d'Indre-et-Loire, un plan précis indiquant l'emplacement des mises à l'eau pour l'embarcation des secours en cas de besoin.

Il est précisé qu'il appartient à l'organisateur de prendre en charge les services de sécurité intéressés et l'application de toutes les dispositions réglementaires pour assurer la sécurité des participants à la manifestation et des spectateurs au regard de la proximité de la rivière.

L'accueil potentiel d'une foule importante pour cet événement implique la mise en place de postes provisoires de premiers secours aux endroits stratégiques.

Les personnes présentes sur les bateaux chargés de la sécurité devront être équipées d'un gilet de sauvetage réglementaire adapté aux capacités, à la taille et/ou au poids de la personne ainsi que de chaussures fermées. De plus, le gilet devra être correctement attaché, pendant la navigation.

ARTICLE 11 - Pour toutes demandes de secours, le jour de la manifestation, il pourra être fait appel aux sapeurs-pompiers par le numéro de téléphone d'urgence de la plate forme commune aux « 15 - 18 - 112 » du Centre de Traitement et de Réception des Appels ( CETRA 37 : SAMU / SDIS).

Une liaison par radio ou téléphone devra être assurée avec les numéros de téléphone d'urgence.

Il est impératif que les bateaux assurant la sécurité soient pourvus de moyens de liaisons fiables (radio ou téléphone) permettant, à tout moment, de communiquer et de joindre, en cas de besoin, le Commandant des Opérations de Secours.

ARTICLE 12 - Le pétitionnaire devra s'assurer que les conditions climatiques sont favorables au déroulement de la manifestation. Il devra prévoir les modalités d'annulation de la manifestation en cas de mauvaises conditions atmosphériques (orage, tempête...) et/ou en cas de crue de la rivière ou de hautes eaux avec courants forts.

ARTICLE 13 - Le pétitionnaire ne pourra en aucun cas se prévaloir de la présente autorisation pour rejeter sur l'Administration une part quelconque de responsabilité.

Il est signalé à cet effet que le Cher étant rayé de la nomenclature des voies navigables et flottables, la navigation s'effectue aux risques et périls des usagers.

ARTICLE 14 - Autorisation est donnée, à titre gratuit, d'occuper le domaine public fluvial en lieu et place visés sur le plan joint à la demande, sous réserve des prescriptions suivantes :

- Au regard de l'article L.352-1 du code de l'environnement, la circulation des véhicules étant interdite en dehors des voies du domaine public routier ouverte à la circulation publique des véhicules à moteur, sur le domaine public fluvial, seul sont autorisés les véhicules nécessaires à la mise en place de la manifestation.

Aucun véhicule ne doit rester sur le site à l'ouverture au public. Aucune zone de stationnement ne sera installée sur la prairie en bord de cours d'eau ;

- **Cette autorisation concerne exclusivement le domaine public fluvial.** En conséquence, il appartient à l'organisateur de se renseigner sur la propriété des parcelles privées que pourrait être amené à occuper le périmètre de la manifestation afin d'en demander l'autorisation à qui de droit ;

- Toutes activités sur le domaine public de l'État, dans le cadre de cette manifestation s'effectuent aux risques et périls de l'organisateur, l'administration ne pouvant être engagée par la dite activité et/ou ses éventuelles conséquences.

- La présente autorisation accompagnée du plan, ou une photocopie, devra être en votre possession lors de cette journée. Le défaut de présentation à toute réquisition des agents dûment assermentés de l'unité fluviale ou de toute autorité habilitée donnera lieu à procès-verbal de contravention.

ARTICLE 15 - Un extrait du présent arrêté sera publié, à l'initiative et aux frais du pétitionnaire, dans les éditions locales d'un quotidien régional diffusé dans le département. Il sera apposé d'une manière permanente aux lieux habituels d'affichage des communes concernées.

ARTICLE 16 - Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

ARTICLE 17 - Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux (2) mois à compter de sa notification.

ARTICLE 18 - Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture d'Indre-et-Loire, Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours d'Indre-et-Loire et Monsieur le Directeur Départemental des Territoires d'Indre-et-Loire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, d'assurer l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la Préfecture. Le présent arrêté sera notifié au pétitionnaire par les soins du Directeur Départemental des Territoires.

Copie du présent arrêté sera également adressée pour information à :

Madame le Maire de La-Croix-en-Touraine ;  
Monsieur le Maire de Bléré ;  
Monsieur le Maire de Civray-de-Touraine ;  
Monsieur le Maire de Chisseaux ;  
Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture d'Indre-et-Loire ;  
Monsieur le Président du Syndicat du Cher canalisé ;  
Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours d'Indre-et-Loire ;  
Monsieur le Colonel Commandant du Groupement de Gendarmerie d'Indre-et-Loire.

Fait à Tours, le 07 juillet 2017

Pour le Préfet et par délégation,  
pour le chef du service de l'eau et  
des ressources naturelles,  
le chef d'unité « Milieux aquatiques »

**SIGNE**

Bruno BEJON

## Direction départementale des territoires

37-2017-07-05-001

Arrêté dérogatoire à l'arrêté préfectoral du 20 décembre 2016 relatif à la pêche fluviale dans le département d'Indre-et-Loire pour l'année 2017 pour la « coupe du centre de pêche à la carpe », du jeudi 13 juillet 2017 (10h00) au dimanche 16 juillet 2017 (10h00)

## PRÉFECTURE D'INDRE-ET-LOIRE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES

SERVICE DE L'EAU ET DES RESSOURCES NATURELLES

Arrêté dérogatoire à l'arrêté préfectoral du 20 décembre 2016 relatif à la pêche fluviale dans le département d'Indre-et-Loire pour l'année 2017 pour la « coupe du centre de pêche à la carpe », du jeudi 13 juillet 2017 (10h00) au dimanche 16 juillet 2017 (10h00)

Le Préfet d'Indre-et-Loire, Chevalier de la Légion d'Honneur, Chevalier de l'Ordre National du Mérite ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu l'arrêté préfectoral du 24 décembre 2013 modifié instituant des réserves quinquennales de pêche en Indre-et-Loire ;

Vu l'arrêté préfectoral du 20 décembre 2016 relatif à la pêche fluviale dans le département d'Indre-et-Loire pour l'année 2017 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 03 janvier 2017, donnant délégation de signature à Monsieur Laurent BRESSON, Directeur départemental des territoires d'Indre-et-Loire ;

Vu la décision du Directeur départemental des territoires d'Indre-et-Loire du 03 février 2017, donnant délégation de signature aux agents de la Direction départementale des territoires d'Indre-et-Loire, visés dans la décision ;

Vu la demande présentée en date du 11 juin 2017, par le Président la Fédération Française des Pêches Sportives Groupement Régional Carpe ;

Vu l'avis de Monsieur le Président de l'AAPPMA « La Gaule Tourangelle » en date du 04 juillet 2017;

Vu l'avis de Monsieur le Président de la Fédération d'Indre-et-Loire pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique en date du 27 avril 2017;

Vu l'avis de Monsieur le Chef de Service Départemental de l'Agence Française pour la Biodiversité en date du 04 juillet 2017;

Sur proposition du Directeur départemental des territoires d'Indre-et-Loire ;

### ARRÊTE :

Article 1er : Dispositif dérogatoire :

La pêche de la carpe est temporairement interdite sur le lot n°13 du Cher, du jeudi 13 juillet 2017, à 10h00 au dimanche 16 juillet 2017, à 10h00 à l'exception des participants au concours « la coupe du Centre de la pêche à la carpe » organisé par la FFPSC Groupement Régional Carpe.

Article 2 : Conditions de capture et destination du poisson capturé :

La pêche de la carpe est autorisée aux participants du concours organisé par la FFPSC Groupement Régional Carpe et dans les conditions suivantes:

- La redevance pour la protection du milieu aquatique est obligatoire,

- Les esches animales sont interdites (art.R.436-23 du code de l'environnement),
- Seule l'utilisation de l'hameçon simple est autorisée,
- Une signalétique, sur le terrain, sera mise en place par l'organisateur, notamment aux points d'accès du cours d'eau, afin d'informer les pêcheurs des restrictions temporaires de l'usage de la pêche,
- Une communication par voie de presse et autres médias électroniques sera effectuée par le bénéficiaire.

Tout poisson capturé, y compris la carpe, devra être remis à l'eau, de la demi-heure suivant le coucher du soleil à la demi-heure précédant le lever du soleil.

Aucune carpe capturée par les pêcheurs amateurs aux lignes durant cette période ne peut être maintenue en captivité ou transportée, qu'elles qu'en soient les raisons et les conditions (article R.436-14 du code de l'environnement).

Article 3 : Accord du(des) détenteur(s) du droit de pêche :

Le bénéficiaire ne peut exercer les droits qui sont liés à la présente autorisation que s'il a obtenu l'accord du(des) détenteur(s) du droit de pêche.

Article 4 : Autres dispositions :

Les autres dispositions de l'arrêté préfectoral du 20 décembre 2016, relatif à la pêche fluviale pour l'année 2017, restent et demeurent inchangées.

Article 5 : Publication :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux (2) mois à compter de sa notification.

Article 6 : Exécution :

Le Secrétaire général de la préfecture d'Indre-et-Loire, le Directeur départemental des territoires d'Indre-et-Loire, le Colonel commandant le groupement départemental de la gendarmerie nationale d'Indre-et-Loire, le Chef de service départemental de l'Agence Française pour la Biodiversité (AFB), le Président de la Fédération départementale pour la pêche et la protection du milieu aquatique d'Indre-et-Loire (FDAAPPMA 37), sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont copie sera transmise et notifiée.

Fait à Tours, le 05 juillet 2017

pour le chef du service de l'eau et des ressources naturelles,  
le chef d'unité « Milieux aquatiques »

Bruno BEJON

Direction départementale des territoires

37-2017-07-11-001

Arrêté portant dérogation aux règles d'implantation fixées  
par l'article 6 de l'arrêté ministériel du 21 juillet 2015,  
relatif au dispositif d'assainissement non collectif de M.  
**BOUTROUE - SCI EDUCATIVE** sur la commune de La  
Membrolle-sur-Choisille

**PRÉFET D'INDRE-ET-LOIRE**  
**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES**  
**SERVICE DE L'EAU ET DES RESSOURCES NATURELLES**

**ARRÊTÉ portant dérogation aux règles d'implantation fixées par l'article 6 de l'arrêté ministériel du 21 juillet 2015, relatif au dispositif d'assainissement non collectif de Mr BOUTROUE – SCI Educative - sur la commune de La Membrolle-Sur-Choisille**

VU la directive n°91/271/CEE du 21 mai 1991 modifiée relative à la collecte et au traitement des eaux urbaines résiduaires ;  
VU la directive n°2000/60/CEE du 23 octobre 2000 établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau ;  
VU le code général des collectivités territoriales ;  
VU le code de la santé publique ;  
VU l'arrêté ministériel du 21 juillet 2015 relatif aux systèmes d'assainissement collectif et aux installations d'assainissement non collectif, à l'exception des installations d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DBO5 ;  
VU le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux du bassin Loire-Bretagne approuvé le 18 novembre 2015 ;  
VU la demande de dérogation de distance au titre de l'article 6 de l'arrêté du 21 juillet 2015, reçue le 23/06/2017, présentée par Mr BOUTROUE, 36 Rue de la Fuye, 37000 Tours, relative au projet d'assainissement non collectif, sur le territoire de la commune de La Membrolle-Sur-Choisille, pour une habitation sise au 3 Rue des Moulins.  
VU L'avis du service public d'assainissement non collectif (SPANC) du 19/06/2017;  
VU L'avis de l'agence régionale de santé (ARS) du 04/07/2017;  
CONSIDERANT que la demande est accompagnée des éléments permettant de démontrer l'absence d'incidence,

**ARRÊTE**

**Article 1 : Nature de la dérogation**

La demande de dérogation, présentée par Mr BOUTROUE, au titre de l'article 6 de l'arrêté ministériel du 21 juillet 2015 relatif aux systèmes d'assainissement collectif susvisés, afin de construire sa nouvelle station d'épuration à une distance d'implantation par rapport aux habitations voisines et aux bâtiments recevant du public à moins de cents mètres, est accordée.

**Article 2 : Dispositions générales**

Le fonctionnement du système d'assainissement non collectif est autorisé :

- dans les conditions fixées par la réglementation nationale en vigueur et en particulier les dispositions de l'arrêté du 21 juillet 2015 susvisé,
- conformément aux éléments techniques figurant dans le dossier de demande de dérogation.

**Article 3 : Dispositions techniques particulières**

Le projet devra suivre les mesures et prescriptions contenues dans le rapport d'étude de conception de la société « Veillaux » du 18/05/2017, et celles indiquées par l'avis du service public d'assainissement non collectif (SPANC) en date du 19/06/2017. L'installation dispose d'un compresseur qui devra être installé de manière à ne pas générer des nuisances sonores inacceptables pour le voisinage. L'installation sera entièrement enterrée.

**Article 4 : Conformité au dossier et modifications**

Toute modification apportée aux ouvrages, installations, à leur mode d'utilisation, à la réalisation des travaux ou à l'aménagement en résultant, à l'exercice des activités ou à leur voisinage et entraînant un changement notable des éléments du dossier de déclaration initiale doit être porté, avant sa réalisation, à la connaissance du préfet qui peut exiger une nouvelle déclaration.

**Article 5 : Droits des tiers**

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.



#### Article 6 : Autres réglementations

Le présent arrêté ne dispense en aucun cas le déclarant de faire les déclarations ou d'obtenir les autorisations requises par d'autres réglementations.

#### Article 7 : Notification et information des tiers

Le présent arrêté sera notifié à Mr BOUTROUE.

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture d'Indre-et-Loire. Une copie sera affichée en mairie de La Membrolle-Sur-Choisille, pendant une durée minimale d'un mois, pour information.

Ces informations seront mises à disposition du public sur le site internet de la préfecture d'Indre-et-Loire durant une durée d'au moins 6 mois.

#### Article 8 : Voies et délais de recours

Le présent arrêté est susceptible de recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois par le déclarant et dans un délai d'un an par les tiers dans les conditions de l'article R421-1 du code de justice administrative à compter de son affichage à la mairie de la commune de La Membrolle-Sur-Choisille.

Dans le même délai de deux mois, le déclarant peut présenter un recours gracieux. Le silence gardé par l'administration pendant plus de deux mois sur la demande de recours gracieux emporte décision implicite de rejet de cette demande conformément à l'article R421-2 du code de justice administrative.

#### Article 9 : Exécution

MM le directeur départemental des territoires, le maire de la commune de La Membrolle-Sur-Choisille sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont une copie sera adressée à :

- M. le délégué départemental de l'agence régionale de santé (ARS),
- M. le directeur du Service public d'assainissement non collectif.

Tours, le 11 juillet 2017

Pour le Préfet et par délégation,

Le Directeur Départemental des Territoires,

Signé : Laurent BRESSON

Direction départementale des territoires

37-2017-07-21-001

Arrêté préfectoral pris en application de l'article 1 de  
l'arrêté ministériel du 4/05/2017 relatif à la mise sur le  
marché et à l'utilisation des produits  
phytopharmaceutiques et de leurs adjuvants visés à l'article  
L. 253-1 du code rural et de la pêche maritime

PREFECTURE D'INDRE-ET-LOIRE  
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES  
SERVICE DE L'EAU ET DES RESSOURCES NATURELLES

Arrêté préfectoral pris en application de l'article 1 de l'arrêté ministériel du 4/05/2017 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques et de leurs adjuvants visés à l'article L. 253-1 du code rural et de la pêche maritime

Le Préfet d'Indre-et-Loire, Chevalier de la légion d'honneur, Chevalier de l'ordre national du mérite,

Vu la directive 2009/128/CE du Parlement européen et du Conseil du 21 octobre 2009 instaurant un cadre d'action communautaire pour parvenir à une utilisation des pesticides compatible avec le développement durable ;

Vu la directive 2000/60/CE du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2000 établissant un cadre pour une politique communautaire de l'eau ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu le code rural et de la pêche maritime ;

Vu l'arrêté ministériel du 4 mai 2017 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques et de leurs adjuvants visés à l'article L 253-1 du code rural et de la pêche maritime ;

Vu l'instruction interministérielle aux Préfets en date du 23 mars 2017 ;

Vu la carte des cours d'eau d'Indre-et-Loire actualisée le 5 février 2016 ;

Vu le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux du bassin Loire-Bretagne approuvé par arrêté préfectoral le 18 novembre 2015 ;

Vu la consultation du public organisée du 22 juin 2017 au 14 juillet 2017, conformément à l'article L. 123-19-1 du code de l'environnement ;

CONSIDERANT la nécessité de mettre en place des mesures visant à réduire le risque de transfert par dérive de produits phytopharmaceutiques vers les milieux aquatiques, et plus particulièrement les cours d'eau et plans d'eau ;

CONSIDERANT que le département d'Indre-et-Loire est doté d'une carte des cours d'eau actualisée le 5 février 2016 ;

CONSIDERANT que le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux du bassin Loire-Bretagne identifie des masses d'eau superficielles en risque de non-atteinte du bon état en raison du paramètre « produits phytopharmaceutiques » ;

CONSIDERANT que pour limiter la teneur en substances actives phytopharmaceutiques et assurer la protection des cours d'eau contre le transfert des produits phytopharmaceutiques dans ces masses d'eau identifiées par le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux, il est nécessaire de protéger également l'extrémité aval des points d'eau confluent avec un cours d'eau ;

CONSIDERANT que les linéaires hydrographiques busés ne sont pas susceptibles de favoriser le transfert de produits phytopharmaceutiques vers le milieu hydrologique naturel ;

Sur proposition du Secrétaire Général de la préfecture,

## ARRÊTE

### Article 1<sup>er</sup> : champ d'application

L'arrêté ministériel du 4 mai 2017 susvisé prévoit dans ses articles 1, 12 et 14, la définition des points d'eau à proximité desquels une zone de non traitement par produits phytopharmaceutiques doit être respectée.

Le présent arrêté définit ces points d'eau.

### Article 2 : définition des points d'eau

Les points d'eau visés au premier alinéa de l'article 1 du présent arrêté comprennent :

- les cours d'eau définis à l'article L. 215-7-1 du code de l'environnement et figurés sur la dernière carte départementale des cours d'eau validée par le préfet et disponible sur le site internet des services de l'Etat à l'adresse <http://www.indre-et-loire.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Gestion-de-l-eau/Eau-et-milieux-aquatiques/Milieux-aquatiques-cours-d-eau-plans-d-eau-et-zones-humides/Nouvelle-carte-des-cours-d-eau-en-Indre-et-Loire> , et les plans d'eau traversés par ces cours d'eau, à l'exception des cours d'eau ou sections de cours d'eau qui sont busés.
- les éléments supplémentaires du réseau hydrographique de l'Institut géographique national précisés à l'article 3 du présent arrêté.

### Article 3 : éléments supplémentaires du réseau hydrographique retenus

Sont retenus comme points d'eau, parmi les éléments du réseau hydrographique de l'Institut géographique national accessible sur le Géoportail :

- les linéaires figurant sur la cartographie ci-jointe et accessible sur le site internet de la préfecture dans la rubrique <http://www.indre-et-loire.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Gestion-de-l-eau/Eau-et-milieux-aquatiques/La-lutte-contre-les-pollutions-diffuses>, à l'exception des sections busées ou inexistantes sur le terrain ;
- les plans d'eau d'une surface supérieure ou égale à 1 ha.

### Article 4 : interdiction d'application directe de produits phytopharmaceutiques

Conformément à l'article 4 de l'arrêté ministériel du 4 mai 2017 susvisé, l'application directe de produits phytopharmaceutiques et de leurs adjuvants est interdite sur tous les éléments du réseau hydrographique de l'Institut géographique national accessible sur le Géoportail ainsi que sur les bassins de rétention d'eaux pluviales, les avaloirs, caniveaux et bouches d'égouts.

### Article 5 : sanctions

Les infractions au présent arrêté, constatées par les agents cités à l'article L.250-2 et L.253-14 du code rural et de la pêche maritime, seront punies des peines prévues à l'article L.253-17 du même code.

Si l'impact de l'infraction provoque des dommages à la faune et à la flore, les peines encourues sont prévues par les articles L.216-6 et L.432-2 du code de l'environnement.

### Article 6 : entrée en vigueur

Le présent arrêté entrera en vigueur dès sa publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture d'Indre-et-Loire.

### Article 7 : délais et voies de recours

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif d'Orléans (28 rue de la Bretonnerie - 45057 ORLEANS Cedex 1) dans un délai de 2 mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs en application de l'article R. 421-1 du code de justice administrative.

### Article 8 : exécution

Le secrétaire général de la préfecture d'Indre-et-Loire, le directeur départemental des territoires, la directrice de la direction départementale de la protection des populations, le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, le chef du service départemental de l'Agence Française pour la Biodiversité et les maires du département d'Indre-et-Loire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui fera l'objet d'un affichage dans les communes du département et sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Tours le 21 juillet 2017

Le Préfet,

SIGNE

Louis LE FRANC

Direction des collectivités territoriales et de l'aménagement

37-2017-06-30-009

Arrêté portant autorisation temporaire du domaine public  
fluviale

PRÉFET D'INDRE-ET-LOIRE

PRÉFET DE LA VIENNE

**ARRÊTÉ**  
**portant autorisation d'occupation temporaire**  
**du domaine public fluvial**

**au profit de la**  
**SAEML ENERSIEIL**

**pour le barrage de DESCARTES**

**sur la Creuse**

LA PREFETE DE LA VIENNE, Chevalier de la Légion d'Honneur ;

LE PREFET D'INDRE-ET-LOIRE, Chevalier de la Légion d'Honneur, Chevalier de l'Ordre national du Mérite ;

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

Vu le Code du Domaine de l'Etat ;

Vu le Code de justice administrative ;

Vu le Code de l'Environnement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Rural et de la Pêche Maritime ;

Vu le S.D.A.G.E Loire Bretagne 2016 -2021 approuvé le 18 novembre 2015 ;

Vu la loi n°94-631 du 25 juillet 1994 relative à la constitution de droits réels sur le Domaine de l'Etat ;

Vu le décret du 27 juillet 1957, portant radiation de la Creuse de la nomenclature des voies navigables ou flottables, des lacs, canaux, rivières et sections de canaux et rivières ;

Vu l'arrêté interpréfectoral du 27 novembre 2014 portant règlement particulier de police de la navigation intérieure sur la Creuse et la Vienne ;

Vu l'arrêté du préfet de la région Centre, préfet du Loiret, préfet coordonateur de bassin Loire Bretagne du 18 novembre 2015 portant approbation du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux du bassin Loire Bretagne et arrêtant le programme pluriannuel des mesures ;

Vu l'arrêté du 10 juillet 2012 pris par le préfet de la région Centre, préfet du Loiret, préfet coordonnateur de bassin Loire-Bretagne portant respectivement classement des cours d'eau, des tronçons de cours d'eau ou canaux en liste 1 et en liste 2 au titre de l'article L.214-17 du Code de l'Environnement;

Vu l'arrêté inter-préfectoral du 1er juillet 2014 portant autorisation d'occupation temporaire du domaine public fluvial au profit de la SAEML ENERSIEIL pour le barrage de Descartes sur la Creuse ;

Vu la lettre de Monsieur le Président Directeur Général d'ENERSIEIL en date du 24 mai 2017, sollicitant le bénéfice d'un arrêté d'Occupation Temporaire du Domaine Public Fluvial pour la mise à disposition du barrage de Descartes et de ses annexes, sur la Creuse.

Vu l'avis de Monsieur le Maire de Descartes en date du 24 mai 2017

Vu l'avis de Monsieur le Maire de Buxeuil en date du 29 mai 2017

Vu l'avis de Monsieur le Directeur Départemental des Finances Publiques d'Indre-et-Loire en date du 08 juin 2017

Vu l'avis de Monsieur le Directeur Départemental des Finances Publiques de la Vienne en date du 29 mai 2017

Sur proposition des directeurs départementaux des territoires d'Indre-et-Loire et de la Vienne;

## **ARRÊTENT**

### ARTICLE I – OBJET DE L'AUTORISATION

L'ensemble des ouvrages établis sur le Domaine Public Fluvial et constituant le barrage de Descartes sur la Creuse est mis à disposition de la SAEML ENERSIEIL aux fins d'assurer la gestion et l'entretien des ouvrages et équipements décrits à l'article II.

### ARTICLE II – DESCRIPTION DES OUVRAGES IMPLANTÉS SUR LE DOMAINE PUBLIC FLUVIAL

#### 2.1- La signalisation

Trois panneaux de signalisation fluviale type A1 (interdiction de passer) avec cartouche "barrage":

- un posé sur chaque berge en amont du barrage, et un troisième posé en aval du barrage sur le pont de la RD31.

- trois panneaux type B9a (interdit aux piétons) et un panneau type B0 (circulation des véhicules interdite dans les deux sens) réglementant l'accès au barrage.

#### 2.2- Pertuis

Accolés au bajoyer de la passe à poisson, sont disposés 2 pertuis de vidange, de 5,20m de largeur, obturés en amont par des batardeaux métalliques.

Le radier est arasé à la cote 37,37 N.G.F., le couronnement à 42,65 N.G.F.

#### 2.3- Barrage

Le génie civil comporte un radier et 3 piles bajoyers recevant 2 vannes-clapets dont le seuil est à la cote 38,92 N.G.F. La crête en position haute est à 41,70 N.G.F., altitude correspondant au niveau légal de la retenue. La longueur de chacun des clapets est de 17,00m côté droit et 16,85m côté gauche.

Le seuil existant est partiellement incorporé dans le radier : celui-ci est équipé de dents de Rehbok servant à l'amortissement de la chute d'eau.

Les flexibles de commande des vannes-clapets du déversoir et du barrage sont logés dans une canalisation construite dans le radier du barrage.



Les caractéristiques des clapets sont les suivantes :

- \* manœuvre : par vérins hydrauliques à commandes automatique et manuelle
- \* longueur de bouchure : 1 passe (droite) de 17,00m  
1 passe (gauche) de 16,85m
- \* hauteur de bouchure : 2,82m entre les cotes 38,92 N.G.F. (radier) et 41,74 N.G.F.
- \* conditions de fonctionnement : le clapet fonctionne à toutes les ouvertures

#### 2.4- Passes à poissons

Deux anciennes passes à poissons existent sur le seuil actuel . Il s'agit :

- \* d'une ancienne passe à bassins successifs transformée en passe à anguilles (plots evergreen) fonctionnelle,
- \* d'une passe à ralentisseurs suractifs obstruée.

Un dispositif de franchissement a été installé en rive droite, dans l'ancienne écluse de navigation. Il comporte 11 bassins successifs à doubles fentes verticales de types « jets de surfaces ». La chute totale de 3,2 mètres est fractionnée en 11 chutes de 29 cm entre les différents bassins. L'ensemble du débit transite par la passe. Le bassin aval comporte une vanne verticale asservie au niveau aval. La passe à poissons est suivie d'un local de comptage à double pertuis.

#### 2.5- Déversoir rive gauche

Le déversoir rive gauche comporte 3 piles arasées à la cote 42,57 N.G.F. constituant deux passes, l'une de 22,50m, l'autre de 5m de large, arasées à la cote 41,04 N.G.F. à l'amont et à la cote 40,74 N.G.F. à l'aval. Le seuil est équipé de 2 clapets métalliques de 70cm de hauteur utile, manoeuvrés par deux vérins hydrauliques ancrés dans les piles. Les clapets dont les axes sont fixés à des pièces scellées dans le seuil s'effacent en se logeant sur le seuil.

#### 2.6- Maçonnerie sur talus rive gauche

Le talus rive gauche de la Creuse est protégé par des maçonneries s'étendant sur 10m en amont du déversoir, et jusqu'au droit du Sémaphore à l'aval.

### ARTICLE III – CONDITIONS TECHNIQUES IMPOSÉES A L'USAGE DES OUVRAGES

Le permissionnaire est tenu de :

- 1- maintenir en période normale hors crues et période d'étiage, le plan d'eau amont à son niveau légal fixé à 41,70 N.G.F. (altitude normale) ; à cet effet il disposera, sur la rive droite, une échelle dont le zéro correspondra à celui-ci. Cette échelle devra toujours rester accessible aux agents qui ont qualité pour vérifier la hauteur des eaux, et visible aux tiers intéressés. Cette échelle devra être constamment maintenue en bon état d'entretien.
- 2- Les eaux ne pourront être abaissées en temps d'étiage sans l'autorisation de l'Administration à plus de 0,30m en contrebas du niveau légal de retenue. Un trait rouge sera tracé à cet effet sur l'échelle à mettre en place.
- 3- mettre en place les protections de sécurité de tous ordres qui s'avèreraient nécessaires, principalement autour des nouveaux ouvrages de franchissement.
- 4- entretenir le lit de la rivière aux abords du barrage, en évacuant notamment tous les corps flottants qui viendraient s'échouer contre celui-ci. En particulier, les échelles à poissons devront être en permanence dégagées de toutes branches, branchages, ... qui viendraient à les obstruer.

### ARTICLE IV – ACCÈS AUX OUVRAGES

Le pétitionnaire sera tenu de donner accès à toute époque sur l'ensemble des ouvrages mis à disposition, aux agents qualifiés des Directions Départementales des Territoires d'Indre-et-Loire et de la Vienne, des services départementaux des régions Centre-Poitou Charentes de l'agence française de la biodiversité ainsi que de l'association « Loire Grands Migrateurs » (LOGRAMI), chargée de la gestion et du suivi scientifique de la station de contrôle.

3/6

## ARTICLE V – MISE EN CHOMAGE DE LA RETENUE

Le permissionnaire sera tenu de pratiquer la vidange de la retenue amont au moins une fois chaque deux années, afin d'examiner l'état des ouvrages et effectuer les réparations qui s'avèreraient indispensables.

Le début du chômage interviendra, sauf cas exceptionnel, dans les quinze premiers jours de septembre, à une date définie en accord avec les Directions Départementales des Territoires d'Indre-et-loire et de la Vienne.

Les conditions d'ouverture des vannes et enlèvement des batardeaux seront précisées dans l'autorisation qui sera délivrée à chaque fois au permissionnaire.

Un compte-rendu détaillé des constatations relevées et des travaux effectués sera adressé à la Direction Départementale des Territoires d'Indre-et-Loire, dans les trois mois suivant les interventions.

## ARTICLE VI – PROTECTION CONTRE LES POLLUTIONS ACCIDENTELLES

Toutes mesures seront prises pour lutter contre toutes pollutions accidentelles, en particulier :

- \* les manœuvres d'engins ou véhicules lourds seront réduites au minimum sur le domaine aquatique et, d'une façon générale, en dehors du périmètre strictement nécessaire au chantier,
- \* tout rejet dans le lit de la Creuse, solide ou liquide, est strictement interdit,
- \* aucun stockage d'hydrocarbures, d'huiles et de graisses ne sera effectué dans la partie inondable de la rivière,
- \* l'entretien et la vidange des véhicules de chantier seront réalisés en dehors du site, dans l'atelier de l'entreprise ou sur une aire aménagée à cet effet.

## ARTICLE VII – DURÉE DE L'AUTORISATION

Le présent arrêté portant occupation temporaire du Domaine Public Fluvial est accordé pour une période d'un an à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2017.

Ce délai sera mis à profit pour envisager la mise en place d'un cadre juridique adapté pour conférer au gestionnaire de la présente autorisation un droit d'occupation de longue durée, sous réserve de l'obtention de l'autorisation relative à l'exploitation d'une production hydro-électrique sur le site.

Il pourra être prorogé à expiration de ce délai pour une durée d'un an supplémentaire.

## ARTICLE VIII – CONDITIONS LIÉES A L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

### 8.1- Caractère de l'autorisation

L'autorisation est accordée à titre personnel, précaire et révocable sans indemnité. Le permissionnaire ne peut céder à un tiers les droits qu'elle lui confère.

Si, à quelque époque que ce soit, l'Administration décidait dans un but d'intérêt général, de modifier d'une manière temporaire ou définitive l'usage des avantages concédés par le présent arrêté, le permissionnaire ne pourrait demander aucune justification ni réclamer aucune indemnité.

L'autorisation peut être révoquée, en cas d'inexécution des conditions techniques ou réglementaire, en cas de cession irrégulière à un tiers, de modification de la destination de l'occupation ou d'inexécution des prestations du présent arrêté.

Le permissionnaire sera responsable des accidents et dommages pouvant survenir tant aux tiers qu'aux ouvrages publics du fait de la gestion du barrage et de ses annexes, sans pouvoir invoquer pour autant l'agrément de l'Administration. Il se substitue entièrement à l'État pour tous les recours qui pourraient résulter du fait de la présente autorisation.

## 8.2- Restitution des ouvrages

A la fin de sa jouissance, ou en cas de retrait d'autorisation, le permissionnaire devra restituer les ouvrages en bon état d'entretien et de fonctionnement, tant pour les ouvrages fixes que les parties mobiles.

Il sera tenu de réparer immédiatement, par ses soins et à ses frais, les dégradations que les ouvrages et dépendances du Domaine Public Fluvial viendraient à éprouver par le fait de l'usage de l'autorisation qui lui est accordée, faute de quoi, il pourra être poursuivi comme en matière de grande voirie. Il y sera pourvu d'office et à ses frais, et le montant des avances faites sera recouvré sur exécutoire comme en matière de contributions directes.

## 8.3- Servitude de marchepied

Le pétitionnaire devra assurer le libre passage des usagers de la Creuse sur la « servitude de marchepied », telle que définie à l'article L-2131-2 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques.

## 8.4- Prise d'eau des papèteries PALM

Le permissionnaire sera tenu de ne pas perturber l'installation de pompage en Creuse dont bénéficie actuellement les papèteries PALM. Cet ouvrage de prise d'eau se situe dans le corps de bâtiment établi sur la Creuse.

## 8.5- Destruction du barrage

Dans le cas où le barrage viendrait à être détruit en tout ou en partie du fait d'une cause naturelle, l'Etat ne pourra exiger que le pétitionnaire contribue à la reconstruction, pas plus que ce dernier ne pourra en exiger la reconstruction par l'Etat avec ou sans son concours.

## ARTICLE IX – DISPOSITIONS GÉNÉRALES

### 9.1- Redevance d'occupation temporaire

Compte-tenu du caractère d'intérêt général résultant de la gestion et de l'entretien du barrage et des annexes, la SAEML ENERSIEIL est exonérée de toute redevance d'occupation temporaire du Domaine Public Fluvial.

### 9.2- Impôts

Le bénéficiaire de la présente autorisation supporte seul la charge de tous les impôts (entre autre impôt foncier) auxquels sont actuellement, ou pourraient éventuellement être assujettis, les terrains, aménagements et installations qu'elles qu'en soient l'importance et la nature, qui seraient exploités en vertu du présent arrêté. Le permissionnaire fera en outre, s'il y a lieu, et sous sa responsabilité, la déclaration de constructions nouvelles prévue par le Code Général des Impôts.

### 9.3- Frais

Les frais de timbres, d'enregistrement et d'expédition, auxquels le présent arrêté pourrait donner lieu, seront supportés par le permissionnaire.

### 9.5- Constitution de droits réels

Le présent titre d'occupation du Domaine Public Fluvial ne confère à son titulaire aucun droit réel prévu par les articles L.2122-5 et suivants du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques.

### 9.6- Droit des Tiers

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.



### 9.7- Observation des règlements

Le permissionnaire est tenu de se conformer à tous les règlements existants où à intervenir sur la police, le mode de distribution et le partage des eaux.

### 9.8- Autres réglementations

L'autorisation faisant l'objet du présent arrêté est délivrée sans préjudice de l'application de toutes autres réglementations générales ou particulières dont les travaux ou aménagements prévus pourraient relever à un titre quelconque.

### 9.9- Recours

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans.

Le délai de recours est de deux mois. Ce délai commence à courir du jour où le présent arrêté a été notifié au pétitionnaire et où il a été publié au recueil des actes administratifs des préfectures d'Indre et Loire et de la Vienne.

## ARTICLE X – NOTIFICATION ET EXECUTION

Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture d'Indre-et-Loire, Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture de la Vienne, les Sous-Préfets des Arrondissements de LOCHES et de CHATELLERAULT, le Directeur Départemental des Territoires d'Indre-et-Loire et le Directeur Départemental des Territoires de la Vienne, le Directeur Départemental des Finances Publiques d'Indre-et-Loire, le Directeur Départemental des Finances Publiques de la Vienne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié par le Directeur Départemental des Territoires d'Indre-et-Loire.

Copie de cet arrêté sera en outre adressée à :

- Monsieur le Président du Conseil Départemental d'Indre-et-Loire
- Monsieur le Président du Conseil Départemental de la Vienne
- Messieurs les Maires de DESCARTES et d'ABILLY (37), BUXEUIL et SAINT-RÉMY-SUR-CREUSE (86)
- Monsieur le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement, région Centre- Val de Loire
- Monsieur le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement, région Nouvelle-aquitaine
- Monsieur le Président de la Fédération d'Indre-et-Loire pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique
- Monsieur le Président de la Fédération de la Vienne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique
- Monsieur le Président de l'association « Loire Grands Migrateurs »

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture d'Indre-et-Loire et de la Préfecture de la Vienne, et affiché dans les Sous-Préfectures de LOCHES et CHATELLERAULT ainsi que dans les mairies d'ABILLY et DESCARTES (37), BUXEUIL et SAINT-RÉMY-SUR-CREUSE (86).

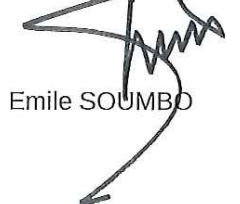
Fait à Tours, le **30 JUIN 2017**

Le Préfet d'Indre-et-Loire,  
**Pour le Préfet et par délégation,**  
Le Secrétaire Général,



Jacques LUCBEREILH

Le Secrétaire Général de la Préfecture  
de la Vienne,



Emile SOUMBO

6/6

Direction des collectivités territoriales et de l'aménagement

37-2017-07-11-003

ARRETE portant modification de l'arrêté préfectoral fixant la composition de la Commission de Suivi de Site sur le bassin industriel de l'Établissement SYNTHRON, classé SEVESO seuil haut, situé sur les communes d'Auzouer en Touraine et Villedomer.

**PREFECTURE D'INDRE-ET-LOIRE**  
**DIRECTION DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**  
**ET DE L'AMENAGEMENT**

BUREAU DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE  
ET DES INSTALLATIONS CLASSEES

**ARRETE portant modification de l'arrêté préfectoral fixant la composition de la Commission de Suivi de Site sur le bassin industriel de l'Établissement SYNTHRON, classé SEVESO seuil haut, situé sur les communes d'Auzouer en Touraine et Villedomer.**

Le Préfet du Département d'Indre et Loire, Chevalier de la Légion d'honneur

Vu le code de l'environnement et notamment son article L. 125-2-1 et D.125-29 à 34;

Vu le décret n° 2006-672 du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions administratives à caractère consultatif ;

Vu le décret n° 2012-189 du 7 février 2012 relatif aux commissions de suivi de site ;

Vu les arrêtés préfectoraux n° 15138 du 25 novembre 1998, 15672 du 23 juin 2000, 17208 du 10 juin 2003, 17606 du 7 février 2005, 17861 du 20 mars 2006, 18013 du 15 novembre 2006, 18137 du 4 juin 2007, 18588 du 22 juin 2009, 18798 du 20 mai 2010, 18962 et 18963 du 3 mai 2011, 19113 du 21 novembre 2011, n° 19210 du 11 avril 2012, n° 19708 du 7 juin 2013 et n° 20195 du 5 octobre 2015 délivrés à l'établissement Synthron ;

Vu l'arrêté préfectoral du 29 mai 2006 portant création d'un comité local d'information et de concertation (CLIC) sur le bassin industriel de l'établissement Synthron, classé SEVESO seuil haut, situé sur les communes d'Auzouer-en-Touraine et Villedômer ;

Vu l'arrêté préfectoral du 8 décembre 2014 portant renouvellement des membres de la Commission de Suivi de Site sur le bassin industriel de l'établissement SYNTHRON, jusqu'au 30 novembre 2019 ;

Vu l'arrêté préfectoral complémentaire du 20 janvier 2015 portant désignation des membres du bureau de la Commission de Suivi de Site de l'établissement SYNTHRON ;

Vu les arrêtés modificatifs des 27 juillet 2015, 9 mars 2016 et 19 avril 2016 ;

Vu la délibération du Conseil municipal de la commune d'Auzouer en Touraine du 23 mai 2017 nommant M. Pierre PAPIN, conseiller municipal, en remplacement de Mme Karine ROUSSARIE, démissionnaire, pour siéger au sein de la Commission de Suivi de Site de l'établissement SYNTHRON ;

Sur proposition de M. le Secrétaire Général de la Préfecture ;

**ARRÊTE**

ARTICLE 1<sup>er</sup> : L'arrêté préfectoral du 8 décembre 2014 portant renouvellement des membres de la Commission de Suivi de Site (CSS) de l'établissement SYNTHRON classé SEVESO seuil haut, situé sur les communes d'Auzouer-en-Touraine et Villedômer, complété par l'arrêté préfectoral du 20 janvier 2015, est modifié par les dispositions du présent arrêté.

ARTICLE 2 : Cette commission, présidée par le préfet ou son représentant, est composée de 27 membres répartis en cinq collèges. Les membres sont nommés par le préfet pour une durée de cinq ans renouvelable.

Collège « administration » :

- le préfet d'Indre-et-Loire ou son représentant ;
- le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Centre-Val de Loire, ou son représentant ;
- le directeur départemental des territoires ou son représentant ;
- le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ou son représentant ;
- le chef du service interministériel de défense et de protection civile ou son représentant ;
- le directeur départemental des services d'incendie et de secours ou son représentant ;
- le directeur général de l'agence régionale de santé ou son représentant ;

Collège « collectivités territoriales » :

Membres titulaires :

- M. Michel COSNIER, maire de Château-Renault
- M. Denis SEYNAEVE, conseiller municipal de Villedômer

- Mme Odile BOTUHA-VADUREL, conseiller municipal d'Auzouer-en-Touraine
- Mme Corinne FAURIAT, conseillère municipale de Saunay
- Mme Véronique BOUHOURS, adjointe au maire de Le Boulay
- M. Georges MOTTEAU, délégué de la communauté de communes du Castelrenaudais
- M. Jean-Pierre GASCHET, conseiller départemental du canton de Château-Renault

Membres suppléants :

- M. Christian BENOIS, adjoint au maire de Château-Renault,
- Mme Monique LAUMONIER, conseillère municipale de Villedomer,
- M. Pierre PAPIN, conseiller municipal d'Auzouer en Touraine,
- M. Christophe MARTINEZ, conseiller municipal de Saunay,
- M. Jacky JOUANNEAU, conseiller municipal de Le Boulay
- M. Pierre DATTEE, délégué de la communauté de communes du Castelrenaudais
- Mme Brigitte DUPUIS, conseillère départementale du canton de Château-Renault.

Collège « exploitants » :

- M. Richard HAYES, directeur usine de l'établissement Synthron
- M. Jean-Gabriel PUJOL, Responsable Qualité, Hygiène, Sécurité, Environnement de l'établissement Synthron

Collège « riverains et associations de protection de l'environnement » :

Membres titulaires :

- M. Franck DELLENBACH, riverain de Château-Renault
- M. Serge HESLAULT, riverain d'Auzouer-en-Touraine
- Mme Nadia CURASSIER, riveraine de Villedômer
- M. Grégoire RICOU, personnalité qualifiée, représentant la fédération de pêche d'Indre-et-Loire
- Mme Christine BOUST, personnalité qualifiée, représentant la CARSAT du Centre
- M. Serge BERNARD, riverain de Villedômer
- M. Jean-Louis ALCARAZ, représentant ANPER-TOS
- M. Gérard Van OOST, représentant la SEPANT

Membres suppléants :

- M. Olivier HAGEL, riverain de Villedômer
- M. Josselin de LESPINAY, représentant ANPER-TOS
- M. Jean-Dominique BOUTIN, représentant la SEPANT
- M. Jacky MARQUET, représentant la fédération de Pêche d'Indre-et-Loire

Collège « salariés » :

- M. Yannick SELLIN, représentant du CHSCT de l'établissement Synthron
- M. Nicolas LALANNE, représentant du CHSCT de l'établissement Synthron
- M. Tony DUCHEMIN.

ARTICLE 3 : La Commission de Suivi de Site est présidée par le préfet ou son représentant.

La commission comporte un bureau composé du président et d'un représentant par collège désigné par les membres de chacun des collèges :

- collège « Administration » : M. le Secrétaire Général de la Préfecture
- collège « collectivités territoriales » : M. Georges MOTTEAU, délégué de la communauté de communes du Castelrenaudais
- collège « exploitants » : M. HAYES, Directeur usine de l'établissement Synthron
- collège « riverains et associations de protection de l'environnement » : M. Gérard VAN OOST, représentant la SEPANT
- collège « salariés » : M. Yannick SELLIN, représentant le CHSCT de l'établissement Synthron.

ARTICLE 4 : Sous réserve des dispositions ci-dessous, les membres de la commission sont nommés jusqu'au 30 novembre 2019.

Tout membre de la commission qui, au cours de son mandat, décède, démissionne ou perd la qualité au titre de laquelle il a été désigné est remplacé pour la durée du mandat restant à courir.

ARTICLE 5 : Le fonctionnement de la commission est défini dans le règlement intérieur adopté lors de la réunion du 10 juillet 2013 de la Commission de Suivi de Site, conformément aux dispositions des articles R 125-8-3 à R 125-8-5 du code de l'environnement.

ARTICLE 6 : Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification pour ses membres et de sa publication pour les tiers, d'un recours administratif auprès du préfet d'Indre-et-Loire ou du ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, ainsi que d'un recours contentieux devant le tribunal administratif d'Orléans, 28 rue de la Bretonnerie, 45057 ORLEANS CEDEX 1.

ARTICLE 7 : Monsieur le Secrétaire Général de la préfecture d'Indre-et-Loire est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une copie sera adressée à chaque membre de la commission.

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de l'Etat dans le département et sera affiché pendant un mois dans chacune des mairies des communes concernées.

Fait à Tours, le 11 juillet 2017  
Pour le Préfet et par délégation,  
Le Directeur de Cabinet  
signé : Loïc GROSSE



Direction des collectivités territoriales et de l'aménagement

37-2017-06-07-003

Arrêté portant modification statutaire du Syndicat  
Intercommunal d'Énergie d'Indre-et-Loire

**PRÉFECTURE D'INDRE-ET-LOIRE**

**PRÉFECTURE DE L'INDRE**

Direction  
des Collectivités  
territoriales et  
de l'Aménagement

BUREAU DES  
COLLECTIVITÉS  
TERRITORIALES

N°17-18

**ARRÊTÉ  
INTERPRÉFECTORAL**

**portant modification statutaire du Syndicat Intercommunal  
d'Énergie d'Indre-et-Loire**

Adhésion de la communauté de communes Chinon,  
Vienne et Loire

**LE PRÉFET D'INDRE-ET-LOIRE,**

Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Chevalier de l'Ordre national du Mérite,

**LE PRÉFET DE L'INDRE,**

Chevalier de l'Ordre national du Mérite,

**VU** le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 5211-18 et L 5711-1 et suivants,

**VU** l'arrêté préfectoral du 29 septembre 1937 portant création du Syndicat départemental d'électrification, modifié par les arrêtés préfectoraux des 23 avril 1938, 28 août 1939, 19 décembre 1940, 26 février 1948, 9 octobre 1950, 16 mai 1952, 2 octobre 1952, 25 janvier 1954, 26 janvier 1954, 16 juin 1956, 21 février 1958, 25 octobre 1966, 4 mars 1996, 2 décembre 1998, 17 mai 2000, 13 juin 2002, 21 juin 2006 et 23 avril 2008 et par les arrêtés interpréfectoraux du 15 avril 2011, des 7 et 13 avril 2015 et du 24 février 2016,

**VU** la délibération du conseil communautaire de la communauté de communes du Pays de Bourgueil en date du 31 mars 2016 approuvant le transfert de la compétence « éclairage public » au Syndicat Intercommunal d'Énergie d'Indre-et-Loire (SIEIL),

**VU** la délibération du conseil communautaire de la communauté de communes Chinon, Vienne et Loire en date du 14 juin 2016 demandant son adhésion au SIEIL pour la compétence « éclairage public pour les parcs d'activités et les équipements communautaires »,

**VU** l'arrêté préfectoral du 30 septembre 2016 portant création de la commune nouvelle de Coteaux-sur-Loire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017,

**VU** l'arrêté préfectoral du 30 septembre 2016 portant création de la commune nouvelle de Langeais à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017,

**VU** l'arrêté préfectoral du 13 octobre 2016 portant extension du périmètre de la communauté de communes Chinon, Vienne et Loire aux communes d'Anché et de Cravant-les-Coteaux à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017,

**VU** la délibération du comité syndical du SIEIL en date du 18 octobre 2016 approuvant l'adhésion au syndicat des communautés de communes Chinon, Vienne et Loire et du Pays de Bourgueil,

**VU** l'arrêté préfectoral du 13 décembre 2016 portant création de la commune nouvelle de Beaumont-Louestault à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017,

VU l'arrêté préfectoral du 21 décembre 2016 portant fusion de la communauté de communes du Pays de Bourgueil et de la communauté de communes Touraine Nord Ouest à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017,

VU l'arrêté préfectoral du 27 décembre 2016 portant fusion de la communauté de communes de Gâtine et Choisilles et de la communauté de communes du Pays de Racan à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017,

VU la délibération du conseil communautaire de la communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire en date du 4 avril 2017 annulant le transfert de la compétence « éclairage public » au SIEIL,

VU les délibérations des conseils municipaux des communes désignées à l'annexe au présent arrêté, acceptant la modification des statuts du SIEIL,

**CONSIDÉRANT** qu'il est satisfait aux conditions de majorité prévues à l'article L. 5211-18 susvisé,

**SUR** proposition de Monsieur le Secrétaire général de la Préfecture d'Indre-et-Loire et de Madame la Secrétaire générale de la Préfecture de l'Indre,

## A R R Ê T E N T

**ARTICLE 1** : L'annexe I aux statuts du Syndicat Intercommunal d'Énergie d'Indre-et-Loire, joints à l'arrêté préfectoral du 29 septembre 1937 modifié, est remplacée par les dispositions suivantes :

### LISTE DES MEMBRES DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ÉNERGIE D'INDRE-ET-LOIRE

**Au titre de la qualité d'autorité organisatrice de la distribution d'électricité et / ou de gaz :**

Les communes de : Abilly-sur-Claise, Ambillou, Amboise, Anché, Antogny-le-Tillac, Artannes-sur-Indre, Assay, Athée-sur-Cher, Autrèche, Auzouer-en-Touraine, Avoine, Avon-les-Roches, Avrillé-les-Ponceaux, Azay-le-Rideau, Azay-sur-Cher, Azay-sur-Indre, Ballan-Miré, Barrou, Beaulieu-lès-Loches, Beaumont-en-Véron, Beaumont-Louestault, Beaumont-Village, Benais, Berthenay, Betz-le-Château, Bléré, Bossay-sur-Claise, Bossée, Le Boulay, Bourgueil, Bournan, Boussay, Braslou, Braye-sous-Faye, Braye-sur-Maulne, Brèches, Bréhémont, Brizay, Bridoré, Bueil-en-Touraine, Candes-Saint-Martin, Cangey, La Celle-Guenand, La Celle-Saint-Avant, Cerelles, Céré-la-Ronde, Chambon, Chambourg-sur-Indre, Chambray-lès-Tours, Champigny-sur-Veude, Chançay, Chanceaux-près-Loches, Chanceaux-sur-Choisille, Channay-sur-Lathan, La Chapelle-aux-Naux, La Chapelle-Blanche-Saint-Martin, La Chapelle-sur-Loire, Charentilly, Chargé, Charnizay, Château-la-Vallière, Château-Renault, Chaumussay, Chaveignes, Chédigny, Cheillé, Chemillé-sur-Dême, Chemillé-sur-Indrois, Chenonceaux, Chézelles, Chinon, Chisseaux, Chouzé-sur-Loire, Cigogné, Cinais, Cinq-Mars-la-Pile, Ciran, Civray-de-Touraine, Civray-sur-Esves, Cléré-les-Pins, Continvoir, Cormery, Coteaux-sur-Loire, Couesmes, Courçay, Courcelles-de-Touraine, Courcoué, Couziers, Cravant-les-Coteaux, Crissay-sur-Manse, La Croix-en-Touraine, Crotelles, Crouzilles, Cussay, Dame-Marie-les-Bois, Descartes, Dierre, Dolus-le-Sec, Draché, Druye, Épeigné-les-Bois, Épeigné-sur-Dême, Esves-le-Moutier, Esvres-sur-Indre, Faye-la-Vineuse, Fondettes, La Ferrière, Ferrière-Larçon, Ferrière-sur-Beaulieu, Francueil, Genillé, Gizeux, Le Grand-Pressigny, La Guerche, Les Hermites, Hommes, Huismes, L'Ile-Bouchard, Jaulnay, Joué-lès-Tours, Langeais, Larçay, Léméré, Lerné, Le Liège, Lignièrès-de-Touraine, Ligré, Ligueil, Limeray, Loché-sur-Indrois, Loches, Louans, Le Louroux, Lublé, Luynes, Lussault-sur-Loire, Luzé, Luzillé, Maillé, Manthelan, Marçay, Marcé-sur-Esves, Marcilly-sur-Maulne, Marcilly-sur-Vienne, Marigny-Marmande, Marray, Mazières-de-Touraine, La Membrolle-sur-Choisille, Mettray, Monnaie, Montbazou, Monthodon, Montlouis-sur-Loire, Montreuil-en-Touraine, Montrésor, Monts, Morand, Mosnes, Mouzay, Nazelles-Négron, Neuil, Neuillé-le-Lierre, Neuillé-Pont-Pierre, Neuilly-le-Brignon, Neuville-sur-Brenne, Neuvy-

le-Roi, Noizay, Notre-Dame-d'Oé, Nouans-les-Fontaines, Nouâtre, Nouzilly, Noyant-de-Touraine, Orbigny, Panzoult, Parçay-Meslay, Parçay-sur-Vienne, Paulmy, Pernay, Perrusson, Le Petit-Pressigny, Pocé-sur-Cisse, Pont-de-Ruan, Ports-sur-Vienne, Pouzay, Preuilly-sur-Claise, Pussigny, Razines, Reignac-sur-Indre, Restigné, Reugny, La Riche, Richelieu, Rigny-Ussé, Rillé-sur-Lathan, Rilly-sur-Vienne, Rivarennnes, Rivière, La Roche-Clermault, Rochecorbon, Rouziers-de-Touraine, Saché, Saint-Antoine-du-Rocher, Saint-Aubin-le-Dépeint, Saint-Avertin, Saint-Bauld, Saint-Benoît-la-Forêt, Saint-Branchs, Saint-Christophe-sur-le-Nais, Saint-Cyr-sur-Loire, Saint-Épain, Saint-Étienne-de-Chigny, Saint-Flovier, Saint-Genouph, Saint-Germain-sur-Vienne, Saint-Hippolyte, Saint-Jean-Saint-Germain, Saint-Laurent-de-Lin, Saint-Laurent-en-Gâtines, Saint-Martin-le-Beau, Saint-Nicolas-de-Bourgueil, Saint-Nicolas-des-Motets, Saint-Ouen-les-Vignes, Saint-Paterne-Racan, Saint-Pierre-des-Corps, Saint-Quentin-sur-Indrois, Saint-Règle, Saint-Roch, Saint-Senoch, Sainte-Catherine-de-Fierbois, Sainte-Maure-de-Touraine, Saunay, Savigné-sur-Lathan, Savigny-en-Véron, Savonnières, Sazilly, Semblançay, Sennevières, Sepmes, Seuilly, Sonzay, Sorigny, Souvigné, Souvigny-de-Touraine, Sublaines, Tauxigny, Tavant, Theneuil, Thilouze, Thizay, Tournon-Saint-Pierre, La Tour-Saint-Gélin, Trogues, Truyes, Vallères, Varennes, Veigné, Véretz, Verneuil-le-Château, Verneuil-sur-Indre, Vernou-sur-Brenne, Villaines-les-Rochers, Villandry, La-Ville-aux-Dames, Villebourg, Villedomain, Villedômer, Villeloin-Coulangé, Villeperdue, Villiers-au-Bouin, Vou, Vouvray et Yzeures-sur-Creuse.

**Au titre de la compétence d'autorité organisatrice de la distribution de gaz, la commune limitrophe pour laquelle l'autorité organisatrice locale n'assure pas la compétence gaz :**

La commune de : Châtillon-sur-Indre (36).

**Au titre des compétences à la carte :**

La communauté de communes de Gâtine et Choisses-Pays de Racan, pour la partie de son territoire correspondant à celui de l'ancienne communauté de communes de Gâtine et Choisses (compétences : éclairage public, SIG, IRVE),

La communauté de communes Chinon, Vienne et Loire (compétence : éclairage public pour les parcs d'activités et les équipements communautaires).

Les communes dont la liste est tenue à jour par le SIEIL pour l'ensemble des compétences à la carte.

**ARTICLE 2** : Un exemplaire des délibérations et des statuts modifiés resteront annexés au présent arrêté.

**ARTICLE 3** : En cas de contestation du présent arrêté, il est possible dans un délai de deux mois à compter de sa notification :

- soit de saisir d'une requête gracieuse le Préfet d'Indre-et-Loire - 37925 Tours Cedex 9
- soit de former un recours hiérarchique auprès du Ministre de l'Intérieur - Place Beauvau 75800 Paris Cedex 08
- soit de former un recours contentieux, adressé au Tribunal Administratif – 28, rue de la Bretonnerie 45057 Orléans Cedex 1.

En cas de rejet du recours gracieux ou hiérarchique, un recours contentieux devant le tribunal administratif d'Orléans peut être formé dans les deux mois suivant la notification de rejet.

Sans réponse au recours gracieux ou hiérarchique dans un délai de deux mois à compter de la date de réception du recours, la requête est implicitement rejetée et le Tribunal administratif peut être saisi dans les deux mois suivant l'expiration de ce premier délai.

Ces voies de recours n'ont pas un caractère suspensif.

**ARTICLE 4** : Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture d'Indre-et-Loire, Madame le Secrétaire Général de la Préfecture de l'Indre, Monsieur le Directeur départemental des Finances Publiques d'Indre-et-Loire, Monsieur le Président du Syndicat Intercommunal d'Énergie d'Indre-et-Loire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont une copie sera adressée à Mesdames et Messieurs les Maires des communes membres du Syndicat Intercommunal d'Énergie d'Indre-et-Loire et à Madame le Payeur Départemental d'Indre-et-Loire. Cet arrêté sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture d'Indre-et-Loire et de la préfecture de l'Indre.

Fait à TOURS, le 7 juin 2017  
Pour le Préfet et par délégation,  
Le Secrétaire Général de la Préfecture  
Signé : Jacques LUCBÉREILH

Fait à CHÂTEAURoux, le 7 juin 2017  
Pour le Préfet et par délégation,  
Le Secrétaire Général de la Préfecture  
Signé : Nathalie VALLEIX

## ANNEXE

<b>Commune</b>	<b>Date de la délibération</b>
Abilly	8 décembre 2016
Ambillou	2 décembre 2016
Antogny-le-Tillac	21 novembre 2016
Artannes-sur-Indre	12 décembre 2016
Assay	18 novembre 2016
Athée-sur-Cher	9 décembre 2016
Autrèche	8 décembre 2016
Auzouer-en-Touraine	20 décembre 2016
Avoine	19 décembre 2016
Avon-les-Roches	9 décembre 2016
Avrillé-les-Ponceaux	29 novembre 2016
Azay-sur-Cher	30 janvier 2017
Azay-sur-Indre	15 décembre 2016
Ballan-Miré	8 décembre 2016
Barrou	16 décembre 2016
Beaulieu-lès-Loches	21 décembre 2016
Beaumont-en-Véron	15 décembre 2016
Beaumont-la-Ronce	30 novembre 2016
Beaumont-Village	15 décembre 2016
Benais	12 décembre 2016
Berthenay	8 décembre 2016
Betz-le-Château	12 décembre 2016
Bléré	13 décembre 2016
Bossay-sur-Claise	19 décembre 2016
Bossée	19 décembre 2016
Le Boulay	19 décembre 2016
Bourgueil	19 décembre 2016
Boussay	28 décembre 2016
Braslou	6 décembre 2016
Braye-sur-Maulne	28 novembre 2016
Brèches	2 décembre 2016
Bréhémont	14 décembre 2016
Bridoré	12 décembre 2016
Brizay	16 décembre 2016
Bueil-en-Touraine	9 décembre 2016
Candes-Saint-Martin	12 décembre 2016
Cangey	13 décembre 2016

La Celle-Guenand	15 décembre 2016
La Celle-Saint-Avant	5 décembre 2016
Céré-la-Ronde	26 novembre 2016
Cerelles	2 décembre 2016
Chambon	3 décembre 2016
Chambourg-sur-Indre	5 décembre 2016
Champigny-sur-Veude	24 novembre 2016
Chançay	6 décembre 2016
Chanceaux-près-Loches	23 janvier 2017
Chanceaux-sur-Choisille	15 décembre 2016
Channay-sur-Lathan	23 novembre 2016
La Chapelle-aux-Naux	21 novembre 2016
La Chapelle-sur-Loire	5 décembre 2016
Charentilly	19 décembre 2016
Chargé	13 décembre 2016
Charnizay	20 décembre 2016
Château-la-Vallière	12 décembre 2016
Château-Renault	16 décembre 2016
Chaumussay	28 novembre 2016
Chaveignes	13 décembre 2016
Chédigny	6 décembre 2016
Cheillé	14 décembre 2016
Chemillé-sur-Dême	2 février 2017
Chemillé-sur-Indrois	18 novembre 2016
Chézelles	23 janvier 2017
Chinon	6 décembre 2016
Chouzé-sur-Loire	14 décembre 2016
Cigogné	14 décembre 2016
Cinçais	7 décembre 2016
Cinq-Mars-la-Pile	25 novembre 2016
Ciran	13 décembre 2016
Civray-de-Touraine	19 décembre 2016
Civray-sur-Esves	9 décembre 2016
Cléré-les-Pins	9 décembre 2016
Continvoir	6 décembre 2016
Cormery	30 novembre 2016
Couesmes	5 décembre 2016
Courçay	6 décembre 2016
Courcelles-de-Touraine	5 décembre 2016
Courcoué	9 février et 23 mars 2017

Couziers	17 novembre 2016
Cravant-les-Coteaux	12 décembre 2016
Crissay-sur-Manse	9 décembre 2016
La Croix-en-Touraine	16 décembre 2016
Crotelles	12 janvier 2017
Crouzilles	8 décembre 2016
Cussay	6 décembre 2016
Dame-Marie-les-Bois	8 décembre 2016
Descartes	25 novembre 2016
Dolus-le-Sec	15 décembre 2016
Draché	8 décembre 2016
Druye	14 décembre 2016
Epeigné-les-Bois	5 décembre 2016
Epeigné-sur-Dême	9 décembre 2016
Les Essards	7 décembre 2016
Esves-le-Moutier	5 janvier 2017
Esvres-sur-Indre	8 décembre 2016
Faye-la-Vineuse	18 novembre 2016
La Ferrière	9 décembre 2016
Ferrière-Larçon	15 décembre 2016
Fondettes	13 décembre 2016
Francueil	14 décembre 2016
Genillé	2 décembre 2016
Gizeux	20 décembre 2016
Le Grand-Pressigny	13 décembre 2016
La Guerche	16 décembre 2016
Les Hermites	25 novembre 2016
Hommes	2 décembre 2016
Huismes	12 décembre 2016
L'Ile-Bouchard	12 décembre 2016
Ingrandes-de-Touraine	7 décembre 2016
Jaulnay	15 décembre 2016
Langeais	5 décembre 2016
Larçay	13 décembre 2016
Lémeré	28 novembre 2016
Lerné	15 décembre 2016
Le Liège	7 décembre 2016
Lignièrès-de-Touraine	18 novembre 2016
Ligré	13 décembre 2016
Ligueil	26 janvier 2017



Limeray	26 novembre 2016
Loches	15 décembre 2016
Loché-sur-Indrois	8 décembre 2016
Louans	12 décembre 2016
Louestault	30 novembre 2016
Le Louroux	9 décembre 2016
Lublé	1 <sup>er</sup> décembre 2016
Lussault-sur-Loire	1 <sup>er</sup> décembre 2016
Luynes	29 novembre 2016
Maillé	24 novembre 2016
Manthelan	9 décembre 2016
Marçay	13 décembre 2016
Marcé-sur-Esves	25 novembre 2016
Marcilly-sur-Maulne	8 décembre 2016
Marcilly-sur-Vienne	13 décembre 2016
Marigny-Marmande	29 décembre 2016
Marray	5 décembre 2016
Mazières-de-Touraine	25 novembre 2016
Mettray	19 décembre 2016
Monnaie	13 décembre 2016
Montbazon	20 décembre 2016
Monthodon	24 novembre 2016
Montrésor	25 novembre 2016
Montreuil-en-Touraine	8 décembre 2016
Morand	8 décembre 2016
Mosnes	15 décembre 2016
Mouzay	15 décembre 2016
Nazelles-Négron	19 janvier 2017
Neuil	23 janvier 2017
Neuillé-le-Lierre	18 novembre 2016
Neuillé-Pont-Pierre	6 décembre 2016
Neuilly-le-Brignon	21 décembre 2016
Neuville-sur-Brenne	25 novembre 2016
Neuvy-le-Roi	19 décembre 2016
Notre-Dame-d'Oé	13 décembre 2016
Nouans-les-Fontaines	14 décembre 2017
Nouâtre	12 décembre 2016
Nouzilly	5 décembre 2016
Panzoult	20 janvier 2017
Parçay-Meslay	8 décembre 2016

Parçay-sur-Vienne	5 décembre 2016
Paulmy	13 décembre 2016
Pernay	2 décembre 2016
Perrusson	20 décembre 2016
Pocé-sur-Cisse	19 décembre 2016
Ports	16 décembre 2016
Pouzay	24 novembre 2016
Preuilly-sur-Claise	8 décembre 2016
Pussigny	29 novembre 2016
Razines	14 décembre 2016
Reignac-sur-Indre	5 décembre 2016
Restigné	5 décembre 2016
Reugny	6 décembre 2016
Richelieu	2 décembre 2016
Rillé	8 décembre 2016
Rilly-sur-Vienne	13 décembre 2016
Rivarennnes	14 décembre 2016
Rochecorbon	15 décembre 2016
Rouziers-de-Touraine	8 décembre 2016
Saché	21 novembre 2016
Saint-Antoine-du-Rocher	30 novembre 2016
Saint-Aubin-le-Dépeint	30 novembre 2016
Saint-Avertin	14 décembre 2016
Saint-Benoît-la-Forêt	22 novembre 2016
Saint-Branches	25 janvier 2017
Saint-Christophe-sur-le-Nais	25 novembre 2016
Saint-Cyr-sur-Loire	16 décembre 2016
Sainte-Catherine-de-Fierbois	14 décembre 2016
Sainte-Maure-de-Touraine	15 décembre 2016
Saint-Épain	15 décembre 2016
Saint-Étienne-de-Chigny	15 décembre 2016
Saint-Flovier	5 décembre 2016
Saint-Genouph	29 novembre 2016
Saint-Germain-sur-Vienne	27 janvier 2017
Saint-Hippolyte	20 décembre 2016
Saint-Jean-Saint-Germain	12 décembre 2016
Saint-Laurent-de-Lin	28 novembre 2016
Saint-Laurent-en-Gâtines	29 novembre 2016
Saint-Martin-le-Beau	9 décembre 2016
Saint-Michel-sur-Loire	24 novembre 2016

Saint-Nicolas-de-Bourgueil	21 décembre 2016
Saint-Nicolas-des-Motets	1 <sup>er</sup> décembre 2016
Saint-Ouen-les-Vignes	24 novembre 2016
Saint-Paterne-Racan	24 novembre 2016
Saint-Patrice	1 <sup>er</sup> décembre 2016
Saint-Pierre-des-Corps	21 décembre 2016
Saint-Règle	19 décembre 2016
Saint-Roch	15 décembre 2016
Saint-Senoch	5 décembre 2016
Saunay	20 janvier 2017
Savigné-sur-Lathan	30 novembre 2016
Savigny-en-Véron	15 décembre 2016
Semblançay	9 décembre 2016
Sennevières	15 novembre 2016
Sepmes	1 <sup>er</sup> décembre 2016
Seuilly	22 décembre 2016
Sonzay	14 décembre 2016
Sorigny	14 décembre 2016
Souvigné	5 décembre 2016
Souvigny-de-Touraine	1 <sup>er</sup> décembre 2016
Sublaines	9 février 2017
Tavant	16 décembre 2016
Thilouze	1 <sup>er</sup> décembre 2016
Thizay	13 décembre 2016
Tournon-Saint-Pierre	12 décembre 2016
La Tour-Saint-Gelin	20 décembre 2016
Trogues	24 novembre 2016
Truyes	13 décembre 2016
Vallères	29 novembre 2016
Varennes	6 décembre 2016
Veigné	16 décembre 2016
Véretz	16 décembre 2016
Verneuil-le-Château	13 décembre 2016
Verneuil-sur-Indre	21 décembre 2016
Vernou-sur-Brenne	12 décembre 2016
Villaines-les-Rochers	2 décembre 2016
Villandry	15 décembre 2016
La Ville-aux-Dames	12 décembre 2016
Villebourg	28 novembre 2016
Villedomain	17 novembre 2016

Villedômer	12 décembre 2016
Villeloin-Coulangé	5 décembre 2016
Villeperdue	2 décembre 2016
Villiers-au-Bouin	7 décembre 2016
Vou	19 janvier 2017
Vouvray	15 décembre 2016
Yzeures-sur-Creuse	6 décembre 2016

Direction du pilotage des politiques interministérielles

37-2017-07-28-002

CDAC - MEGA CGR : réunion de la commission  
départementale d'aménagement cinématographique le 10  
août 2017 à 14 H à la préfecture d'Indre-et-Loire

La commission départementale d'aménagement cinématographique d'Indre-et-Loire se réunira le 10 août 2017 à 14 h, en la salle Gambetta de la préfecture, 15 rue Bernard Palissy, 37925 TOURS Cedex 9, afin de statuer sur une demande d'avis d'extension, déposée par la SARL TOURMOND, d'une salle de 242 places d'un multiplexe cinématographique à l'enseigne MEGA CGR implanté Quartier des 2 Lions, 42 rue Marcel Mérieux, 37200 TOURS

(Présidence : Sous-Préfet de Chinon)

Direction du pilotage des politiques interministérielles

37-2017-07-28-001

GIE : arrêté portant délégation de signature à M.  
Gonzague-Arnaud PROUVOST, Colonel, Commandant le  
groupement de gendarmerie d'Indre-et-Loire

## **ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE À M. GONZAGUE-ARNAUD PROUVOST, COLONEL, COMMANDANT LE GROUPEMENT DE GENDARMERIE D'INDRE-ET-LOIRE**

Le Préfet d'Indre-et-Loire, Chevalier de la Légion d'Honneur, Chevalier de l'Ordre National du Mérite,  
Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée notamment par la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,  
Vu le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 modifié relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles,  
Vu le décret 97-199 du 5 mars 1997 modifié relatif au remboursement de certaines dépenses supportées par les forces de police et de gendarmerie,  
Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements, notamment le 9ème de son article 43,  
Vu le décret n° 2008-252 du 12 mars 2008 modifié relatif à la rémunération de certains services rendus par le ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales,  
Vu le décret du 10 juin 2015 portant nomination de M. Louis LE FRANC en qualité de Préfet d'Indre-et-Loire,  
Vu l'arrêté du 28 octobre 2010 portant application de l'article 2 du décret n° 97-199 du 5 mars 1997 modifié et de l'article 1er du décret n° 2008-252 du 12 mars 2008 modifié,  
Vu l'ordre de mutation n° 103402 du ministre de la défense du 19 décembre 2016 au profit du Colonel Gonzague-Arnaud PROUVOST, en qualité de commandant du groupement de gendarmerie d'Indre-et-Loire à compter du 1er août 2017,  
Sur proposition du Secrétaire Général de la préfecture d'Indre-et-Loire,

### **ARRÊTE :**

ARTICLE 1 : Délégation est donnée à M. Gonzague-Arnaud PROUVOST, Colonel, commandant le groupement de gendarmerie d'Indre-et-Loire, à l'effet de procéder à l'élaboration et à la signature de conventions et avenants prévus par les décrets n° 97-199 et n° 2008-252 susvisés, relatifs au remboursement des dépenses supportées par les forces de gendarmerie du département, pour l'exécution et la liquidation de prestations qui ne peuvent être rattachées aux obligations normales incombant à la puissance publique en matière de sécurité et d'ordre publics.

ARTICLE 2 : Le Colonel Gonzague-Arnaud PROUVOST peut, dans les conditions prévues par le IV de l'article 44 du décret du 29 avril 2004 modifié susvisé, donner délégation aux militaires placés sous son autorité pour signer les actes relatifs aux affaires pour lesquelles il a lui-même reçu délégation.

ARTICLE 3 : Le Secrétaire Général de la Préfecture d'Indre-et-Loire, le Directeur de Cabinet et le Commandant du Groupement de gendarmerie d'Indre-et-Loire, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture.

Fait à TOURS, le 28 juillet 2017  
le préfet  
Louis LE FRANC



Préfecture - Direction de la réglementation et des libertés  
publiques

37-2017-07-10-009

Arrêté portant habilitation dans le domaine funéraire de  
l'entreprise dénommée POMPES FUNEBRES DU  
VOUVRILLON, sise à MONNAIE (37380)

**PREFECTURE D'INDRE-ET-LOIRE**  
**DIRECTION DE LA REGLEMENTATION ET DES LIBERTES PUBLIQUES**  
**BUREAU DE LA REGLEMENTATION ET DE LA CITOYENNETE**

**ARRETE portant habilitation dans le domaine funéraire de l'entreprise dénommée POMPES FUNEBRES DU VOUVRILLON, sise à MONNAIE (37380)**

Habilitation n° 2017-37-241

Le Préfet d'Indre-et-Loire, Chevalier de la Légion d'Honneur,

VU le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2223-19 à 30, R2223-56 à 65, D2223-34 à 55 et D2223-110 à 121 ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU la première demande d'habilitation formulée par M. Damien LE DORZE, gérant de l'entreprise dénommée POMPES FUNÈBRES DU VOUVRILLON (S.A.R.L. à associé unique), sise à Rond-Point 910 – Lieu Le Boulay à MONNAIE (37380), accompagnée du dossier correspondant, reçu le 30 juin 2017 et complété le 8 juillet 2017 ;

ARRÊTE :

Article 1<sup>er</sup> – L'entreprise POMPES FUNÈBRES DU VOUVRILLON (S.A.R.L. à associé unique), sise à Rond-Point 910 – Lieu Le Boulay à MONNAIE (37380) et représentée par son gérant, M. Damien LE DORZE,

est habilitée à exercer sur l'ensemble du territoire national les activités suivantes :

- Transport de corps avant mise en bière (*en sous-traitance*),
- Transport de corps après mise en bière (*en sous-traitance*),
- Organisation des obsèques,
- Soins de conservation (*assurés par une entreprise de thanatopraxie habilitée*),
- Fourniture des housses, des cercueils et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs ainsi que des urnes cinéraires,
- Gestion et utilisation de chambre funéraire (*en sous-traitance*),
- Fourniture de corbillards (*en sous-traitance*),
- Fourniture de voitures de deuil (*en sous-traitance*),
- Fourniture de personnel et des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations (*en sous-traitance*), à l'exception de plaques funéraires, emblèmes religieux, fleurs, travaux divers d'imprimerie et de la marbrerie funéraire.

Article 2 - Le numéro de l'habilitation est le 2017-37-241.

Article 3 - La durée de la présente habilitation est fixée à un an, soit : jusqu'au 9 juillet 2018.

Dans l'intervalle, elle ne dispense pas son titulaire de l'obligation de présenter à l'administration tous documents et attestations exigées pour justifier de l'aptitude professionnelle du personnel qu'il aurait recruté, et de la conformité des véhicules funéraires qu'il aurait acquis.

Article 4 - La présente habilitation pourra être, après mise en demeure du représentant légal, suspendue ou

retirée pour tout ou partie des prestations funéraires ci-dessus énumérées, pour les motifs suivants :

- non respect des conditions auxquelles était soumise sa délivrance, définies en application des dispositions des articles L2223-23 et L2223-24 du code général des collectivités territoriales ;
- non respect du règlement national des pompes funèbres ;
- non exercice ou cessation d'exercice des activités au titre desquelles elle a été délivrée ;
- atteinte à l'ordre public ou danger pour la salubrité publique.

Article 5 - La présente décision sera mentionnée dans la liste des opérateurs funéraires habilités, qui sera établie dans les conditions fixées par l'article R2223-71 du code général des collectivités territoriales.

Article 6 – M. le Secrétaire Général de la préfecture d'Indre-et-Loire, M. le Commandant du groupement de gendarmerie départementale d'Indre-et-Loire et M. le Maire de Monnaie sont chargés de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et notifié à l'exploitant.

Fait à Tours, le 10 juillet 2017

Pour le Préfet et par délégation,  
La Directrice de la Réglementation et des Libertés Publiques  
Signé : Dominique BASTARD

Préfecture - Direction de la réglementation et des libertés  
publiques

37-2017-07-10-007

Arrêté portant habilitation dans le domaine funéraire de  
l'établissement secondaire de l'entreprise SARL AUX IRIS  
(S.A.R.L.), situé au 49 rue Nationale à MONNAIE (37380)  
- siège social : 4 place du Centenaire - 37210  
Vernou-sur-Brenne

**PREFECTURE D'INDRE-ET-LOIRE**  
**DIRECTION DE LA REGLEMENTATION ET DES LIBERTES PUBLIQUES**  
**BUREAU DE LA REGLEMENTATION ET DE LA CITOYENNETE**

**ARRETE portant habilitation dans le domaine funéraire de l'établissement secondaire de l'entreprise SARL AUX IRIS (S.A.R.L.), situé au 49 rue Nationale à MONNAIE (37380) – siège social : 4 place du Centenaire – 37210 Vernou-sur-Brenne.**

Habilitation n° 2017-37-240

Le Préfet d'Indre-et-Loire, Chevalier de la Légion d'Honneur,

VU le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2223-19 à 30, R2223-56 à 65, D2223-34 à 55 et D2223-110 à 121 ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU la première demande d'habilitation formulée par M. Cyrille FERRAND, gérant de l'entreprise dénommée SARL AUX IRIS (S.A.R.L.), sise au 4 place du Centenaire à Vernou-sur-Brenne (37210) et habilitée sous le n° 2012-37-188, pour son établissement secondaire situé au 49 rue Nationale à Monnaie (37380) ;

VU les pièces produites, reçues le 11 mai 2017 et complétées le 9 juin 2017 ;

ARRÊTE :

Article 1<sup>er</sup> – L'établissement secondaire, situé au 49 rue Nationale à Monnaie, de l'entreprise SARL AUX IRIS (S.A.R.L.), sise au 4 place du Centenaire à Vernou-sur-Brenne (37210) et représentée par son gérant, M. Cyrille FERRAND,

est habilité à exercer sur l'ensemble du territoire national les activités suivantes :

- Transport de corps avant mise en bière,
- Transport de corps après mise en bière,
- Organisation des obsèques,
- Soins de conservation (*assurés par une entreprise de thanatopraxie habilitée*),
- Fourniture des housses, des cercueils et de leurs accessoires intérieurs extérieurs ainsi que des urnes cinéraires,
- Fourniture de corbillards,
- Fourniture de voitures de deuil,
- Fourniture de personnel et des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations, à l'exception de plaques funéraires, emblèmes religieux, fleurs, travaux divers d'imprimerie et de la marbrerie funéraire.

Article 2 - Le numéro de l'habilitation est le 2017-37-240.

Article 3 - La durée de la présente habilitation est fixée à un an, soit : jusqu'au 9 juillet 2018.

Dans l'intervalle, elle ne dispense pas son titulaire de l'obligation de présenter à l'administration tous documents et attestations exigées pour justifier de l'aptitude professionnelle du personnel qu'il aurait recruté, et de la conformité des véhicules funéraires qu'il aurait acquis.

Article 4 - La présente habilitation pourra être, après mise en demeure du représentant légal, suspendue ou retirée pour tout ou partie des prestations funéraires ci-dessus énumérées, pour les motifs suivants :

- non respect des conditions auxquelles était soumise sa délivrance, définies en application des dispositions des articles L2223-23 et L2223-24 du code général des collectivités territoriales ;
- non respect du règlement national des pompes funèbres ;
- non exercice ou cessation d'exercice des activités au titre desquelles elle a été délivrée ;
- atteinte à l'ordre public ou danger pour la salubrité publique.

Article 5 - La présente décision sera mentionnée dans la liste des opérateurs funéraires habilités, qui sera établie dans les conditions fixées par l'article R2223-71 du code général des collectivités territoriales.

Article 6 – M. le Secrétaire Général de la préfecture d'Indre-et-Loire, M. le Commandant du groupement de gendarmerie départementale d'Indre-et-Loire et M. le Maire de Monnaie sont chargés de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et notifié à l'exploitant.

Fait à Tours, le 10 juillet 2017

Pour le Préfet et par délégation,

La Directrice de la Réglementation et des Libertés Publiques

Signé : Dominique BASTARD

Préfecture - Direction de la réglementation et des libertés  
publiques

37-2017-06-13-001

Arrêté portant modification de l'arrêté du 19 février 2017  
portant habilitation modifiée dans le domaine funéraire de  
l'entreprise dénommée POMPES FUNEBRES  
CASTELVALERIENNES, sise à  
CHATEAU-LA-VALLIERE (37330)

**PREFECTURE D'INDRE-ET-LOIRE**  
**DIRECTION DE LA RÉGLEMENTATION ET DES LIBERTÉS PUBLIQUES**  
**BUREAU DE LA RÉGLEMENTATION ET DE LA CITOYENNETÉ**

**Arrêté portant modification de l'arrêté du 19 février 2017 portant habilitation modifiée dans le domaine funéraire de l'entreprise dénommée POMPES FUNÈBRES CASTELVALÉRIENNES, sise à CHÂTEAU-LA-VALLIÈRE**

Habilitation n° 2017-37-239

Le Préfet d'Indre-et-Loire, Chevalier de la Légion d'Honneur,

- VU le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2223-19 à 30, R2223-56 à 65, D2223-34 à 55 et D2223-110 à 121 ;
- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- VU l'arrêté préfectoral du 19 avril 2017, portant habilitation modifiée de l'entreprise dénommée POMPES FUNÈBRES CASTELVALÉRIENNES (société par actions simplifiée à associée unique), sise au n° 2 zone d'activité Actiloire-Monplaisir à CHÂTEAU-LA-VALLIÈRE (37330), présidée par Mme Peggy VENEL ;
- VU la demande de modification de ladite habilitation, reçue le 9 mai 2017 ;

ARRÊTE :

L'article 1<sup>er</sup> est modifié comme suit :

Article 1<sup>er</sup> – L'entreprise POMPES FUNÈBRES CASTELVALÉRIENNES (société par actions simplifiée à associée unique), sise au n° 2 zone d'activité Actiloire-Monplaisir à CHÂTEAU-LA-VALLIÈRE (37330) et représentée par sa présidente, Mme Peggy VENEL,

est habilitée à exercer sur l'ensemble du territoire national les activités suivantes :

- Transport de corps avant et après mise en bière,
- Organisation des obsèques,
- Soins de conservation (*assurés par une entreprise de thanatopraxie habilitée*),
- Fourniture des housses, des cercueils et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs ainsi que des urnes cinéraires,
- Gestion et utilisation d'une chambre funéraire (*en sous-traitance*),
- Fourniture de corbillards,
- Fourniture de voitures de deuil,
- Fourniture de personnel et des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations, à l'exception des plaques funéraires, emblèmes religieux, fleurs, travaux divers d'imprimerie et de la marbrerie funéraire.

Article 2 - Le numéro de l'habilitation est le 2017-37-239.

Article 3 - La durée de la présente habilitation est fixée à un an, soit :  
jusqu'au 31 janvier 2018.

Dans l'intervalle, elle ne dispense pas sa titulaire de l'obligation de présenter à l'administration tous documents et attestations exigées pour justifier de l'aptitude professionnelle du personnel qu'elle aurait recruté, et de la conformité des véhicules funéraires qu'elle aurait acquis.

Article 4 - La présente habilitation pourra être, après mise en demeure de la représentante légale, suspendue ou retirée pour tout ou partie des prestations funéraires ci-dessus énumérées, pour les motifs suivants :



- non respect des conditions auxquelles était soumise sa délivrance, définies en application des dispositions des articles L2223-23 et L2223-24 du code général des collectivités territoriales ;
- non respect du règlement national des pompes funèbres ;
- non exercice ou cessation d'exercice des activités au titre desquelles elle a été délivrée ;
- atteinte à l'ordre public ou danger pour la salubrité publique.

Article 5 - La présente décision sera mentionnée dans la liste des opérateurs funéraires habilités, qui sera établie dans les conditions fixées par l'article R2223-71 du code général des collectivités territoriales.

Article 6 – M. le Secrétaire Général de la préfecture d'Indre-et-Loire, M. le Commandant du groupement de gendarmerie départementale d'Indre-et-Loire et M. le Maire de Château-la-Vallière sont chargés de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et notifié à l'exploitante.

Fait à Tours, le 13 juin 2017

Pour le Préfet et par délégation,  
La Directrice de la Réglementation et des Libertés Publiques

Signé : Dominique BASTARD

Préfecture - Direction de la réglementation et des libertés  
publiques

37-2017-07-10-008

Arrêté portant modification de l'arrêté du 7 mars 2012  
portant renouvellement de l'habilitation dans le domaine  
funéraire de l'entreprise dénommée SARL AUX IRIS, sise  
à VERNOU-SUR-BRENNE (37210)

**PREFECTURE D'INDRE-ET-LOIRE**  
**DIRECTION DE LA REGLEMENTATION ET DES LIBERTES PUBLIQUES**  
**BUREAU DE LA REGLEMENTATION ET DE LA CITOYENNETE**

**ARRETE portant modification de l'arrêté du 7 mars 2012 portant renouvellement de l'habilitation dans le domaine funéraire de l'entreprise dénommée SARL AUX IRIS, sise à VERNOU-SUR-BRENNE (37210)**

Habilitation n° 2012-37-188

Le Préfet d'Indre-et-Loire, Chevalier de la Légion d'Honneur,

VU le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2223-19 à 30, R2223-56 à 65, D2223-34 à 55 et D2223-110 à 121 ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU l'arrêté préfectoral du 7 mars 2012, portant renouvellement de l'habilitation de l'entreprise dénommée SARL AUX IRIS (S.A.R.L.), sise au 4 place du Centenaire à Vernou-sur-Brenne (37210), et gérée par M. Cyrille FERRAND ;

VU la demande de modification de ladite habilitation, reçue le 9 juin 2017, formulée suite au changement de gérant de SARL AUX IRIS ;

ARRÊTE :

L'article 1<sup>er</sup> est modifié comme suit :

Article 1<sup>er</sup> – L'entreprise SARL AUX IRIS (S.A.R.L.), sise au 4 place du Centenaire à Vernou-sur-Brenne (37210) et représentée par son gérant, M. Cyrille FERRAND,

est habilitée à exercer sur l'ensemble du territoire national les activités suivantes :

- Transport de corps avant et après mise en bière,
- Organisation des obsèques,
- Soins de conservation (*assurés par une entreprise de thanatopraxie habilitée*),
- Fourniture des housses, des cercueils et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs ainsi que des urnes cinéraires,
- Fourniture de corbillards,
- Fourniture de voitures de deuil,
- Fourniture de personnel et des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations, à l'exception des plaques funéraires, emblèmes religieux, fleurs, travaux divers d'imprimerie et de la marbrerie funéraire.

Article 2 - Le numéro de l'habilitation est le 2012-37-188.

Article 3 - La durée de la présente habilitation est fixée à six ans, soit :  
jusqu'au 6 mars 2018.

Dans l'intervalle, elle ne dispense pas son titulaire de l'obligation de présenter à l'administration tous documents et attestations exigées pour justifier de l'aptitude professionnelle du personnel qu'il aurait recruté, et de la conformité des véhicules funéraires qu'il aurait acquis.

Article 4 - La présente habilitation pourra être, après mise en demeure du représentant légal, suspendue ou retirée pour tout ou partie des prestations funéraires ci-dessus énumérées, pour les motifs suivants :

- non respect des conditions auxquelles était soumise sa délivrance, définies en application des dispositions des articles L2223-23 et L2223-24 du code général des collectivités territoriales ;
- non respect du règlement national des pompes funèbres ;
- non exercice ou cessation d'exercice des activités au titre desquelles elle a été délivrée ;
- atteinte à l'ordre public ou danger pour la salubrité publique.

Article 5 - La présente décision sera mentionnée dans la liste des opérateurs funéraires habilités, qui sera établie dans les conditions fixées par l'article R2223-71 du code général des collectivités territoriales.

Article 6 – M. le Secrétaire Général de la préfecture d'Indre-et-Loire, M. le Commandant du groupement de gendarmerie départementale d'Indre-et-Loire et M. le Maire de Vernou-sur-Brenne sont chargés de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et notifié à l'exploitant.

Fait à Tours, le 10 juillet 2017

Pour le Préfet et par délégation,  
La Directrice de la Réglementation et des Libertés Publiques  
Signé : Dominique BASTARD

Préfecture - Direction de la réglementation et des libertés  
publiques

37-2017-07-07-002

Arrêté portant renouvellement de l'habilitation dans le  
domaine funéraire de l'établissement dénommé POMPES  
FUNEBRES CHOTTIN, situé au 7 rue du Maréchal Foch  
à BALLAN-MIRE (37510) - établissement secondaire de  
la S.A.S. POMPES FUNEBRES CHOTTIN.

**PREFECTURE D'INDRE-ET-LOIRE**  
**DIRECTION DE LA REGLEMENTATION ET DES LIBERTES PUBLIQUES**  
**BUREAU DE LA REGLEMENTATION ET DE LA CITOYENNETE**

**ARRETE portant renouvellement de l'habilitation dans le domaine funéraire de l'établissement dénommé POMPES FUNEBRES CHOTTIN, situé au 7 rue du Maréchal Foch à BALLAN-MIRE (37510) – établissement secondaire de la S.A.S. POMPES FUNEBRES CHOTTIN.**

Habilitation n° 2017-37-116

LE PRÉFET D'INDRE-ET-LOIRE, Chevalier de la Légion d'Honneur,

VU le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2223-19 à 30, R2223-56 à 65, D2223-34 à 55 et D2223-110 à 121 ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU la demande de renouvellement de l'habilitation n° 2011-37-116, délivrée le 1<sup>er</sup> juin 2011 au titre des activités de l'établissement secondaire dénommé *POMPES FUNEBRES CHOTTIN*, situé au 7 rue du Maréchal Foch à Ballan-Miré (37510), présentée par Mme Laurence GENDRAULT épouse LEYLAVERGNE, directrice générale de la S.A.S. POMPES FUNEBRES CHOTTIN, sise au 29 Route Départementale 910 à Veigné (37250) ;

VU les pièces produites ;

ARRÊTE :

Article 1<sup>er</sup> – La S.A.S. POMPES FUNEBRES CHOTTIN, représentée par M. Hervé LEYLAVERGNE, son président, et par Mme Laurence GENDRAULT épouse LEYLAVERGNE, sa directrice générale, est habilitée pour son établissement secondaire *POMPES FUNEBRES CHOTTIN*, situé au 7 rue du Maréchal Foch à Ballan-Miré (37510), à exercer sur l'ensemble du territoire national les activités suivantes :

- Transport de corps avant mise en bière,
- Transport de corps après mise en bière,
- Organisation des obsèques,
- Soins de conservation (*assurés par une entreprise de thanatopraxie habilitée*),
- Fourniture des housses, cercueils et leurs accessoires intérieurs et extérieurs ainsi que des urnes cinéraires,
- La gestion et l'utilisation de chambres funéraires,
- Fourniture des corbillards,
- Fourniture des voitures de deuil,
- Fourniture de personnel et des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations, à l'exception de plaques funéraires, emblèmes religieux, fleurs travaux divers d'imprimerie et de la marbrerie funéraire.

Article 2 - Le numéro de l'habilitation est le 2017-37-116.

Article 3 - La durée de la présente habilitation est fixée à six ans à compter de la fin de la précédente habilitation, soit jusqu'au : 31 mai 2023.

Dans l'intervalle, elle ne dispense pas ses titulaires de l'obligation de présenter à l'administration tous documents et attestations exigées pour justifier de l'aptitude professionnelle de leur personnel, et de la conformité de leur matériel.

Article 4 - La présente habilitation pourra être, après mise en demeure des représentants légaux, suspendue ou retirée pour tout ou partie des prestations funéraires ci-dessus énumérées, pour les motifs suivants :

- non respect des conditions auxquelles était soumise sa délivrance, définies en application des dispositions des articles L2223-23 et L2223-24 du code général des collectivités territoriales ;
- non respect du règlement national des pompes funèbres ;
- non exercice ou cessation d'exercice des activités au titre desquelles elle a été délivrée ;
- atteinte à l'ordre public ou danger pour la salubrité publique.

Article 5 - La présente décision sera mentionnée dans la liste des opérateurs funéraires habilités, qui sera établie dans les conditions fixées par l'article R2223-71 du code général des collectivités territoriales.

Article 6 – M. le Secrétaire Général de la préfecture, M. le Colonel commandant le groupement de gendarmerie d'Indre-et-Loire et Mme le Maire de Ballan-Miré sont chargés de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et notifié aux exploitants.

Fait à Tours, le 7 juillet 2017  
Pour le Préfet et par délégation,  
La Directrice de la réglementation et des libertés publiques  
Signé : Dominique BASTARD

Préfecture d'Indre et Loire

37-2017-07-03-006

**ARRÊTÉ** accordant la médaille d'honneur Agricole -  
Promotion du 14 juillet 2017



## PREFECTURE D'INDRE-ET-LOIRE

### BUREAU DU CABINET

#### **ARRÊTÉ accordant la médaille d'honneur Agricole - Promotion du 14 juillet 2017**

Le Préfet d'Indre-et-Loire, Chevalier de la Légion d'Honneur  
VU le décret 48-852 du 15 mai 1948 modifié instituant la médaille d'honneur agricole,  
VU le décret 84-591 du 4 juillet 1984 modifié par les décrets 2000-1015 du 17 octobre 2000 et 2007-1746 du 12 décembre 2007,  
VU l'arrêté du 17 juillet 1984 portant délégation de pouvoirs aux préfets pour l'attribution de la médaille agricole,  
Sur proposition de Monsieur le directeur de cabinet ;

#### ARRÊTE

Article 1 : La médaille d'honneur agricole ARGENT est décernée à :

Monsieur BESSANT Arnaud Cadre Bancaire CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL DE LA TOURAINE ET DU POITOU POITIERS demeurant à SAINT-CYR-SUR-LOIRE  
Monsieur BOISFERON Jean-Philippe Adjoint de Zone UNION AGRICOLE DU PAYS DE LOIRE THOUARCE demeurant à CHINON  
Madame BOULANGER Valérie Chargée de Clientèle CAISSE DE CRÉDIT MUTUEL AGRICOLE DU CENTRE ORLEANS CDX 9 demeurant à TOURS  
Madame BRAUD Corinne Chef de Service CENTRE SEM CAEN demeurant à PERRUSSON  
Madame BRETON Marie-Thérèse Chargée de Clientèle Particulier AXEREAL SCA OLIVET demeurant à DAME-MARIE-LES-BOIS  
Monsieur CHEVRIER Franck Attaché de Clientèle GROUPAMA PARIS VAL DE LOIRE OLIVET demeurant à VALLERES  
Madame DEBOUDT CHADERNAGOR Marianne Attachée Administrative CENTRE SEM CAEN demeurant à REIGNAC-SUR-INDRE  
Madame DELPIERRE Sabine Responsable Administratif - Comptable CENTRE SEM CAEN demeurant à METTRAY  
Monsieur DERLON Franck Conseiller CAISSE DE CRÉDIT MUTUEL AGRICOLE DU CENTRE ORLEANS CDX 9 demeurant à TOURS  
Madame DIEN Delphine Technicien de Banque CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL DE LA TOURAINE ET DU POITOU POITIERS demeurant à JOUE-LES-TOURS  
Monsieur GUERCHE Frédéric Employé de Banque CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL DE LA TOURAINE ET DU POITOU POITIERS demeurant à VOUVRAY  
Madame LE BRUN Sandrine Responsable de Marché GROUPAMA PARIS VAL DE LOIRE OLIVET demeurant à SAINT-AVERTIN  
Madame LEMPEUREUR Anna Ouvrière Viticole DOMAINE COCTEAUX CANGEY demeurant à CANGEY  
Monsieur OMASSON Isabelle Chargée de clientèle Agricole GROUPAMA PARIS VAL DE LOIRE OLIVET demeurant à BENAIS  
Monsieur VEILLOT Daniel Directeur d'agence CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL DE LA TOURAINE ET DU POITOU POITIERS demeurant à SAVONNIERES  
Madame VIDAL Alexandra Employée de Banque CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL DE LA TOURAINE ET DU POITOU POITIERS demeurant à MONTBAZON

Article 2 : La médaille d'honneur agricole Vermeil est décernée à :

Monsieur BRUNET Jean-Michel Responsable Pôle Silos AGRIAL CAEN demeurant à AZAY-LE-RIDEAU  
Madame CHAINET Isabelle Responsable de Marché GROUPAMA PARIS VAL DE LOIRE OLIVET demeurant à VEIGNE  
Monsieur GERMAIN Stéphane Responsable Commercial AXEREAL SCA OLIVET demeurant à MONTLOUIS-SUR-LOIRE  
Monsieur LE BRAS Loïc Cadre Bancaire CAISSE DE CRÉDIT MUTUEL AGRICOLE DU CENTRE ORLEANS CDX 9 demeurant à SAINT-CYR-SUR-LOIRE  
Monsieur POUVREAU Laurent Agent de Silo AGRIAL CAEN demeurant à DRACHE  
Monsieur VASLET Philippe Laborantin EURIAL G.I.E. DANGE-SAINT-ROMAIN demeurant à LE GRAND-PRESSIGNY

Article 3 : La médaille d'honneur agricole OR est décernée à :

Madame BACHELIER Brigitte Employée de Banque CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL DE LA TOURAINE ET DU POITOU POITIERS demeurant à LA RICHE

Madame BLAIN Agnès Assistante de Direction CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL DE LA TOURAINE ET DU POITOU POITIERS demeurant à CHAMBRAY-LES-TOURS  
Monsieur BLIN Daniel Employé de Banque CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL DE LA TOURAINE ET DU POITOU POITIERS demeurant à L'ILE-BOUCHARD  
Madame BUREAU Brigitte Technicien d'Assurances GROUPAMA PARIS VAL DE LOIRE OLIVET demeurant à NEUILLE-PONT-PIERRE  
Madame COQUET Nathalie Assistante à l'Unité Successions CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL DE LA TOURAINE ET DU POITOU POITIERS demeurant à TOURS  
Madame DEMAY Jocelyne Responsable Administrative Relation Producteur AGRIAL CAEN demeurant à LA CELLE-SAINT-AVANT  
Monsieur LASSOIR Dominique Fromager EURIAL G.I.E. DANGE-SAINT-ROMAIN demeurant à PARCAY-SUR-VIENNE  
Monsieur LEBLANC Bernard Responsable de Ferme Avicole AVIAGEN FRANCE SAS BEAUCOUZE demeurant à MARIGNY-MARMANDE  
Monsieur LEFORBAN Jean-Marie Employé de Banque CAISSE REGIONALE DE CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL DE NORMANDIE CAEN demeurant à FONDETTES  
Monsieur MARCHAIS Eric Conducteur Stériflow CA FRANCE CHAMPIGNON DOUE-LA-FONTAINE demeurant à AVON-LES-ROCHES  
Madame MASSIOT Dominique Employée de Banque CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL DE LA TOURAINE ET DU POITOU POITIERS demeurant à TOURS  
Monsieur MEMIN Paul Conseiller d'Exploitation AGRIAL CAEN demeurant à DESCARTES  
Madame NEUKOMM Sylvie Chargée d'Activité Pilotage CRÉDIT AGRICOLE VAL DE FRANCE CHARTRES demeurant à AMBOISE  
Monsieur ROBINEAU Pascal Ouvrier Poulailleurs AVIAGEN FRANCE SAS BEAUCOUZE demeurant à BUXEUIL  
Madame ROBIN Michelle Responsable Approvisionnement ALLIANCE LOIRE SAINT-CYR-EN-BOURG demeurant à BOURGUEIL  
Monsieur SIMON Michel Responsable Silo AXEREAL SCA OLIVET demeurant à NOTRE-DAME-D'OE

Article 4 : La médaille d'honneur agricole GRAND OR est décernée à :

Monsieur CARTIER Daniel Opérateur Poly-Fabrication EURIAL G.I.E. DANGE-SAINT-ROMAIN demeurant à BARROU  
Monsieur GANGNEUX Denis Conducteur d'installation CENTRE SEM CAEN demeurant à TAUXIGNY  
Madame GUILLAUME TELL Patricia Assistante Commerciale GROUPAMA PARIS VAL DE LOIRE OLIVET demeurant à ROUZIERES-DE-TOURAINE  
Madame HAMARD MARTHEY Sylvie Employée de Banque CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL DE LA TOURAINE ET DU POITOU POITIERS demeurant à SAINT-CYR-SUR-LOIRE  
Monsieur LEFEUVRE Jean-Marie Directeur Clientèle Collectivité GROUPAMA PARIS VAL DE LOIRE OLIVET demeurant à CHINON  
Monsieur LEJOUX Patric Magasinier Conseil AXEREAL SCA OLIVET demeurant à MARRAY  
Madame PASCAL Marie-Jeanne Employée d'Assurances GROUPAMA PARIS VAL DE LOIRE OLIVET demeurant à VERETZ  
Monsieur PIMBERT Hubert Cariste Polyvalent CA FRANCE CHAMPIGNON MONTREUIL-BELLAY demeurant à THENEUIL

Article 5 : Le secrétaire général et le directeur de cabinet sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Tours, le 3 juillet 2017

Signé : Louis LE FRANC

Préfecture d'Indre et Loire

37-2017-07-03-005

**ARRÊTÉ** accordant la médaille d'honneur du Travail -  
Promotion du 14 juillet 2017

## PREFECTURE D'INDRE-ET-LOIRE

### BUREAU DU CABINET

#### **ARRÊTÉ accordant la médaille d'honneur du Travail - Promotion du 14 juillet 2017**

Le Préfet d'Indre-et-Loire, Chevalier de la Légion d'Honneur  
VU le décret 48-852 du 15 mai 1948 modifié instituant la médaille d'honneur du travail,  
VU le décret 84-591 du 4 juillet 1984 modifié par les décrets 2000-1015 du 17 octobre 2000 et 2007-1746 du 12 décembre 2007,  
VU l'arrêté du 17 juillet 1984 portant délégation de pouvoirs aux préfets pour l'attribution de la médaille d'honneur du travail,  
Sur proposition de Monsieur le directeur de cabinet ;

#### ARRÊTE

Article 1 : La médaille d'honneur du travail ARGENT est décernée à :

Madame ABERKANE Dalila Travailleur Handicapé E.S.A.T. "Les Ateliers de la Brenne" CHATEAU-RENAULT demeurant à CHATEAU-RENAULT  
Madame ALAPETITE Magalie Technicienne d'Etude SAFAGE TOURS demeurant à TOURS  
Madame ALLOIN Lydie Responsable Administratif COOPERATIVE TOURS GRENIER NATURE TOURS demeurant à NOIZAY  
Madame ALPHPHILIPPE Manuela Gestionnaire Conseil C A F Touraine TOURS demeurant à CERELLES  
Madame ALZON Isabelle Employée Logistique U Logistique SAVIGNY-EN-VERON demeurant à BEAUMONT-EN-VERON  
Madame AMIOT Sophie Dispatcheur PRIMAGAZ Les Levées SAINT-PIERRE-DES-CORPS demeurant à TOURS  
Monsieur APIED Loïc Technicien Méthodes Industrielles HUTCHINSON S.N.C. JOUE-LES-TOURS demeurant à LA RICHE  
Madame ARDOUIN Laurence Chargée de Qualité à la Direction Informatique LA NOUVELLE REPUBLIQUE du Centre Ouest TOURS demeurant à TOURS  
Madame ARMENOULT Nadia Gardien S.N.I. Grand Ouest RENNES demeurant à TOURS  
Monsieur AUBERGEON Emmanuel Conducteur de Pelleteuse EUROVIA JOUE-LES-TOURS demeurant à LA CHAPELLE-SUR-LOIRE  
Madame AUBERVILLE Sandrine ATTE Principal CONSEIL RÉGIONAL DU CENTRE-VAL DE LOIRE ORLÉANS demeurant à TOURS  
Monsieur AUBRY Luc Ouvrier Cariste VALEO Systèmes d'Essuyages CHATELLERAULT demeurant à BLERE  
Monsieur AUBRY Samuël Chef d'Equipe Maintenance WESER S.A. MAZIERES-DE-TOURAINNE demeurant à CHANNAY-SUR-LATHAN  
Madame AURNAGUE Céline Employée Administrative GEODIS Dusolier Calberson PARCAY-MESLAY demeurant à CLERE-LES-PINS  
Madame AUTEXIER Béatrice Manipulatrice Radio GRIM - SCM CIM Chevalerie TOURS demeurant à SAINT-CYR-SUR-LOIRE  
Madame AVICE Nathalie Conseillère Commerciale Assurances MACSF ASSURANCES LA DEFENSE demeurant à CHAMBRAY-LES-TOURS  
Monsieur AVRIL Benoît Technicien Process STMicroelectronics (TOURS) SAS TOURS demeurant à TOURS  
Madame AVRY Sylvie Chargé de Relation Entreprise POLE EMPLOI Centre Val de Loire ORLEANS demeurant à ROCHECORBON  
Madame AYRAULT Marie-Hélène Agent Technique Territorial CONSEIL RÉGIONAL DU CENTRE-VAL DE LOIRE ORLÉANS demeurant à TOURS  
Monsieur BADILLER Sylvain Coordinateur Prototypes DELPHI France SAS BLOIS demeurant à LIGNIERES-DE-TOURAINNE  
Monsieur BAGGIERI Gilles Concepteur Développeur CAISSE NATIONALE D'ASSURANCE VIEILLESSE TOURS demeurant à TOURS  
Monsieur BALLAIRE Christian Conducteur de Travaux SAUR VANNES demeurant à VILLEPERDUE  
Monsieur BALLE Patrice Equipier de Collecte SUEZ RV Centre Ouest MONTLOUIS-SUR-LOIRE demeurant à AMBOISE  
Monsieur BALLIN Franck Technicien R et D STMicroelectronics (TOURS) SAS TOURS demeurant à FONDETTES  
Monsieur BANCHAREL Grégoire Chef de Chantier EUROVIA JOUE-LES-TOURS demeurant à JOUE-LES-TOURS  
Monsieur BARAT Michel Agent d'Entretien Qualifié ITM-L.A.I. NOYANT-DE-TOURAINNE demeurant à SAINT-EPAIN  
Monsieur BARBEAU Christophe Chef d'Equipe de Fabrication LE FOURNIL du Val de Loire JOUE-LES-TOURS demeurant à SAINT-AVERTIN

Monsieur BARBOSA Emmanuel Conducteur Support Maintenance STMICROELECTRONICS (TOURS) SAS TOURS demeurant à SAINT-CYR-SUR-LOIRE

Madame BARBOT Maria Conseiller Service de l'Assurance Maladie C.P.A.M. d'Indre et Loire TOURS demeurant à TOURS

Monsieur BARDEAU Jean-Noël Chauffeur SAMAT ATLANTIQUE PRINQUIAU demeurant à MONTS

Madame BARDIEUX Catherine Opérateur Polyvalent TI Group Automotive Systems SAS NAZELLES-NEGRON demeurant à CIGOGNE

Madame BARDOU Karine Technicien RH C A F Touraine TOURS demeurant à SAINT-NICOLAS-DE-BOURGUEIL

Monsieur BARRAULT Stéphane Employé Logistique Qualifié AUCHAN France SAINT-PIERRE-DES-CORPS demeurant à TOURS

Madame BARRE Marylène Conseillère Clientèle TOUR(S) HABITAT TOURS demeurant à ESVRES

Madame BARROSO FERNANDES Marie-Elisabeth Vendeuse AUCHAN Tours Nord TOURS demeurant à SAINT-AVERTIN

Madame BATAILLARD Gaëlle Assistante Commerciale SANDVIK TOOLING FRANCE ORLEANS demeurant à TOURS

Monsieur BAT Katia Agent de Production HUTCHINSON S.N.C. JOUE-LES-TOURS demeurant à AMBOISE

Madame BATTU Ludvine Chef d'Equipe Production HUTCHINSON S.N.C. JOUE-LES-TOURS demeurant à CHANCEAUX-SUR-CHOISILLE

Monsieur BAUDET Laurent Hôte de Caisse AUCHAN ST CYR SAINT-CYR-SUR-LOIRE demeurant à SAINT-BRANCHS

Monsieur BEAUDOIN Jérôme Agent Technique MAIRIE DE RESTIGNÉ RESTIGNÉ demeurant à RESTIGNE

Madame BEAUVILAIN Franceska Secrétaire C A F Touraine TOURS demeurant à SAUMUR

Monsieur BEDU Yann Ingénieur Marketing STMICROELECTRONICS (TOURS) SAS TOURS demeurant à TOURS

Monsieur BEJOTTES Guy Outilleur CAILLAU ROMORANTIN-LANTHENAY demeurant à CHATEAU-RENAULT

Monsieur BEL Bernard Boucher DAWN MEATS FRANCE MONTBAZON demeurant à ESVRES

Monsieur BELHOUARI Hamou Opérateur de Quai GEODIS Dusolier Calberson PARCAY-MESLAY demeurant à JOUE-LES-TOURS

Monsieur BELLEVILLE Fabrice Responsable Etudes Informatiques AG2R LA MONDIALE ESVRES demeurant à MONTS

Monsieur BENETEAU Frédéric Chauffeur - Rippeur SUEZ RV Centre Ouest MONTLOUIS-SUR-LOIRE demeurant à VILLAINES-LES-ROCHERS

Monsieur BENEY Bruno Chef d'Equipe de Fabrication LE FOURNIL du Val de Loire JOUE-LES-TOURS demeurant à COURCAY

Monsieur BENNEVAULT Cyril Technicien de Maintenance INDENA S.A.S TOURS demeurant à LUYNES

Monsieur BERAET Frédéric Cadre GIE AG2R REUNICA PARIS demeurant à BALLAN-MIRE

Monsieur BERARD Jean-Eric Informaticien ATOS INFOGERANCE BEZONS demeurant à ROCHECORBON

Monsieur BERGER Philippe Ouvrier Cariste ADC SAINT CYR 2 SAINT-CYR-SUR-LOIRE demeurant à TOURS

Madame BERNAY - LEFRANCOIS Soad Conseillère Clientèle TOUR(S) HABITAT TOURS demeurant à JOUE-LES-TOURS

Madame BEROY Angélique Superviseur Qualité CAISSE NATIONALE D'ASSURANCE VIEILLESSE TOURS demeurant à CHAMBRAY-LES-TOURS

Madame BERRY Victoria Assistante de Recherche Spécialisée Centre de R & D Nestlé TOURS demeurant à MONNAIE

Madame BERTEAU Catherine Aide-Soignante CRF LE CLOS-SAINT VICTOR JOUE-LES-TOURS demeurant à JOUE-LES-TOURS

Monsieur BERTHAULT Olivier Surveillant d'Immeubles TOUR(S) HABITAT TOURS demeurant à TOURS

Monsieur BERTON François Chef d'Equipe Fabrication LE FOURNIL du Val de Loire JOUE-LES-TOURS demeurant à TAUXIGNY

Madame BERTRAND Véronique Hôtesse de Caisse AUCHAN Tours Nord TOURS demeurant à TOURS

Monsieur BESNARD Damien Inventoriste ITM-L.A.I. NOYANT-DE-TOURAINNE demeurant à LA CELLE-SAINT-AVANT

Madame BESSON Laurence Conseillère Retraite Complémentaire AG2R LA MONDIALE ESVRES demeurant à MONTBAZON

Madame BIETTMANN Chantal Equipière de Commerce SOCIETE ATAC JOUY EN JOSAS demeurant à METTRAY

Monsieur BIGARRE Nicolas employé Logistique Qualifié AUCHAN France SAINT-PIERRE-DES-CORPS demeurant à AZAY-LE-RIDEAU

Monsieur BILLY Serge Mécanicien Electronicien TOYS MOTORS TOURS TOURS demeurant à JOUE-LES-TOURS

Monsieur BINET Christophe Opérateur Régleur SOURDILLON SAS VEIGNE demeurant à PARCAY-MESLAY

Madame BIZET Katia Vendeuse Libre Service COOPERATIVE TOURS GRENIER NATURE TOURS demeurant à LA VILLE-AUX-DAMES

Madame BLINEAU Stéphanie Gestionnaire de Données ELLISPHERE TOURS demeurant à BALLAN-MIRE

Madame BLONDEAU Sonia Conseiller Assurance Maladie C.P.A.M. d'Indre et Loire TOURS demeurant à CHATEAU-DU-LOIR

Madame BLOTIN Véronique Opératrice Approvisionnement STMICROELECTRONICS (TOURS) SAS TOURS demeurant à THILLOUZE

Madame BODIN Stéphanie Employée de Banque LCL - Le Crédit Lyonnais TOURS demeurant à CORMERY

Monsieur BOILEVIN Denis Inspecteur Assurances GAN ASSURANCES PARIS demeurant à LUYNES

Madame BOIRON Vera Employée Commerciale Libre-Service MONOPRIX TOURS demeurant à JOUE-LES-TOURS

Madame BOISSIERE Marie-Laure Conseillère Particulière GIE AG2R REUNICA PARIS demeurant à AMBOISE

Monsieur BONI Jean-Philippe Ingénieur Equipement STMICROELECTRONICS (TOURS) SAS TOURS demeurant à SAINT-CYR-SUR-LOIRE

Madame BONISSEAU Virginie Employée de Banque BANQUE POPULAIRE Val de France MONTIGNY-LE-BRETONNEUX demeurant à VERETZ

Monsieur BORDESSOUL Pascal Gestionnaire Opération Assurance GENERALI IARD TOURS demeurant à TOURS

Madame BOSSARD Sandra Opérateur de Production ELIS Touraine MONTLOUIS-SUR-LOIRE demeurant à TOURS

Madame BOUALI Fatima Infirmière EPHAD KORIAN Chantou CHAMBRAY-LES-TOURS demeurant à TOURS

Monsieur BOUCHER Pascal Chargé d'Opérations TOUR(S) HABITAT TOURS demeurant à TOURS

Monsieur BOUCHET Alain Commercial JOUANEL Industrie SAINTE-MAURE-DE-TOURAINNE demeurant à CHARVIEU-CHAVAGNEUX

Monsieur BOUCHILLOU Pascal Agent de Maîtrise TOUR(S) HABITAT TOURS demeurant à VEIGNE

Madame BOUDEVIN Sandra Conseillère Retraite AG2R LA MONDIALE ESVRES demeurant à SEMBLANCAY

Madame BOUËT Marie-Christine kinésithérapeute MUTUALITÉ FRANCAISE Centre-Val de Loire TOURS demeurant à TOURS

Monsieur BOUILLON Grégory Technicien Process STMICROELECTRONICS (TOURS) SAS TOURS demeurant à NEUILLE-PONT-PIERRE

Monsieur BOULOIZEAU André Réceptionnaire ITM-L.A.I. NOYANT-DE-TOURAINNE demeurant à SAINTE-MAURE-DE-TOURAINNE

Monsieur BOUREAU Florent Chef d'Equipe ITM-L.A.I. NOYANT-DE-TOURAINNE demeurant à RICHELIEU

Monsieur BOURGOUING Philippe Employé de Banque Caisse d'Epargne Loire-Centre TOURS demeurant à LIGUEIL

Monsieur BOUTET Guy Réceptionnaire Rayon Fromage AUCHAN Chambray CHAMBRAY-LES-TOURS demeurant à TOURS

Madame BOUTET Sandrine Travailleur Handicapé E.S.A.T. "Les Ateliers de la Brenne" CHATEAU-RENAULT demeurant à CHATEAU-RENAULT

Monsieur BOUTON Eric Ingénieur Chercheur CEA - LE RIPAUT MONTS demeurant à JOUE-LES-TOURS

Madame BOYER Sandrine Conseillère Emploi POLE EMPLOI Centre Val de Loire ORLEANS demeurant à LANGEAIS

Monsieur BRAULT Franck Electricien AEG POWER SOLUTIONS CHAMBRAY-LES-TOURS demeurant à CIVRAY-DE-TOURAINNE

Madame BREE Régine Travailleur Handicapé E.S.A.T. "Les Ateliers de la Brenne" CHATEAU-RENAULT demeurant à CHATEAU-RENAULT

Madame BREMOND - DALLIER Karine Employée de Banque BANQUE POPULAIRE Val de France MONTIGNY-LE-BRETONNEUX demeurant à CHAMBRAY-LES-TOURS

Monsieur BRETON Hervé Technicien Expérimenté POLE EMPLOI Centre Val de Loire ORLEANS demeurant à JOUE-LES-TOURS

Madame BRETON Valérie Directrice Régionale ASTRA ZENECA COURBEVOIE demeurant à AZAY-SUR-CHER

Monsieur BRICHON Jean-Paul Directeur Régional GROUPE PLG GRAND OUEST PONT-SAINT-MARTIN demeurant à CHAMBRAY-LES-TOURS

Madame BRIEUDE Sévrine Technicien Prestations Sociales C.P.A.M. d'Indre et Loire TOURS demeurant à LARCAY

Monsieur BRINET Christophe Superviseur SENIOR FLEXONICS BLOIS SAS BLOIS demeurant à EPEIGNE-LES-BOIS

Monsieur BROSSARD Luc Ingénieur Système GIE AG2R REUNICA PARIS demeurant à DOLUS-LE-SEC

Madame BROUDIN Isabelle Employée TOUR(S) HABITAT TOURS demeurant à TOURS

Monsieur BRULÉ Sandrine Technicien Prestations Sociales C.P.A.M. d'Indre et Loire TOURS demeurant à NEUILLE-PONT-PIERRE

Monsieur BRUNEAU Pascal Responsable d'Agence BestDrive LE MANS demeurant à BEAUMONT-EN-VERON

Monsieur BRUNETEAU David Magasinier Cariste CHOLLET LOCHES demeurant à VARENNES

Monsieur BUFFET Denis Menuisier - Chef d'Equipe G.T.H. ESVRES demeurant à BLERE

Madame CABON Peggy Conseillère Clientèle LA HALLE CHAMBRAY-LES-TOURS demeurant à SORIGNY

Monsieur CADIO Eric Technicien Device STMICROELECTRONICS (TOURS) SAS TOURS demeurant à CHANCEAUX-SUR-CHOISILLE

Madame CAILLEAU Marie Agent Administratif TOUR(S) HABITAT TOURS demeurant à SAINT-ANTOINE-DU-ROCHER

Madame CALAND Alexa Cadre Bancaire BNP PARIBAS TOURS demeurant à VEIGNE  
 Madame CAMBRESY Sophie Chargée d'Assistance FIDELIA Assistance TOURS demeurant à TOURS  
 Madame CARRICO Nathalie Conductrice Filière Production STMicroelectronics (TOURS) SAS TOURS demeurant à VERETZ  
 Monsieur CASSAR Cyril Magasinier Cariste HUTCHINSON S.N.C. JOUE-LES-TOURS demeurant à NOTRE-DAME-D'OE  
 Madame CASSIN Delphine Technicien Maîtrise des Risques C.P.A.M. d'Indre et Loire TOURS demeurant à MONNAIE  
 Madame CESBRON Laetitia Gestionnaire Retraite AG2R LA MONDIALE REUNICA PARIS 14EME demeurant à MANTHELAN  
 Monsieur CHANGEUR Marc Technicien Supérieur CEA - LE RIPAULT MONTS demeurant à JOUE-LES-TOURS  
 Madame CHARBONNIER Nadège Responsable de Service C A F Touraine TOURS demeurant à TOURS  
 Madame CHARCELLAY Marie-Claude Chef d'atelier fabrication DTM Loisirs Créatifs PREUILLY-SUR-CLAISE demeurant à LE PETIT-PRESSIGNY  
 Monsieur CHASLES Dominique Technicien de Laboratoire SYNTHRON CHATEAU-RENAULT demeurant à VILLEDOMER  
 Monsieur CHASLES James Cadre Commercial CPO-COMBUSTIBLES DE L'OUEST NANTES demeurant à COUESMES  
 Madame CHASSIER Jacqueline Travailleur Handicapé E.S.A.T. "Les Ateliers de la Brenne" CHATEAU-RENAULT demeurant à CHATEAU-RENAULT  
 Monsieur CHAUVIER Thierry Assistant Maîtrise des Activités URSSAF Centre ORLEANS demeurant à TOURS  
 Madame CHENET Cécilia chef d'Equipe Sécurité Incendie SERIS SECURITY MEUNG-SUR-LOIRE demeurant à LUYNES  
 Monsieur CHENU Thierry Chef d'Equipe ADC SAINT CYR 2 SAINT-CYR-SUR-LOIRE demeurant à SAINT-ETIENNE-DE-CHIGNY  
 Monsieur CHEREAU Frédéric Agent d'Entretien et Installation Bâtiment WESER S.A. MAZIERES-DE-TOURAINNE demeurant à SAVIGNE-SUR-LATHAN  
 Monsieur CHEREIL DE LA RIVIERE Gilles Conseiller Commercial SWISSLIFE ASSURANCE ET PATRIMOINE LEVALLOIS-PERRET demeurant à LUYNES  
 Madame CHESNEAU Katia Gestionnaire SOGAREP CIVRAY-DE-TOURAINNE demeurant à LIMERAY  
 Madame CHIRON Valérie Chargée de Formation HARMONIE MUTUELLE PARIS demeurant à TOURS  
 Madame CHOUTEAU Lucette Infirmière Urgentiste NTC+ SAINT GATIEN ALLIANCE TOURS demeurant à SAINT-MARTIN-LE-BEAU  
 Monsieur CLEMENT Vincent Responsable Métrologie MIRION TECHNOLOGIES (CANBERRA) ST QUENTIN EN YVELINES demeurant à BEAULIEU-LES-LOCHES  
 Madame CLERC Céline Conseillère Mutualiste La Mutuelle Générale BLOIS demeurant à NAZELLES-NEGRON  
 Madame CLUZEL Françoise Assistante Technique AFPA OLIVET demeurant à TOURS  
 Monsieur CORDIER Ludovic Travailleur Handicapé E.S.A.T. "Les Ateliers de la Brenne" CHATEAU-RENAULT demeurant à CHATEAU-RENAULT  
 Monsieur CORREIA José Technicien SAV CHUBB FRANCE TOURS demeurant à BALLAN-MIRE  
 Madame COTINEAU Corinne Agent Administratif MUTUALITÉ FRANCAISE Centre-Val de Loire TOURS demeurant à VILLANDRY  
 Madame COUAVOUX Karine Conseiller Service de l'Assurance Maladie C.P.A.M. d'Indre et Loire TOURS demeurant à LA RICHE  
 Madame COUINEAU Maryline Ouvrière Spécialisée VERNET SAS ARPAJON demeurant à MAZIERES-DE-TOURAINNE  
 Monsieur COULEON David chef d'Equipe GIRAUD S.A. VEIGNE demeurant à MONTBAZON  
 Madame COUSIN Stéphanie Chargée d'Assistance Confirmée FIDELIA Assistance TOURS demeurant à CHANCEAUX-SUR-CHOISILLE  
 Monsieur COUSTILIERES Eude Travailleur en ESAT ESAT APF Touraine NOTRE-DAME-D'OE demeurant à TOURS  
 Madame COUVRAND école Conductrice Filière Process STMicroelectronics (TOURS) SAS TOURS demeurant à SAINT-CYR-SUR-LOIRE  
 Madame COUVROT Isabelle Responsable Informatique AEG POWER SOLUTIONS CHAMBRAY-LES-TOURS demeurant à VERETZ  
 Madame CRESMÉAS Karine Personnel Naviguant Commercial AIR FRANCE TREMBLAY-EN-FRANCE demeurant à MONTLOUIS-SUR-LOIRE  
 Monsieur CUELLAR Francis Technicien Produit et Test STMicroelectronics (TOURS) SAS TOURS demeurant à BLERE  
 Madame DABERT Catherine Gestionnaire AUCHAN Chambray CHAMBRAY-LES-TOURS demeurant à SORIGNY  
 Monsieur DANGER Sébastien Agent de Service ELIS ANJOU AVRILLE demeurant à SAVIGNY-EN-VERON

Monsieur DARDILLAC Richard Responsable Activités Services FAIVELEY TRANSPORT TOURS LA VILLE-AUX-DAMES demeurant à TOURS

Monsieur DARMAGNAC Jérôme Technicien de Maintenance STMICROELECTRONICS (TOURS) SAS TOURS demeurant à VERETZ

Monsieur DASSISE Christophe Développeur AVEM SAS MEYZIEU demeurant à ATHEE-SUR-CHER

Madame DE ALMEIDA Sandra Employée Commerciale CSF-SAS CESSON-SEVIGNE demeurant à BALLAN-MIRE

Madame DEBOSZ Delphine Comptable DAWN MEATS FRANCE MONTBAZON demeurant à LA CHAPELLE-BLANCHE-SAINT-MARTIN

Madame DECARIS Véronique Chargée d'Etudes AG2R LA MONDIALE ESVRES demeurant à VEIGNE

Monsieur DE CASTRO Jean-François Ingénieur Informatique ELLISPHERE TOURS demeurant à VERNOU-SUR-BRENNE

Monsieur DEFEING Philippe Agent de Sécurité Confirmé CEA - LE RIPULT MONTS demeurant à FRANCUEIL

Monsieur DELACOUT Philippe Professionnel Maintenance SOURDILLON SAS VEIGNE demeurant à ATHEE-SUR-CHER

Madame DELANOUE Sophie Chargée d'Affaires BANQUE POPULAIRE Val de France MONTIGNY-LE-BRETONNEUX demeurant à TOURS

Monsieur DELAUNAY Ludovic Employé Commercial SIMPLY Ballan BALLAN-MIRE demeurant à CHEILLE

Monsieur DELAVALT Frédéric Technicien Informatique LA NOUVELLE REPUBLIQUE du Centre Ouest TOURS demeurant à SAINT-MARTIN-LE-BEAU

Monsieur DELÉPINE Jean Directeur MUTUALITÉ FRANCAISE Centre-Val de Loire TOURS demeurant à TOURS

Monsieur DELMOITIEZ Laurent Vendeur FNAC Tours TOURS demeurant à SAINT-AVERTIN

Madame DEMOULIN Fabienne Conseillère Commerciale d'Agence HARMONIE MUTUELLE ORLEANS demeurant à SOUVIGNY-DE-TOURAINES

Monsieur DENIS Daniel Responsable Libre Service DISTRIBUTION SANITAIRE CHAUFFAGE VERNEUIL-EN-HALATTE demeurant à CHAMBRAY-LES-TOURS

Monsieur DE SA EARP Ricardo Directeur Division STMICROELECTRONICS (TOURS) SAS TOURS demeurant à SAINT-AVERTIN

Madame DESLIONS Sandrine Opératrice de Production STMICROELECTRONICS (TOURS) SAS TOURS demeurant à TOURS

Madame DESLIS Sylvie Opérateur Régleur RADIAL CHATEAU-RENAULT demeurant à MONTHODON

Madame DESLOUS Sophie Agent de Fabrication DTM Loisirs Créatifs PREUILLY-SUR-CLAISE demeurant à PREUILLY-SUR-CLAISE

Madame DESSERTENNE Valérie Technicienne de Production STMICROELECTRONICS (TOURS) SAS TOURS demeurant à CHANCEAUX-SUR-CHOISILLE

Monsieur DEVEAUX Manuel Informaticien SIHM PARIS demeurant à FONDETTES

Madame DO NASCIMENTO PIRES Albertina Employée de Maison URSSAF MULHOUSE demeurant à TOURS

Madame DOS SANTOS Elisabeth Animatrice Logistique MAISONING SAS SAINT-PIERRE-DES-CORPS demeurant à AZAY-SUR-CHER

Madame DOS SANTOS FELICIANO Nadine Employée de Restauration Collective SODEXO LE HAILLAN demeurant à TOURS

Madame DOURY Annie Assistante Qualifiée TOUR(S) HABITAT TOURS demeurant à ATHEE-SUR-CHER

Madame DREUX Romuald Chauffeur Livreur C.P.O. SAINT-PIERRE-DES-CORPS demeurant à LUYNES

Madame DROUARD Catherine Cadre Bancaire BANQUE POPULAIRE Val de France MONTIGNY-LE-BRETONNEUX demeurant à BALLAN-MIRE

Madame DROUET Nelly Assistante RH CRF LE CLOS-SAINT VICTOR JOUE-LES-TOURS demeurant à SAINT-MICHEL-SUR-LOIRE

Madame DUBOIS Christine Collaboratrice FINAXY SAINT-PIERRE-DES-CORPS demeurant à SAINT-PATRICE

Monsieur DUBOIS Jean-Michel Employé de Proximité VAL TOURAINES HABITAT TOURS demeurant à MONTS

Madame DUCHENE Catherine Adjoint d'Animation 2 ème Classe SIEPVS PORTS demeurant à NOUATRE

Madame DUCOS - GALAND Magaly Technicienne Supérieur de Recherche INSTITUT PASTEUR PARIS demeurant à TOURS

Madame DUMAS Sylvie Agent de Maîtrise LEROY MERLIN CHAMBRAY-LES-TOURS demeurant à ARTANNES-SUR-INDRE

Madame DUMUR Katia Superviseur C.P.A.M. d'Indre et Loire TOURS demeurant à SAINT-ROCH

Monsieur DUPAYS Patrick Opérateur de Production LE FOURNIL du Val de Loire JOUE-LES-TOURS demeurant à JOUE-LES-TOURS

Madame DUPERRY Laetitia Employée de Banque BNP PARIBAS TOURS demeurant à LA MEMBROLLE-SUR-CHOISILLE

Madame DUSSILLOL Emmanuelle Conductrice Filière Maintenance STMICROELECTRONICS (TOURS) SAS TOURS demeurant à SAINT-PIERRE-DES-CORPS

Monsieur EP Yann Chef d'Equipe COMPAGNIE DES GAZ DE PÉTROLE PRIMAGAZ PARIS LA DÉFENSE demeurant à TOURS



Monsieur ESPITALIER Samuël Aide Electromécanicien INDENA S.A.S TOURS demeurant à VILLEDOMER

Monsieur ESTOP Pascal Ingénieur Responsable Redresseurs AEG POWER SOLUTIONS CHAMBRAY-LES-TOURS demeurant à CHAMBRAY-LES-TOURS

Monsieur FAIVRE Guy Informaticien CAISSE NATIONALE D'ASSURANCE VIEILLESSE TOURS demeurant à NAZELLES-NEGRON

Madame FARIK Lydia Responsable Adjoint FARO MISTIGRIFF TOURS demeurant à TOURS

Monsieur FARINATI Patrick Agent Administratif de Gestion GEODIS Dusolier Calberson PARCAY-MESLAY demeurant à ROUZIERS-DE-TOURAINES

Madame FEUILLETTE Magaly Assistante de Santé au Travail APST 37 CHAMBRAY-LES-TOURS demeurant à CHANCEAUX-SUR-CHOISILLE

Monsieur FONDIN Stéphane Leader STEF Logistique Tours PARCAY-MESLAY demeurant à JOUE-LES-TOURS

Monsieur FORET Vincent Responsable Ventes Matériel de Récolte CNH INDUSTRIAL FRANCE ETAMPES demeurant à NAZELLES-NEGRON

Madame FORTIN Céline Auditrice C.P.A.M. d'Indre et Loire TOURS demeurant à SAINT-ETIENNE-DE-CHIGNY

Madame FOUCAULT Angélique Conseillère Entreprises AG2R LA MONDIALE ESVRES demeurant à LOCHES

Madame FOUCAULT Karine Conseiller clientèle accueil LCL-FRANCE TAUXIGNY demeurant à LOCHES

Monsieur FOULON Serge Gardien de Gymnase C.C. BLÉRÉ - Val de Cher BLERE demeurant à BLERE

Madame FOUQUEREAU Gisèle Agent Social 1ère Classe C.C.A.S. de la VILLE-AUX-DAMES LA VILLE-AUX-DAMES demeurant à SAINT-PIERRE-DES-CORPS

Monsieur FOUQUET Jacky Mécanicien Automobile Technicien Confirmé SAS ABY AUTOMOBILES ABILLY demeurant à ABILLY

Monsieur FOURNIER Pascal Chargé d'Affaires SOCOFER SAINT-PIERRE-DES-CORPS demeurant à LARCAY

Madame FRANCOU - FRIGOLA Brigitte Responsable Ressources Humaines STMICROELECTRONICS (TOURS) SAS TOURS demeurant à LUSSAULT-SUR-LOIRE

Monsieur FRAYSSE Dominique Carde de Santé Masseur-Kinésithérapeute L'HOSPITALET Centre de rééducation et d'hébergement MONTOIRE-SUR-LE-LOIRE demeurant à LES HERMITES

Monsieur FUMAROLA Anthony Disquaire FNAC Tours TOURS demeurant à TOURS

Monsieur GABILLAUD Jean-Louis Technicien de Maintenance STMICROELECTRONICS (TOURS) SAS TOURS demeurant à AMBILLOU

Madame GABILLON Maryse Ouvrière à Domicile DTM Loisirs Créatifs PREUILLY-SUR-CLAISE demeurant à PREUILLY-SUR-CLAISE

Monsieur GARCIA Jean-Charles Responsable Logistique Organisation Pièces de Rechange VERNET SAS ARPAJON demeurant à CINQ-MARS-LA-PILE

Madame GARNIER Gwenaëlle Gestionnaire Conseil Expert C A F Touraine TOURS demeurant à JOUE-LES-TOURS

Madame GARNIER Katia Conseillère de Ventes AUCHAN Tours Nord TOURS demeurant à TOURS

Monsieur GASNIER Sophie Préparateur Commande HUTCHINSON S.N.C. JOUE-LES-TOURS demeurant à CHAMBRAY-LES-TOURS

Monsieur GASTICHET Laurent Employé Logistique U Logistique SAVIGNY-EN-VERON demeurant à CHAMPIGNY-SUR-VEUDE

Monsieur GAUCHER David Conducteur Support Maintenance STMICROELECTRONICS (TOURS) SAS TOURS demeurant à AMBOISE

Madame GAUDARD Séverine Approvisionneur STEF Transport TOURS TOURS demeurant à CHANCEAUX-SUR-CHOISILLE

Monsieur GAUTHIER Jean-Raymond Travailleur handicapé ESAT E.S.A.T. "Les Ateliers de la Brenne" CHATEAU-RENAULT demeurant à CHATEAU-RENAULT

Monsieur GAUTIER Jérôme Employé Commercial AUCHAN Chambray CHAMBRAY-LES-TOURS demeurant à CRAVANT-LES-COTEAUX

Madame GERARD Véronique Assistante Marketing CHOLLET LOCHES demeurant à BEAULIEU-LES-LOCHES

Madame GERVAIS Jessica Employée de Banque CREDIT LYONNAIS SA VILLEJUIF demeurant à NOYANT-DE-TOURAINES

Monsieur GIGOUT Thierry assistant administratif LE FOURNIL du Val de Loire JOUE-LES-TOURS demeurant à AZAY-LE-RIDEAU

Monsieur GILSON Nicolas Employé de Banque BANQUE POPULAIRE Val de France MONTIGNY-LE-BRETONNEUX demeurant à SAINT-CYR-SUR-LOIRE

Monsieur GIRARD Emmanuel Technicien Prestations Sociales C.P.A.M. d'Indre et Loire TOURS demeurant à CINQ-MARS-LA-PILE

Monsieur GIRARD Frédéric Employé SAV DARTY Tours Nord TOURS demeurant à SAINT-QUENTIN-SUR-INDROIS

Monsieur GIRAUD Fabrice Chauffeur CHRONOPOST INTERNATIONAL JOUE-LES-TOURS demeurant à TOURS

Monsieur GIRAULT Christophe Chef de Secteur CANDIA PARIS demeurant à NEUILLE-PONT-PIERRE

Madame GIRAULT- DIJON Sylvie Assistante Commerciale Export ST MICHEL BISCUITS CONTRES demeurant à CHARGE

Monsieur GIRONCEL Josian Technicien d'Exploitation DALKIA France TOURS demeurant à TOURS  
 Madame GODARD Sophie Employée de Banque Caisse d'Épargne Loire-Centre TOURS demeurant à BLERE  
 Madame GODET Sophie Conducteur Filière Process STMicroelectronics (TOURS) SAS TOURS demeurant à SAINT-BRANCHS  
 Monsieur GOMET Thierry Gestionnaire de Stock U Logistique SAVIGNY-EN-VERON demeurant à FONDETTES  
 Monsieur GORGEARD Claude Formateur AFPA OLIVET demeurant à NOUZILLY  
 Monsieur GOUBARD Sylvain Technicien Conseil MAISONING SAS SAINT-PIERRE-DES-CORPS demeurant à SAINT-BRANCHS  
 Monsieur GOUFFIER Ludovic Technico Commercial Sédentaire REXEL France LA RICHE demeurant à TOURS  
 Madame GOURON Catherine Employée de Proximité VAL TOURAINE HABITAT TOURS demeurant à TOURS  
 Monsieur GRANDIN Benoît Électricien SAINT-JEAN INDUSTRIE POITOU INGRANDES SUR VIENNE demeurant à PUSSIGNY  
 Monsieur GRANGE Sébastien Responsable de Secteur ITM-L.A.I. NOYANT-DE-TOURAINE demeurant à RILLY-SUR-VIENNE  
 Monsieur GRIGNON Jean-Claude Chauffeur de Matériel de Collecte SUEZ RV Centre Ouest MONTLOUIS-SUR-LOIRE demeurant à AMBOISE  
 Monsieur GRIMAUD Hubert Surveillant d'Immeubles TOUR(S) HABITAT TOURS demeurant à TOURS  
 Madame GROLLEAU Virginie Directeur d'Agence MAAF ASSURANCES CHAURAY demeurant à BALLAN-MIRE  
 Monsieur GROOTAERT Frédéric Ingénieur de Maintenance GE MEDICAL SYSTEMS S.C.S. BUC demeurant à SAINT-AVERTIN  
 Madame GUIBOUT Françoise Assistante Administration des Ventes KNAUF Industrie Ouest RICHELIEU demeurant à LA ROCHE-CLERMAULT  
 Madame GUIGNARD Carole Commerciale HARMONIE MUTUELLE ORLEANS demeurant à HOMMES  
 Monsieur GUILLAUME - TELL David Technicien de Maintenance STMicroelectronics (TOURS) SAS TOURS demeurant à TOURS  
 Madame GUILLEMET Caroline Responsable de Service MAISONING SAS SAINT-PIERRE-DES-CORPS demeurant à MONTLOUIS-SUR-LOIRE  
 Monsieur GUILLEMETTE Matthieu Informaticien - Expert Domaine INFORMATIQUE CDC ARCUEIL demeurant à MONTLOUIS-SUR-LOIRE  
 Madame GUILLEMIN Sylvie Agent de Maîtrise Administratif POLINORSUD AVOINE demeurant à LA CHAPELLE-SUR-LOIRE  
 Monsieur GUILLERMIN Johan Journaliste LA NOUVELLE REPUBLIQUE du Centre Ouest TOURS demeurant à SAINT-AVERTIN  
 Madame GUINUT Clara Responsable Ressources Humaines C A F Touraine TOURS demeurant à MONNAIE  
 Monsieur GUYARD Olivier Agent Allocataire POLE EMPLOI Centre Val de Loire ORLEANS demeurant à CHINON  
 Madame HABASQUE Anne Vendeur en Optique MUTUALITÉ FRANCAISE Centre-Val de Loire TOURS demeurant à COURCELLES-DE-TOURAINE  
 Madame HACHOUR Messaouda Conseiller Retraite AG2R LA MONDIALE ESVRES demeurant à LOUANS  
 Madame HANNON Patricia Gestionnaire Clientèle SOGAREP CHARGE demeurant à CHARGE  
 Monsieur HAUDOIN Jean-Michel Ouvrier de Production ESAT LÉOPOLD BELLAN DE CHINON CHINON demeurant à LA CHAPELLE-SUR-LOIRE  
 Madame HÉLIE - PRUNEAU Emilie Employée de Banque BANQUE POPULAIRE Val de France MONTIGNY-LE-BRETONNEUX demeurant à SAINT-ROCH  
 Monsieur HERPIN Pascal Manager Régional SOCIETE PFIZER PARIS demeurant à BEAUMONT-LA-RONCE  
 Madame HILLIERS Sandrine Opératrice de Production STMicroelectronics (TOURS) SAS TOURS demeurant à SAINT-AUBIN-LE-DEPEINT  
 Monsieur HOULVIGUE Frédéric Mécanicien CITROËN Tours Nord TOURS demeurant à NAZELLES-NEGRON  
 Monsieur HUBER Jean-François Ingénieur Conseil CRAMIF PARIS demeurant à AZAY-SUR-CHER  
 Madame HUCAULT Gatiene Adjoint technique principal CONSEIL RÉGIONAL DU CENTRE-VAL DE LOIRE ORLÉANS demeurant à SAINT-AVERTIN  
 Monsieur HUMBERT Pascal Conseiller Particulier AG2R LA MONDIALE ESVRES demeurant à SAINT-CYR-SUR-LOIRE  
 Madame HUON DE KERMADEC Kristina Assistante Commerciale JC DECAUX France TOURS demeurant à TOURS  
 Monsieur IDIER Régis Responsable Logistique Régional GEODIS Dusolier Calberson PARCAY-MESLAY demeurant à CLERE-LES-PINS  
 Madame IMBERT Rachel Conseiller Service de l'Assurance Maladie C.P.A.M. d'Indre et Loire TOURS demeurant à CHANCEAUX-SUR-CHOISILLE  
 Monsieur ISOARD Thierry Technicien d'Atelier SNECMA - SAFRAN AIRCRAFT ENGINES CHATELLERAULT demeurant à SAINTE-MAURE-DE-TOURAINE  
 Monsieur JACQUIER Frédéric Ingénieur Produit et Test STMicroelectronics (TOURS) SAS TOURS demeurant à SAINT-CYR-SUR-LOIRE  
 Madame JACQUIN Christine Employée Commerciale SIMPLY MARKET TARARE demeurant à JOUE-LES-TOURS

Monsieur JOLLET Eric Cuisinier 7000 SET MEAL CHATILLON demeurant à LOCHES

Monsieur JOUANNEAU Dominique Travailleur Handicapé E.S.A.T. "Les Ateliers de la Brenne" CHATEAU-RENAULT demeurant à CHATEAU-RENAULT

Madame JOUANNET Karine Gestionnaire SOGAREP CIVRAY-DE-TOURAINNE demeurant à AMBOISE

Monsieur JUQUOIS Richard Conducteur PL Jacky DUFEU S.A.S. LASSE demeurant à MARIGNY-MARMANDE

Madame JUSTE Guylaine Responsable Commerciale JOUANEL Industrie SAINTE-MAURE-DE-TOURAINNE demeurant à OYRE

Madame KARADERE CEYLANT Céline Responsable GMF Conseil GMF Direction générale CLERMONT-FERRAND demeurant à CHAMBRAY-LES-TOURS

Madame KERSALE Stéphanie Employée d'Assurances MAAF ASSURANCES CHAURAY demeurant à SAINT-CYR-SUR-LOIRE

Monsieur KOOTZ Didier Agent Polyvalent Arrivage GEODIS Dusolier Calberson PARCAY-MESLAY demeurant à SAINT-CYR-SUR-LOIRE

Madame LABESSE Karine Gestionnaire Litiges et Créances C A F Touraine TOURS demeurant à LA MEMBROLLE-SUR-CHOISILLE

Madame LACHENAUD Isabelle Technicien Prestations Sociales C.P.A.M. d'Indre et Loire TOURS demeurant à TOURS

Madame LACROIX Carole Formatrice L'OREAL PARIS demeurant à JOUE-LES-TOURS

Madame LACROIX Jessica Comptable COMPAGNIE DES GAZ DE PÉTROLE PRIMAGAZ PARIS LA DÉFENSE demeurant à SAINT-PATERNE-RACAN

Madame LAFFARGUE Karine Employée de Bureau AG2R LA MONDIALE ESVRES demeurant à VEIGNE

Monsieur LAGARDE Bertrand Employé de Banque BANQUE POPULAIRE Val de France MONTIGNY-LE-BRETONNEUX demeurant à ESVRES

Monsieur LAKAFIA Muriel Employée Gestion Clients GEODIS Dusolier Calberson PARCAY-MESLAY demeurant à SAINT-PIERRE-DES-CORPS

Madame LAQUERRE Christine Conseiller Service de l'Assurance Maladie C.P.A.M. d'Indre et Loire TOURS demeurant à SAINT-OUEN-LES-VIGNES

Madame LARBI Yamina Conseillère Retraite Complémentaire AG2R LA MONDIALE ESVRES demeurant à LA VILLE-AUX-DAMES

Monsieur LAURE Fabrice Conducteur de Matériel de Collecte SUEZ RV Centre Ouest MONTLOUIS-SUR-LOIRE demeurant à MONTRICHARD

Madame LAURENT Sylvie Agent Qualifié de Service GSF ATHENA SAS SAINT-AVERTIN demeurant à BEAUMONT-LA-RONCE

Monsieur LEBAUT Yves Rotativiste LA NOUVELLE REPUBLIQUE du Centre Ouest TOURS demeurant à BIGNOUX

Madame LEBEAUPIN Stéphanie Gestionnaire Comptable GRIM - SCM DEMETER TOURS demeurant à MONTEAUX

Monsieur LECAVALERIE Cyrille Ingénieur Etudes Informatique MGEN TECHNOLOGIES TOURS demeurant à AUZOUER-EN-TOURAINNE

Monsieur LECONTE Thierry Agent Administratif ITM-L.A.I. NOYANT-DE-TOURAINNE demeurant à LA CELLE-SAINT-AVANT

Madame LE CREURER HERAIL Anne-Marie Technicienne CEA - LE RIPALT MONTS demeurant à CHAMBRAY-LES-TOURS

Monsieur LE DEM Rémy Magasinier NUMEN SERVICE - SATI CHAMBRAY-LES-TOURS demeurant à CHAMBRAY-LES-TOURS

Madame LEGER Véronique Référent Technicien Retraite CAISSE NATIONALE D'ASSURANCE VIEILLESSE TOURS demeurant à TOURS

Monsieur LE GOUIC-MARTUN Yves Technicien Principal CEA - LE RIPALT MONTS demeurant à ARTANNES-SUR-INDRE

Madame LE GUIDEC Karine Gestionnaire Conseil C A F Touraine TOURS demeurant à ROUZIERES-DE-TOURAINNE

Madame LEGUILLÉ Stéphanie Conseillère Entreprise GIE AG2R REUNICA PARIS demeurant à MONTS

Monsieur LEHUEDE Christophe Agent de Maîtrise INDENA S.A.S TOURS demeurant à BEAUMONT-LA-RONCE

Monsieur LE LOUER Arnaud Technicien Facilities STMicroelectronics (TOURS) SAS TOURS demeurant à BALLANMIRE

Monsieur LEMAIRE Fabrice Manager Administration des Ventes SAS LANTANA SAINT-GEORGES-SUR-CHER demeurant à LA CROIX-EN-TOURAINNE

Monsieur LEMEREZ Stéphane Agent de Production HUTCHINSON S.N.C. JOUE-LES-TOURS demeurant à SAINT-CYR-SUR-LOIRE

Madame LEMPEREUR Anna Ouvrière Agricole DOMAINE COCTEAUX CANGEY demeurant à CANGEY

Monsieur LENORMAND Pascal Responsable Régional des Ventes CARRIER SCS MONTLUEL demeurant à BEAUMONT-LA-RONCE

Madame LE ROCH Céline Assistante Technique Retraite CARSAT Centre Val de Loire ORLEANS demeurant à CHANCEAUX-SUR-CHOISILLE

Madame LEROY Alice Responsable Comptable CITROËN Tours Nord TOURS demeurant à CHANCEAUX-SUR-CHOISILLE

Monsieur LETELLIER Olivier Responsable Informatique CAISSE NATIONALE D'ASSURANCE VIEILLESSE TOURS demeurant à SAINT-AVERTIN

Madame LETOILE Elodie Gestionnaire Conseil C A F Touraine TOURS demeurant à MONNAIE

Madame LIKOSSI - VARLET Stéphanie Conseillère Entreprise Expérimenté AG2R LA MONDIALE ESVRES demeurant à TOURS

Madame LION Cécile Vendeuse Qualifiée AG2R LA MONDIALE ESVRES demeurant à TOURS

Madame LIVET Nadia Opératrice de Production STMicroelectronics (TOURS) SAS TOURS demeurant à FONDETTES

Monsieur LOISON Christophe Agent Métrologue HUTCHINSON S.N.C. JOUE-LES-TOURS demeurant à CIGOGNE

Monsieur LOLIVIER Stéphane Technicien de Maintenance LIOTARD FRERES SAINT-PIERRE-DES-CORPS demeurant à TOURS

Monsieur LONGUET Jean-Louis Ingénieur Chercheur CEA - LE RIPAUT MONTS demeurant à VEIGNE

Madame LONGUET Laurence Ingénieur Chercheur CEA - LE RIPAUT MONTS demeurant à VEIGNE

Monsieur LOPES Domingos Chef d'Equipe SAVOIE CHAMBRAY-LES-TOURS demeurant à TOURS

Monsieur LORILLOU Rodolphe Directeur d'Agence Bancaire BANQUE POPULAIRE Val de France MONTIGNY-LE-BRETONNEUX demeurant à LUYNES

Monsieur LOUINEAU Eric Technicien Facilities STMicroelectronics (TOURS) SAS TOURS demeurant à CHEILLE

Madame LUCAS Alexandra Conseillère de Vente LEROY MERLIN CHAMBRAY-LES-TOURS demeurant à FONDETTES

Monsieur LUNETEAU Jean-Claude Ouvrier d'Usine SAINT-JEAN INDUSTRIE POITOU INGRANDES SUR VIENNE demeurant à RAZINES

Madame MAGNOU Florence Gestionnaire Santé SOGAREP CHARGE demeurant à BEAULIEU-LES-LOCHES

Madame MANGEANT Karine Technicien Prestations Sociales C.P.A.M. d'Indre et Loire TOURS demeurant à NAZELLES-NEGRON

Madame MANSARD Delphine Ouvrière Spécialisée VERNET SAS ARPAJON demeurant à MAZIERES-DE-TOURAINES

Monsieur MARCHAND Alain Responsable Informatique C.P.A.M. d'Indre et Loire TOURS demeurant à SAVONNIERES

Madame MARCHEIX - CLAVEAU Séverine Employée de Banque BANQUE POPULAIRE Val de France MONTIGNY-LE-BRETONNEUX demeurant à TOURS

Madame MARJOLET Sylvie Responsable Qualité AG2R LA MONDIALE ESVRES demeurant à CHAMBOURG-SUR-INDRE

Monsieur MAROLLEAU Joël Chauffeur Livreur GUILMOT - GAUDAIS LA VILLE-AUX-DAMES demeurant à BALLAN-MIRE

Monsieur MARY Frédéric Employé EPC FRANCE SAINT-MARTIN-DE-CRAU demeurant à FRANCUEIL

Monsieur MATHÉ Didier Vendeur COOPERATIVE TOURS GRENIER NATURE TOURS demeurant à SAINT-AVERTIN

Monsieur MAUGER Gwenaél Chargé Encadrement Production RECIPHARM Monts MONTS demeurant à VEIGNE

Madame MAUNIE Muriel Technicien Supérieur CEA - LE RIPAUT MONTS demeurant à MONTS

Madame MAURICE Sophie Comptable SOGAREP AMBOISE demeurant à LUZILLE

Monsieur MAYEN Jean-Michel Animateur Sécurité SITA Centre Ouest MONTLOUIS-SUR-LOIRE demeurant à LANGEAIS

Madame MENIER Patricia Agent de Restauration CRF LE CLOS-SAINT VICTOR JOUE-LES-TOURS demeurant à CHEILLE

Madame MENIER Sylvie Agent Administratif U Logistique SAVIGNY-EN-VERON demeurant à SAVIGNY-EN-VERON

Monsieur MENINI Marco Responsable SAV EIFFAGE CONSTRUCTION CENTRE ORLEANS demeurant à BLERE

Monsieur MERCEREAU Patrice Gérant de Société ANIM-AXE Sarl CHAMBRAY-LES-TOURS demeurant à MONTS

Madame MERCIER Delphine Technicien Prestations Sociales C.P.A.M. d'Indre et Loire TOURS demeurant à LIGUEIL

Monsieur MERIGUET Nicolas Technicien Qualité HUTCHINSON S.N.C. JOUE-LES-TOURS demeurant à RIGNY-USSE

Monsieur MEROUANE Emmanuel Ingénieur Informaticien COOPERATIVE TOURS GRENIER NATURE TOURS demeurant à AZAY-SUR-CHER

Monsieur METAIS Sébastien Travailleur Handicapé E.S.A.T. "Les Ateliers de la Brenne" CHATEAU-RENAULT demeurant à CHATEAU-RENAULT

Monsieur MÉTIVIER Johnny Ouvrier d'Usine TI Group Automotive Systems SAS NAZELLES-NEGRON demeurant à NAZELLES-NEGRON

Monsieur MEYER Eric Responsable Support Client MIRION TECHNOLOGIES LOCHES demeurant à LOCHES

Madame MICHAUD Lydia chef d'Equipe ADC SAINT CYR 2 SAINT-CYR-SUR-LOIRE demeurant à MAZIERES-DE-TOURAINÉ

Monsieur MICHEL Christophe Responsable d'Equipe Quai Base S.V.A. JEAN ROZÉ VITRE demeurant à BALLAN-MIRE

Madame MILLET Sandra Conductrice Filière Process STMicroelectronics (TOURS) SAS TOURS demeurant à MONTREUIL-EN-TOURAINÉ

Monsieur MILOÏKOVITCH Laurent Comptable STREGO TOURS demeurant à MONTS

Madame MOISY Yolande Agent d'Entretien et de Surveillance S.N.I. Grand Ouest RENNES demeurant à LA CELLE-SAINT-AVANT

Monsieur MOLINARI Rénauld Chef de Chantier COFELY AXIMA NOTRE-DAME-D'OE demeurant à MONNAIE

Monsieur MONMOUSSEAU Catherine Technicienne Process STMicroelectronics (TOURS) SAS TOURS demeurant à TOURS

Madame MORALES Catherine Assistante de Copropriétés NEXITY BESANÇON Cédex demeurant à BALLAN-MIRE

Madame MOREAU Isabelle Collaboratrice Domaine Commerciale - Cabinet d'Assurances SARL PAQUET Assurances LE GRAND-PRESSIGNY demeurant à LE GRAND-PRESSIGNY

Monsieur MOREIRA Antoine Technicien d'Exploitation NUMEN SERVICE - SATI CHAMBRAY-LES-TOURS demeurant à LA CHAPELLE-BLANCHE-SAINT-MARTIN

Monsieur MORILLON Benjamin Ingénieur Développement STMicroelectronics (TOURS) SAS TOURS demeurant à TOURS

Monsieur MORIN Jérôme Outilleur Mouliste RADIAL CHATEAU-RENAULT demeurant à REUGNY

Monsieur MORIN Mickaël Préparateur de Commandes ITM-L.A.I. NOYANT-DE-TOURAINÉ demeurant à TOURS

Madame MOUSSET Sandra Technicien Conseil Retraite CAISSE NATIONALE D'ASSURANCE VIEILLESSE TOURS demeurant à MONTLOUIS-SUR-LOIRE

Monsieur MOUSSIER Christophe Technicien Méthodes Industrielles STMicroelectronics (TOURS) SAS TOURS demeurant à SAINT-MARTIN-LE-BEAU

Monsieur MOUTARDIER Nicolas Chauffeur SITA Centre Ouest MONTLOUIS-SUR-LOIRE demeurant à SAINT-BENOIT-LA-FORET

Monsieur MOUTAULT Francis Opérateur de Fabrication SYNTHRON CHATEAU-RENAULT demeurant à AUZOUER-EN-TOURAINÉ

Monsieur MULLER Philippe Agent de Production HUTCHINSON S.N.C. JOUE-LES-TOURS demeurant à BALLAN-MIRE

Madame NAJERA Isabelle Responsable Pièces Détachées DARTY GRAND OUEST NANTES demeurant à MONTHODON

Monsieur NEVEU Yannick Technicien de Maintenance INDENA S.A.S TOURS demeurant à FONDETTES

Madame NGUYEN-PEDOTTI Sandrine Assistante Qualité C A F Touraine TOURS demeurant à TOURS

Madame NIVERT Sylvie Logisticienne FNAC Tours TOURS demeurant à TOURS

Madame NOGUERES Dominique Responsable Marketing Achats CHOLLET LOCHES demeurant à PERRUSSON

Monsieur ODIENNE Jean-Jacques Responsable Zone Commerciale BUFFET CRAMPON S.A.S MANTES-LA-VILLE demeurant à VERETZ

Monsieur OLIVEIRA Jean-Philippe Agent de Maîtrise VITAMOTOR Maintenance SAS SAINT-PIERRE-DES-CORPS demeurant à PARCAY-MESLAY

Monsieur OLIVIER François Agent Qualifié d'Exploitation COVED SAINT-HERBLAIN demeurant à TOURS

Monsieur OLLIVIER Guillaume Chef de Projet Informatique ELLISPHERE LYON demeurant à TOURS

Madame ONDET Delphine Gestionnaire de Recouvrement URSSAF Centre ORLEANS demeurant à SAINT-AVERTIN

Monsieur OURCEAU Dominique Travailleur Handicapé E.S.A.T. "Les Ateliers de la Brenne" CHATEAU-RENAULT demeurant à AUZOUER-EN-TOURAINÉ

Madame PADRO Régine Vendeuse COOPERATIVE TOURS GRENIER NATURE TOURS demeurant à SAVIGNE-SUR-LATHAN

Monsieur PAPOT Thierry Responsable Approvisionnement et Magasin CORONA MÉDICAL PARCAY-MESLAY demeurant à SAINT-BRANCHS

Monsieur PARIS Eric Directeur Bussines et Opération STMicroelectronics (TOURS) SAS TOURS demeurant à TOURS

Monsieur PASCALIS Alain Technicien Administratif RH C.P.A.M. d'Indre et Loire TOURS demeurant à TOURS

Madame PATARIN Christel Infirmière CLINIQUE CHIRURGICALE DE LA LOIRE SAUMUR demeurant à BEAUMONT-EN-VERON

Madame PATRIN Karine Employée Commerciale Libre-Service MONOPRIX TOURS demeurant à JOUE-LES-TOURS

Madame PATTIER Nadine Travailleur Handicapé E.S.A.T. "Les Ateliers de la Brenne" CHATEAU-RENAULT demeurant à CHATEAU-RENAULT

Monsieur PEIGNELIN Frédéric Agent de Maîtrise MAIRIE D'AVOINE AVOINE demeurant à AVOINE

Monsieur PELISSIER Jean-Louis Aide-Soignant CRF LE CLOS-SAINT VICTOR JOUE-LES-TOURS demeurant à CHISSAY-EN-TOURAINÉ

Madame PERALEZ Valérie Agent de Maîtrise Production LE FOURNIL du Val de Loire JOUE-LES-TOURS demeurant à ARTANNES-SUR-INDRE

Monsieur PEREIRA Jean-Michel Technicien Supérieur CEA - LE RIPULT MONTS demeurant à MONTS

Monsieur PERNE Nicolas Responsable Service Administratif et Compta S.A.S. SORADIS CHINON demeurant à SAINT-BENOIT-LA-FORET

Monsieur PERRUCHON Philippe Ingénieur Systèmes GIE AG2R RÉUNICA PARIS demeurant à LOCHES

Monsieur PETIT Sylvain Agent de Production HUTCHINSON S.N.C. JOUE-LES-TOURS demeurant à TROGUES

Madame PEU Dominique cadre de Santé CRF LE CLOS-SAINT VICTOR JOUE-LES-TOURS demeurant à TOURS

Madame PEYRET Caroline Chargée d'Assistance Senior FIDELIA Assistance TOURS demeurant à VERNOU-SUR-BRENNE

Madame PICARD Magali Technicien Prestations Sociales C.P.A.M. d'Indre et Loire TOURS demeurant à POCE-SUR-CISSE

Monsieur PICAUD Christophe Technicien Electronique GUNNEBO FRANCE VELIZY-VILLACOUBLAY demeurant à LA VILLE-AUX-DAMES

Madame PICHEREAU Carole Conseillère Clientèle TOUR(S) HABITAT TOURS demeurant à TOURS

Monsieur PICHET Frédéric Travailleur Handicapé E.S.A.T. "Les Ateliers de la Brenne" CHATEAU-RENAULT demeurant à AUZOUER-EN-TOURAINNE

Madame PIETRE Odile Agent de Maintenance TOUR(S) HABITAT TOURS demeurant à SAINT-CYR-SUR-LOIRE

Monsieur PIGNON Fredy Manœuvre SAVOIE CHAMBRAY-LES-TOURS demeurant à POUZAY

Monsieur PILLE Stéphane Commercial Pharmacie Représentant COSMETIQUE ACTIVE FRANCE LEVALLOIS-PERRET demeurant à TOURS

Monsieur PINARD Jérôme Agent de Production HUTCHINSON S.N.C. JOUE-LES-TOURS demeurant à REIGNAC-SUR-INDRE

Monsieur PINEAU Christophe Rotativiste LA NOUVELLE REPUBLIQUE du Centre Ouest TOURS demeurant à CHANCEAUX-SUR-CHOISILLE

Madame PINHEIRO Hélène Gestionnaire Retraite AG2R LA MONDIALE ESVRES demeurant à VALLERES

Madame PINSARD Catherine Agent de Maintenance TOUR(S) HABITAT TOURS demeurant à TOURS

Monsieur PINSARD Jean-Pierre Surveillant d'Immeuble TOUR(S) HABITAT TOURS demeurant à TOURS

Madame PINSON Catherine Employée de Banque BANQUE POPULAIRE Val de France MONTIGNY-LE-BRETONNEUX demeurant à ROUZIERS-DE-TOURAINNE

Monsieur PLAIS Christophe Responsable P.A.S. GEODIS Dusolier Calberson PARCAY-MESLAY demeurant à CHATEAU-RENAULT

Madame PLAIS Emmanuelle Responsable Ressources Humaines C.P.A.M. d'Indre et Loire TOURS demeurant à MONNAIE

Monsieur PLANTUREUX Christophe Responsable Magasin Technique INDENA S.A.S TOURS demeurant à SAINT-CYR-SUR-LOIRE

Monsieur PLASSAIS Michaël Analyste - Programmeur FIDUCIAL INFORMATIQUE SA ANGERS demeurant à AZAY-LE-RIDEAU

Monsieur PLOQUIN Didier Chef de Cuisine - Gérant 7000 SET MEAL CHATILLON demeurant à DESCARTES

Monsieur PLUMIEJEAN Denis Régleur DELPHI France SAS BLOIS demeurant à AUZOUER-EN-TOURAINNE

Monsieur POINAS Jean-Bernard Surveillant d'Immeuble TOUR(S) HABITAT TOURS demeurant à TOURS

Madame POINTEAU Sabrina Gestionnaire Analyste Négociateur SMABTP PARIS demeurant à CHANCEAUX-SUR-CHOISILLE

Madame POIRIER Martine Monteuse - Câbleuse AEG POWER SOLUTIONS CHAMBRAY-LES-TOURS demeurant à ARTANNES-SUR-INDRE

Madame POMA Christèle Chef de Projet Informatique GIE AG2R REUNICA PARIS demeurant à ESVRES

Monsieur POUVREAU Pierre-Antoine Electro-Mécanicien LA NOUVELLE REPUBLIQUE du Centre Ouest TOURS demeurant à SAINT-CYR-SUR-LOIRE

Madame PROVOST Valérie Travailleur Handicapé E.S.A.T. "Les Ateliers de la Brenne" CHATEAU-RENAULT demeurant à CHATEAU-RENAULT

Monsieur PUZO Antoine Responsable R & D AEG POWER SOLUTIONS CHAMBRAY-LES-TOURS demeurant à TOURS

Monsieur RABOTEAU Fabrice Directeur de Production JOUANEL Industrie SAINTE-MAURE-DE-TOURAINNE demeurant à BOURNAN

Madame RABOT Natacha Technicien Maîtrise des Risques C.P.A.M. d'Indre et Loire TOURS demeurant à LOUESTAULT

Madame RABUSSEAU Martine Rédacteur Territorial SIVOM de DESCARTES DESCARTES demeurant à DESCARTES

Monsieur RAIVARD Rodolphe Adjoint Technique Principale 2 ème Classe MAIRIE DE LA VILLE-AUX-DAMES LA VILLE-AUX-DAMES demeurant à SAINT-PIERRE-DES-CORPS

Monsieur REIMEN Eric Employé Logistique AUCHAN Chambray CHAMBRAY-LES-TOURS demeurant à TOURS

Madame RENARD Stéphanie Technicien Conseil Retraite CAISSE NATIONALE D'ASSURANCE VIEILLESSE TOURS demeurant à BALLAN-MIRE

Monsieur RENONCOURT Didier Ingénieur d'études AG2R LA MONDIALE ESVRES demeurant à VEIGNE

Monsieur RIBA Christian Gardien d'Immeuble CITYA Immobilier SGTI TOURS demeurant à JOUE-LES-TOURS

Madame RIBA Nathalie Employée d'Immeuble CITYA Immobilier SGTI TOURS demeurant à JOUE-LES-TOURS

Monsieur RICHARD Christophe Agent de Quai GEFCO PARCAY-MESLAY demeurant à SAINT-PATERNE-RACAN

Monsieur RICHARD Fabrice Préparateur de Commandes ITM-L.A.I. NOYANT-DE-TOURAINNE demeurant à DESCARTES

Monsieur RIDEL Laurent Conseiller Emploi POLE EMPLOI Centre Val de Loire ORLEANS demeurant à BEAULIEU-LES-LOCHES

Monsieur RIERA Laurent Ingénieur Système AG2R LA MONDIALE ESVRES demeurant à VEIGNE

Madame RIGOLET Florence Rédactrice MAIRIE DE LA VILLE-AUX-DAMES LA VILLE-AUX-DAMES demeurant à SAINT-ETIENNE-DE-CHIGNY

Monsieur RIMASSON Laurent Second de Rayon AUCHAN Chambray CHAMBRAY-LES-TOURS demeurant à TOURS

Monsieur RIOTEAU Fabrice Réceptionnaire ITM-L.A.I. NOYANT-DE-TOURAINNE demeurant à LOUANS

Madame RIVALLEAU Nathalie Conseillère Emploi POLE EMPLOI Centre Val de Loire ORLEANS demeurant à SAINT-PIERRE-DES-CORPS

Monsieur ROBERT Gilles Préparateur de Commandes ITM-L.A.I. NOYANT-DE-TOURAINNE demeurant à SAINTE-MAURE-DE-TOURAINNE

Monsieur ROBERT Jean-Jacques Responsable Projets HUTCHINSON S.N.C. JOUE-LES-TOURS demeurant à MONNAIE

Monsieur ROBIC David Responsable Etude Informatique GIE AG2R REUNICA PARIS demeurant à MONTS

Monsieur ROBINEAU Jean-François Employé de Banque BANQUE POPULAIRE Val de France MONTIGNY-LE-BRETONNEUX demeurant à AVOINE

Monsieur ROBLEH Ali Ahmed Surveillant d'Immeuble TOUR(S) HABITAT TOURS demeurant à TOURS

Madame ROCHER Marie-Paule Chef d'Equipe GSF ATHENA SAS SAINT-AVERTIN demeurant à LOCHES

Madame ROLLET Celia Employée en Restauration 7000 SET MEAL CHATILLON demeurant à SAINT-BAULD

Madame ROMAIN Virginie Monteur-Vendeur Optique MUTUALITÉ FRANCAISE Centre-Val de Loire TOURS demeurant à NOTRE-DAME-D'OE

Madame ROSE Delphine Opérateur Polyvalent TI Group Automotive Systems SAS NAZELLES-NEGRON demeurant à DAME-MARIE-LES-BOIS

Madame ROSSARD Catherine Chargée de Clientèle NUMEN SERVICE - SATI CHAMBRAY-LES-TOURS demeurant à SORIGNY

Madame ROULLIER Sandrine Opératrice RADIAL CHATEAU-RENAULT demeurant à CHATEAU-RENAULT

Madame ROUSSEAU Anaïta Responsable Administratif ALLIANZ ASSURANCES TOURS demeurant à TOURS

Monsieur ROUSSEAU Benoît Opérateur Régleur SOURDILLON SAS VEIGNE demeurant à VERETZ

Monsieur ROUSSEAU Walter Conducteur Support Process STMicroelectronics (TOURS) SAS TOURS demeurant à ESVRES

Madame ROUSSELET Nathalie Assistante JC DECAUX France TOURS demeurant à SAINT-MARTIN-LE-BEAU

Madame RUAULT Candice Gestionnaire Sinistre Auto Complexe GIE du groupe AVIVA BOIS-COLOMBES demeurant à SAINT-AVERTIN

Madame RUTARD Astride Aide Comptable Confirmé VAL TOURAINNE HABITAT TOURS demeurant à BALLAN-MIRE

Monsieur SABOURAULT Olivier Cadre LA NOUVELLE REPUBLIQUE du Centre Ouest TOURS demeurant à VERNOU-SUR-BRENNE

Monsieur SAUNIER Jérôme Technicien Méthode HUTCHINSON S.N.C. JOUE-LES-TOURS demeurant à CINQ-MARS-LA-PILE

Madame SAUTEREAU Sylvie Diététicienne en Magasin Bio COOPERATIVE TOURS GRENIER NATURE TOURS demeurant à SAINT-PIERRE-DES-CORPS

Madame SAVARIS Sylvie Conseillère en Indemnisation MAAF ASSURANCES CHAURAY demeurant à TOURS

Madame SAVOYE Stéphanie Conseillère Emploi POLE EMPLOI Centre Val de Loire ORLEANS demeurant à MONNAIE

Madame SEVRÉ Sandra Technicienne de Paie ADC SAINT CYR 2 SAINT-CYR-SUR-LOIRE demeurant à SAINT-LAURENT-DE-LIN

Madame SEZAT Evelyne Comptable MAM-SATEMA CROTELLES demeurant à TOURS

Monsieur SIGNOLET Eric Chargé de Projet Immobilier CM-CIC SERVICES NANTES demeurant à SAINT-AVERTIN

Madame SMITH Yvette Travailleur Handicapé E.S.A.T. "Les Ateliers de la Brenne" CHATEAU-RENAULT demeurant à CHATEAU-RENAULT

Monsieur STAMAR Bruno Adjoint au Responsable d'Exploitation INTERPARKING Services PARIS demeurant à LUYNES

Monsieur STANIC Pascal Chef de Chantier ENDEL ENGIE AVOINE demeurant à BEAUMONT-EN-VERON

Monsieur STEPIEN Lionel Masseur kinésithérapeute CRF LE CLOS-SAINT VICTOR JOUE-LES-TOURS demeurant à BALLAN-MIRE

Monsieur STOLARCZYK Roger Fraiseur - Contrôleur WESER S.A. MAZIERES-DE-TOURAINNE demeurant à CHATEAU-LA-VALLIERE

Madame TAILLANDIER Nathalie TCCI CAISSE NATIONALE D'ASSURANCE VIEILLESSE TOURS demeurant à JOUE-LES-TOURS

Madame TAILLEBUIIS Stéphanie Agent de Maîtrise Production LE FOURNIL du Val de Loire JOUE-LES-TOURS demeurant à FONDETTES

Monsieur TALENT Philippe Electronicien MIRION TECHNOLOGIES LOCHES demeurant à LOCHES

Monsieur TEDESCO Alain Ouvrier Polyvalent ADC SAINT CYR 2 SAINT-CYR-SUR-LOIRE demeurant à CHANCEAUX-SUR-CHOISILLE

Monsieur THENON Olivier Conducteur Machine Automatique SENIOR FLEXONICS BLOIS SAS BLOIS demeurant à NAZELLES-NEGRON

Monsieur THIERRY Maurice Travailleur Handicapé E.S.A.T. "Les Ateliers de la Brenne" CHATEAU-RENAULT demeurant à CHATEAU-RENAULT

Monsieur THOMASSEAU Laurent Chauffagiste COFELY AXIMA NOTRE-DAME-D'OE demeurant à THILOUZE

Monsieur TIBERGHIEEN Olivier Responsable R & D Électromécanique ARO WILDING TECHNOLOGIES SA CHATEAU-DU-LOIR demeurant à SAINT-CYR-SUR-LOIRE

Madame TISSIER Valérie Employée Administratif U Logistique SAVIGNY-EN-VERON demeurant à SAVIGNY-EN-VERON

Madame TOUBLANC Angélique Opératrice Régleuse SOURDILLON SAS VEIGNE demeurant à ATHEE-SUR-CHER

Madame TREMBLAY Christelle Travailleur Handicapé E.S.A.T. "Les Ateliers de la Brenne" CHATEAU-RENAULT demeurant à LES HERMITES

Madame TROUILLARD Christelle Assistante Conseil Retraite CARSAT Centre Val de Loire ORLEANS demeurant à SONZAY

Monsieur TROUILLARD Hubert Directeur Agence Bancaire Caisse d'Epargne Loire-Centre TOURS demeurant à SONZAY

Madame TURMINEL Sandrine Conductrice Filière Maintenance STMicroelectronics (TOURS) SAS TOURS demeurant à CHANCEAUX-SUR-CHOISILLE

Monsieur UHL Nicolas Responsable R & D Logiciel/Electronique Numérique AEG POWER SOLUTIONS CHAMBRAY-LES-TOURS demeurant à SAVONNIERES

Monsieur VADON Yann Magasinier DARTY GRAND OUEST NANTES demeurant à TOURS

Monsieur VALLET Christophe Coordinateur Technique MAISONING SAS SAINT-PIERRE-DES-CORPS demeurant à TOURS

Monsieur VANCAEYZEELE Christophe Agent Administratif U Logistique SAVIGNY-EN-VERON demeurant à CHAMPIGNY-SUR-VEUDE

Monsieur VASSEUR David Employé Commercial AUCHAN Chambray CHAMBRAY-LES-TOURS demeurant à MONTLOUIS-SUR-LOIRE

Madame VENAYRE Véronique Directrice Action Social HARMONIE MUTUELLE TOURS demeurant à JOUE-LES-TOURS

Madame VENNEVIER Laurence Employée Administrative Ste RAGONNEAU DANGE-SAINT-ROMAIN demeurant à CHOUZE-SUR-LOIRE

Madame VERNEAU Magali Employée Commerciale SAS CALDIS SAVIGNE-SUR-LATHAN demeurant à SAVIGNE-SUR-LATHAN

Madame VIELLE Karine Technicienne Principale CEA - LE RIPALUT MONTS demeurant à ARTANNES-SUR-INDRE

Monsieur VIGOUROUX Eric Technicien Process STMicroelectronics (TOURS) SAS TOURS demeurant à MONTBAZON

Madame VIOLET - PARISOT Sandrine Hôtesse de l'Air AIR FRANCE TREMBLAY-EN-FRANCE demeurant à SAINT-AVERTIN

Madame VIVIANT Marie-Françoise Ouvrière Polyvalente ADC SAINT CYR 2 SAINT-CYR-SUR-LOIRE demeurant à SAINT-PATERNE-RACAN

Monsieur VOIRY Laurent Agent de Réseau VEOLIA EAU JOUE-LES-TOURS demeurant à MONTBAZON

Madame VOIRY Sophie Technicienne Administrative VEOLIA EAU JOUE-LES-TOURS demeurant à MONTBAZON

Madame WABLE Marie-Paule Technicienne Approvisionnement STMicroelectronics (TOURS) SAS TOURS demeurant à CERELLES

Madame WALTER Véronique Secrétaire Administrative COMITÉ D'ENTREPRISE CATP demeurant à ROUZIERES-DE-TOURAINNE

Monsieur XAVIER Matthieu Chargé d'Affaires Entreprises Caisse d'Epargne Loire-Centre TOURS demeurant à LA RICHE

Article 2 : La médaille d'honneur du travail Vermeil est décernée à :



Monsieur ABELLARD Patrick Dessinateur Projeteur SOCOFER SAINT-PIERRE-DES-CORPS demeurant à INGRANDES-DE-TOURAINES

Monsieur ANDREAU Pascal Agent Territorial C.C. BLÉRÉ - Val de Cher BLERE demeurant à CIVRAY-DE-TOURAINES

Madame ARNAULT Olivia Conseillère en Protection Sociale Régime Social des Indépendants - RSI Centre OLIVET demeurant à ATHEE-SUR-CHER

Madame AUDET Cécile Préparatrice en Pharmacie MUTUALITÉ FRANCAISE Centre-Val de Loire TOURS demeurant à TOURS

Madame AUPART Marie-Christine I.D.E. MUTUALITÉ FRANCAISE Centre-Val de Loire TOURS demeurant à MONTBAZON

Monsieur BACON Tanguy Technicien Chargé d'Affaires - Contrôle Technique de Construction APAVE NORD-OUEST SAS SAINT-HERBLAIN demeurant à CHAMBRAY-LES-TOURS

Monsieur BAILLY Antoine Ingénieur Technico-Commercial CIMENTS CALCIA GUERVILLE demeurant à TOURS

Madame BALLON Nathalie Travailleur Handicapé E.S.A.T. "Les Ateliers de la Brenne" CHATEAU-RENAULT demeurant à CHATEAU-RENAULT

Monsieur BALOGÉ Laurent Employé de Banque BANQUE POPULAIRE Val de France MONTIGNY-LE-BRETONNEUX demeurant à LUZILLE

Monsieur BARAULT Laurent Médecin Conseil CNAMTS ORLEANS demeurant à SAVONNIERES

Madame BARILLON Patricia Responsable Paie et Administration du Personnel Caisse d'Epargne Loire-Centre TOURS demeurant à BERTHENAY

Monsieur BARRAUD Frédéric Technicien Qualité Valéo - Division After Market BLOIS demeurant à MONTLOUIS-SUR-LOIRE

Monsieur BASTARD Yves Technicien TI Group Automotive Systems SAS NAZELLES-NEGRON demeurant à VALLIERES-LES-GRANDES

Madame BATAILLARD Gaëlle Assistante Commerciale SANDVIK TOOLING FRANCE ORLEANS demeurant à TOURS

Madame BAUNEZ Annick Comptable ESAT APF Touraine NOTRE-DAME-D'OE demeurant à LA VILLE-AUX-DAMES

Monsieur BEJOTTES Guy Outilleur CAILLAU ROMORANTIN-LANTHENAY demeurant à CHATEAU-RENAULT

Monsieur BERARD Jean-Eric Informaticien ATOS INFOGERANCE BEZONS demeurant à ROCHECORBON

Madame BERNARDET Florence Assistante OTV - MSE Tours CINQ-MARS-LA-PILE demeurant à SAINT-ETIENNE-DE-CHIGNY

Madame BERTHELOT Véronique Adjoint Technique CONSEIL RÉGIONAL DU CENTRE-VAL DE LOIRE ORLÉANS demeurant à TOURS

Madame BERTIN Nathalie Employée de Banque BANQUE DE FRANCE TOURS demeurant à LARCAY

Madame BERTON Nadège Agent de Production HUTCHINSON S.N.C. JOUE-LES-TOURS demeurant à ESVRES

Monsieur BERTRAND Jean-Luc Conducteur SPL GEODIS Dusolier Calberson PARCAY-MESLAY demeurant à LA MEMBROLLE-SUR-CHOISILLE

Madame BERTRAND Véronique Hôtesse de Caisse AUCHAN Tours Nord TOURS demeurant à TOURS

Monsieur BILLY Serge Mécanicien Electronicien TOYS MOTORS TOURS TOURS demeurant à JOUE-LES-TOURS

Monsieur BOBIN Dominique Responsable Qualité HUTCHINSON S.N.C. JOUE-LES-TOURS demeurant à VEIGNE

Madame BONNEAU Claudie Secrétaire Comptable SCM S.B. ORANGERIE TOURS demeurant à LA RICHE

Madame BONNET Betty Technicien Conseil Retraite CAISSE NATIONALE D'ASSURANCE VIEILLESSE TOURS demeurant à CHEILLE

Monsieur BONZON Didier Ouvrier Polyvalent ADC SAINT CYR 2 SAINT-CYR-SUR-LOIRE demeurant à MONNAIE

Madame BOUCHER Martine Assistante Sociale C A F Touraine TOURS demeurant à SAINT-CYR-SUR-LOIRE

Monsieur BOUCHER Pascal Chargé d'Opérations TOUR(S) HABITAT TOURS demeurant à TOURS

Monsieur BOUDAOUI Zoubir Etancheur SMAC TOURS demeurant à SAINT-CYR-SUR-LOIRE

Madame BOUE Patricia Secrétaire Comptable Assistante MUTUALITÉ FRANCAISE Centre-Val de Loire TOURS demeurant à SAINT-PIERRE-DES-CORPS

Monsieur BOUISSOU Olivier Cadre Bancaire CREDIT LYONNAIS SA VILLEJUIF demeurant à SACHE

Madame BOULLIER Saphie Assistante de Direction TOUR(S) HABITAT TOURS demeurant à PARCAY-MESLAY

Monsieur BOURCY Gilles Adjoint Technique Principal CONSEIL RÉGIONAL DU CENTRE-VAL DE LOIRE ORLÉANS demeurant à SAINT-CYR-SUR-LOIRE

Monsieur BOUREAU Yannick Technicien Méthode TI Group Automotive Systems SAS NAZELLES-NEGRON demeurant à SAINT-CYR-SUR-LOIRE

Madame BOURGEOISAT Catherine Ingénieur Chercheur CEA - LE RIPAUT MONTS demeurant à JOUE-LES-TOURS

Monsieur BOURGEOISAT Eric Ingénieur Chercheur CEA - LE RIPAUT MONTS demeurant à JOUE-LES-TOURS

Monsieur BOURY Patricia Chef d'Equipe Magasin ELIS Touraine MONTLOUIS-SUR-LOIRE demeurant à MONTLOUIS-SUR-LOIRE

Monsieur BOUTIN Jean-Michel Agent de Sécurité SERIS SECURITY MEUNG-SUR-LOIRE demeurant à TOURS  
 Madame BRAZIL - NÉRON Maud Masseur-Kinésithérapeute MUTUALITÉ FRANCAISE Centre-Val de Loire  
 TOURS demeurant à SAVONNIERES  
 Madame BRETIN Sylvie Hôtesse de Caisse S.A.S. SORADIS CHINON demeurant à CINAIS  
 Monsieur BRUNEAU Eric Manager Canal Commercial Senior DAVIGEL SAS DIEPPE demeurant à BALLAN-MIRE  
 Monsieur BRUNEAU Pascal Responsable d'Agence BestDrive LE MANS demeurant à BEAUMONT-EN-VERON  
 Monsieur BUFFET Denis Menuisier - Chef d'Equipe G.T.H. ESVRES demeurant à BLERE  
 Madame BURAU Sylvie Responsable Ressources Humaines BANQUE POPULAIRE Val de France MONTIGNY-LE-  
 BRETONNEUX demeurant à ROCHECORBON  
 Monsieur BUSSONNAIS Frédéric Travailleur Handicapé E.S.A.T. "Les Ateliers de la Brenne" CHATEAU-RENAULT  
 demeurant à CHATEAU-RENAULT  
 Monsieur CAILLAUD Patrick Coordinateur Hygiène et Sécurité SAINT-GOBAIN GLASS LA DEFENSE demeurant à  
 AZAY-SUR-CHER  
 Madame CAILLEAU Marie Agent Administratif TOUR(S) HABITAT TOURS demeurant à SAINT-ANTOINE-DU-  
 ROCHER  
 Madame CANTON Nelly Manipulatrice en Radiologie GRIM - SCM CIM Vallée Violette JOUE-LES-TOURS  
 demeurant à SAVONNIERES  
 Monsieur CARITA Adelino Agent de Quai GEODIS Dusolier Calberson PARCAY-MESLAY demeurant à MONTS  
 Madame CARITA Annie Agent de Service Restauration MUTUALITÉ FRANCAISE Centre-Val de Loire TOURS  
 demeurant à CHEILLE  
 Monsieur CARRE Eric Cariste LA NOUVELLE REPUBLIQUE du Centre Ouest TOURS demeurant à REIGNAC-  
 SUR-INDRE  
 Monsieur CARRIERE Jean-Yves Ingénieur TECHMAN INDUSTRIE CHINON demeurant à TOURS  
 Monsieur CHAINET Christophe Technicien Logistique AG2R LA MONDIALE ESVRES demeurant à VEIGNE  
 Madame CHAMBINO Maria Employée de Collectivité SODEXO Pôle Santé Léonard de Vinci CHAMBRAY-LES-  
 TOURS demeurant à JOUE-LES-TOURS  
 Monsieur CHANGEUR Marc Technicien Supérieur CEA - LE RIPAUT MONTS demeurant à JOUE-LES-TOURS  
 Madame CHANTREAU Barbara Conseillère Emploi POLE EMPLOI Centre Val de Loire ORLEANS demeurant à  
 SAINT-CYR-SUR-LOIRE  
 Madame CHAPELAIN Brigitte Employée Logistique U Logistique SAVIGNY-EN-VERON demeurant à LA  
 CHAPELLE-SUR-LOIRE  
 Monsieur CHASLES James Cadre Commercial CPO-COMBUSTIBLES DE L'OUEST NANTES demeurant à  
 COUESMES  
 Madame CHASLES Véronique Aide-Soignante CRF LE CLOS-SAINT VICTOR JOUE-LES-TOURS demeurant à  
 SAVONNIERES  
 Madame CHAVICHVILY Isabelle Technicienne de Laboratoire DANISCO DANGE-SAINT-ROMAIN demeurant à  
 ANTOGNY-LE-TILLAC  
 Monsieur CHHIM Ath Conducteur de Ligne TI Group Automotive Systems SAS NAZELLES-NEGRON demeurant à  
 DAME-MARIE-LES-BOIS  
 Madame CLEMENT Isabelle Conseiller Protection Sociale Régime Social des Indépendants - RSI Centre OLIVET  
 demeurant à LA FERRIERE  
 Madame CLERFEUILLE Françoise Assistante Ressources Humaines AUCHAN Tours Nord TOURS demeurant à  
 TOURS  
 Monsieur CLOCHARD Bruno Opérateur de Fabrication WESER S.A. MAZIERES-DE-TOURAINNE demeurant à LA  
 MEMBROLLE-SUR-CHOISILLE  
 Madame COLAS Dominique Assistante d'Exploitation DALKIA France TOURS demeurant à SAINT-CYR-SUR-  
 LOIRE  
 Madame COLLAS Viviane Employée Commerciale S.A.S. SORADIS CHINON demeurant à BEAUMONT-EN-  
 VERON  
 Monsieur CORREIA Antonio Responsable de Quai GEODIS Dusolier Calberson PARCAY-MESLAY demeurant à  
 AMBILLOU  
 Monsieur COSSON Bruno OP. Amélioration Moyens TI Group Automotive Systems SAS NAZELLES-NEGRON  
 demeurant à AMBOISE  
 Madame COURAUDON - CHRETIEN Monique Conseillère Emploi Relation Entreprise POLE EMPLOI Centre Val de  
 Loire ORLEANS demeurant à CHAMBRAY-LES-TOURS  
 Madame COURSON Pierrette Agent de Maintenance TOUR(S) HABITAT TOURS demeurant à LOUESTAULT  
 Monsieur CREVENAT Michel Pharmacien MUTUALITÉ FRANCAISE Centre-Val de Loire TOURS demeurant à  
 TOURS  
 Monsieur CURIR Raphaël Chef de Chantier CLEMESSY S.A. MULHOUSE demeurant à CHINON  
 Monsieur DAMOUR Jean-Claude Cariste en Préparation Logistique STEF Logistique TOURS SAINT-PIERRE-DES-  
 CORPS demeurant à TOURS  
 Monsieur DANGER Pascale Auditeur Tuteur DALKIA France TOURS demeurant à TOURS

Monsieur DARDENNE Stéphane chef de Centre TNT Express National THOUARE-SUR-LOIRE demeurant à VERNOU-SUR-BRENNE

Monsieur DA SILVA AZEVEDO Elisio Conducteur SPL GEODIS Dusolier Calberson PARCAY-MESLAY demeurant à LA RICHE

Monsieur DAVID Thierry Employé Commercial S.A.S. SORADIS CHINON demeurant à SAINT-BENOIT-LA-FORET

Monsieur DEBRINCAT Didier Agent de Maîtrise TI Group Automotive Systems SAS NAZELLES-NEGRON demeurant à NAZELLES-NEGRON

Monsieur DE CASTRO MOREIRA Fernando MCE Etancheur SMAC TOURS demeurant à JOUE-LES-TOURS

Monsieur DEFEING Philippe Agent de Sécurité Confirmé CEA - LE RIPAUT MONTS demeurant à FRANCUEIL

Monsieur DELEBECQUE Jean-Michel Approvisionneur Gestionnaire AUCHAN FRANCE VILLENEUVE-D'ASCQ demeurant à BALLAN-MIRE

Monsieur DE LOBIT Vincent Responsable Magasin CIE EUROPEENNE DE LA CHAUSSURE LA HALLE PARIS demeurant à MONTLOUIS-SUR-LOIRE

Madame DE MERIC DE BELLEFON Véronique Cadre Bancaire Société Générale NANTERRE demeurant à TOURS

Monsieur DEMONDION Patrick Agent qualité HUTCHINSON S.N.C. JOUE-LES-TOURS demeurant à MONTS

Madame DEMOULIN Fabienne Conseillère Commerciale d'Agence HARMONIE MUTUELLE ORLEANS demeurant à SOUVIGNY-DE-TOURAINES

Madame DENIAU Béatrice Adjoint Technique MAIRIE DE MONNAIE MONNAIE demeurant à MONNAIE

Madame DEPIERRE Laurence Assistante Gestion Administrative Caisse d'Epargne Loire-Centre TOURS demeurant à TOURS

Monsieur DESRUS Philippe Préparateur de Commandes AXIANE Meunerie SEMBLANCAY demeurant à LUYNES

Madame DIGAN Nathalie Technicien Gestion du Personnel Caisse d'Epargne Loire-Centre TOURS demeurant à CINQ-MARS-LA-PILE

Madame DOURY Annie Assistante Qualifiée TOUR(S) HABITAT TOURS demeurant à ATHEE-SUR-CHER

Monsieur DUCLOS Jean-Paul Spécialiste Recherche C Centre de R & D Nestlé TOURS demeurant à ROCHECORBON

Monsieur DUCROS Michel Auditeur Qualité TI Group Automotive Systems SAS NAZELLES-NEGRON demeurant à AMBOISE

Monsieur DUFAY Daniel Agent Usine VEOLIA EAU JOUE-LES-TOURS demeurant à CHOUZE-SUR-LOIRE

Monsieur DURIEUX Franck Ingénieur Système Informatique AG2R LA MONDIALE ESVRES demeurant à TOURS

Monsieur ECHASSERIAU Bertrand Second de Rayon AUCHAN Chambray CHAMBRAY-LES-TOURS demeurant à SAINT-AVERTIN

Monsieur FARINATI Patrick Agent Administratif de Gestion GEODIS Dusolier Calberson PARCAY-MESLAY demeurant à ROUZIERES-DE-TOURAINES

Monsieur FILLON Francis Ingénieur Production AG2R LA MONDIALE ESVRES demeurant à TRUYES

Madame FLEURY Annick Responsable Logistique MUTUALITÉ FRANCAISE Centre-Val de Loire TOURS demeurant à SORIGNY

Monsieur FONTENEAU Grégoire Plombier - Chauffagiste Entreprise PINON TOURS demeurant à PERNAY

Madame FOREST Patricia Employée de Banque Caisse d'Epargne Loire-Centre TOURS demeurant à FONDETTES

Monsieur FOUJANET Alain Paysagiste GIRAUD S.A. VEIGNE demeurant à SAINT-AVERTIN

Madame FOUQUEREAU Gisèle Agent Social 1ère Classe C.C.A.S. de la VILLE-AUX-DAMES LA VILLE-AUX-DAMES demeurant à SAINT-PIERRE-DES-CORPS

Monsieur FOUQUET Jacky Mécanicien Automobile Technicien Confirmé SAS ABY AUTOMOBILES ABILLY demeurant à ABILLY

Madame FRANCOIS Caroline Assistante Agence Entreprises BANQUE POPULAIRE Val de France MONTIGNY-LE-BRETONNEUX demeurant à FONDETTES

Madame FRESNEAU Angélique Aide-Soignante CRF LE CLOS-SAINT VICTOR JOUE-LES-TOURS demeurant à TOURS

Madame GABORIT Martine Chef d'Equipe ADC SAINT CYR 2 SAINT-CYR-SUR-LOIRE demeurant à SEMBLANCAY

Madame GADIN Sylvie Chef d'Equipe ELIS Touraine MONTLOUIS-SUR-LOIRE demeurant à AZAY-SUR-CHER

Monsieur GALLETEAU Philippe Cadre Responsable Projets et Travaux PRIMAGAZ Les Levées SAINT-PIERRE-DES-CORPS demeurant à AZAY-LE-RIDEAU

Madame GARNIER Béatrice assistante Atelier VERNET SAS ARPAJON demeurant à SAINT-PIERRE-DES-CORPS

Monsieur GAUDELAS Patrick Ouvrier d'Usine TI Group Automotive Systems SAS NAZELLES-NEGRON demeurant à MOSNES

Madame GÉNÉTÉ-DAIRE Natacha Auxiliaire de Puériculture C A F Touraine TOURS demeurant à TOURS

Monsieur GEORGES Patrick Ouvrier d'Usine TI Group Automotive Systems SAS NAZELLES-NEGRON demeurant à SAINT-MARTIN-LE-BEAU

Monsieur GERARD Jean-François Technicien de Laboratoire TI Group Automotive Systems SAS NAZELLES-NEGRON demeurant à SAINT-OUEN-LES-VIGNES

Monsieur GERARD Olivier Cadre Bancaire BANQUE DE FRANCE ORLEANS demeurant à SAINT-AVERTIN

Madame GIANNETTI Marie-Christine Assistante de Direction GEODIS Dusolier Calberson PARCAY-MESLAY demeurant à SAINT-CYR-SUR-LOIRE

Monsieur GIRARD Frédéric Employé SAV DARTY Tours Nord TOURS demeurant à SAINT-QUENTIN-SUR-INDROIS

Madame GIRARD Jocelyne Employée de Bureau SOGAREP CIVRAY-DE-TOURAINNE demeurant à ATHEE-SUR-CHER

Madame GIRAULT Marie-Hélène Comptable ARGEDIS SARL SAINT-AVERTIN demeurant à JOUE-LES-TOURS

Monsieur GIRONCEL Josian Technicien d'Exploitation DALKIA France TOURS demeurant à TOURS

Madame GOATA Agnès Employée de Bureau AG2R LA MONDIALE ESVRES demeurant à TAUXIGNY

Monsieur GORNARD Xavier Technicien de Maintenance STMicroelectronics (TOURS) SAS TOURS demeurant à AZAY-SUR-CHER

Monsieur GOULETTE Pascal Responsable Logistique AUCHAN Logistique SAINT-PIERRE-DES-CORPS demeurant à LARCAY

Madame GOURNAUD Patricia Conseillère Mutualiste La MAE TOURS demeurant à TOURS

Madame GOUZY Marie-France Comptable FEDEX EXPRESS FRANCE TOURS demeurant à SAINT-PIERRE-DES-CORPS

Monsieur GUIGNARD Thierry Responsable Régional Sécurité CSF-SAS CESSON-SEVIGNE demeurant à VALLERES

Monsieur GUILLEBAULT Michel Agent Technico-Commercial FERCO SAS SARREBOURG demeurant à TRUYES

Madame GUILMET-GOURVEZ Françoise Manager Commercial DISTRIBUTION CASINO FRANCE SAINT-ETIENNE demeurant à DRUYE

Monsieur GUYOT Pascal Technicien de Maintenance STMicroelectronics (TOURS) SAS TOURS demeurant à SAINT-ROCH

Monsieur HARDION Dominique Cadre Installation Maintenance SPIE Communication CHAMBRAY-LES-TOURS demeurant à SORIGNY

Monsieur HEURTELOUP Thierry Employé de Banque BANQUE CIC OUEST NANTES demeurant à CHATEAU-RENAULT

Madame HIROU Florence Gestionnaire Administrative de Projets FAIVELEY TRANSPORT TOURS LA VILLE-AUX-DAMES demeurant à PERNAY

Monsieur HUE Philippe Chef de Secteur PLASTIC OMNIUM SYSTEMES URBAINS LEVALLOIS-PERRET demeurant à AMBOISE

Monsieur HUET Josian Agent Territorial - Agent d'Accueil MAIRIE DE CINQ-MARS-LA-PILE CINQ-MARS-LA-PILE demeurant à CINQ-MARS-LA-PILE

Madame HUGUENIN Catherine Chargée de Mission VAL TOURAINNE HABITAT TOURS demeurant à VEIGNE

Madame JACQUET Christiane Chef d'Equipe VERNET SAS ARPAJON demeurant à MONTS

Monsieur JAMET Roger Conducteur Support Facilities STMicroelectronics (TOURS) SAS TOURS demeurant à TOURS

Madame JAUDON MADY Chargée Clientèle Caisse d'Epargne Loire-Centre TOURS demeurant à LOCHES

Madame JAUME Françoise Chargée de Clientèle Caisse d'Epargne Loire-Centre TOURS demeurant à MONTS

Monsieur JERONIMO Bruno Employé de Banque Caisse d'Epargne Loire-Centre TOURS demeurant à BLERE

Monsieur JORRY Frédéric Chef de Ventes LEIFHEIT - BIRAMBEAU SAS PARIS demeurant à FONDETTES

Monsieur JOUANNEAU Thierry Travailleur Handicapé E.S.A.T. "Les Ateliers de la Brenne" CHATEAU-RENAULT demeurant à CHATEAU-RENAULT

Monsieur JUBLIN Didier Agent de Production LIOTARD FRERES SAINT-PIERRE-DES-CORPS demeurant à CIVRAY-DE-TOURAINNE

Monsieur KHIREDINE Jean Formateur Automatismes AFPA OLIVET demeurant à TOURS

Madame LABADIE Dominique Conseillère Patrimoniale BNP PARIBAS TOURS demeurant à TOURS

Monsieur LABROUSSE Régis Technicien Métrologie TI Group Automotive Systems SAS NAZELLES-NEGRON demeurant à AMBOISE

Madame LACHENY Clothilde Chef de Cabine Principal AIR FRANCE TREMBLAY-EN-FRANCE demeurant à FONDETTES

Madame LAMBERT Christine Employée Commerciale S.A.S. SORADIS CHINON demeurant à RIVARENNES

Madame LANDRY Nadia Employée Commerciale S.A.S. SORADIS CHINON demeurant à CHINON

Madame LAPIERRE Véronique Responsable Arrivage GEODIS Dusolier Calberson PARCAY-MESLAY demeurant à AZAY-SUR-CHER

Madame LAVALLARD Estelle Préparatrice d'Emballage CHOLLET LOCHES demeurant à LOCHES

Madame LAVEDRINE Nathalie Technicien Expérimenté Allocataire POLE EMPLOI Centre Val de Loire ORLEANS demeurant à TOURS

Monsieur LEBERT Christophe Responsable Etudes Informatique AG2R LA MONDIALE ESVRES demeurant à CORMERY

Monsieur LE BRIS Bruno Conseiller en Gestion de Patrimoine ALLIANZ ASSURANCES TOURS demeurant à VEIGNE

Madame LECHEVALLIER Nadine Secrétaire C.C. BLÉRÉ - Val de Cher BLERE demeurant à BLERE  
Monsieur LECLERCQ Stéphane Secrétaire Comptable BANQUE DE FRANCE MARNE LA VALLEE demeurant à SAINT-PIERRE-DES-CORPS  
Madame LE CREURER HERAIL Anne-Marie Technicienne CEA - LE RIPULT MONTS demeurant à CHAMBRAY-LES-TOURS  
Monsieur LE DROFF Thierry Agent de Maîtrise VEOLIA EAU JOUE-LES-TOURS demeurant à BOSSEE  
Madame LEJEUNE Isabelle Comptable CITROËN Tours Nord TOURS demeurant à CHANCEAUX-SUR-CHOISILLE  
Monsieur LENORMAND Pascal Responsable Régional des Ventes CARRIER SCS MONTLUEL demeurant à BEAUMONT-LA-RONCE  
Madame LEPRINCE Francine Approvisionneur HUTCHINSON S.N.C. JOUE-LES-TOURS demeurant à BALLAN-MIRE  
Monsieur LEROY Eric Comis d'Agent de Change NATIXIS PARIS demeurant à TOURS  
Monsieur LOPES DE ALMEIDA Carlos Directeur d'Achats POMONA Terre d'Azur Centre TOURS demeurant à PARCAY-MESLAY  
Madame LUDOVIC Carole Gestionnaire Polyvalente SOGAREP CHARGE demeurant à BLERE  
Monsieur MAGNÉ Stéphane Chef de Secteur JC DECAUX France TOURS demeurant à TOURS  
Monsieur MAHEU Jean-Louis Ouvrier Polyvalent ADC SAINT CYR 2 SAINT-CYR-SUR-LOIRE demeurant à SAINT-PIERRE-DES-CORPS  
Monsieur MAILLOCHEAU François Ingénieur TI Group Automotive Systems SAS NAZELLES-NEGRON demeurant à CIVRAY-DE-TOURAIN  
Monsieur MALLAY Thierry Concepteur Développement CAISSE NATIONALE D'ASSURANCE VIEILLESSE TOURS demeurant à TOURS  
Madame MANCHON Valérie assistanteTechnique d'Activités MALAKOFF MEDERIC TOURS demeurant à SAINT-QUENTIN-SUR-INDROIS  
Madame MARAIS Delphine Conseillère Clientèle MACSF ASSURANCES LA DEFENSE demeurant à LIGNIERES-DE-TOURAIN  
Monsieur MARCHAIS Eric Travailleur Handicapé E.S.A.T. "Les Ateliers de la Brenne" CHATEAU-RENAULT demeurant à CHATEAU-RENAULT  
Monsieur MARIAU Yannick Opérateur Régleur SOURDILLON SAS VEIGNE demeurant à CORMERY  
Monsieur MARINIER Franck Agent Territorial C.C. BLÉRÉ - Val de Cher BLERE demeurant à SAINT-MARTIN-LE-BEAU  
Monsieur MAROLLEAU Joël Chauffeur Livreur GUILMOT - GAUDAIS LA VILLE-AUX-DAMES demeurant à BALLAN-MIRE  
Monsieur MARQUIGNY Eric Directeur d'Agence Bancaire BANQUE POPULAIRE Val de France MONTIGNY-LE-BRETONNEUX demeurant à MONTLOUIS-SUR-LOIRE  
Madame MARQUIGNY Florence Chef de Secteur KRONENBOURG SAS OBERNAI demeurant à MONTLOUIS-SUR-LOIRE  
Monsieur MAUGER Emmanuel Inspecteur d'Assurances ALLIANZ ASSURANCES TOURS demeurant à TOURS  
Monsieur MAUNY Christian Opérateur de Fabrication WESER S.A. MAZIERES-DE-TOURAIN demeurant à MAZIERES-DE-TOURAIN  
Madame MAURICE Sylvie Infirmière EHPAD Les Tournesols DANGE-SAINT-ROMAIN demeurant à MANTHELAN  
Madame MAXANT Valérie Responsable Magasin MINELLI LA RICHE demeurant à JOUE-LES-TOURS  
Madame MAYAUD Véronique Gestionnaire de Santé SOGAREP AMBOISE demeurant à TOURS  
Madame MAZURAI Chantal Conseillère Emploi POLE EMPLOI Centre Val de Loire ORLEANS demeurant à LA VILLE-AUX-DAMES  
Monsieur MAZZOCCHI Olivier Cadre Responsable Logistique ENDEL ENGIE AVOINE demeurant à LA CHAPELLE-SUR-LOIRE  
Madame MEIGNEUX Catherine Assistante d'Etablissement CHUBB FRANCE TOURS demeurant à LA RICHE  
Monsieur MÉRÉ Dominique Électricien MAISONING SAS SAINT-PIERRE-DES-CORPS demeurant à SAINT-GENOUPH  
Madame METAYER Sylvie Responsable d'Equipe POLE EMPLOI Centre Val de Loire ORLEANS demeurant à CIVRAY-DE-TOURAIN  
Madame MEUNIER Sylvie Agent Administratif S.A.S. SORADIS CHINON demeurant à CHINON  
Monsieur MEUNIER Thierry Comptable COMPAGNIE DES GAZ DE PÉTROLE PRIMAGAZ PARIS LA DÉFENSE demeurant à JOUE-LES-TOURS  
Monsieur MIAN Bruno Employé de Banque CREDIT LYONNAIS VILLEJUIF demeurant à CHANCEAUX-SUR-CHOISILLE  
Monsieur MILLION Christophe Travailleur Handicapé E.S.A.T. "Les Ateliers de la Brenne" CHATEAU-RENAULT demeurant à CHATEAU-RENAULT  
Madame MIMBOURG Brigitte Ouvrière Spécialisée VERNET SAS ARPAJON demeurant à TOURS

Madame MONJALON Martine Chargée de Clientèle Caisse d'Epargne Loire-Centre TOURS demeurant à SAINT-PIERRE-DES-CORPS

Madame MOREAU Sophie Technicienne Qualité COSMETIQUE ACTIVE PRODUCTION LA ROCHE-POSAY demeurant à YZEURES-SUR-CREUSE

Monsieur MORTIER Bruno Ingénieur MIRION TECHNOLOGIES LOCHES demeurant à BOURG-LA-REINE

Monsieur MOULIÉ Gilles Ingénieur AG2R LA MONDIALE ESVRES demeurant à TOURS

Monsieur MOUSSET Philippe Agent de Production LIOTARD FRERES SAINT-PIERRE-DES-CORPS demeurant à SAINT-PIERRE-DES-CORPS

Madame MOUTAULT Véronique Opératrice sur Presse KNAUF Industrie Ouest RICHELIEU demeurant à BEAUMONT-EN-VERON

Monsieur NE Bruno Technicien Device STMicroelectronics (TOURS) SAS TOURS demeurant à MONTLOUIS-SUR-LOIRE

Monsieur NONG Van Hong Opérateur Polyvalent TI Group Automotive Systems SAS NAZELLES-NEGRON demeurant à AMBOISE

Monsieur OLIVIER François Agent Qualifié d'Exploitation COVED SAINT-HERBLAIN demeurant à TOURS

Monsieur ORGUEIL Christian Agent Logistique WDK Groupe Partner TAUXIGNY demeurant à CORMERY

Monsieur OUVRARD Joselito Magasinier Cariste HUTCHINSON S.N.C. JOUE-LES-TOURS demeurant à SORIGNY

Madame PADRO Régine Vendeuse COOPERATIVE TOURS GRENIER NATURE TOURS demeurant à SAVIGNE-SUR-LATHAN

Monsieur PASSE Yvan Conseillère Emploi POLE EMPLOI Centre Val de Loire ORLEANS demeurant à SAINT-MARTIN-LE-BEAU

Monsieur PAYET Jean Agent d'Exploitation Secteur Technique JC DECAUX France TOURS demeurant à VILLIERS-AU-BOUIN

Monsieur PÉAN Didier Agent de Réseau VEOLIA EAU JOUE-LES-TOURS demeurant à LA CHAPELLE-SUR-LOIRE

Madame PEROT Marie-Anne Préparatrice en Pharmacie PHARMACIE des Rives du Cher TOURS demeurant à SAINT-PIERRE-DES-CORPS

Monsieur PERROCHON Pascal Cadre SCM RADIAL CHATEAU-RENAULT demeurant à MORAND

Monsieur PERRODIN Alain Routier UNIROUTE SAINT-DOULCHARD demeurant à LA RICHE

Madame PETIT Christine Employée de Restauration SODEXO Pôle Santé Léonard de Vinci CHAMBRAY-LES-TOURS demeurant à LA RICHE

Monsieur PETITFRERE Philippe Conducteur SPL GEODIS Dusolier Calberson PARCAY-MESLAY demeurant à MONTLOUIS-SUR-LOIRE

Monsieur PETITPEZ Philippe Agent de Maîtrise Section Chauffage PROXISERVE SAINT-PIERRE-DES-CORPS demeurant à AUZOUER-EN-TOURAIN

Monsieur PICHEREAU Philippe Ouvrier d'Usine TI Group Automotive Systems SAS NAZELLES-NEGRON demeurant à LIMERAY

Madame PIETRE Odile Agent de Maintenance TOUR(S) HABITAT TOURS demeurant à SAINT-CYR-SUR-LOIRE

Madame PINON Françoise Technicienne Administrative MUTUALITÉ FRANCAISE Centre-Val de Loire TOURS demeurant à CHEILLE

Madame PINON Sylvie Chef Produits CHOLLET LOCHES demeurant à MOUZAY

Monsieur PINOT Eric Chef d'Equipe Peinture JOUANEL Industrie SAINTE-MAURE-DE-TOURAIN demeurant à MAILLE

Madame PINSARD Catherine Agent de Maintenance TOUR(S) HABITAT TOURS demeurant à TOURS

Monsieur PINSARD Jean-Pierre Surveillant d'Immeuble TOUR(S) HABITAT TOURS demeurant à TOURS

Monsieur PINTEL Frédéric Technicien Aéronautique AIR FRANCE ORLY AEROGARE demeurant à SAINT-MARTIN-LE-BEAU

Monsieur POINAS Jean-Bernard Surveillant d'Immeuble TOUR(S) HABITAT TOURS demeurant à TOURS

Madame POTHION Sandrine Aide Maternelle C A F Touraine TOURS demeurant à JOUE-LES-TOURS

Monsieur POUPIN Bruno Responsable Achats Sous-Traitance SOCOFER SAINT-PIERRE-DES-CORPS demeurant à SAINT-ROCH

Madame POURCELOT Valérie Manipulatrice en Radiologie GRIM TOURS demeurant à VEIGNE

Madame POUSSIER-GICQUEL Pascale Secrétaire Assistante CEA - LE RIPAUT MONTS demeurant à SAINT-AVERTIN

Madame PRUDHOMME Régine Opératrice d'Emballage CHOLLET LOCHES demeurant à LOCHES

Monsieur QUESNE Alain Chargé de Clientèles Caisse d'Epargne Loire-Centre TOURS demeurant à BLERE

Monsieur QUINTARD Jean-Christophe Monteur de Lignes INEO Réseau France DESCARTES demeurant à ABILLY

Madame RAGUENEAU Nathalie Ouvrière Miroiterie SAINT GOBAIN GASSOLUTION PCN JOUE-LES-TOURS demeurant à LARCAY

Madame REIMEN Bernadette Employée Libre Service AUCHAN Tours Nord TOURS demeurant à TOURS

Madame RENAUD Marielle Assistante Gestion Achats PRIMAGAZ Les Levées SAINT-PIERRE-DES-CORPS demeurant à MONTLOUIS-SUR-LOIRE

Madame RESVARD Marie-Françoise Travailleur Handicapé E.S.A.T. "Les Ateliers de la Brenne" CHATEAU-RENAULT demeurant à CHATEAU-RENAULT

Monsieur REUTIN Pascal Electricien INEO CENTRE PARCAY-MESLAY demeurant à FONDETTES

Madame RIBEIRO MARQUES Rosa Assistante Production Bancaire Caisse d'Epargne Loire-Centre TOURS demeurant à SAINT-AVERTIN

Monsieur RIPAUT Thierry Préparateur de Commandes BARBIER S.A. JOUÉ-LES-TOURS demeurant à BALLAN-MIRE

Monsieur RITOUX Alain Agent Réseau Eau - Assainissement VEOLIA EAU JOUE-LES-TOURS demeurant à LIGRE

Monsieur RIVIERE Philippe Travailleur Handicapé E.S.A.T. "Les Ateliers de la Brenne" CHATEAU-RENAULT demeurant à CHATEAU-RENAULT

Madame ROBERT Dominique Gestionnaire de Données ELLISPHERE TOURS demeurant à CHANCAY

Madame ROBIN Sylviane Travailleur Handicapé E.S.A.T. "Les Ateliers de la Brenne" CHATEAU-RENAULT demeurant à CHATEAU-RENAULT

Monsieur ROBLEH Ali Ahmed Surveillant d'Immeuble TOUR(S) HABITAT TOURS demeurant à TOURS

Madame ROLAND Martine Travailleur Handicapé E.S.A.T. "Les Ateliers de la Brenne" CHATEAU-RENAULT demeurant à CHATEAU-RENAULT

Madame ROMÉY - DELANOY Christine Cadre bancaire BANQUE DE FRANCE CRETEIL demeurant à TOURS

Monsieur RONCE François Contrôleur Technique Bâtiment APAVE NORD-OUEST SAS SAINT-HERBLAIN demeurant à ESVRES

Madame ROUSSEAU Christine Agent Logistique VERNET SAS ARPAJON demeurant à MAZIERES-DE-TOURNAIE

Monsieur ROUSSEAU Frédéric Responsable Commercial Confirmé DISTRIBUTION CASINO FRANCE SAINT-ETIENNE demeurant à DRUYE

Madame ROUSSEAU Marielle Agent Territoriale Spécialisé des Ecoles Maternelles MAIRIE DE MONNAIE demeurant à MONNAIE

Madame ROYER Lysiane Assistante Ressources Humaines AUCHAN FRANCE VILLENEUVE-D'ASCQ demeurant à MONTLOUIS-SUR-LOIRE

Monsieur SAVATON Guy Employé d'Immeuble CITYA Beranger demeurant à FONDETTES

Monsieur SEGUINOT Eric Ingénieur ASSYSTEM ENGINEERING AND OPERATION SERVICES ISSY-LES-MOULINEAUX demeurant à SAINT-AVERTIN

Madame SERVANT Sylvie Agent d'Entretien CONSEIL RÉGIONAL DU CENTRE-VAL DE LOIRE ORLÉANS demeurant à TOURS

Madame SEZAT Evelyne Comptable MAM-SATEMA CROTELLES demeurant à TOURS

Madame SOARES DE OLIVEIRA Nelly Agent Administratif UC-IRSA LA RICHE demeurant à TOURS

Monsieur SOUCHARD Gilles Cadre Bancaire HSBC France TOURS demeurant à TOURS

Madame TAVERDET Chantal Travailleur handicapé E.S.A.T. "Les Ateliers de la Brenne" CHATEAU-RENAULT demeurant à CHATEAU-RENAULT

Madame TERRASSIN Chantal Agent de Service SAS SAINES TOURS demeurant à VERETZ

Madame TERRASSON Christine Conseillère Economie Sociale et Familiale ACTION LOGEMENT SERVICES TOURS demeurant à JOUE-LES-TOURS

Monsieur THILLET Sylvain Responsable d'Atelier Qualifié TOUR(S) HABITAT TOURS demeurant à ESVRES

Madame THIOT Pascale Ouvrière Spécialisée VERNET SAS ARPAJON demeurant à LA CHAPELLE-AUX-NAUX

Monsieur THOMAS Jean-Jacques Chef d'Equipe SAVOIE CHAMBRAY-LES-TOURS demeurant à POUZAY

Madame THOMASSEAU Christine Manipulatrice Radio GRIM - SCM CIM Valée Violette JOUE-LES-TOURS demeurant à MONTBAZON

Monsieur TOUAREFF Michel Travailleur Handicapé E.S.A.T. "Les Ateliers de la Brenne" CHATEAU-RENAULT demeurant à CHATEAU-RENAULT

Madame TOUBLANC Danielle Assistante Administrative MUTUALITÉ FRANCAISE Centre-Val de Loire TOURS demeurant à CHAMBRAY-LES-TOURS

Madame VALENTE Laurence Conseillère de Ventes GALERIES LAFAYETTE TOURS demeurant à CHAMBRAY-LES-TOURS

Madame VAUCONSANT Sylvie Administratif atelier EPSYS SAINT ALBAN LEYSSE demeurant à TOURS

Monsieur VISSIÉ Pascal Technicien Supérieur CEA - LE RIPAUT MONTS demeurant à MONTBAZON

Monsieur VOISIN Philippe Opérateur Aéronautique SNECMA - SAFRAN AIRCRAFT ENGINES CHATELLERAULT demeurant à LA GUERCHE

Monsieur WEIRICH Jean-Daniel Directeur du Marché des Pros Caisse d'Epargne Loire-Centre TOURS demeurant à MONNAIE

Monsieur WHITE Simon Directeur, Qualité Pharmaceutique PFIZER INTERNATIONAL OPERATIONS AMBOISE demeurant à ROCHECORBON

Monsieur ZAJAC Denis Maçon EUROVIA JOUE-LES-TOURS demeurant à PERRUSSON

Madame ZENNIR Armelle Agent d'Entretien TNF Propreté EST MONT-PRES-CHAMBORD demeurant à TOURS

Article 3 : La médaille d'honneur du travail OR est décernée à :

Monsieur ABRAIM Majoub Responsable Logistique ELIS Touraine MONTLOUIS-SUR-LOIRE demeurant à VOUVRAY  
Monsieur ALBERT Bruno Conducteur Routier UNIROUTE SAINT-DOULCHARD demeurant à VALLERES  
Madame ALLESSANDRI Hélène Concepteur Développeur CAISSE NATIONALE D'ASSURANCE VIEILLESSE TOURS demeurant à LUYNES  
Madame ANDRY Véronique Gestionnaire Conseil C A F Touraine TOURS demeurant à BENAIS  
Madame APARICIO Maryline Secrétaire Technique Action Sociale HARMONIE MUTUELLE ORLEANS demeurant à SAINT-CLAUDE-DE-DIRAY  
Monsieur ARNAULT Jacques Conducteur d'Engins GIRAUD S.A. VEIGNE demeurant à L'ILE-BOUCHARD  
Monsieur ARTIGOT Jean-Claude Attaché Technique DALKIA France TOURS demeurant à SAINT-PIERRE-DES-CORPS  
Monsieur AUZANET Pascal Cadre LA NOUVELLE REPUBLIQUE du Centre Ouest TOURS demeurant à CHANCEAUX-SUR-CHOISILLE  
Madame AVENEL Brigitte Conseiller Emploi POLE EMPLOI Centre Val de Loire ORLEANS demeurant à CHINON  
Monsieur AVICE Daniel Technicien DALKIA France TOURS demeurant à BALLAN-MIRE  
Madame AVRAIN Laurence Assistante de Direction VAL TOURAINE HABITAT TOURS demeurant à SAINT-CYR-SUR-LOIRE  
Monsieur BADET Christophe Cadre Bancaire BANQUE CIC OUEST NANTES demeurant à JOUE-LES-TOURS  
Madame BALET Marie-France Agent Administratif MUTUALITÉ FRANCAISE Centre-Val de Loire TOURS demeurant à SAINT-ROCH  
Madame BARBIER Christine Adjoint Technique CONSEIL RÉGIONAL DU CENTRE-VAL DE LOIRE ORLÉANS demeurant à VALLERES  
Madame BARGE Brigitte Expert C A F Touraine TOURS demeurant à CHAMBRAY-LES-TOURS  
Madame BARNES Martine Opérateur de Production ELIS Touraine MONTLOUIS-SUR-LOIRE demeurant à MONTLOUIS-SUR-LOIRE  
Monsieur BASSET Thierry Chargé d'affaires JOUANEL Industrie SAINTE-MAURE-DE-TOURAINE demeurant à ROCHECORBON  
Madame BATAILLARD Gaëlle Assistante Commerciale SANDVIK TOOLING FRANCE ORLEANS demeurant à TOURS  
Madame BAUNEZ Annick Comptable ESAT APF Touraine NOTRE-DAME-D'OE demeurant à LA VILLE-AUX-DAMES  
Monsieur BEATRIX Jean-Luc Ouvrier Vendeur Produits Frais AUCHAN Tours Nord TOURS demeurant à ROCHECORBON  
Monsieur BEAUFIGEAT Patrick Cadre Administratif CEA - LE RIPAUT MONTS demeurant à TOURS  
Madame BEAUJEAULT - TAUDIERE Sylvie Conseillère Emploi POLE EMPLOI Centre Val de Loire ORLEANS demeurant à SAINT-PIERRE-DES-CORPS  
Monsieur BECHIKH Touati Etanchéiste BERGERET SA MONTLOUIS-SUR-LOIRE demeurant à MONTS  
Madame BÉDUCHAUD Béatrice Technicien Prestations Sociales C.P.A.M. d'Indre et Loire TOURS demeurant à MONTLOUIS-SUR-LOIRE  
Madame BENFENATI Carole Employée de Banque SOCIETE GENERALE TOURS demeurant à FRANCUEIL  
Madame BERRUER Isabelle Assistante Comptable CHOLLET LOCHES demeurant à FERRIERE-SUR-BEAULIEU  
Monsieur BERTHELOT Patrick Responsable Méthode SOCOFER SAINT-PIERRE-DES-CORPS demeurant à JOUE-LES-TOURS  
Monsieur BERTRAND Patrice Chef d'Equipe CHOLLET LOCHES demeurant à PERRUSSON  
Madame BERTRAND Véronique Hôtesse de Caisse AUCHAN Tours Nord TOURS demeurant à TOURS  
Madame BERVILLE Dominique Responsable d'Agence Caisse d'Epargne Loire-Centre TOURS demeurant à TROGUES  
Monsieur BIDAULT Patrice Inspecteur d'assurances GMF ASSURANCES PARIS demeurant à SAINT-CYR-SUR-LOIRE  
Monsieur BILLY Jean-Paul Cadre Supérieur Banque Centrale BANQUE DE FRANCE TOURS demeurant à SAINT-CYR-SUR-LOIRE  
Monsieur BILLY Serge Mécanicien Electronicien TOYS MOTORS TOURS TOURS demeurant à JOUE-LES-TOURS  
Monsieur BISON Alain Employé de Banque Caisse d'Epargne Loire-Centre TOURS demeurant à BLERE  
Madame BLOUËT Véronique Comptable C A F Touraine TOURS demeurant à TRUYES  
Monsieur BODART Serge Expert Réf/Archi CSC NXO France TOURS demeurant à MONTLOUIS-SUR-LOIRE  
Monsieur BODIN Narcisse Chef d'Equipe Logistique GEODIS Dusolier Calberson PARCAY-MESLAY demeurant à MONTLOUIS-SUR-LOIRE  
Madame BODIN Patricia Agent Administratif 2 ème Classe DAVIGEL SAS DIEPPE demeurant à TOURS  
Madame BORDEAU Francine Secrétaire Administrative ADC SAINT CYR 2 SAINT-CYR-SUR-LOIRE demeurant à CHANCEAUX-SUR-CHOISILLE  
Madame BORN Catherine Médecin Biologiste UC-IRSA LA RICHE demeurant à TOURS



Madame BOST Catherine Monteuse - Câbleuse AEG POWER SOLUTIONS CHAMBRAY-LES-TOURS demeurant à TOURS

Monsieur BOUCHER Pascal Chargé d'Opérations TOUR(S) HABITAT TOURS demeurant à TOURS

Madame BOUGADBA Gania Secrétaire C.E.R. SNCF TOURS TOURS demeurant à SAINT-PIERRE-DES-CORPS

Madame BOULAY Catherine MSSI C.P.A.M. d'Indre et Loire TOURS demeurant à TOURS

Madame BOURDON Pascale Conseillère Emploi POLE EMPLOI Centre Val de Loire ORLEANS demeurant à ESVRES

Monsieur BOURGEOISAT Eric Ingénieur Chercheur CEA - LE RIPAUT MONTS demeurant à JOUE-LES-TOURS

Monsieur BOUTET Dominique Chauffeur TP INEO Réseau France DESCARTES demeurant à LA CELLE-SAINT-AVANT

Madame BRACQUIER Marie-Line Cadre Administratif CONGES INTEMPERIES BTP TOURS demeurant à NOTRE-DAME-D'OE

Madame BRANCHU Elisabeth Gestionnaire Matériel Auto MAAF ASSURANCES CHAURAY demeurant à METTRAY

Madame BREGEARD Marie-Claude Opératrice de Conditionnement COSMETIQUE ACTIVE PRODUCTION LA ROCHE-POSAY demeurant à CHAMBON

Madame BRIAT Joëlle Opérateur Back-Office SCHNEIDER ELECTRIC INDUSTRIES RUEIL MALMAISON demeurant à VEIGNE

Madame BROCHEN Florence Technicien Conseil Retraite CAISSE NATIONALE D'ASSURANCE VIEILLESSE TOURS demeurant à TOURS

Madame BROUDIN Françoise Agent de Maintenance TOUR(S) HABITAT TOURS demeurant à TOURS

Madame BRULARD Isabelle Concepteur Développeur CAISSE NATIONALE D'ASSURANCE VIEILLESSE TOURS demeurant à SAINT-ROCH

Madame BRUNMUROL Marie-Christine Conseillère Clientèle CA CONSUMER FINANCE EVRY demeurant à VEIGNE

Madame BRUYNEEL Danielle Assistante Bureau d'Etudes FAIVELEY TRANSPORT TOURS LA VILLE-AUX-DAMES demeurant à FRANCUEIL

Madame CAILLEAUD Fabienne Expert Ressources Humaines Référent URSSAF Centre ORLEANS demeurant à LUYNES

Madame CAMISARD Christine Aide-Soignante KORIAN Le Vençay SAINT-AVERTIN demeurant à SAINT-AVERTIN

Madame CARIMALO Patricia Employée Logistique LEROY MERLIN CHAMBRAY-LES-TOURS demeurant à SAINT-EPAIN

Madame CARTEREAU Brigitte Employée de Banque BANQUE POPULAIRE Val de France MONTIGNY-LE-BRETONNEUX demeurant à LARCAY

Madame CARTIER Corinne Conseiller Technique C A F Touraine TOURS demeurant à MONTBAZON

Monsieur CATHELIN Francis Responsable Logistique AUCHAN ST CYR SAINT-CYR-SUR-LOIRE demeurant à ROUZIERS-DE-TOURAINNE

Madame CHALOUAS Fabienne Conseillère en Indemnisation et Services MAAF ASSURANCES CHAURAY demeurant à SAINT-ROCH

Monsieur CHANGEUR Marc Technicien Supérieur CEA - LE RIPAUT MONTS demeurant à JOUE-LES-TOURS

Monsieur CHARDON Christophe Gestionnaire Sous Rayon Electro AUCHAN Chambray CHAMBRAY-LES-TOURS demeurant à CIVRAY-DE-TOURAINNE

Madame CHARPENTIER Christine Secrétaire Médicale MUTUALITÉ FRANCAISE Centre-Val de Loire TOURS demeurant à MONTS

Monsieur CHAUMET Sylvain Opérateur TI Group Automotive Systems SAS NAZELLES-NEGRON demeurant à POCE-SUR-CISSE

Madame CHAUVEAU Fabienne Assistante Gestion Administrative du Personnel COSMETIQUE ACTIVE PRODUCTION LA ROCHE-POSAY demeurant à TOURNON-SAINT-PIERRE

Madame CHAUVIN Nathalie Employée de Banque Caisse d'Epargne Loire-Centre TOURS demeurant à SAINT-MARTIN-LE-BEAU

Monsieur CHESSE Philippe Employé de Banque BANQUE POPULAIRE Val de France MONTIGNY-LE-BRETONNEUX demeurant à TOURS

Madame CHEVALIER Christine Responsable Mouvements et Approvisionnement COMPAGNIE DES GAZ DE PÉTROLE PRIMAGAZ PARIS LA DÉFENSE demeurant à VERETZ

Madame CHOLLET Nadine Technicien Accueil Entreprises BANQUE POPULAIRE Val de France MONTIGNY-LE-BRETONNEUX demeurant à TOURS

Monsieur CORMERY Régis Chauffeur PL COVED CHANCEAUX-PRES-LOCHES demeurant à TOURS

Madame CORNIER Corine Assistante Commerciale XYLEM Water Solutions France SAS TOURS demeurant à LA RICHE

Monsieur COUDARD Dominique Adjoint Technique Territorial CONSEIL RÉGIONAL DU CENTRE-VAL DE LOIRE ORLÉANS demeurant à SOUVIGNE

Madame COURSON Pierrette Agent de Maintenance TOUR(S) HABITAT TOURS demeurant à LOUESTAULT  
Monsieur COUTANT Roger Agent de Production HUTCHINSON S.N.C. JOUE-LES-TOURS demeurant à ESVRES  
Monsieur CURIR Raphaël Chef de Chantier CLEMESSY S.A. MULHOUSE demeurant à CHINON  
Monsieur DARCHEN Alain Aide-Comptable UC-IRSA LA RICHE demeurant à TOURS  
Monsieur DEBOURG Jean-Luc Chef de Dépôt EPC France BLERE demeurant à BLERE  
Monsieur DEFEING Philippe Agent de Sécurité Confirmé CEA - LE RIPAUT MONTTS demeurant à FRANCUEIL  
Madame DEFOLY Marie-José Gestionnaire Traitement Informatique URSSAF Centre ORLEANS demeurant à TOURS  
Monsieur DELATTRE Vincent Manager d'Equipe Service Client SOGAREP AMBOISE demeurant à AZAY-SUR-CHER  
Madame DELAVARENNE Réjane Gestionnaire Technique de Contrat SMABTP PARIS demeurant à TOURS  
Monsieur DELIGEON Guy Agent de Production - Animateur HUTCHINSON S.N.C. JOUE-LES-TOURS demeurant à MONTTS  
Monsieur DESMORIAUX Marc Responsable de Production INDENA S.A.S TOURS demeurant à CHANCEAUX-SUR-CHOISILLE  
Monsieur DESSABLES Eric Conducteur Expédition LA NOUVELLE REPUBLIQUE du Centre Ouest TOURS demeurant à VEIGNE  
Monsieur DEVAIS Thierry Inspecteur de Maintenance FUJITSU TECHNOLOGY SOLUTIONS ASNIERES-SUR-SEINE demeurant à TOURS  
Madame DEVILLERS Chantal Technicien Prestations Sociales C.P.A.M. d'Indre et Loire TOURS demeurant à JOUE-LES-TOURS  
Monsieur DE WEVRE Marc Directeur Canal Social Régional DAVIGEL SAS DIEPPE demeurant à CHATEAU-RENAULT  
Madame DIARD Catherine Psychologue du Travail POLE EMPLOI Centre Val de Loire ORLEANS demeurant à LA RICHE  
Monsieur DOISNEAU Jacques Equipier de Collecte SUEZ RV Centre Ouest MONTLOUIS-SUR-LOIRE demeurant à MONTLOUIS-SUR-LOIRE  
Madame DOURY Annie Assistante Qualifiée TOUR(S) HABITAT TOURS demeurant à ATHEE-SUR-CHER  
Madame DUBÉ Maryse Responsable de Service VAL TOURAINE HABITAT TOURS demeurant à TOURS  
Monsieur DUBREUIL Gilles Cadre CAISSE NATIONALE D'ASSURANCE VIEILLESSE TOURS demeurant à SAINT-CYR-SUR-LOIRE  
Monsieur DUFAY Daniel Agent Usine VEOLIA EAU JOUE-LES-TOURS demeurant à CHOUZE-SUR-LOIRE  
Madame DUPIN Christine Opératrice d'Emballage CHOLLET LOCHES demeurant à PERRUSSON  
Madame DUPIRE Nadine Agent d'Entretien TOUR(S) HABITAT TOURS demeurant à TOURS  
Monsieur DURAND Yvon Fraiseur JOUANEL Industrie SAINTE-MAURE-DE-TOURAINE demeurant à SAINTE-MAURE-DE-TOURAINE  
Madame DUROUCHOUX Cécile Responsable Qualité AUBADE - PARIS PARIS demeurant à SAINT-PIERRE-DES-CORPS  
Madame ENGEL Marie-José Assistante Administrative Gestion ENDEL ENGIE AVOINE demeurant à HUISMES  
Madame EON Marie-Françoise Employée Logistique U Logistique SAVIGNY-EN-VERON demeurant à AVOINE  
Monsieur EPAUD Jean-Philippe Technicien de Maintenance AG2R LA MONDIALE ESVRES demeurant à LOCHES  
Monsieur FARINATI Patrick Agent Administratif de Gestion GEODIS Dusolier Calberson PARCAY-MESLAY demeurant à ROUZERS-DE-TOURAINE  
Madame FORTIER Véronique Educatrice Jeunes Enfants C A F Touraine TOURS demeurant à JOUE-LES-TOURS  
Monsieur FORVEILLE Jean-Luc Ingénieur Chercheur CEA - LE RIPAUT MONTTS demeurant à JOUE-LES-TOURS  
Madame FOULON Sylvie Auxiliaire Puériculture C A F Touraine TOURS demeurant à TOURS  
Monsieur FOUQUET Jacky Mécanicien Automobile Technicien Confirmé SAS ABY AUTOMOBILES ABILLY demeurant à ABILLY  
Monsieur FOURNIER Yannick Tourneur JOUANEL Industrie SAINTE-MAURE-DE-TOURAINE demeurant à PORTS-SUR-VIENNE  
Madame FOUSSIER Brigitte Technicien Conseil Retraite CAISSE NATIONALE D'ASSURANCE VIEILLESSE TOURS demeurant à JOUE-LES-TOURS  
Monsieur FROBERT Dominique Electromécanicien LA NOUVELLE REPUBLIQUE du Centre Ouest TOURS demeurant à SAINT-CYR-SUR-LOIRE  
Madame FROGER Véronique Agent Commercial SAINT GOBAIN GASSOLUTION PCN JOUE-LES-TOURS demeurant à TOURS  
Madame GABARD Christine Secrétaire - Assistante CEA - LE RIPAUT MONTTS demeurant à THILOUZE  
Madame GARAND Martine Agent Comptable CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU CHER BOURGES demeurant à SAINT-CYR-SUR-LOIRE  
Madame GAUBERT Sylvie Conseiller Service de l'Assurance Maladie C.P.A.M. d'Indre et Loire TOURS demeurant à ESVRES  
Madame GENDRIER Annie Comptable C A F Touraine TOURS demeurant à SAINT-AVERTIN  
Monsieur GERMOND Jean-Marie Bétonnier SAVOIE CHAMBRAY-LES-TOURS demeurant à BRIZAY

Monsieur GIBIERGE Michel Technicien d'Exploitation Support NUMEN SERVICE - SATI CHAMBRAY-LES-TOURS demeurant à MONTS

Madame GIRARD Catherine Conseiller Service à l'Usager C A F Touraine TOURS demeurant à VERETZ

Madame GIRAULT Chantal Opérateur Régleur RADIAL CHATEAU-RENAULT demeurant à CHATEAU-RENAULT

Madame GIRAULT Marie-Hélène Comptable ARGEDIS SARL SAINT-AVERTIN demeurant à JOUE-LES-TOURS

Madame GORSE Annie Responsable Fonctionnel C.P.A.M. d'Indre et Loire TOURS demeurant à SAINT-AVERTIN

Madame GOUBARD Marie-Agnès Responsable de Secteur - Ressources Humaines GALERIES LAFAYETTE TOURS demeurant à TOURS

Madame GOUCHAULT Sylvie Coupeuse SAINT GOBAIN GASSOLUTION PCN JOUE-LES-TOURS demeurant à TOURS

Madame GOUNIN Isabelle Employée de banque BANQUE POPULAIRE Val de France MONTIGNY-LE-BRETONNEUX demeurant à JOUE-LES-TOURS

Madame GRANGER Sylvie Responsable Achats/ALDV INDENA S.A.S TOURS demeurant à TOURS

Monsieur GREBIC Gaël Agent de Contrôle ZODIAC AEROSAFETY SYSTEMS JOUE-LES-TOURS demeurant à BALLAN-MIRE

Madame GUÉNAULT Sylvie Employée de Banque BANQUE POPULAIRE Val de France MONTIGNY-LE-BRETONNEUX demeurant à CHATEAU-RENAULT

Monsieur GUERIN Philippe Formateur SITA Centre Ouest MONTLOUIS-SUR-LOIRE demeurant à CINAIS

Monsieur GUESDON Jean-Philippe Hôte de Vente Qualifié ARGEDIS SARL SAINT-AVERTIN demeurant à DRACHE

Madame GUIGNARD Catherine Gestionnaire Conseil Allocataire Expert C A F Touraine TOURS demeurant à TOURS

Madame GUILLONNEAU Josie Responsable QSE LESENS ACTEA OMEXOM AVOINE demeurant à SAVIGNY-EN-VERON

Monsieur HAGUET Eric Conseiller Retraite Entreprise AG2R LA MONDIALE ESVRES demeurant à JOUE-LES-TOURS

Monsieur HÉLIN Jean-Michel Chargé d'Etudes Juridiques CAISSE D'EPARGNE LOIRE CENTRE TOURS demeurant à JOUE-LES-TOURS

Madame HELION Micheline Directrice IE ELLISPHERE TOURS demeurant à PARCAY-MESLAY

Monsieur HERNULT François Chauffeur SMAC SAINT-PIERRE-DES-CORPS demeurant à LANGEAIS

Madame HERSANT Isabelle Secrétaire d'Apprentissage ASSOCIATION OUVRIERE COMPAGNONS DU DEVOIR TOURS demeurant à VERETZ

Monsieur HILY - BOUCHET Véronique Cadre CAISSE NATIONALE D'ASSURANCE VIEILLESSE TOURS demeurant à CHANCEAUX-SUR-CHOISILLE

Monsieur HUIN Antoine Cadre Assurances ALLIANZ ASSURANCES TOURS demeurant à TOURS

Monsieur ITEY Hervé Employé de Banque BANQUE POPULAIRE Val de France MONTIGNY-LE-BRETONNEUX demeurant à SAINT-PIERRE-DES-CORPS

Monsieur JACQUET Jean-Luc Technicien Supérieur CEA - LE RIPAUT MONTS demeurant à VEIGNE

Madame JAGUENEAU Catherine Conseiller Service à l'Usager C A F Touraine TOURS demeurant à SAINT-CYR-SUR-LOIRE

Madame JAMET Jocelyne Chef d'Equipe ADC SAINT CYR 2 SAINT-CYR-SUR-LOIRE demeurant à AMBILLOU

Monsieur JARLÉGANT Loïc Directeur Clientèle SAUR VANNES demeurant à TOURS

Madame JAUME Françoise Chargée de Clientèle Caisse d'Epargne Loire-Centre TOURS demeurant à MONTS

Madame JEAN DIT BERTHELOT Pascale Opérateur BANQUE POPULAIRE Val de France MONTIGNY-LE-BRETONNEUX demeurant à TOURS

Madame JOLY Patricia Equipier de Commerce SOCIETE ATAC JOUY EN JOSAS demeurant à TOURS

Monsieur JOUBERT Dominique Mécanicien Chef d'Atelier INEO Réseau France DESCARTES demeurant à ABILLY

Monsieur JUBLIN Didier Agent de Production LIOTARD FRERES SAINT-PIERRE-DES-CORPS demeurant à CIVRAY-DE-TOURAIN

Madame JUDE Bernadette Agent Hôtelier MUTUALITÉ FRANCAISE Centre-Val de Loire TOURS demeurant à THILOUZE

Madame JULIEN Maria Hôtesse de Caisse SOCIETE ATAC JOUY EN JOSAS demeurant à TOURS

Madame JUTON Françoise Technicienne d'Atelier ZODIAC AEROSAFETY SYSTEMS JOUE-LES-TOURS demeurant à SAINT-ROCH

Madame KNIDLER Véronique Ouvrière LA SOURCE Association TOURS demeurant à TOURS

Madame KOUACHI Hassina Assistante Logistique - Administration des Ventes ZODIAC AEROSAFETY SYSTEMS JOUE-LES-TOURS demeurant à JOUE-LES-TOURS

Madame LABROSSE Patricia Conseillère Clientèle PAREXLANKO CROUZILLES demeurant à NOYANT-DE-TOURAIN

Monsieur LACOUA Dominique Coordinateur Travaux APIA CENTRE VIERZON demeurant à TOURS

Monsieur LACROIX Sylviain Ouvrier en E.S.A.T. LA SOURCE Association TOURS demeurant à TOURS

Madame LAHUTTE Josiane Contrôleuse ZODIAC AEROSAFETY SYSTEMS JOUE-LES-TOURS demeurant à AZAY-LE-RIDEAU

Monsieur LAMBERT Stéphane Responsable Radioprotection MIRION TECHNOLOGIES LOCHES demeurant à FERRIERE-SUR-BEAULIEU

Monsieur LAMERE Hugues Chef d'Atelier ESAT LÉOPOLD BELLAN DE CHINON CHINON demeurant à FONDETTES

Monsieur LAMOS Alberto Technicien BE AEG POWER SOLUTIONS CHAMBRAY-LES-TOURS demeurant à NOTRE-DAME-D'OE

Madame LAMOUREUX Patricia Technicienne C A F Touraine TOURS demeurant à CHAMBRAY-LES-TOURS

Monsieur LECLERCQ Stéphane Secrétaire Comptable BANQUE DE FRANCE MARNE LA VALLEE demeurant à SAINT-PIERRE-DES-CORPS

Madame LE CREURER HERAIL Anne-Marie Technicienne CEA - LE RIPAUT MONTS demeurant à CHAMBRAY-LES-TOURS

Madame LEFEUVRE Nicole Préparatrice de Commandes CHOLLET LOCHES demeurant à FERRIERE-SUR-BEAULIEU

Monsieur LE GUIQUET Michel Ingénieur ALSTOM POWER SYSTEMS SA MASSY demeurant à CHAMBRAY-LES-TOURS

Madame LE HENANFF Sylvie Opératrice PAO SAS GAULT & FRÉMONT SAINT-PIERRE-DES-CORPS demeurant à VERETZ

Madame LE MARHOLLEC Brigitte Assistante Conseil Retraite CARSAT Centre Val de Loire ORLEANS demeurant à SEMBLANCAU

Madame LEPINE Annie Ingénieur Etudes Informatique MGEN TECHNOLOGIES TOURS demeurant à SEPME

Madame LESGUER Ghislaine Assistante Administratif MUTUALITÉ FRANCAISE Centre-Val de Loire TOURS demeurant à LUYNES

Madame LEVEQUE Annita Contrôleur Conseil Retraite CAISSE NATIONALE D'ASSURANCE VIEILLESSE TOURS demeurant à TOURS

Monsieur LINAS Gérard Technicien de la Banque CREDIT LYONNAIS VILLEJUIF demeurant à TOURS

Madame LIVEBARDON Christiane Agent de Développement Social C A F Touraine TOURS demeurant à TOURS

Monsieur LOURS Thierry Team Leader TI Group Automotive Systems SAS NAZELLES-NEGRON demeurant à LA CROIX-EN-TOURAINNE

Monsieur LO VANH Theuang Ingénieur Informatique CONGES INTEMPERIES BTP TOURS demeurant à ESVRES

Monsieur LUCAS Jean-Paul Responsable Technique MUTUALITÉ FRANCAISE Centre-Val de Loire TOURS demeurant à BALLAN-MIRE

Monsieur MANCEAU Gilles Directeur d'Agence MAAF ASSURANCES CHAURAY demeurant à CORMERY

Madame MARNÉ Brigitte Chargée de Clientèle Particuliers Caisse d'Epargne Loire-Centre TOURS demeurant à MONTLOUIS-SUR-LOIRE

Monsieur MAROLLEAU Joël Chauffeur Livreur GUILMOT - GAUDAIS LA VILLE-AUX-DAMES demeurant à BALLAN-MIRE

Madame MARTINAT Nadine Chef de Groupe FIDUCIAL EXPERTISE ANGERS demeurant à AMBOISE

Madame MASCUNAN Aurélie Opératrice Polyvalente TI Group Automotive Systems SAS NAZELLES-NEGRON demeurant à AMBOISE

Monsieur MAZIER Daniel Ingénieur RENAULT SAS BOULOGNE-BILLANCOURT demeurant à AMBOISE

Madame MEIGNANT Claire Caissière Centrale SOCIETE ATAC JOUY EN JOSAS demeurant à SAINT-CYR-SUR-LOIRE

Monsieur MELISSON Michel Chef d'Equipe Quai GEFCO PARCAY-MESLAY demeurant à NOTRE-DAME-D'OE

Monsieur MERCIER Vincent Informaticien CAISSE NATIONALE D'ASSURANCE VIEILLESSE TOURS demeurant à SAINT-CYR-SUR-LOIRE

Monsieur MESNIER Bruno Mécanicien SYNTHRON CHATEAU-RENAULT demeurant à CHATEAU-RENAULT

Madame METAYER Sylvie Responsable d'Equipe POLE EMPLOI Centre Val de Loire ORLEANS demeurant à CIVRAY-DE-TOURAINNE

Monsieur METIVIER Dominique Paysagiste GIRAUD S.A. VEIGNE demeurant à SAINT-BRANCHS

Madame METOIS Josiane Responsable Domaine Sinistres MAAF ASSURANCES CHAURAY demeurant à TOURS

Monsieur MEUNIER Alian Représentant Exclusif BARBIER S.A. JOUÉ-LES-TOURS demeurant à SAINT-BAULD

Madame MEUNIER Béatrice Retraitée COMPAGNIE DES AUTOCARS DE TOURAINNE TOURS demeurant à CHAMBRAY-LES-TOURS

Monsieur MEYERS Alain Employé d'Assurances ALLIANZ TOURS demeurant à MONTLOUIS-SUR-LOIRE

Madame MIGNÉ Chantal Standardiste CHOLLET LOCHES demeurant à BEAULIEU-LES-LOCHES

Madame MONCHATRE Murielle Opératrice Polyvalente TI Group Automotive Systems SAS NAZELLES-NEGRON demeurant à SAINT-OUEN-LES-VIGNES

Monsieur MONTEILS Alain Directeur des Ressources Humaine BPCE INFOGERANCE ET TECHNOLOGIES PARIS demeurant à LEMERE

Monsieur MOREAU Eric Technicien de Maintenance CORONA MÉDICAL PARCAY-MESLAY demeurant à BALLAN-MIRE

Madame MOREAU Marie-Christine Technicien Relations Professionnels de Santé C.P.A.M. d'Indre et Loire TOURS demeurant à ANTOGNY-LE-TILLAC

Monsieur MOREIRA Antoine Technicien d'Exploitation NUMEN SERVICE - SATI CHAMBRAY-LES-TOURS demeurant à LA CHAPELLE-BLANCHE-SAINT-MARTIN

Madame MOREL Pascale Chargée Clientèle Assurances GMF ASSURANCES LEVALLOIS-PERRET demeurant à TOURS

Madame MUZEAU Isabelle Agent de Service Logistique MUTUALITÉ FRANCAISE Centre-Val de Loire TOURS demeurant à PONT-DE-RUAN

Madame NAJAFI Chantal Employée Administratif C A F Touraine TOURS demeurant à TOURS

Monsieur NIBOUREL Olivier Surveillant de Travaux INGEROP Conseil et Ingénierie RUEIL-MALMAISON demeurant à BEAUMONT-LA-RONCE

Madame NORGUET Sylvie Opérateur Régleur RADIAL CHATEAU-RENAULT demeurant à SAUNAY

Madame OLIVEIRA-PEUVREL Noëlle Employée de Banque BANQUE DE FRANCE TOURS demeurant à MESSEME

Monsieur OLIVIER François Agent Qualifié d'Exploitation COVED SAINT-HERBLAIN demeurant à TOURS

Monsieur OSTY Jean-Louis Responsable Service Généraux TI Group Automotive Systems SAS NAZELLES-NEGRON demeurant à VOUVRAY

Monsieur OUDIN Dominique Responsable de Quai GEODIS Dusolier Calberson PARCAY-MESLAY demeurant à TOURS

Madame PAILOT Catherine Ergothérapeute MUTUALITÉ FRANCAISE Centre-Val de Loire TOURS demeurant à TOURS

Monsieur PARIS Manuel Infirmier CLINIQUE DE L'ALLIANCE SAINT-CYR-SUR-LOIRE demeurant à SAINT-CYR-SUR-LOIRE

Madame PASQUIER Michèle A.S.H. PÔLE SANTÉ MENTALE LA CONFLUENCE SAINT-CYR-SUR-LOIRE demeurant à SAINT-CHRISTOPHE-SUR-LE-NAIS

Monsieur PATRY Laurent Responsable Services CHUBB FRANCE TOURS demeurant à JOUE-LES-TOURS

Madame PELLETIER Maryline Adjoint Technique CARSAT Centre Val de Loire ORLEANS demeurant à JOUE-LES-TOURS

Madame PELOUARD Dominique Dessinateur Concepteur CAO HMY France VENDOME demeurant à AUZOUER-EN-TOURAINES

Madame PEPIN Patricia Agent de Maintenance TOUR(S) HABITAT TOURS demeurant à TOURS

Madame PERREAU Sonia Opératrice d'Emballage CHOLLET LOCHES demeurant à LOCHES

Madame PICHARD Marie-Agnès Réceptionnaire SOUFFLET ATLANTIQUE SAINTE-MAURE-DE-TOURAINES demeurant à LA CELLE-SAINT-AVANT

Monsieur PICHARD Pascal Opérateur Polyvalent TI Group Automotive Systems SAS NAZELLES-NEGRON demeurant à SAINT-OUEN-LES-VIGNES

Madame PINSARD Catherine Agent de Maintenance TOUR(S) HABITAT TOURS demeurant à TOURS

Monsieur PINSARD Jean-Pierre Surveillant d'Immeuble TOUR(S) HABITAT TOURS demeurant à TOURS

Madame PION Florence Animateur Sécurité SAINT GOBAIN GASSOLUTION PCN JOUE-LES-TOURS demeurant à JOUE-LES-TOURS

Monsieur PIONNIER Jean-François Responsable de Zone CA CONSUMER FINANCE EVRY demeurant à VERETZ

Monsieur PLANTIN Michel Pâtissier AUCHAN Chambray CHAMBRAY-LES-TOURS demeurant à ARTANNES-SUR-INDRE

Madame PLASSAIS Marie-Christelle Cariste CHOLLET LOCHES demeurant à SAINT-HIPPOLYTE

Madame POIDEVIN Véronique Assistante Approvisionnement CHOLLET LOCHES demeurant à FERRIERE-SUR-BEAULIEU

Madame POISSEAU Patricia Opératrice de Conditionnement COSMETIQUE ACTIVE PRODUCTION LA ROCHE-POSAY demeurant à YZEURES-SUR-CREUSE

Madame PORCHERON Isabelle assistante commerciale CHOLLET LOCHES demeurant à CHAMBOURG-SUR-INDRE

Monsieur POUVREAU Pierre-Antoine Electro-Mécanicien LA NOUVELLE REPUBLIQUE du Centre Ouest TOURS demeurant à SAINT-CYR-SUR-LOIRE

Madame POUVREAU Sylvie Assistante de direction LA NOUVELLE REPUBLIQUE du Centre Ouest TOURS demeurant à TOURS

Madame PRIOUX Jocelyne Bibliothécaire C.E.R. SNCF TOURS TOURS demeurant à LA RICHE

Madame PROUST Christiane Agent Logistique U Logistique SAVIGNY-EN-VERON demeurant à SAVIGNY-EN-VERON

Madame QUENAULT Laurence Responsable d'Accueil C A F Touraine TOURS demeurant à POUZAY

Monsieur RABUSSEAU Roger Opérateur et Gestion des Réseaux SAUR VANNES demeurant à BOSSAY-SUR-CLAISE

Monsieur RAGUENEAU Christian Conducteur de Matériel de Collecte SUEZ RV Centre Ouest MONTLOUIS-SUR-LOIRE demeurant à SAINT-PATERNE-RACAN

Monsieur RAHON Daniel Technicien de Fabrication - Industrie Chimique SYNTHRON CHATEAU-RENAULT demeurant à SAINT-LAURENT-EN-GATINES

Monsieur RAIFFE Patrice Conseiller en Prévoyance PRÉVOIR-VIE PARIS demeurant à BOSSEE

Monsieur RAIMBAULT Noël Technicien de Maintenance RADIALL CHATEAU-RENAULT demeurant à VILLEDOMER

Madame RAPICAULT Marie-Line Ouvrière Polyvalente ADC SAINT CYR 2 SAINT-CYR-SUR-LOIRE demeurant à SOUVIGNE

Monsieur REINIER Patrick Chaudronnier SOCOFER SAINT-PIERRE-DES-CORPS demeurant à ATHEE-SUR-CHER

Monsieur RENARD Frédéric Technico-Commercial CHRYSO S.A. SERMAISES demeurant à FONDETTES

Monsieur REVEILLARD Thierry Agent de Maintenance DERICHBOURG SNG CHAMBRAY-LES-TOURS demeurant à VILLEPERDUE

Madame RICARDEAU Sylvie Secrétaire Médicale CRF LE CLOS-SAINT VICTOR JOUE-LES-TOURS demeurant à MONTS

Monsieur RICHER François Juriste Entreprise - Inspecteur Assurances ALLIANZ VIE PARIS demeurant à SAVIGNE-SUR-LATHAN

Madame RINGENWALD Anne Employée de Banque BANQUE POPULAIRE Val de France MONTIGNY-LE-BRETONNEUX demeurant à SAINT-CYR-SUR-LOIRE

Monsieur RIO Paul Technicien Confirmé CEA - LE RIPAUT MONTS demeurant à FERRIERE-LARCON

Madame RIVIERRE Elisabeth Assistante Commerciale SCHNEIDER ELECTRIC INDUSTRIES RUEIL MALMAISON demeurant à PARCAY-MESLAY

Madame RONDELOT Béatrice Technicien Prestations Sociales C.P.A.M. d'Indre et Loire TOURS demeurant à MONTBAZON

Monsieur RONDELOT Patrick Responsable Technique UIOSS d'INDRE et LOIRE TOURS demeurant à MONTBAZON

Madame ROSIER Clotilde Hôtesse d'Accueil Libres Service MONOPRIX TOURS demeurant à TOURS

Monsieur ROSSIN Thierry Technicien d'Exploitation DALKIA France TOURS demeurant à MONTS

Madame ROUILLÉ Maryline Préparatrice de Commandes CHOLLET LOCHES demeurant à GENILLE

Madame ROULET Ghislaine Employée Service Administratif GALERIES LAFAYETTE TOURS demeurant à TOURS

Madame ROUSSELET Maryline Contrôleur Qualité RADIALL CHATEAU-RENAULT demeurant à CHATEAU-RENAULT

Madame ROYER Lysiane Assistante Ressources Humaines AUCHAN FRANCE VILLENEUVE-D'ASCQ demeurant à MONTLOUIS-SUR-LOIRE

Monsieur ROY Jean Chef d'Equipe GIRAUD S.A. VEIGNE demeurant à SAINT-AVERTIN

Monsieur SALMON Loïc Responsable d'Activité CSI SAINT-AMAND-LES-EAUX demeurant à SAINT-PIERRE-DES-CORPS

Madame SARRAZIN Françoise Assistante de Direction HUTCHINSON S.N.C. JOUE-LES-TOURS demeurant à BALLAN-MIRE

Madame SASSI Sylvie Employée Commerciale SOCIETE ATAC JOUY EN JOSAS demeurant à JOUE-LES-TOURS

Madame SEZAT Evelyne Comptable MAM-SATEMA CROTELLES demeurant à TOURS

Madame SINQUIN Fabienne Employée de Banque BANQUE POPULAIRE Val de France MONTIGNY-LE-BRETONNEUX demeurant à VARENNE

Madame SOURDAIS Chantal Mécanicienne en Confection ZODIAC AEROSAFETY SYSTEMS JOUE-LES-TOURS demeurant à JOUE-LES-TOURS

Madame STEFFEN Martine Agent Administratif GEODIS Dusolier Calberson PARCAY-MESLAY demeurant à SAINT-PIERRE-DES-CORPS

Madame TEDESCO Cathy Gestionnaire Négociateur SMABTP PARIS demeurant à TOURS

Monsieur TESSIER Philippe Chef d'Equipe MECASTING-COMECA BLERE demeurant à EPEIGNE-LES-BOIS

Madame THEVENIN Patricia Responsable Commerciale GÉANT CASINO LA RICHE demeurant à JOUE-LES-TOURS

Madame THIERRY Pascale Concepteur Développeur CAISSE NATIONALE D'ASSURANCE VIEILLESSE TOURS demeurant à SAINT-ANTOINE-DU-ROCHER

Madame THOMAS Marie-Christine Employée de Proximité VAL TOURAINE HABITAT TOURS demeurant à SAINT-PIERRE-DES-CORPS

Monsieur TORREGROSSA Jean-Luc Agent de Maîtrise Responsable d'Equipe AG2R LA MONDIALE ESVRES demeurant à VEIGNE

Monsieur TOURANGIN Thierry Ingénieur Industrialisation Laboratoires BOIRON MONTRICHARD demeurant à SAINT-AVERTIN

Monsieur TOURNAY Thierry Expert GDD POLE EMPLOI Centre Val de Loire ORLEANS demeurant à JOUE-LES-TOURS

Madame TUFFEAU Sylvie Mécanicienne en Confection ZODIAC AEROSAFETY SYSTEMS JOUE-LES-TOURS demeurant à JOUE-LES-TOURS

Madame VASLIN Pascale Directrice de Crèche C A F Touraine TOURS demeurant à BALLAN-MIRE

Monsieur VEJUX Patrick Mécanicien Monteur TLD EUROPE SORIGNY demeurant à NAZELLES-NEGRON  
Monsieur VERMEERSCH Eric Technicien Achats Logistique VEOLIA EAU JOUE-LES-TOURS demeurant à LANGEAIS  
Madame VERMEULEN Sylvie Assistante Sociale C A F Touraine TOURS demeurant à CIVRAY-DE-TOURAINNE  
Monsieur VERNAGALLO Christian Technicien Supérieur CEA - LE RIPAUT MONTS demeurant à TOURS  
Monsieur VERSEIL Chantal Mécanicienne en Confection ZODIAC AEROSAFETY SYSTEMS JOUE-LES-TOURS demeurant à LA RICHE  
Madame VETELE Catherine Analyste Financier ELLISPHERE LYON demeurant à LARCAY  
Madame VIEMON Evelyne Employée de Banque BANQUE CIC OUEST NANTES demeurant à LIMERAY  
Madame VILLAIN Elisabeth Expert Législatif C A F Touraine TOURS demeurant à SAINT-JEAN-SAINT-GERMAIN  
Monsieur VILLECHALANE Edmond Employé Logistique AUCHAN France SAINT-PIERRE-DES-CORPS demeurant à LA VILLE-AUX-DAMES  
Monsieur VISSIÉ Pascal Technicien Supérieur CEA - LE RIPAUT MONTS demeurant à MONTBAZON  
Monsieur VOISIN Philippe Opérateur Aéronautique SNECMA - SAFRAN AIRCRAFT ENGINES CHATELLERAULT demeurant à LA GUERCHE

Article 4 : La médaille d'honneur du travail GRAND OR est décernée à :

Madame ALLOYAU Brigitte Bibliothécaire C.E.R. SNCF TOURS TOURS demeurant à MONTLOUIS-SUR-LOIRE  
Monsieur AMIRAULT Dominique Monteur d'Atelier ESAT LÉOPOLD BELLAN DE CHINON CHINON demeurant à AVOINE  
Madame ANDRIEUX Régine Technicien Maîtrise des Risques C.P.A.M. d'Indre et Loire TOURS demeurant à NOTRE-DAME-D'OE  
Madame ARHUR Evelyne Opératrice Emballage CHOLLET LOCHES demeurant à PREUILLY-SUR-CLAISE  
Monsieur AUBOUR Jean-Michel Menuisier TOUR(S) HABITAT TOURS demeurant à TOURS  
Monsieur BARANGER Alain Responsable Bureau d'Etudes GIRAUD S.A. VEIGNE demeurant à MONTS  
Monsieur BARRIERE Pascal TCCI CAISSE NATIONALE D'ASSURANCE VIEILLESSE TOURS demeurant à MONNAIE  
Madame BARRUET Murielle Mécanicienne en Confection ZODIAC AEROSAFETY SYSTEMS JOUE-LES-TOURS demeurant à JOUE-LES-TOURS  
Monsieur BAUCHE Didier Agent de Production HUTCHINSON S.N.C. JOUE-LES-TOURS demeurant à JOUE-LES-TOURS  
Monsieur BENMANSOUR Hammou Agent de Production HUTCHINSON S.N.C. JOUE-LES-TOURS demeurant à JOUE-LES-TOURS  
Madame BERGEON Betty Infirmière LA COLLINE ENSOLEILLÉE LA ROCHE-POSAY demeurant à BOSSAY-SUR-CLAISE  
Monsieur BERNIER Bruno Technicien Coordinateur TOUR(S) HABITAT TOURS demeurant à VERETZ  
Monsieur BERTRAND Dominique Employé d'Assurances ALLIANZ TOURS demeurant à TOURS  
Madame BERVILLE Dominique Responsable d'Agence Caisse d'Epargne Loire-Centre TOURS demeurant à TROGUES  
Madame BIZEAU Martine Agent de Gestion Confirmé CEA - LE RIPAUT MONTS demeurant à MONTS  
Madame BODET Dominique Technicien Prestations Sociales C.P.A.M. d'Indre et Loire TOURS demeurant à TOURS  
Madame BODIN Carole Technicien Conseil C A F Touraine TOURS demeurant à SAINT-AVERTIN  
Monsieur BONGARS Jean-Marie ingénieur SITA Centre Ouest MONTLOUIS-SUR-LOIRE demeurant à TOURS  
Monsieur BONNERON Bruno Agent de Fabrication SAINT-JEAN INDUSTRIE POITOU INGRANDES SUR VIENNE demeurant à DESCARTES  
Monsieur BONNY Michel Technicien de Maintenance GUNNEBO SAINT-AVERTIN demeurant à ATHEE-SUR-CHER  
Monsieur BOSMANS Jean-Pierre Technicien Informatique Caisse d'Epargne Loire-Centre TOURS demeurant à JOUE-LES-TOURS  
Monsieur BOUCHER Pascal Chargé d'Opérations TOUR(S) HABITAT TOURS demeurant à TOURS  
Madame BOUDEBBOUZ Michelle Secrétaire CRF LE CLOS-SAINT VICTOR JOUE-LES-TOURS demeurant à JOUE-LES-TOURS  
Monsieur BOULARD Claude Technicien Confirmé CEA - LE RIPAUT MONTS demeurant à MONTS  
Madame BOURDIN Evelyne Conseillère Emploi POLE EMPLOI Centre Val de Loire ORLEANS demeurant à CHINON  
Madame BOURDON Jocelyne Technicienne d'Atelier ZODIAC AEROSAFETY SYSTEMS JOUE-LES-TOURS demeurant à MONNAIE  
Monsieur BOURIGAULT Jean-Yves Conducteur d'Engins EUROVIA JOUE-LES-TOURS demeurant à LA CHAPELLE-SUR-LOIRE  
Monsieur BOUTIGNY Yves Maître Chef d'Equipe Coffreur DODIN CAMPENON BERNARD TOULOUSE demeurant à PORTS-SUR-VIENNE

Monsieur BRARD Jean-Jacques Technico-Commercial Sédentaire LEGALLAIS HEROUVILLE-SAINT-CLAIR demeurant à TRUYES

Madame BRUNEAU Jocelyne Cadre CAISSE NATIONALE D'ASSURANCE VIEILLESSE TOURS demeurant à MONNAIE

Monsieur BRY Christian chef d'Equipe SAVOIE CHAMBRAY-LES-TOURS demeurant à CHINON

Monsieur CALONNE Gilles Technicien Supérieur CEA - LE RIPAUT MONTTS demeurant à MONTTS

Madame CAMBON Claudie Agent Administratif ENDEL ENGIE AVOINE demeurant à CHINON

Madame CARO Marie-France Technicien Conseil Retraite CAISSE NATIONALE D'ASSURANCE VIEILLESSE TOURS demeurant à TOURS

Monsieur CARRE Patrick Chef de Parc WESER S.A. MAZIERES-DE-TOURAINNE demeurant à PERNAY

Madame CHAMBELLAN Sylvie Gestionnaire Relation Clients ALLIANZ TOURS demeurant à CHAMBRAY-LES-TOURS

Monsieur CHAUVEAU Jean-Michel Agent Logistique Nucléaire ENDEL ENGIE AVOINE demeurant à LANGEAIS

Monsieur CHERAMY Alain Technicien Méthode HUTCHINSON S.N.C. JOUE-LES-TOURS demeurant à VALLERES

Monsieur CHERET Guy Inspecteur Comptable AXA ASSURANCES TOURS demeurant à VILLEPERDUE

Monsieur CHESNEAU Jean-Pierre Agent d'Entretien et de Maintenance WESER S.A. MAZIERES-DE-TOURAINNE demeurant à MAZIERES-DE-TOURAINNE

Monsieur CLAVEAU Jean-Marie Conducteur de Ligne Galva TI Group Automotive Systems SAS NAZELLES-NEGRON demeurant à NAZELLES-NEGRON

Madame COMIN Catherine Secrétaire APAVE NORD-OUEST SAS SAINT-HERBLAIN demeurant à CHAMBRAY-LES-TOURS

Monsieur CORBINEAU Philippe Chef d'Equipe ELIS Touraine MONTLOUIS-SUR-LOIRE demeurant à MONTLOUIS-SUR-LOIRE

Monsieur COROT Jean-Pierre Responsable Technique CEA - LE RIPAUT MONTTS demeurant à JOUE-LES-TOURS

Madame COUDARD Christiane Secrétaire CLINIQUE DE L'ALLIANCE SAINT-CYR-SUR-LOIRE demeurant à SOUVIGNE

Madame COURSON Pierrette Agent de Maintenance TOUR(S) HABITAT TOURS demeurant à LOUESTAULT

Madame COURTOIS Annie TCCI CAISSE NATIONALE D'ASSURANCE VIEILLESSE TOURS demeurant à TOURS

Monsieur COUTABLE Yasmine Technicien Conseil Retraite CAISSE NATIONALE D'ASSURANCE VIEILLESSE TOURS demeurant à NOTRE-DAME-D'OE

Madame COUVIDAT Léontina Aide-Médico-Psychologique EHPAD La Source - ISATIS TOURS demeurant à FONDETTES

Monsieur CURIR Raphaël Chef de Chantier CLEMESSY S.A. MULHOUSE demeurant à CHINON

Monsieur DAGOIS Alain Adjudant Pompier BANQUE DE FRANCE MARNE-LA-VALLEE demeurant à MONTTS

Monsieur DEFEING Philippe Agent de Sécurité Confirmé CEA - LE RIPAUT MONTTS demeurant à FRANCUEIL

Madame DEFORGES Christine conseillère Emploi POLE EMPLOI Centre Val de Loire ORLEANS demeurant à CHAMBOURG-SUR-INDRE

Madame DELACÔTE Maryline Assistante Comptable CHOLLET LOCHES demeurant à BEAULIEU-LES-LOCHES

Madame DELALANDE Maryvonne Mécanicienne en Confection ZODIAC AEROSAFETY SYSTEMS JOUE-LES-TOURS demeurant à SAINT-CYR-SUR-LOIRE

Monsieur DEPLAIX Michel Agent de Maîtrise Fabrication JOUANEL Industrie SAINTE-MAURE-DE-TOURAINNE demeurant à DRACHE

Madame DOURY Annie Assistante Qualifiée TOUR(S) HABITAT TOURS demeurant à ATHEE-SUR-CHER

Monsieur DRET Claude Foreur GTS SAINT-PRIEST demeurant à BLERE

Monsieur DUBOIS Dominic Agent de Travaux Neufs WESER S.A. MAZIERES-DE-TOURAINNE demeurant à MAZIERES-DE-TOURAINNE

Monsieur DUGAIN Patrick Technicien Chauffage DALKIA France TOURS demeurant à REIGNAC-SUR-INDRE

Madame DURANO Evelyne Employée Assurances ALLIANZ ASSURANCES TOURS demeurant à TOURS

Madame DUVAL Patricia Technicien Conseil Retraite CAISSE NATIONALE D'ASSURANCE VIEILLESSE TOURS demeurant à TOURS

Monsieur EDMOND Evelyne Technicien Conseil Retraite CAISSE NATIONALE D'ASSURANCE VIEILLESSE TOURS demeurant à FONDETTES

Monsieur ELANDOY André Agent de Production HUTCHINSON S.N.C. JOUE-LES-TOURS demeurant à TOURS

Monsieur ESCARGUEL Jean-Luc Frigoriste SAS JF CESBRON SAINT-SYLVAIN-D'ANJOU demeurant à JOUE-LES-TOURS

Monsieur FEFEU Jean-Luc Agent Logistique Concierge BANQUE DE FRANCE TOURS demeurant à TOURS

Madame FEFEU Sylvie Concierge Suppléante BANQUE DE FRANCE MARNE LA VALLEE demeurant à TOURS

Madame FORTIER Pascal Conducteur de Ligne TI Group Automotive Systems SAS NAZELLES-NEGRON demeurant à AMBOISE

Monsieur FOUQUET Jacky Mécanicien Automobile Technicien Confirmé SAS ABY AUTOMOBILES ABILLY demeurant à ABILLY



Madame GALES Marie-Claude Technicienne d'Approvisionnement AUCHAN France SAINT-PIERRE-DES-CORPS demeurant à LA VILLE-AUX-DAMES

Madame GAZET Martine Opératrice Emballage CHOLLET LOCHES demeurant à BEAULIEU-LES-LOCHES

Monsieur GILSON Marc Agent de Sécurité Principal CEA - LE RIPAUT MONTS demeurant à CERELLES

Monsieur GIMENES Bernard Technicien d'Exploitation DALKIA France TOURS demeurant à JOUE-LES-TOURS

Monsieur GIRARD Dominique Tourneur - Monteur - Ajusteur JOUANEL Industrie SAINTE-MAURE-DE-TOURAINNE demeurant à SAINTE-MAURE-DE-TOURAINNE

Madame GIRAULT Marylène Responsable Administration du Personnel ZODIAC AEROSAFETY SYSTEMS JOUE-LES-TOURS demeurant à SAINT-BRANCHS

Madame GOUAS Brigitte Conseillère de Vente AUCHAN Tours Nord TOURS demeurant à TOURS

Madame GRASLIN Sylvie Audit AXA France IARD/VIE NANTERRE demeurant à SAVONNIERES

Monsieur GRELLIER Philippe Directeur d'Agence ENGIE HOME SERVICES SAINT-PIERRE-DES-CORPS demeurant à SAINT-LAURENT-EN-GATINES

Monsieur GUEGAN Philippe Opérateur Polyvalent TI Group Automotive Systems SAS NAZELLES-NEGRON demeurant à POCE-SUR-CISSE

Madame GUERIN Marie-Christine Employée Qualifié Libre Service AUCHAN Chambray CHAMBRAY-LES-TOURS demeurant à BALLAN-MIRE

Monsieur GUINFOLEAU Thierry Technicien Supérieur CEA - LE RIPAUT MONTS demeurant à SAINT-AVERTIN

Monsieur HENNAULT Christian Maçon EUROVIA JOUE-LES-TOURS demeurant à YZEURES-SUR-CREUSE

Madame HERMANGE Arlette Ouvrière en Arboriculture G.E. SIM SONZAY demeurant à NEUILLE-PONT-PIERRE

Monsieur HEYMES Sylvain Concepteur Procédés RADIAL CHATEAU-RENAULT demeurant à TRUYES

Monsieur HOUILLOT André Carrossier - peintre COMPAGNIE DES AUTOCARS DE TOURAINNE TOURS demeurant à AMBOISE

Madame HUGUET Maryline Technicien Prestations Sociales C.P.A.M. d'Indre et Loire TOURS demeurant à FONDETTES

Madame IZEMBARD Sylvie Secrétaire MGEN TECHNOLOGIES TOURS demeurant à SAINT-CYR-SUR-LOIRE

Madame JACQUIN Catherine Gestionnaire de Données ELLISPHERE TOURS demeurant à ROUZIERES-DE-TOURAINNE

Monsieur JEAUNEAU Fabrice Agent de Maîtrise TLD EUROPE SORIGNY demeurant à MONTLOUIS-SUR-LOIRE

Madame JOURNOUX Marie-Josée Technicien Conseil Retraite CAISSE NATIONALE D'ASSURANCE VIEILLESSE TOURS demeurant à TOURS

Monsieur JUSSEAUME Patrick Couvreur QUINET VEIGNE demeurant à JOUE-LES-TOURS

Monsieur KOSTER André Responsable Magasin CEA - LE RIPAUT MONTS demeurant à VEIGNE

Monsieur LARCHER Yves Soudeur - Monteur JOUANEL Industrie SAINTE-MAURE-DE-TOURAINNE demeurant à SAINTE-MAURE-DE-TOURAINNE

Madame LASNEAU Christiane Comptable SYNTHRON CHATEAU-RENAULT demeurant à SAUNAY

Monsieur LE CALONNEC Jannick Magasinier TI Group Automotive Systems SAS NAZELLES-NEGRON demeurant à NOIZAY

Madame LE CREURER HERAIL Anne-Marie Technicienne CEA - LE RIPAUT MONTS demeurant à CHAMBRAY-LES-TOURS

Madame LE DUFF Nicole Technicien Conseil Retraite CAISSE NATIONALE D'ASSURANCE VIEILLESSE TOURS demeurant à TOURS

Monsieur LEOBET Jacques Commercial Sédentaire ANTALIS FRANCE SAINT-HERBLAIN demeurant à TOURS

Monsieur LEVÉRY Gilles Médecin du Travail APST 37 CHAMBRAY-LES-TOURS demeurant à SAINT-CYR-SUR-LOIRE

Madame LIVET Maria Technicienne de Gestion Administrative BULL SAS LES CLAYES-SOUS-BOIS demeurant à JOUE-LES-TOURS

Madame LOISEAU Christine Employée de Banque BANQUE CIC OUEST NANTES demeurant à SAINT-CYR-SUR-LOIRE

Monsieur LOPES José Employé de Banque BANQUE CIC Ouest TOURS demeurant à LUYNES

Madame LURKIN Annie Assistante de Direction LA NOUVELLE REPUBLIQUE du Centre Ouest TOURS demeurant à TOURS

Monsieur MACÉ Jean-Pierre Cadre Bancaire CREDIT COOPERATIF NANTERRE demeurant à TOURS

Monsieur MAQUIN Jean-Claude Chargé Clientèle Caisse d'Epargne Loire-Centre TOURS demeurant à LUYNES

Madame MARAIS Annick Assistante Planification de Commandes CHOLLET LOCHES demeurant à PERRUSSON

Monsieur MARIE Bruno Directeur d'Agence CREDIT FONCIER CHARENTON demeurant à LANGEAIS

Madame MARTIN Nicole Responsable de Service C.P.A.M. d'Indre et Loire TOURS demeurant à LA RICHE

Monsieur MAUNY Patrick Responsable Service Travaux Neufs WESER S.A. MAZIERES-DE-TOURAINNE demeurant à SAINT-ETIENNE-DE-CHIGNY

Monsieur MELLIAND Didier Moniteur de Manager Caisse d'Epargne Loire-Centre TOURS demeurant à SAINT-AVERTIN

Madame MENANT Luce Technicien Prestations Sociales C.P.A.M. d'Indre et Loire TOURS demeurant à SAINT-ETIENNE-DE-CHIGNY

Monsieur MERCIER Marc Chef de Rayon SOCIETE ATAC JOUY EN JOSAS demeurant à TOURS

Monsieur METAYER Régis Conseiller Emploi POLE EMPLOI Centre Val de Loire ORLEANS demeurant à REIGNAC-SUR-INDRE

Madame MEUNIER - COLIN Chantal TCCI CAISSE NATIONALE D'ASSURANCE VIEILLESSE TOURS demeurant à TOURS

Madame MEYRIAL Patricia Secrétaire MGEN TECHNOLOGIES TOURS demeurant à TOURS

Madame MICHEL Sylviane Coupeuse sur Machine SAINT GOBAIN GASSOLUTION PCN JOUE-LES-TOURS demeurant à MONTLOUIS-SUR-LOIRE

Monsieur MITAULT Franck Technicien Confirmé CEA - LE RIPAUT MONTS demeurant à VEIGNE

Madame MONESTES Isabelle Hôtesse de Caisse CSF-SAS CESSON-SEVIGNE demeurant à TOURS

Monsieur MOREAU Alain Technicien Confirmé CEA - LE RIPAUT MONTS demeurant à MONTBAZON

Madame MOREAU Bernadette Employée Service Expédition - Emballage BERGERAULT PERCUSSIONS CONTEMPORAINES LIGUEIL demeurant à LIGUEIL

Monsieur MOREAU Jean-Michel Employé Administratif ALLIANZ TOURS demeurant à DOLUS-LE-SEC

Madame MOREAU Michelle Prototypiste ZODIAC AEROSAFETY SYSTEMS JOUE-LES-TOURS demeurant à REIGNAC-SUR-INDRE

Madame NOVAIS Maria Responsable Clients ISS PROPRETE SAINT-CYR-EN-VAL demeurant à FONDETTES

Madame OLIVIER Brigitte Assistante VEOLIA EAU - COMPAGNIE GENERALE DES EAUX PARIS demeurant à CHAMBRAY-LES-TOURS

Monsieur PELLARD Fabrice Technicien Supérieur CEA - LE RIPAUT MONTS demeurant à JOUE-LES-TOURS

Madame PERNE Claudette employée d'Immeuble VAL TOURAINE HABITAT TOURS demeurant à SAINT-BENOIT-LA-FORET

Monsieur PEROT Bernard Coffreur Brancheur SAVOIE CHAMBRAY-LES-TOURS demeurant à ROCHECORBON

Monsieur PERROT Francis Technicien Supérieur CEA - LE RIPAUT MONTS demeurant à JOUE-LES-TOURS

Madame PICHON Chantal Secrétaire Assistante CEA - LE RIPAUT MONTS demeurant à MONTS

Madame PIGNOT Hélène Employée Commerciale Libre-Service MONOPRIX TOURS demeurant à THILOUZE

Madame PINSARD Catherine Agent de Maintenance TOUR(S) HABITAT TOURS demeurant à TOURS

Monsieur PINSARD Jean-Pierre Surveillant d'Immeuble TOUR(S) HABITAT TOURS demeurant à TOURS

Madame PINTO Isabelle Employée Qualifiée Réserve Magasin AUCHAN Chambray CHAMBRAY-LES-TOURS demeurant à LARCAY

Monsieur PLAT Didier Responsable Informatique CAISSE NATIONALE D'ASSURANCE VIEILLESSE TOURS demeurant à ROUZIERS-DE-TOURAINE

Monsieur POPELIN Joël Agent d'Exploitation DALKIA France TOURS demeurant à SAINT-GENOUPH

Madame PORTAL Catherine Assistante RH FAIVELEY TRANSPORT TOURS LA VILLE-AUX-DAMES demeurant à LUYNES

Monsieur POUSSIN Philippe Ouvrier d'Etat Electricien SGAMI OUEST SAINT-CYR-SUR-LOIRE demeurant à LA MEMBROLLE-SUR-CHOISILLE

Monsieur POUVREAU Pierre-Antoine Electro-Mécanicien LA NOUVELLE REPUBLIQUE du Centre Ouest TOURS demeurant à SAINT-CYR-SUR-LOIRE

Madame PRIEUR Véronique Technicienne Planning Industriel STMICROELECTRONICS (TOURS) SAS TOURS demeurant à AZAY-SUR-CHER

Madame PROUST Nadine Secrétaire SYNTHRON CHATEAU-RENAULT demeurant à NEUVILLE-SUR-BRENNE

Monsieur QUETIN Christian Responsable d'Unité APAVE NORD-OUEST SAS SAINT-HERBLAIN demeurant à CHAMBRAY-LES-TOURS

Madame RABOT Patricia Employée de Banque CREDIT LYONNAIS VILLEJUIF demeurant à PERNAY

Monsieur RAIMOND Philippe Employé de Banque BANQUE DE FRANCE MARNE LA VALLEE demeurant à LUYNES

Monsieur REVIRON Sylvain Gestionnaire Principal CEA - LE RIPAUT MONTS demeurant à CHEDIGNY

Monsieur RICHARD Alain contremaître BONNA SABLE CINQ-MARS-LA-PILE demeurant à MAZIERES-DE-TOURAINE

Monsieur RIO Paul Technicien Confirmé CEA - LE RIPAUT MONTS demeurant à FERRIERE-LARCON

Madame ROBERT Christine Responsable Adjointe C.P.A.M. d'Indre et Loire TOURS demeurant à NOTRE-DAME-D'OE

Monsieur ROBERT Marc Carde CAISSE NATIONALE D'ASSURANCE VIEILLESSE TOURS demeurant à TOURS

Monsieur ROBOUAM Olivier Ingénieur DALKIA France TOURS demeurant à MONTS

Monsieur RODRIGUES ARRATEL Joao Monteur Mécanicien TLD EUROPE SORIGNY demeurant à TOURS

Monsieur ROUGET Didier Agent de Logistique BANQUE DE FRANCE MARNE-LA-VALLEE demeurant à LUSSAULT-SUR-LOIRE

Monsieur ROUILLON Michel Technicien Maintenance ZODIAC AEROSAFETY SYSTEMS JOUE-LES-TOURS demeurant à VEIGNE

Madame ROUSSEAU Marie-Claire Opératrice de Production STMicroelectronics (TOURS) SAS TOURS demeurant à TOURS  
Monsieur SABATIER Jean-Paul AGENT DE PRODUCTION HUTCHINSON S.N.C. JOUE-LES-TOURS demeurant à CHAMBRAY-LES-TOURS  
Monsieur SAVIGNY Jean-Marc Employé de Banque Caisse d'Epargne Loire-Centre TOURS demeurant à CHAMBRAY-LES-TOURS  
Madame SEZAT Evelyne Comptable MAM-SATEMA CROTELLES demeurant à TOURS  
Madame SIMON Christine Chargée de Financement CRÉDIT FONCIER DE FRANCE NANTES demeurant à SAINT-PIERRE-DES-CORPS  
Madame SIMONNEAU Marie-Dominique CADRE CAISSE NATIONALE D'ASSURANCE VIEILLESSE TOURS demeurant à ATHEE-SUR-CHER  
Monsieur SINARD Michel Technicien AEG POWER SOLUTIONS CHAMBRAY-LES-TOURS demeurant à JOUE-LES-TOURS  
Madame SORNET Martine Agent de Production HUTCHINSON S.N.C. JOUE-LES-TOURS demeurant à CORMERY  
Madame TAILLEBOURG Jacqueline Technicien Supérieur Assurance Qualité SANOFI WINTHROP INDUSTRIE ANTONY demeurant à SAINT-AVERTIN  
Madame THEOTISTE Maryse Analyste d'Exploitation HARMONIE MUTUELLE ORLEANS demeurant à CHAMBRAY-LES-TOURS  
Monsieur THIBAUT Pierre Chef de Secteur SAUR VANNES demeurant à BLERE  
Madame TREMBLAIS Sylviane Cadre TOUR(S) HABITAT TOURS demeurant à CHISSEAUX  
Madame TROCHOND Christiane Chargée de clientèle VAL TOURAIN HABITAT TOURS demeurant à SAINT-CYR-SUR-LOIRE  
Madame VALLON Annick Retraitée MAAF ASSURANCES CHAURAY demeurant à TOURS  
Madame VANNIER Micheline Secrétaire APAVE NORD-OUEST SAS SAINT-HERBLAIN demeurant à JOUE-LES-TOURS  
Madame VARANNE Marie-Christine Employée de Banque Caisse d'Epargne Loire-Centre TOURS demeurant à SAINT-AVERTIN  
Monsieur VAVASSORI André Soudeur ENDEL ENGIE AVOINE demeurant à BEAUMONT-EN-VERON  
Madame VAZ CAETANO Patricia Opératrice Polyvalente TI Group Automotive Systems SAS NAZELLES-NEGRON demeurant à NOIZAY  
Monsieur VIEIRA Carlos Grutier Coffreur SAVOIE CHAMBRAY-LES-TOURS demeurant à TOURS  
Monsieur VINCENT Jacky Réceptionnaire MIRION TECHNOLOGIES (CANBERRA) ST QUENTIN EN YVELINES demeurant à LIGUEIL  
Monsieur VINCENT THIERRY Technicien Logistique Référent GIE AG2R REUNICA PARIS demeurant à BLERE  
Monsieur VISSIE Pascal Technicien Supérieur CEA - LE RIPAUT MONTS demeurant à MONTBAZON  
Monsieur VOIGNIER Pierre Conducteur d'Engins SOCIÉTÉ GTTP VOUVRAY demeurant à LIMERAY  
Monsieur VOIRY Alain Développeur Industriel FAIVELEY TRANSPORT TOURS LA VILLE-AUX-DAMES demeurant à JOUE-LES-TOURS  
Monsieur VOISIN Philippe Opérateur Aéronautique SNECMA - SAFRAN AIRCRAFT ENGINES CHATELLERAULT demeurant à LA GUERCHE

Article 5 : Le secrétaire général et le directeur de cabinet sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Tours, le 3 juillet 2017

Signé : Louis LE FRANC

Préfecture d'Indre et Loire

37-2017-07-07-003

ARRÊTÉ accordant la médaille d'honneur Régionale,  
Départementale et Communale - Promotion du 14 juillet  
2017

## PREFECTURE D'INDRE-ET-LOIRE

### BUREAU DU CABINET

#### **ARRÊTÉ accordant la médaille d'honneur Régionale, Départementale et Communale - Promotion du 14 juillet 2017**

Le Préfet d'Indre-et-Loire,

VU le décret n°87-594 du 22 juillet 1987, portant création de la médaille d'honneur Régionale, Départementale et Communale,  
VU le décret n°2005-48 du 25 janvier 2005 modifiant les conditions d'attribution de médaille d'honneur Régionale, Départementale et Communale,

Sur proposition de Monsieur le directeur de cabinet,

#### ARRÊTE

ARTICLE 1 : la médaille d'honneur Régionale, Départementale et Communale ARGENT est décernée à :

Madame ANDRÉ Jocelyne, Aide-soignante, CENTRE HOSPITALIER LOCAL DE CHATILLON-SUR-INDRE, demeurant à BOSSAY-SUR-CLAISE

Monsieur ANTIGNY Richard, Adjoint technique principal de 1ère classe, MAIRIE DE THILOUZE, demeurant à THILOUZE

Monsieur ARRAULT Laurent, Adjoint technique, MAIRIE DE VALLERES, demeurant à LA CHAPELLE-AUX-NAUX

Madame AUGER Coralie, Adjoint administratif principal de 1ère classe, MAIRIE DE VEIGNÉ, demeurant à VEIGNÉ

Monsieur AUGER Stéphane, Adjoint technique principal de 2ème classe, TOURS MÉTROPOLÉ VAL DE LOIRE, demeurant à LA RICHE

Monsieur BARRAULT François, Attaché principal, TOURS MÉTROPOLÉ VAL DE LOIRE, demeurant à TOURS

Monsieur BAUDIN-CULLIERE Frédéric, Directeur général des services, MAIRIE DE TOURS, demeurant à TOURS

Madame BEA Sylvie, Adjoint administratif principal de 2ème classe, CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LOIR-ET-CHER, demeurant à POCÉ-SUR-CISSE

Madame BÉNÉDICT Lélitha, Adjoint technique principal de 2ème classe, MAIRIE DE SAINT-PIERRE-DES-CORPS, demeurant à SAINT-PIERRE-DES-CORPS

Madame BESNARD Géraldine, Adjoint du patrimoine principal de 1ère classe, MAIRIE DE TOURS, demeurant à VEIGNÉ

Madame BIGNON Nathalie, Adjoint technique principal de 2ème classe, MAIRIE DE TOURS, demeurant à TOURS

Madame BORDERIE Caroline, Adjoint technique principal de 2ème classe, TOURS MÉTROPOLÉ VAL DE LOIRE, demeurant à TOURS

Monsieur BRETON Sébastien, Adjoint technique principal de 2ème classe, TOURS MÉTROPOLÉ VAL DE LOIRE, demeurant à JOUÉ-LES-TOURS

Madame CABANAC Elisabeth, Auxiliaire de soins principale de 2ème classe, CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE TOURS, demeurant à JOUÉ-LES-TOURS

Monsieur CALVET Franck, Adjoint technique, TOURS MÉTROPOLÉ VAL DE LOIRE, demeurant à TOURS

Monsieur CAREME Jean-Philippe, Agent de maîtrise, MAIRIE DE TOURS, demeurant à TOURS

Monsieur CARRÉ Pascal, Adjoint technique principal de 2ème classe, TOURS MÉTROPOLÉ VAL DE LOIRE, demeurant à BALLAN-MIRÉ

Monsieur CASY Emmanuel, Adjoint technique territorial, MAIRIE DE LOCHES, demeurant à BEAULIEU-LES-LOCHES

Monsieur CHAFFOIS Gilles, Ingénieur principal, SDIS D'INDRE-ET-LOIRE, demeurant à TOURS

Madame CHAMBLET Florence, Adjoint technique territorial, MAIRIE DE TOURS, demeurant à SAINT-PIERRE-DES-CORPS

Madame CHAPACOU Laurence, Ingénieur principal, TOURS MÉTROPOLÉ VAL DE LOIRE, demeurant à TOURS

Monsieur CHATAIGNERE Stéphane, Adjoint technique de 2ème classe, MAIRIE DE AUZOUER-EN-TOURAINNE, demeurant à REUGNY

Madame CHICHERY Muriel, Adjoint administratif territorial, MAIRIE DE CHATEAU-RENAULT, demeurant à CHATEAU-RENAULT

Monsieur CIROTTEAU Thierry, Adjoint technique principal de 2ème classe, TOURS MÉTROPOLÉ VAL DE LOIRE, demeurant à MONNAIE

Monsieur COROLUS Roland, Adjoint technique principal de 2ème classe, TOURS MÉTROPOLÉ VAL DE LOIRE, demeurant à JOUÉ-LES-TOURS

Monsieur COUTARD Alain, Agent de maîtrise principal, MAIRIE DE TOURS, demeurant à MONNAIE

Monsieur DATTÉE David, Agent de maîtrise, SDIS D'INDRE-ET-LOIRE, demeurant à MONTLOUIS-SUR-LOIRE

Monsieur DAVID Alain, Adjoint technique de 2ème classe, MAIRIE DE VOUVRAY, demeurant à VOUVRAY

Madame DAVID Marie-Andrée, Adjoint administratif principal de 2ème classe, TOURS MÉTROPOLÉ VAL DE LOIRE, demeurant à TOURS

Madame DELALÉ Sylviane, Adjoint administratif principal de 1ère classe, MAIRIE DE ARTANNES-SUR-INDRE, demeurant à ARTANNES-SUR-INDRE

Monsieur DESARD Patrick, Directeur, MAIRIE DE TOURS, demeurant à LA MEMBROLLE-SUR-CHOISILLE

Monsieur DESNOUES Alain, Ingénieur, SDIS D'INDRE-ET-LOIRE, demeurant à LA MEMBROLLE-SUR-CHOISILLE

Monsieur DHOMMÉE Xavier, Adjoint technique principal de 2ème classe, MAIRIE DE TOURS, demeurant à CHAMBRAY-LES-TOURS

Madame DIER Rosalie, Adjoint administratif principal de 1ère classe, SDIS D'INDRE-ET-LOIRE, demeurant à RILLÉ

Madame DIET Chantal, ATSEM principal de 2ème classe, MAIRIE DE TOURS, demeurant à VOUVRAY

Madame DORIN Nathalie, Assistant socio-éducatif principal, CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LOIR-ET-CHER, demeurant à POCÉ-SUR-CISSE

Monsieur DREUX Joël, Adjoint technique territorial principal de 1ère classe, TOURS MÉTROPOLE VAL DE LOIRE, demeurant à NEUILLÉ-PONT-PIERRE

Monsieur DUPONT Bruno, Adjoint technique territorial principal de 1ère classe, COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LOCHES SUD TOURAINE, demeurant à LOCHES

Monsieur FAUQUEMBERGUE Jérôme, Agent de maîtrise principal, TOURS MÉTROPOLE VAL DE LOIRE, demeurant à SAINT-AVERTIN

Madame FERRON Isabelle, Adjoint technique principal de 1ère classe, CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE TOURS, demeurant à CHANCEAUX-SUR-CHOISILLE

Monsieur FIÉ Stéphane, Technicien supérieur hospitalier de 1ère classe, CENTRE HOSPITALIER DE SAUMUR, demeurant à CROUZILLES

Madame FLABOT Nadège, Adjoint technique de 2ème classe, MAIRIE DE CHANNAY, demeurant à COURCELLES-DE-TOURAINE

Monsieur FOREST Frédéric, Adjoint technique principal de 2ème classe, MAIRIE DE TOURS, demeurant à TOURS

Monsieur FORTIER Régis, Adjoint technique principal de 2ème classe, MAIRIE DE TOURS, demeurant à TOURS

Madame FOURNIAU Elisabeth, Adjoint technique territorial principal de 2ème classe, CONSEIL RÉGIONAL DU CENTRE-VAL DE LOIRE, demeurant à SAZILLY

Madame FOUSSARD Françoise, Adjoint technique principal de 2ème classe, MAIRIE DE TOURS, demeurant à TOURS

Monsieur GAMBARANDEN Tony, Technicien, MAIRIE DE TOURS, demeurant à ROUZIERES-DE-TOURAINE

Madame GENDRON Françoise, Adjoint technique, MAIRIE DE TOURS, demeurant à TOURS

Monsieur GERNOT Sébastien, Adjoint administratif principal de 2ème classe, MAIRIE DE TOURS, demeurant à TOURS

Madame GEROME Nathalie, Rédacteur principal de 1ère classe, CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE TOURS, demeurant à CHATEAU-LA-VALLIERE

Monsieur GEYSSENS Fabrice, Rédacteur territorial, MAIRIE DE LOCHES, demeurant à BEAULIEU-LES-LOCHES

Monsieur GILLET Eric, Adjoint technique principal de 1ère classe, MAIRIE DE ARTANNES-SUR-INDRE, demeurant à ARTANNES-SUR-INDRE

Madame GUERCHE Isabelle, Adjoint technique, MAIRIE DE TOURS, demeurant à TOURS

Monsieur GUERIN Stéphane, Adjoint administratif principal de 2ème classe, CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE TOURS, demeurant à SAVONNIERES

Monsieur GUILLON Jean-Marie, Agent de maîtrise, MAIRIE DE LOCHES, demeurant à AZAY-SUR-INDRE

Monsieur GUITTET Pascal, Agent de maîtrise, TOURS MÉTROPOLE VAL DE LOIRE, demeurant à CORMERY

Madame HALLIE Sylvie, Rédacteur principal de 1ère classe, MAIRIE DE TOURS, demeurant à CROTELLES

Madame HÉNAIN Mauricette, Agent social principal de 2ème classe, MAIRIE DE NAZELLES-NÉGRON, demeurant à NAZELLES-NÉGRON

Madame HERVÉ Jacqueline, Agent social, CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE TOURS, demeurant à TOURS

Monsieur ILHARRAGORY Franck, Adjoint technique territorial principal de 1ère classe, CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE TOURS, demeurant à LA CHAPELLE-SUR-LOIRE

Monsieur LASO Brice, Adjoint technique, MAIRIE DE TOURS, demeurant à TOURS

Monsieur LE BOZEC Olivier, Adjoint administratif principal de 2ème classe, MAIRIE DE TOURS, demeurant à LA RICHE

Madame LE CORRE Marie-Noëlle, Adjoint technique, MAIRIE DE TOURS, demeurant à TOURS

Monsieur LEMAITRE Olivier, Attaché territorial principal, MAIRIE DE TRUYES, demeurant à CORMERY

Monsieur LE NOAN Olivier, Technicien principal de 1ère classe, TOURS MÉTROPOLE VAL DE LOIRE, demeurant à SAINT-CYR-SUR-LOIRE

Madame MAINGAULT Stéphanie, Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe, MAIRIE DE YZEURES-SUR-CREUSE, demeurant à YZEURES-SUR-CREUSE

Monsieur MAISONNEUVE Pascal, Adjoint technique principal de 2ème classe, MAIRIE DE TOURS, demeurant à ROCHECORBON

Monsieur MAUDOUX Pascal, Adjoint technique territorial principal de 1ère classe, TOURS MÉTROPOLE VAL DE LOIRE, demeurant à SAINT-GENOUPH

Madame MENEAU Florence, Rédacteur territorial, MAIRIE DE L'ILE-BOUCHARD, demeurant à CHEILLÉ

Madame MENIER Valérie, Rédacteur, MAIRIE DE SAVIGNY-EN-VÉRON, demeurant à SAVIGNY-EN-VÉRON

Monsieur MEZIANI Belkacem, Conseiller principal des APS, MAIRIE DE TOURS, demeurant à SAINT-PIERRE-DES-CORPS

Madame MIGAULT Martine, Adjoint administratif principal de 2ème classe, SDIS D'INDRE-ET-LOIRE, demeurant à ESVRES-SUR-INDRE  
Monsieur MOREAU Fabien, Agent de maîtrise, MAIRIE DE TOURS, demeurant à TOURS  
Monsieur MORILLON Olivier, Adjoint technique principal de 1ère classe, TOURS MÉTROPOLÉ VAL DE LOIRE, demeurant à SAINT-PIERRE-DES-CORPS  
Monsieur MOSSIERE Gérald, Ingénieur principal, TOURS MÉTROPOLÉ VAL DE LOIRE, demeurant à TOURS  
Madame MOUNIER Nathalie, Adjoint administratif principal de 1ère classe, SDIS D'INDRE-ET-LOIRE, demeurant à TOURS  
Madame NORMAND Christelle, Adjoint administratif de 2ème classe, MAIRIE DE CHAMBOURG-SUR-INDRE, demeurant à CHAMBOURG-SUR-INDRE  
Madame OLIVIER Stéphanie, Ingénieur principal, TOURS MÉTROPOLÉ VAL DE LOIRE, demeurant à TOURS  
Madame PAGÉ Rose-Aimée, ATSEM principal de 2ème classe, MAIRIE DE SAINTE-CATHERINE-DE-FIERBOIS, demeurant à SAINTE-CATHERINE-DE-FIERBOIS  
Monsieur PERAULT Christophe, Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe, MAIRIE DE SAINT-PIERRE-DES-CORPS, demeurant à DRACHÉ  
Monsieur PETIT Richard, Technicien principal de 1ère classe, MAIRIE DE CHATEAU-RENAULT, demeurant à TOURS  
Madame PIER Véronique, Auxiliaire de puériculture principale de 2ème classe, MAIRIE DE TOURS, demeurant à SONZAY  
Monsieur PROUTIERE René, Adjoint technique principal de 2ème classe, MAIRIE DE TOURS, demeurant à MONTBAZON  
Madame REDUREAU Janine, ATSEM principal de 2ème classe, MAIRIE DE L'ILE-BOUCHARD, demeurant à BRIZAY  
Madame RÉTIF Véronique, Adjoint administratif, MAIRIE DE THILOUZE, demeurant à THILOUZE  
Monsieur ROBINE Thierry, Adjoint technique principal de 2ème classe, TOURS MÉTROPOLÉ VAL DE LOIRE, demeurant à TOURS  
Monsieur SALAÜN Fabrice, Attaché principal, MAIRIE DE THEIX-NOYALO, demeurant à LA MEMBROLLE-SUR-CHOISILLE  
Madame SIMON Pascale, Adjoint administratif, MAIRIE DE BALLAN-MIRÉ, demeurant à BALLAN-MIRÉ  
Monsieur SOYER Christophe, Adjoint technique principal de 2ème classe, MAIRIE DE LOCHES, demeurant à LOCHES  
Monsieur STHAMAR Stéphane, Agent de maîtrise, TOURS MÉTROPOLÉ VAL DE LOIRE, demeurant à VILLANDRY  
Monsieur TARED Laurent, Adjoint administratif principal de 2ème classe, MAIRIE DE TOURS, demeurant à TOURS  
Monsieur TEIXIER Jérôme, Technicien, MAIRIE DE BALLAN-MIRÉ, demeurant à BALLAN-MIRÉ  
Monsieur TESSIER Thierry, Agent de maîtrise, TOURS MÉTROPOLÉ VAL DE LOIRE, demeurant à LA MEMBROLLE-SUR-CHOISILLE  
Madame THÉODET-GUILLOIS Sophie, Adjoint administratif principal de 2ème classe, MAIRIE DE TOURS, demeurant à BLÉRÉ  
Monsieur THIOU Charles, Agent de maîtrise principal, TOURS MÉTROPOLÉ VAL DE LOIRE, demeurant à BALLAN-MIRÉ  
Monsieur TORTAY Thierry, Adjoint technique territorial principal de 2ème classe, TOURS MÉTROPOLÉ VAL DE LOIRE, demeurant à SEMBLANCAY  
Monsieur VASSAULT Jérôme, Adjoint technique principal de 2ème classe, MAIRIE DE LA VILLE-AUX-DAMES, demeurant à LA VILLE-AUX-DAMES

ARTICLE 2 : la médaille d'honneur Régionale, Départementale et Communale VERMEIL est décernée à :

Madame AUBERT Anne, Professeur d'enseignement artistique hors classe, MAIRIE DE TOURS, demeurant à TOURS  
Monsieur AUDEBERT Michel, Agent de maîtrise, TOURS MÉTROPOLÉ VAL DE LOIRE, demeurant à TOURS  
Madame BENDJEBOUR Mamia, Adjoint technique territorial, MAIRIE DE SAINT-PIERRE-DES-CORPS, demeurant à SAINT-PIERRE-DES-CORPS  
Monsieur BERTON Pascal, Adjoint technique territorial principal de 2ème classe, TOURS MÉTROPOLÉ VAL DE LOIRE, demeurant à SAINT-ANTOINE-DU-ROCHER  
Monsieur BESNIER Pascal, Adjoint technique principal de 1ère classe, MAIRIE DE TOURS, demeurant à ESVRES-SUR-INDRE  
Madame BLANCHEMAIN Brigitte, Masseur kinésithérapeute de classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER DE SAUMUR, demeurant à RESTIGNÉ  
Monsieur BOIRÉ Rénald, Adjoint technique principal de 1ère classe, TOURS MÉTROPOLÉ VAL DE LOIRE, demeurant à TOURS  
Madame BROSSARD Brigitte, Educateur principal de jeunes enfants, MAIRIE DE TOURS, demeurant à BLÉRÉ  
Monsieur COURTILLER Bruno, Brigadier-chef principal de police municipale, MAIRIE DE TOURS, demeurant à TOURS  
Monsieur DAMERVILLE François, Adjoint technique territorial principal de 1ère classe, TOURS MÉTROPOLÉ VAL DE LOIRE, demeurant à VALLERES  
Monsieur DEBIEN Thierry, Adjoint technique principal de 2ème classe, MAIRIE DE TOURS, demeurant à VEIGNÉ  
Monsieur DUFRESNE Pascal, Adjoint technique principal de 2ème classe, TOURS MÉTROPOLÉ VAL DE LOIRE, demeurant à CINQ-MARS-LA-PILE  
Madame DUPUET Françoise, Attachée territoriale, MAIRIE DE CLÉRÉ-LES-PINS, demeurant à CLÉRÉ-LES-PINS

Monsieur DUPUY Michel, Adjoint technique territorial principal de 1ère classe, TOURS MÉTROPOLE VAL DE LOIRE, demeurant à FONDETTES

Madame FERNANDEZ Carmen, Adjoint technique principal de 2ème classe, MAIRIE DE TOURS, demeurant à BERTHENAY

Monsieur FEUILLATRE Jean-Paul, Ingénieur principal, MAIRIE DE BALLAN-MIRÉ, demeurant à JOUÉ-LES-TOURS

Madame FORESTIER Catherine, Adjoint technique, MAIRIE DE BOULOGNE-BILLANCOURT, demeurant à RESTIGNÉ

Monsieur FOUBERT Fabrice, Agent de maîtrise principal, MAIRIE DE TOURS, demeurant à TOURS

Monsieur GRALL Jean-Noël, Adjoint technique principal de 2ème classe, MAIRIE DE PREUILLY-SUR-CLAISE, demeurant à PREUILLY-SUR-CLAISE

Madame GUILGUÉ Sylvie, Auxiliaire de puériculture principale de 2ème classe, MAIRIE DE TOURS, demeurant à LA RICHE

Madame HERBERT Michelle, Attachée principale, CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE TOURS, demeurant à TOURS

Monsieur JAHAN Claude, Adjoint technique principal de 2ème classe, MAIRIE DE TOURS, demeurant à ATHÉE-SUR-CHER

Madame LAUSSEL Christine, Adjoint administratif principal de 1ère classe, MAIRIE DE SAINT-PIERRE-DES-CORPS, demeurant à AZAY-SUR-CHER

Madame LE DANTEC Sylvie, Rédacteur territorial, TOURS MÉTROPOLE VAL DE LOIRE, demeurant à TOURS

Monsieur LE GOAS Denis, Adjoint technique principal de 2ème classe, TOURS MÉTROPOLE VAL DE LOIRE, demeurant à VOUVRAY

Madame LE GUEL Marie-Hélène, ATSEM principal de 2ème classe, MAIRIE DE TOURS, demeurant à TOURS

Madame LÉON Marie-Véronique, ATSEM principal de 1ère classe, MAIRIE DE VEIGNÉ, demeurant à SORIGNY

Monsieur LION Eric, Technicien, MAIRIE DE TOURS, demeurant à SAINT-AVERTIN

Madame LORHO Isabelle, Rédacteur, SDIS D'INDRE-ET-LOIRE, demeurant à JOUÉ-LES-TOURS

Monsieur MARTINEAU Jean-Paul, Adjoint technique territorial, MAIRIE DE JOUÉ-LES-TOURS, demeurant à JOUÉ-LES-TOURS

Madame MAURIN Mireille, Agent social principal de 2ème classe, MAIRIE DE TOURS, demeurant à TOURS

Monsieur MENOUEU Christophe, Adjoint technique principal de 1ère classe, TOURS MÉTROPOLE VAL DE LOIRE, demeurant à TOURS

Monsieur MORAIS Dominique, Attaché territorial, MAIRIE DE TOURS, demeurant à FONDETTES

Madame NISSERON Nadine, Adjoint Technique Territorial, MAIRIE DE LOCHES, demeurant à LOCHES

Madame PAULMIER Nadine, ATSEM principal de 2ème classe, MAIRIE DE TOURS, demeurant à SAINT-AVERTIN

Madame PECHEUX Isabelle, Adjoint administratif principal de 2ème classe, CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE TOURS, demeurant à LA CHAPELLE-SUR-LOIRE

Monsieur RABIER Thierry, Adjoint technique principal de 2ème classe, TOURS MÉTROPOLE VAL DE LOIRE, demeurant à TOURS

Monsieur RABUSSEAU Jean-Jacques, Adjoint technique territorial principal de 1ère classe, TOURS MÉTROPOLE VAL DE LOIRE, demeurant à VEIGNÉ

Madame SAUZEAU Nathalie, ATSEM principal de 2ème classe, MAIRIE DE TOURS, demeurant à LARCAY

Monsieur TANVIRAY Christian, Adjoint technique territorial, MAIRIE DE SAUNAY, demeurant à SAUNAY

Monsieur TEILLET Gérard, Adjoint technique, MAIRIE DE BOULOGNE-BILLANCOURT, demeurant à BOURGUEIL

Madame THÉRET Nathalie, Auxiliaire de puériculture principale de 2ème classe, MAIRIE DE TOURS, demeurant à MONTLOUIS-SUR-LOIRE

Madame VASSOR Pascale, Assistant socio-éducatif principal, DÉPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE, demeurant à LERNÉ

Monsieur VERDET Jean-Michel, Adjoint administratif principal de 2ème classe, MAIRIE DE TOURS, demeurant à PARCAY-MESLAY

ARTICLE 3 : la médaille d'honneur Régionale, Départementale et Communale OR est décernée à :

Madame ALLAIN Martine, Rédacteur principal de 1ère classe, TOURS MÉTROPOLE VAL DE LOIRE, demeurant à LA RICHE

Monsieur ARMENOULT Claude, Adjoint technique principal de 1ère classe, MAIRIE DE TOURS, demeurant à TOURS

Madame AUDEBERT Anne, Attaché territorial, SDIS D'INDRE-ET-LOIRE, demeurant à AMBOISE

Monsieur BARBÉ Michel, Adjoint technique principal de 1ère classe, MAIRIE DE TOURS, demeurant à TOURS

Madame BÉGUIN Béatrice, Rédacteur principal de 1ère classe, MAIRIE DE TOURS, demeurant à SAINT-CYR-SUR-LOIRE

Madame BERBONDE Catherine, Rédacteur territorial principal de 1ère classe, MAIRIE DE YZEURES-SUR-CREUSE, demeurant à YZEURES-SUR-CREUSE

Madame BESOMBES Claudine, Adjoint technique principal de 1ère classe, MAIRIE DE TOURS, demeurant à TOURS

Madame BLONDEL Jacqueline, Directeur Général Adjoint, TOURS MÉTROPOLE VAL DE LOIRE, demeurant à SAINTE-CATHERINE-DE-FIERBOIS

Monsieur BODIN Pascal, Adjoint technique de 2ème classe, TOURS MÉTROPOLE VAL DE LOIRE, demeurant à TOURS



Monsieur BONNEAU Dominique, Rédacteur principal de 2ème classe, MAIRIE DE TOURS, demeurant à BALLAN-MIRÉ

Monsieur BOUDOUX Freddy, Technicien, MAIRIE DE TOURS, demeurant à TOURS

Madame BRUERE Maryline, Secrétaire de mairie, MAIRIE DE SAINT-LAURENT-EN-GATINES, demeurant à SAINT-LAURENT-EN-GATINES

Madame CAMARA Dominique, Adjoint administratif principal de 2ème classe, MAIRIE DE TOURS, demeurant à TOURS

Madame CHAMTON Brigitte, Adjoint technique principal de 2ème classe, MAIRIE DE TOURS, demeurant à SAINT-BAULD

Monsieur CHERPEAU Gérard, Chef de police municipale, MAIRIE DE TOURS, demeurant à SEMBLANCAY

Madame CHEVINEAU Bernadette, Adjoint administratif principal de 1ère classe, TOURS MÉTROPOLE VAL DE LOIRE, demeurant à BALLAN-MIRÉ

Monsieur CHOLLEY Philippe, Adjoint technique principal de 2ème classe, MAIRIE DE TOURS, demeurant à TOURS

Madame DAGANAUD Nicole, Auxiliaire de puériculture principale de 1ère classe, MAIRIE DE TOURS, demeurant à SAINT-AVERTIN

Monsieur DEMANGEON Alain, Agent de maîtrise principal, SDIS D'INDRE-ET-LOIRE, demeurant à FONDETTES

Monsieur DEQUATRE Patrick, Adjoint technique principal de 2ème classe, MAIRIE DE TOURS, demeurant à JOUÉ-LES-TOURS

Monsieur DURAND Philippe, Technicien principal de 1ère classe, SDIS D'INDRE-ET-LOIRE, demeurant à FONDETTES

Monsieur FALLOURD Thierry, Adjoint technique principal de 1ère classe, TOURS MÉTROPOLE VAL DE LOIRE, demeurant à CHARENTILLY

Monsieur FAVEREAU Christian, Attaché principal, MAIRIE DE TOURS, demeurant à TOURS

Madame FOIS Marie-Pierre, Attachée, MAIRIE DE RIVARENNES, demeurant à BRÉHÉMONT

Monsieur FOURMY Pascal, Adjoint technique principal de 2ème classe, TOURS MÉTROPOLE VAL DE LOIRE, demeurant à TOURS

Madame FOURNIÉ Catherine, Infirmière de classe supérieure, MAIRIE DE SAINT-PIERRE-DES-CORPS, demeurant à TOURS

Monsieur FROUIN Pascal, Technicien territorial, MAIRIE DE TOURS, demeurant à FONDETTES

Madame FURLAN Patricia, Agent social principal de 1ère classe, MAIRIE DE TOURS, demeurant à SAINT-MARTIN-LE-BEAU

Monsieur GAUTIER Jean-René, Agent de maîtrise, TOURS MÉTROPOLE VAL DE LOIRE, demeurant à MONTS

Monsieur GEORGET Laurent, Adjoint technique principal de 1ère classe, MAIRIE DE TOURS, demeurant à JOUÉ-LES-TOURS

Madame GIRAULT Evelyne, Adjoint administratif principal de 1ère classe, MAIRIE DE LIGUEIL, demeurant à LIGUEIL

Madame GIRAULT Gismonde, Adjoint administratif principal de 1ère classe, MAIRIE DE BEAUMONT-VILLAGE, demeurant à BEAUMONT-VILLAGE

Madame GOUBIN Edwige, Adjoint technique principal de 2ème classe, MAIRIE DE TOURS, demeurant à JOUÉ-LES-TOURS

Madame GOURY Florence, ATSEM principal de 2ème classe, MAIRIE DE TOURS, demeurant à TOURS

Monsieur HAVIN Albert, Agent de maîtrise, TOURS MÉTROPOLE VAL DE LOIRE, demeurant à LA FERRIERE

Monsieur JOUANNET Alain, Adjoint technique, MAIRIE DE TOURS, demeurant à SAINT-CYR-SUR-LOIRE

Monsieur LAMBERT Pascal, Adjoint technique principal de 2ème classe, TOURS MÉTROPOLE VAL DE LOIRE, demeurant à TOURS

Monsieur LAUNAY Jean-Luc, Agent de maîtrise principal, TOURS MÉTROPOLE VAL DE LOIRE, demeurant à BEAUMONT-LA-RONCE

Madame LAURENT-CARLOTTI Dominique, Agent social principal de 2ème classe, MAIRIE DE TOURS, demeurant à SAINT-AVERTIN

Madame LAURENT Patricia, Adjoint administratif, CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE TOURS, demeurant à TOURS

Monsieur LÉGER Jean-Max, Adjoint technique territorial principal de 2ème classe, TOURS MÉTROPOLE VAL DE LOIRE, demeurant à JOUÉ-LES-TOURS

Monsieur LE MOLGAT Patrick, Educateur des APS principal de 2ème classe, MAIRIE DE TOURS, demeurant à SAINT-CYR-SUR-LOIRE

Madame LEPAPE Catherine, Auxiliaire de puériculture principale de 1ère classe, MAIRIE DE TOURS, demeurant à SAINT-AVERTIN

Monsieur LOPEZ François, Agent de maîtrise principal, MAIRIE DE TOURS, demeurant à CHANCEAUX-SUR-CHOISILLE

Madame LUCAS Sylvie, Adjoint administratif principal de 1ère classe, MAIRIE DE SAINT-PIERRE-DES-CORPS, demeurant à LA VILLE-AUX-DAMES

Monsieur MEUNIER Marc, Adjoint technique principal de 2ème classe, MAIRIE DE TOURS, demeurant à TOURS

Madame MEUNIER Valérie, Rédacteur principal de 1ère classe, MAIRIE DE SAINT-PIERRE-DES-CORPS, demeurant à LA VILLE-AUX-DAMES

Madame MOLLO Patricia, Adjoint administratif principal de 1ère classe, TOURS MÉTROPOLE VAL DE LOIRE, demeurant à TOURS

Madame MONTIER Martine, Rédacteur principal de 1ère classe, MAIRIE DE VOUVRAY, demeurant à VOUVRAY

Madame MOREAU Catherine, Auxiliaire de puériculture principale de 1ère classe, MAIRIE DE TOURS, demeurant à TOURS

Monsieur PAPIN Franck, Agent de maîtrise principal, SDIS D'INDRE-ET-LOIRE, demeurant à SAINT-AVERTIN

Monsieur PAULMIER Richard, Adjoint technique principal de 2ème classe, TOURS MÉTROPOLE VAL DE LOIRE, demeurant à SAINT-AVERTIN

Madame PERALDI Anne, Rédacteur principal de 1ère classe, MAIRIE DE TOURS, demeurant à TOURS

Monsieur PETIT Patrick, Agent de maîtrise principal, SDIS D'INDRE-ET-LOIRE, demeurant à GENILLÉ

Monsieur PILLET Bruno, Agent de maîtrise principal, MAIRIE DE TOURS, demeurant à JOUÉ-LES-TOURS

Monsieur PLESSIER Luc Hyacinthe, Professeur de la Ville de Paris hors classe, MAIRIE DE PARIS -, demeurant à LA VILLE-AUX-DAMES

Madame PLISSON Martine, Rédacteur territorial, CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE TOURS, demeurant à SAINT-PIERRE-DES-CORPS

Monsieur POUPEAU Pierre, Adjoint technique principal de 1ère classe, MAIRIE DE TOURS, demeurant à TOURS

Madame RICARDEAU Nadège, Adjoint technique principal de 2ème classe, MAIRIE DE TOURS, demeurant à TOURS

Monsieur ROBBE Laurent, Agent de maîtrise principal, TOURS MÉTROPOLE VAL DE LOIRE, demeurant à SAINT-MARTIN-LE-BEAU

Monsieur ROCHETEAU Serge, Adjoint technique principal de 1ère classe, TOURS MÉTROPOLE VAL DE LOIRE, demeurant à TOURS

Madame RONDEAU Françoise, Rédacteur territorial principal de 1ère classe, CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE TOURS, demeurant à TOURS

Monsieur SCALOGNA Jean-Jacques, Adjoint du patrimoine principal de 1ère classe, MAIRIE DE TOURS, demeurant à TOURS

Madame SERENNE Henriette, Attachée principale, MAIRIE DE TOURS, demeurant à MONNAIE

Monsieur TELLERAIN Thierry, Agent de maîtrise principal, SDIS D'INDRE-ET-LOIRE, demeurant à CHAMBRAY-LES-TOURS

Monsieur TRAVAILLARD Patrick, Technicien principal de 2ème classe, TOURS MÉTROPOLE VAL DE LOIRE, demeurant à SAINT-CYR-SUR-LOIRE

Madame TRONEL Patricia, Adjoint technique principal de 2ème classe, MAIRIE DE TOURS, demeurant à TOURS

Monsieur VAILLANT Jean-Patrick, Adjoint technique principal de 2ème classe, TOURS MÉTROPOLE VAL DE LOIRE, demeurant à BERTHENAY

Madame VERDET Claudine, Agent social principal de 2ème classe, MAIRIE DE TOURS, demeurant à PARCAY-MESLAY

Monsieur WOINGUE-DAGROU Jean-Luc, Agent de maîtrise, MAIRIE DE TOURS, demeurant à BERTHENAY

ARTICLE 4 : Le secrétaire général et le directeur de cabinet sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Tours, le 7 juillet 2017

Signé : Louis LE FRANC

Préfecture d'Indre et Loire

37-2017-06-30-010

**ARRÊTÉ** portant attribution de la médaille de la mutualité,  
de la coopération et du crédit agricoles - promotion du 14  
juillet 2017

## PRÉFECTURE D'INDRE-et-LOIRE

### BUREAU DU CABINET

#### **ARRÊTÉ portant attribution de la médaille de la mutualité, de la coopération et du crédit agricoles - promotion du 14 juillet 2017**

Le Préfet d'Indre-et-Loire

Vu l'arrêté du 14 mars 1957 instituant une médaille de la Mutualité, de la Coopération et du Crédit Agricoles,  
Vu l'arrêté du 16 janvier 1970 modifiant l'arrêté du 14 mars 1957 et portant délégation de pouvoirs aux préfets pour décerner ladite médaille,

#### A R R Ê T E

ARTICLE 1<sup>er</sup> - la médaille de la Mutualité, de la Coopération et du Crédit Agricoles, - échelon Argent – est attribuée aux personnes désignées ci-après :

- M. Claude RABOIN, vice-président de l'échelon local l'Ile-Bouchard – Richelieu – Sainte-Maure-de-Touraine de la Mutualité Sociale Agricole Berry-Touraine en 2015, domicilié à Sainte-Maure-de-Touraine.
- M. Michel VAUDOUR, vice-président de l'échelon local l'Ile-Bouchard – Richelieu – Sainte-Maure-de-Touraine de la Mutualité Sociale Agricole Berry-Touraine, domicilié à Neuville-sur-Brenne.

Article 2 – M. le Secrétaire Général de la préfecture et M. le Directeur de cabinet sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture.

Fait à Tours, le 30 juin 2017

Signé : Louis LE FRANC

Préfecture d'Indre et Loire

37-2017-07-20-001

**ARRETE** portant nomination de régisseurs d'avances  
suppléants  
auprès de la délégation régionale  
du secrétariat général pour l'administration du ministère de  
l'intérieur de la zone Ouest à TOURS

**PREFET DE ZONE DE DEFENSE ET DE SECURITE OUEST  
SECRETARIAT GENERAL POUR L'ADMINISTRATION DU MINISTERE DE L'INTERIEUR**

SGAMI OUEST  
SIÈGE DE RENNES  
DAGF  
Bureau zonal des budgets  
17 SGAMI 06

**ARRETE PREFECTORAL**

**portant nomination de régisseurs d'avances suppléants  
auprès de la délégation régionale  
du secrétariat général pour l'administration du ministère de l'intérieur de la zone Ouest  
à TOURS**

**Le Préfet de la zone de défense et de sécurité Ouest,  
Préfet de la région Bretagne, préfet d'Ille-et-Vilaine**

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001 relative aux lois de finances ;

Vu le décret n° 92-681 du 20 juillet 1992 modifié, relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2012-1387 du 10 décembre 2012 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu l'arrêté du 28 mai 1993, modifié par l'arrêté du 3 septembre 2001, fixant le taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics, ainsi que du montant du cautionnement imposé à ces agents ;

Vu l'arrêté du 27 décembre 2001 relatif au seuil de dispense de cautionnement des régisseurs d'avances et des régisseurs de recettes ;

Vu l'arrêté du 15 avril 2016 modifiant l'arrêté cadre du 13 février 2013 habilitant les préfets à instituer des régies de recettes et des régies d'avances auprès des services déconcentrés du ministère de l'Intérieur ;

28, rue de la Pilate – CS 40725 – 35207 RENNES CEDEX 2

Vu l'arrêté préfectoral du 30 décembre 2002 modifié, instituant une régie d'avances auprès de la délégation régionale du SGAP Ouest à Tours ;

Vu l'arrêté préfectoral du 3 avril 2015 relatif à la régie d'avances instituée auprès de la délégation régionale du secrétariat général pour l'administration du ministère de l'intérieur de la zone Ouest à Tours ;

Vu l'arrêté préfectoral du 30 décembre 2015 portant nomination d'un régisseur d'avances suppléant et de régisseurs mandataires auprès de la délégation régionale du secrétariat général pour l'administration du ministère de l'intérieur de la zone Ouest à Tours ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 17-200 du 29 mai 2017 de délégation de signature du préfet de la zone de défense et de sécurité Ouest au préfet délégué pour la défense et la sécurité ;

Vu l'agrément préalable, en date du 11 juillet 2017, donné par le Directeur régional des finances publiques de Bretagne et du département d'Ille-et-Vilaine, comptable assignataire, agrément donné sous la réserve que le régisseur titulaire et les régisseurs suppléants n'exercent pas les fonctions d'ordonnateur, ou n'aient pas reçu et ne reçoivent pas délégation à cet effet ;

#### **ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Madame Chantal MONCHATRE et Madame Françoise GARNIER sont nommées régisseuses suppléantes auprès de la régie d'avances de la délégation du SGAMI Ouest à Tours, en remplacement de Madame Marie-Christine BRUNEAU, à compter du 1<sup>er</sup> août 2017.

**Article 2** : Madame Chantal MONCHATRE et Madame Françoise GARNIER sont habilitées à effectuer pour le compte du régisseur titulaire, Madame Michèle GUEUDIN, et sous sa responsabilité, toutes opérations en cas d'absence de celle-ci, pour maladie, congé ou tout autre empêchement exceptionnel.

**Article 3** : L'arrêté du 30 décembre 2015 susvisé est abrogé.

**Article 4** : L'adjointe au secrétaire général pour l'administration du ministère de l'intérieur pour la zone de défense et de sécurité Ouest et le directeur régional des finances publiques de Bretagne et du département d'Ille-et-Vilaine sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs des préfectures d'Indre-et-Loire et d'Ille-et-Vilaine.

Fait à Rennes, le 20 juillet 2017

Pour le Préfet de la zone de défense et de sécurité Ouest,  
Le préfet délégué pour la défense et la sécurité,  
et par délégation,  
la secrétaire générale adjointe  
**signé : Delphine Balsa**

Sous-Préfecture de Loches

37-2017-07-04-001

arrêté portant autorisation de la manifestation sportive à  
moteur dénommée 6ème rallye des vins de Vouvray les 8  
et 9 juillet 2017



**SOUS-PRÉFECTURE DE LOCHES**  
PÔLE DÉPARTEMENTAL DES MANIFESTATIONS SPORTIVES

**ARRÊTÉ portant autorisation de la manifestation sportive a moteur dénommée "6<sup>ème</sup> rallye national des vins de vouvray" samedi 8 et dimanche 9 juillet 2017**  
**msvm 21/2017**

Le Préfet d'Indre-et-Loire, Chevalier de la Légion d'honneur, Chevalier de l'ordre national du Mérite,

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la route et notamment ses articles R.411.8, R.411.10 à R.411.17, R.411.29 à R.411.32, R.418.1 à R.418.9,

VU le Code du Sport, et notamment le titre III relatif aux manifestations sportives,

VU le décret du 05 mars 2012 relatif aux manifestations sportives sur les voies publiques ou ouvertes à la circulation publique,

VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié ou complété, relatif à la signalisation routière,

VU l'arrêté interministériel du 28 mars 2012 relatif à l'identification des conducteurs de véhicules motorisés circulant sur un parcours de liaison dans le cadre d'une manifestation sportive,

VU l'arrêté ministériel du 14 mars 2012 relatif aux dispositifs techniques et de sécurité minimaux requis pour la participation des véhicules à moteur des catégories M ou N à un parcours de liaison d'une manifestation sportive,

VU l'arrêté ministériel du 30 décembre 2016 portant interdiction de certaines routes aux épreuves sportives à certaines périodes de l'année 2017,

VU l'arrêté préfectoral du 29 avril 2013 relatif à la lutte contre les bruits de voisinage,

VU l'arrêté préfectoral du 27 février 2017, portant délégation de signature à M. Pierre CHAULEUR, sous-préfet de l'arrondissement de Loches,

VU la demande du 07 avril 2017 de M. Anthony DUBRAY, président de l'écurie "Val de Brenne Compétition" avec le concours de l'Association Sportive de l'Automobile Club de l'Ouest Perche et Val de Loire représentée par M. Serge FAUVEL, président, à l'effet d'obtenir l'autorisation d'organiser une course automobile dénommée "6<sup>ème</sup> Rallye national des vins de Vouvray", les samedi 08 et dimanche 09 juillet 2017,

VU le règlement de l'épreuve,

VU l'engagement des organisateurs de prendre à leur charge les frais du service d'ordre exceptionnel mis en place à l'occasion du déroulement de l'épreuve et d'assurer la réparation des dommages, dégradations, modifications de toute nature de la voie publique ou des dépendances imputables aux concurrents, aux organisateurs ou à leurs préposés,

VU l'avis de M le président du conseil départemental d'Indre et Loire,

VU l'avis des maires des communes concernées,

VU l'avis de la commission départementale de la sécurité routière section « compétitions et épreuves sportives », qui s'est réunie le 1<sup>er</sup> juin 2017,

VU l'avis favorable de cette commission sous réserve de la transmission des attestations de présence des médecins, de la société d'ambulance et de l'engagement de l'organisateur d'un renfort de personnes sur les zones « public » en cas d'affluence,

VU le permis d'organisation n°539 du 1<sup>er</sup> juin 2017 délivré par la fédération française du sport automobile,

CONSIDÉRANT que les organisateurs ont souscrit une police d'assurance pour garantir cette épreuve,

Sur la proposition de M. le secrétaire général de la sous-préfecture de Loches,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : L'Ecurie Val de Brenne Compétition et l'Association Sportive de l'Automobile Club de l'Ouest Perche et Val de Loire sont autorisées à organiser les samedi 08 et dimanche 09 juillet 2017, une course automobile, avec usage privatif de la voie publique, dénommée "6<sup>ème</sup> Rallye national des vins de Vouvray", dans les conditions prescrites par le présent arrêté, le règlement particulier de l'épreuve, et le règlement national des épreuves automobiles de la fédération française du sport automobile.

ARTICLE 2 : Cette manifestation se déroulera de la façon suivante :

samedi 08 juillet 2017

Départ de la première voiture du parc fermé au stade de football à Vernou sur Brenne à 10h20.

Arrivée de la première voiture le samedi 08 juillet 2017 à 22h50.

dimanche 09 juillet 2017

La dernière arrivée de l'ES 9 est prévue au parc fermé au stade de football, à Vernou sur Brenne vers 01h00, le dimanche 09 juillet 2017.

La permanence du rallye aura lieu au stade de foot à Vernou sur Brenne (tél permanence /PC course : 07 60 79 46 45).

Le nombre d'engagés est de 95 participants maximum.

#### ARTICLE 3 : DESCRIPTION DU CIRCUIT - Aménagement

Lors des reconnaissances du parcours, les concurrents devront respecter les prescriptions du code de la route. Les concurrents devront être identifiés par un signe distinctif collé sur le pare-brise de leur véhicule.

Le rallye représente un parcours total de 156,4 kms. Il comporte 9 épreuves spéciales chronométrées, d'une longueur totale de 100,7 kms.

Les épreuves spéciales sont :

Spéciale « Vallée de Vaugondy » (ES 1-2-4-6-8) : 14,7 kms à faire 5 fois.

Spéciale « vouvrillon » (ES 3-5-7-9) : 6,8 kms à faire 4 fois.

Les épreuves de vitesse se dérouleront, suivant les itinéraires décrits sur les plans joints en annexes 1 à 3, sur des circuits différents avec usage privatif de la voie publique.

Désignation de l'itinéraire de liaison :

Un parcours routier est emprunté par les concurrents pour se rendre sur les circuits de vitesse. Les itinéraires sont annexés au présent arrêté (annexe 1).

Sur le parcours routier de liaison, les concurrents devront respecter les prescriptions du code de la route et ne pas créer de nuisances sonores.

#### ARTICLE 4 : MESURES DE SÉCURITÉ - Protection du public et des concurrents

- Protection du public

Le public ne pourra être admis qu'aux seuls endroits prévus à cet effet et aménagés par les organisateurs, conformément au dossier déposé le 11 avril 2017. Ces zones « public » figurent sur les plans joints au présent arrêté (annexes 2 et 3).

- Zones aménagées et points publics

Les spectateurs devront être séparés de la piste par une ligne continue de barrières, rubalises, etc...ou de tout obstacle matériel pouvant en tenir lieu (haie, remblais, etc...).

Ces protections se situeront en recul suffisant par rapport à la piste.

Toutes les lignes de rubalise installées dans les secteurs bâtis et au niveau des zones aménagées pour le public devront être complétées par des affiches agrafées avec indication du message suivant à l'attention du public :

Attention ! danger course automobile

Interdiction absolue d'accès au circuit

Traversée interdite

Il appartiendra aux organisateurs de prendre toutes dispositions utiles pour que le public puisse se rendre aux emplacements réservés sans emprunter ou traverser le circuit.

Seuls les organisateurs, bénévoles ou commissaires, majeurs, seront habilités à détenir du matériel ou des tee-shirt de l'organisation.

L'organisateur devra mettre en place à chaque zone aménagée pour le public au moins une personne majeure chargée de la sécurité, dont la présence devra être permanente, afin de veiller au respect des différentes dispositions d'interdiction, notamment la traversée du circuit. Cette personne ne pourra pas être le commissaire de course.

Toute difficulté devra être communiquée immédiatement au directeur de course qui enverra une équipe supplémentaire en cas de besoin chargée d'assurer la surveillance et la sécurité.

La course sera stoppée en cas de débordements dans les zones aménagées pour le public ainsi qu'en cas de présence de public en dehors de ces zones, le temps que l'incident soit réglé.

- Zones interdites au public

Les zones interdites au public devront être signalées par de la rubalise ou panneaux indiquant : « zones interdites au public » et mises en place par les organisateurs.

Tous les chemins débouchant sur le circuit devront être fermés au public et signalés par tout dispositif adapté.

L'accès du public sera interdit dans les zones figurant dans le dossier technique. Il en est de même s'agissant des zones utilisées comme échappatoires aux véhicules en difficulté.

Toutes les dispositions seront prises par les organisateurs pour faire respecter, les prescriptions de sécurité par le public, tout le long du circuit.

- Protection des concurrents

Les organisateurs sont tenus de prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité des concurrents sur l'ensemble du circuit de vitesse, notamment aux croisements des chemins avec le circuit.

Ils devront procéder à la signalisation et à l'installation de bottes de paille en nombre suffisant devant chaque obstacle estimé dangereux situé à proximité de la piste (poteaux de signalisation, supports de lignes téléphoniques ou électriques, balises, arbres, bornes d'incendie, murs de maisons, ponceaux et parapets de ponts, etc.), ainsi que dans les fossés présentant un danger et dans les lignes de sortie de route des concurrents.

La brigade de gendarmerie territorialement compétente sera prévenue immédiatement en cas d'accident.

ARTICLE 5 : MESURES DE SÉCURITÉ - secours, incendie et ordre

Le service d'ordre, les moyens de secours aux blessés, les dispositifs de lutte contre l'incendie, de dépannage et d'évacuation des véhicules devront être implantés de façon à pouvoir intervenir rapidement et efficacement sur l'ensemble des circuits de vitesse.

La qualité radio devra avoir été vérifiée avant l'épreuve pour parer à toute éventualité.

Organisation générale des secours

Le directeur de course devra avoir mis en place tous les moyens sanitaires, de surveillance et de matériels énumérés dans le dossier présenté par l'organisateur.

Le P.C. course de l'épreuve est situé au stade de foot de Vernou sur Brenne (numéro de téléphone : 07 60 79 46 45)

Un service de secours sera mis en place par les organisateurs pendant toute la durée de l'épreuve ; il devra fonctionner tant au profit du public que des concurrents.

Les docteurs Paul LECOINTE et Monique LELOUP seront présents sur les épreuves spéciales ainsi que les ambulances POTTIER.

En aucun cas le nombre total de personnels ne sera inférieur à celui indiqué dans le dossier constitué à cet effet. L'organisateur technique ne devra pas donner le départ de l'épreuve si notamment cette clause n'est pas respectée.

Un itinéraire d'évacuation rapide des blessés par voie routière sera mis en place par les organisateurs vers le lieu d'hospitalisation le plus proche. Le stationnement des véhicules sera interdit sur cet itinéraire d'évacuation aux abords du circuit. Il pourra être également fait appel au S.A.M.U. en cas de besoin.

Protection Incendie :

Un service de lutte contre l'incendie devra être assuré par les soins des organisateurs y compris dans le parc d'assistance technique.

Tous les commissaires, majeurs, et en possession d'une licence FFSA, devront avoir à leur disposition un ou deux extincteurs adaptés aux risques, de capacité suffisante, et connaître le fonctionnement et les modalités de ces appareils. Ils ne pourront pas être suppléés par des personnes mineures.

En cas de sinistre ou accident grave, le service départemental de secours et de lutte contre l'incendie se déplacera, à la demande des organisateurs, sur les lieux avec les moyens nécessaires

y compris le matériel de désincarcération, pour procéder aux secours et suppléer aux moyens existants. L'appel devra être effectué par le numéro de téléphone "18" ou le "112".

Service d'ordre :

A l'occasion de cette manifestation, un service d'ordre adapté, conforme au dossier présenté, et suffisant, sera mis en place par les organisateurs sous leur responsabilité sur toutes les voies et abords du circuit, sur les voies intéressées par la réglementation particulière de circulation prise à l'occasion de cette manifestation, ainsi qu'aux points estimés dangereux où devra s'effectuer une surveillance particulière.

L'organisateur devra désigner une ou plusieurs personnes de son service d'ordre afin d'assurer une surveillance permanente pour vérifier pendant toute la durée des épreuves, si l'ensemble des moyens matériels mis en place (barrières, obstacles fermant les voies d'accès au circuit, signalisation) demeurent en place. En cas de modification du système de fermeture, ce personnel aura l'obligation de replacer les barrières ou obstacles et la signalisation afin de condamner à nouveau l'accès au circuit.

#### ARTICLE 6 : - VÉRIFICATION DE L'ÉTAT DES VOIES ET DES ABORDS

Une expertise contradictoire devra avoir lieu avant et après la manifestation en vue, d'une part, d'effectuer un état des lieux sur les voies du circuit, sur les abords et les propriétés privées riveraines et d'autre part, de constater les dégâts éventuellement commis tant par le public que par les concurrents à l'occasion ou au cours de la manifestation.

Les personnes dont les biens auront été victimes de dégradations devront être invitées à présenter leurs doléances auprès des organisateurs.

Les frais afférents aux réparations desdites dégradations dûment constatées et imputables à la manifestation, parmi lesquelles celles ayant trait à la chaussée des routes visées dans le présent arrêté, seront à la charge des organisateurs ; la réfection des chaussées sera exécutée dans les plus brefs délais.

#### PRESCRIPTIONS GÉNÉRALES

ARTICLE 7 : Le jet de tout objet sur la piste est interdit, ainsi que l'affichage de placards ou de flèches de direction sur les bornes kilométriques, les poteaux indicateurs, les arbres et les parapets des ponts.

Les organisateurs sont tenus de procéder au nettoyage des chaussées empruntées par les concurrents. Les inscriptions sur la chaussée devront être effacées dans les 24 heures qui suivront la fin des épreuves.

ARTICLE 8 : En cas de sonorisation sur la voie publique, dans les lieux publics ou accessibles au public, ainsi que pour la circulation d'un véhicule muni d'un haut-parleur, l'organisateur devra solliciter auprès des mairies concernées, une dérogation aux dispositions de l'arrêté de lutte contre les bruits de voisinage.

Les véhicules ne satisfaisant pas aux normes d'émission sonores ne devront pas être autorisés à prendre le départ.

ARTICLE 9 : L'administration dégage toute responsabilité en ce qui concerne les risques éventuels et notamment les dommages qui pourraient être causés aux personnes ou aux biens par le fait, soit de l'épreuve ou des reconnaissances, soit d'un accident survenu au cours ou à

l'occasion de cette épreuve. Les droits des tiers sont et demeurent préservés et les organisateurs souscripteurs d'une police d'assurance ne pourront pas mettre en cause l'autorité administrative en cas de sinistre.

#### RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT

##### ARTICLE 10 : - ACCÈS DES RIVERAINS

Il conviendra d'apporter une attention particulière aux zones où le parcours traverse des secteurs bordés d'habitations qui devront être particulièrement sécurisées.

Il est nécessaire que les riverains situés sur ces différents parcours aient été préalablement informés et sensibilisés aux risques et contraintes engendrés par le déroulement de cette épreuve.

Les organisateurs remettront aux habitants enclavés et aux riverains un macaron distinctif leur permettant, dans les conditions visées ci-dessous, l'accès de certaines voies interdites pour sortir ou pour rejoindre leur domicile.

Cet insigne, porté à la connaissance du service d'ordre par l'organisateur, devra être porté et présenté à toute demande de ce dernier.

Chaque riverain ou habitant enclavé se verra remettre en outre un fascicule contenant le descriptif du circuit, les horaires de fermeture, l'implantation des commissaires de course en charge du secteur qui le concerne.

En cas d'urgence, les habitants enclavés dans le circuit pourront demander toute intervention indispensable aux postes situés sur le circuit, en liaison radio avec le directeur de course qui prendra les mesures nécessaires.

Les dérogations seront accordées par le directeur de la course, en cas de nécessité absolue

(évacuation d'un malade ou blessé, intervention d'un médecin, d'une infirmière, d'un ministre du culte, d'un vétérinaire).  
Il appartiendra alors au directeur de la course d'interrompre l'épreuve.

#### ARTICLE 11 : RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT

La circulation, le stationnement et l'arrêt des personnes, animaux, véhicules seront interdits sur la chaussée, les accotements, les fossés, les banquettes, les talus et les ouvrages d'art, sur les circuits désignés en annexe ainsi que sur les voies aboutissant sur les circuits, sur une longueur de 100 mètres, du début jusqu'à la fin de la manifestation (sauf zones autorisées au public).

Ces dispositions ne s'appliquent pas aux véhicules des services chargés de maintenir l'ordre et la sécurité, de même que les secours, ainsi que pour les officiels, personnes chargées de l'assistance ainsi que celles munies du macaron spécial visé à l'article 10.

M. le président du conseil départemental d'Indre et-Loire, Mme et M. le maire des communes concernées peuvent, s'ils le jugent utile, et en vertu de leurs pouvoirs de police, prendre des arrêtés d'interdiction de la circulation et de stationnement en imposant des mesures plus restrictives.

Les panneaux d'interdiction de la circulation, conformes à l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié et complété, seront posés au début de chaque section de route interdite et le fléchage des itinéraires de déviation assuré par les soins et aux frais des organisateurs.

#### STATIONNEMENT DES VÉHICULES DES SPECTATEURS

Les organisateurs devront prévoir des parcs de stationnement des véhicules des spectateurs. Les itinéraires d'accès devront être fléchés à leur intention.

#### ARTICLE 12 : CONTRÔLE DU CIRCUIT

Les organisateurs devront prendre toutes les mesures qu'ils jugeront utiles afin que le dispositif de protection prévu dans le présent arrêté soit en place avant le déroulement des épreuves.

L'organisateur technique de l'épreuve transmettra, avant le départ, à M. le Colonel commandant le groupement de gendarmerie d'Indre-et-Loire ou à son représentant (M. le commandant de la compagnie d'Amboise / communauté de brigade de Vouvray fax 02 47 40 45 94), en application de la réglementation, une attestation de conformité dûment remplie et signée, certifiant que toutes les mesures prescrites dans le présent arrêté sont effectives. L'original de cette attestation sera transmis à la sous-préfecture de Loches.

Le départ du premier véhicule ne pourra avoir lieu le samedi 08 juillet 2017 qu'une fois cette vérification effectuée et après délivrance de l'attestation de conformité par l'organisateur technique (annexe 4).

ARTICLE 13 : L'autorisation peut être suspendue ou rapportée à tout moment par l'autorité préfectorale compétente sur demande de M. le Colonel commandant le groupement de gendarmerie d'Indre et Loire s'il apparaît que les conditions de sécurité ne se trouvent plus réunies ou que l'organisateur, malgré la mise en demeure qui lui en est faite par l'autorité administrative, ne respecte plus ou ne fait plus respecter par les participants et les spectateurs les dispositions prévues par le règlement particulier de la manifestation.

Toutes infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément à la loi.

ARTICLE 14 : M. le secrétaire général de la sous-préfecture de Loches, M. le Colonel commandant le groupement de gendarmerie d'Indre-et-Loire, M. le directeur départemental de la cohésion sociale, Mme le maire de Vouvray, M. le Maire de Vernou sur Brenne, M. Serge FAUVEL président de l'A.S.A.C.O Perche Val de Loire, M. Anthony DUBRAY, président de l'"Ecurie Val de Brenne compétition" sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont une copie sera adressée pour information à :

- M. le président du conseil départemental d'Indre-et-Loire,
- Mme la déléguée territoriale de l'agence régionale de santé du Centre,
- M. le directeur départemental des services d'incendie et de secours d'Indre et Loire,
- M. le directeur du CHU Trousseau à Chambray-les-tours.

Fait à Loches, le 4 juillet 2017

Pour le Préfet d'Indre et Loire et par délégation  
Le sous-préfet de Loches  
signé : Pierre CHAULEUR

Unité départementale d'Indre-et-Loire de la DIRECCTE

37-2017-06-27-001

Arrêté portant modification de la liste des conseillers du  
salarié d'Indre-et-Loire

**DIRECTION REGIONALE DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION, DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI DU CENTRE-VAL DE LOIRE**

**UNITE DÉPARTEMENTALE D'INDRE-ET-LOIRE**

**ARRÊTÉ modifiant la liste des conseillers du salarié**

Le Préfet du département d'Indre-et-Loire, Chevalier de la Légion d'Honneur,

VU les articles L 1232-4 et L1232-7 du Code du Travail,

VU l'article L 1237-12 du Code du Travail,

VU les articles D 1232-4 à D 1232-12 du Code du Travail,

VU l'arrêté en date du 24 octobre 2014 fixant la liste départementale des conseillers du salarié pour le mandat **2014-2017**,

VU l'arrêté en date du 29 juin 2015 du Préfet d'Indre-et-Loire, portant délégation de signature à Monsieur le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi du Centre,

VU l'arrêté en date du 27 juin 2016 du directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi du Centre donnant délégation de signature à Monsieur le directeur régional adjoint, responsable de l'Unité Départementale d'Indre-et-Loire,

CONSIDERANT le courrier reçu le 23 juin 2017 de M. William BESNIER syndicat CFE-CGC qui est démissionnaire,

**A R R Ê T É :**

ARTICLE 1<sup>er</sup> - Il est pris acte de la démission de M. William BESNIER,

ARTICLE 2 - M. le Directeur Régional Adjoint, responsable de l'Unité Départementale d'Indre et Loire, Mmes et MM. les maires des communes d'Indre-et-Loire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Tours, le 27 juin 2017

Pour le Préfet d'Indre-et-Loire et par délégation du Direccte Centre-Val de Loire,

Pierre FABRE

Directeur Régional Adjoint, responsable de l'Unité Départementale d'Indre-et-Loire

**LISTE DES CONSEILLERS DU SALARIE D'INDRE-ET-LOIRE**

**ARRETE PRÉFECTORAL du 24 octobre 2014** (modifié par arrêtés des 9 janvier 2015, 19 mars 2015, 29 juillet 2015, 7 septembre 2015, 15 octobre 2015, 25 mars 2016, 18 mai 2016, 28 juillet 2016, 12 décembre 2016, 9 janvier 2017, 15 février 2017, 4 avril 2017, 27 juin 2017)

**MANDAT 2014 – 2017**

Nom	Prénom	Adresse	Fonction	Téléphone - Adresse électronique
ARNOULD	Magalie	37230 FONDETTE	Salariée grande surface FO	Tél : 02.47.42.53.94 07.68.38.18.26 <a href="mailto:magalie.arnould@yahoo.fr">magalie.arnould@yahoo.fr</a>
AUGUSTO	Eric	37230 LUYNES	Salarié BTP FO.	Tél : 02.47.55.24.31 06.58.01.49.65 <a href="mailto:e.augusto1@aliceadsl.fr">e.augusto1@aliceadsl.fr</a>
BARBEAU	Christophe	37550 SAINT AVERTIN	Salarié (alimentation) FO	Tél : 02.47.25.83.21 06.78.09.46.11 <a href="mailto:barbeau.christophe@orange.fr">barbeau.christophe@orange.fr</a>
BENNA	Sabhi	37700 SAINT PIERRE DES CORPS	Conducteur routier CFDT	Tél : 06 30 61 09 22 <a href="mailto:Sabhi.benna@yahoo.fr">Sabhi.benna@yahoo.fr</a>
BIGARD	Benoît	37320 CORMERY	Salarié BTP FO	Tél : 02.47.43.37.36 06.11.37.70.16 <a href="mailto:benoit.bigard.cormery@wanadoo.fr">benoit.bigard.cormery@wanadoo.fr</a>
BISCHOFF	Frédéric	37230 ESVRES	Cadre responsable qualité SKF FO	Tél : 0686820483 <a href="mailto:frederic.bischoff@skf.com">frederic.bischoff@skf.com</a>
BONVALET	Claude- Hélène	37460 BEAUMONT VILLAGE	Responsable de Gestion FO	Tél : 02.47.91.40.74 06.80.81.30.18 <a href="mailto:claud.b803@orange.fr">claud.b803@orange.fr</a>
CABANEL	Serge	37700 LA VILLE AUX DAMES	Retraité France Télécom CGT	Tél : 02.47.44.56.88 <a href="mailto:serge.cabanel@bbox.fr">serge.cabanel@bbox.fr</a>
CARDONNA	Bernard	37270 MONTLOUIS SUR LOIRE	Electricien Solidaires 37	Tél : 06.30.89.44.83 <a href="mailto:bernard.cardonna@gmail.com">bernard.cardonna@gmail.com</a>
CHARPENTIER	Cyrille	37000 TOURS	Avocat Sans appartenance syndicale	Tél : 09 72 38 71 90 <a href="mailto:charpentier.cyrille@gmail.com">charpentier.cyrille@gmail.com</a>
CHESNEL	Christophe	37400 AMBOISE	FO	Tél : 06.16.32.57.98 <a href="mailto:christophechesnel@wanadoo.fr">christophechesnel@wanadoo.fr</a>
DESCHAMPS	Dominique	37320 ESVRES SUR INDRE	Agent de sécurité FO	Tél : 02.47.65.79.22 06.85.57.58.29 <a href="mailto:d1dominique@orange.fr">d1dominique@orange.fr</a>
DESFAITS	Alain	37230 FONDETTES	Agent de maitrise LIDL UNSA	Tél : 06.34.32.29.62 <a href="mailto:alain.desfaits@sfr.fr">alain.desfaits@sfr.fr</a>
DESTOUCHES	Philippe	37270 SAINT MARTIN LE BEAU	Cadre Commercial CFE-CGC.	Tél : 02.47.38.52.91 06.20.02.43.02 <a href="mailto:philippe.destouches@orange.fr">philippe.destouches@orange.fr</a>
DIOP BOURGOING	Soukeyna	37800 SAINT EPAIN	Aide médico psychologique CFDT	Tél : 06.32.15.61.34 <a href="mailto:diop.soukeyna@hotmail.fr">diop.soukeyna@hotmail.fr</a>
DURAIN	Vincent	37600 SENNEVIERES	Salarié CFDT	Tél : 06 63 62 50 37 <a href="mailto:V_durain@hotmail.com">V_durain@hotmail.com</a>
ELJIHAD	Karim	37000 TOURS	Coffreur-bancheur CGT	Tél : 06.43.02.56.42 <a href="mailto:k.eljihad@gmail.com">k.eljihad@gmail.com</a>
FAUCHEUX	Bernard	37270 AZAY SUR CHER	Coordinateur d'Atelier d'Insertion (Tours) CGT	Tél : 02.47.50.53.03 06.08.42.12.45 <a href="mailto:fauchaux.bernard@wanadoo.fr">fauchaux.bernard@wanadoo.fr</a>
FLEISCH	Louis	37000 TOURS	Chargé d'assistance CFDT	Tél : 06.86.04.82.91 <a href="mailto:louisfleisch@hotmail.com">louisfleisch@hotmail.com</a>
FOURASTÉ	René	37390 LA MEMBROLLE/CHOISILLE	Retraité (conducteur receveur) CGT	Tél : 06.34.41.94.10 <a href="mailto:r.fouraste@laposte.net">r.fouraste@laposte.net</a>



FRALEUX	Monique	37100 TOURS	Retraitée (employée de nettoyage) CGT	Tél : 02.47.41.75.50 06.72.49.50.26 <a href="mailto:fraleux.monique@orange.fr">fraleux.monique@orange.fr</a>
GALLET	Anthony	37300 JOUÉ LES TOURS	Salarié grande surface FO	Tél : 02.36.70.95.50 06.26.30.81.09 <a href="mailto:anthony.gallet36@sfr.fr">anthony.gallet36@sfr.fr</a>
GERBAULT	Éric	37390 METTRAY	Cadre SNCF UNSA	Tél : 06 11 63 33 65 <a href="mailto:ur.tours@unsa.ferroviaire.org">ur.tours@unsa.ferroviaire.org</a>
GILLOT	Patricia	37380 MONNAIE	Salariée service recouvrement FO	Tél : 06.19.45.22.24 <a href="mailto:patriciagillot.fo@gmail.com">patriciagillot.fo@gmail.com</a>
GOVERNENT	Cédric	37220 L'ILE BOUCHARD	Conducteur routier CFDT	Tél : 06 26 20 82 91 <a href="mailto:c.gouvernet.de@hotmail.fr">c.gouvernet.de@hotmail.fr</a>
GRATEAU	Claude	37300 JOUÉ LES TOURS	Cadre banque CFTC	Tél : 06.48.06.21.90 <a href="mailto:claudegrateau@hotmail.com">claudegrateau@hotmail.com</a>
HÉMONT	Jean- Claude	37230 FONDETTES	Retraité Caisse d'Épargne CFDT	Tél : 07.87.91.89.06 <a href="mailto:jc.hemont@cfdt-ecureuil.com">jc.hemont@cfdt-ecureuil.com</a>
HENRY	Philippe	72500 VOUVRAY SUR LOIR	Chaudronnier-agent de maitrise CFDT	Tél : 06.79.65.91.98 <a href="mailto:philh72@gmail.com">philh72@gmail.com</a>
LA PORTA	Anne- Clotilde	37270 AZAY SUR CHER	AIMT 37 CFTC	Tél : 06.51.67.13.63 <a href="mailto:aclaporta@orange.fr">aclaporta@orange.fr</a>
LARCHER	Didier	37390 CHANCEAUX SUR CHOISILLE	Agent de quai CFDT	Tél : 06.16.88.09.25 <a href="mailto:didierlarcher3903@neuf.fr">didierlarcher3903@neuf.fr</a>
LE CALVE	Joseph	37260 ARTANNES SUR INDRE	Retraité (responsable S.A.V) FO	Tél : 02.47.26.92.88 06.43.16.96.40 <a href="mailto:le-calve.joseph@orange.fr">le-calve.joseph@orange.fr</a>
LEMAIRE	Béatrice	72500 CHÂTEAU DU LOIR	Gestionnaire de Fabrication CFDT	Tél : 06.82.39.80.93 <a href="mailto:indre-loire@centre.cfdt.fr">indre-loire@centre.cfdt.fr</a>
LESAULT	Denis	37550 SAINT AVERTIN	Sous-directeur CFTC	Tél : 06 21 34 19 96 <a href="mailto:denis-cftc@lesault.fr">denis-cftc@lesault.fr</a>
LHOMMEAU	Sandrine	37550 SAINT AVERTIN	Infirmière CFTC	Tél : 06 21 09 29 56 <a href="mailto:sandrine@lesault.fr">sandrine@lesault.fr</a>
MALLET	Pascal	37130 LA CHAPELLE AUX NAUX	Commerce CFTC	Tél : 06.03.88.46.63 <a href="mailto:pasmallet@free.fr">pasmallet@free.fr</a>
MARCIEL	Jacques	37600 LOCHES	Ajusteur en Métallurgie CGT	Tél : 02.47.59.42.31 <a href="mailto:jpyc62@wanadoo.fr">jpyc62@wanadoo.fr</a>
MARGOTTIN	Christian	37260 ARTANNES SUR INDRE	Conducteur poids lourds CFDT	Tél : 06.22.27.58.58 <a href="mailto:christianmargot3@orange.fr">christianmargot3@orange.fr</a>
MARTINEZ	Thierry	37300 JOUÉ LES TOURS	Employé de banque CFE-CGC	Tél : 06.07.87.34.32 <a href="mailto:martinez.t@numericable.fr">martinez.t@numericable.fr</a>

MAUCLAIR	Jeanne	37000 TOURS	Juriste d'entreprise CFTC	Tél : 06.73.16.01.40 <a href="mailto:jeanne@cftc-centre.fr">jeanne@cftc-centre.fr</a>
MIQUEL	Bernard	37200 TOURS	Cadre Banque (Tours) CFTC	Tél : 06.25.65.37.54
MONTOYA	William	37510 BALLAN-MIRÉ	Conseiller de vente CFDT	Tél : 06.78.57.34.32 <a href="mailto:montoyawilliam@free.fr">montoyawilliam@free.fr</a>
MOREAU	Philippe	37220 PANZOULT	salarié FO	Tél : 02.47.58.56.69 06.33.31.40.64 <a href="mailto:philippe.moreau201@orange.fr">philippe.moreau201@orange.fr</a>
NIVAL	François	37540 SAINT CYR SUR LOIRE	Professeur de sommellerie CGT	Tél : 06.16.49.98.45 <a href="mailto:francois.nival@sfr.fr">francois.nival@sfr.fr</a>
NOUVEL	Philippe	37300 JOUE LES TOURS	CFDT	Tél : 07 68 81 91 47 <a href="mailto:indre-loire@centre.cfdt.fr">indre-loire@centre.cfdt.fr</a>
PARESSANT	Joël	37530 NAZELLES-NEGRON	Retraité de la FTP Solidaires 37	Tél : 06.20.11.91.36
PARIS	Thierry	37420 BEAUMONT EN VERON	Technicien EDF CGT	Tél : 09.62.10.59.00 <a href="mailto:thierry-d.paris@edf.fr">thierry-d.paris@edf.fr</a>
PAUMIER	Nathalie	37510 SAINT GENOUPH	Educatrice CFDT	Tél : 02.47.46.80.19 <a href="mailto:paumier.moreau@orange.fr">paumier.moreau@orange.fr</a>
PEPINEAU	Fabienne	37420 AVOINE	Employée plateforme FO	Tél : 02.47.58.86.76 06.60.46.38.27 <a href="mailto:fabienne.pepineau@gmail.com">fabienne.pepineau@gmail.com</a>
PIETRE	Didier	37130 LA CHAPELLE AUX NAUX	Agent de sécurité UNSA	Tél : 06.22.91.70.44 09.53.86.57.75
PINON	Marie-Christine	37510 BALLAN-MIRÉ	Secrétaire médico-sociale CGT	Tél : 06.18.64.80.94 <a href="mailto:marie-fabien@neuf.fr">marie-fabien@neuf.fr</a>
POIRRIER	Gilles	37190 AZAY LE RIDEAU	Agent de Fabrication Solidaires 37	Tél : 06.16.32.05.41
QUINTIN	Véronique	37530 NAZELLES-NEGRON	Aide médico-psychologique CGT	Tél : 06.95.61.51.62 <a href="mailto:veroniquequintin@laposte.net">veroniquequintin@laposte.net</a>
RIEUL	Yves	37300 JOUÉ LES TOURS	Retraité (Directeur qualité) CFE-CGC	Tél : 06.33.30.17.79 <a href="mailto:yves.rieul@orange.fr">yves.rieul@orange.fr</a>
RIVIERE	Didier	37000 TOURS	Salarié immobilier FO	Tél : 07.82.41.11.21 <a href="mailto:didier.riviere37@gmail.com">didier.riviere37@gmail.com</a>
RIVIERE	Roger	37100 TOURS	Analyste programmeur CFDT	Tél : 02.34.37.62.47 06.47.70.49.36 <a href="mailto:indre-loire@centre.cfdt.fr">indre-loire@centre.cfdt.fr</a>
RIVOIRE	Henry	37260 ARTANNES SUR INDRE	CFTC	Tél : 06.85.11.38.00 <a href="mailto:h.r2@wanadoo.fr">h.r2@wanadoo.fr</a>
ROMANI	Géraldine	37000 TOURS	Salariée Pôle Emploi FO	Tél : 02.47.88.94.02 06.20.77.78.50 <a href="mailto:g.romani@cegetel.net">g.romani@cegetel.net</a>
SCHILLER	René	37190 AZAY LE RIDEAU	Facteur à la Poste CFDT	Tél : 06.19.68.34.93 <a href="mailto:rene.schiller@bbox.fr">rene.schiller@bbox.fr</a>
SKAKY	François	37230 LUYNES	Retraité (éducateur technique spécialisé) CFDT	Tél. :06.15.74.77.64 <a href="mailto:skaky.francois@neuf.fr">skaky.francois@neuf.fr</a>
SOYER	Florence	41100 NAVEIL	Salariée FO	Tél : 06.08.15.16.83 <a href="mailto:florence.soyer5@orange.fr">florence.soyer5@orange.fr</a>
TALBERT	Sandrine	37700 LA VILLE AUX DAMES	AIMT37 CFTC	Tél : 06.35.96.91.62 <a href="mailto:stephane.talbert@yahoo.fr">stephane.talbert@yahoo.fr</a>
TENDEL	Nicole	37700 SAINT PIERRE DES CORPS	Retraîtée France télécom CGT	Tél : 06.31.23.96.80 <a href="mailto:nicole.tendel@gmail.com">nicole.tendel@gmail.com</a>

TOULON	Jean-Claude	37100 TOURS	Négoce en produits dentaires CFDT	Tél : 06.63.34.36.73 <a href="mailto:jctoulon@hotmail.fr">jctoulon@hotmail.fr</a>
TOURTEAU	Alain	37360 SONZAY	Retraité Conducteur receveur CFTC	Tél. 09.77.39.94.56 06.05.07.36.30 <a href="mailto:tourteau.alain@orange.fr">tourteau.alain@orange.fr</a>
VANDENBERGHE	Claude	37250 MONTBAZON	Gestionnaire Santé CFTC	Tél : 06.65.71.82.20 <a href="mailto:cvdb37@free.fr">cvdb37@free.fr</a>
VEILLE	Ivan	37140 BOURGUEIL	Technicien automatisme CGT	Tél : 06.63.78.33.24 <a href="mailto:ivan.veille@edf.fr">ivan.veille@edf.fr</a>
VIPLE	Eric	37270 AZAY SUR CHER	Chauffeur livreur FO	Tél : 02.47.50.43.56 06.24.48.64.55 <a href="mailto:fo.viple-eric@sfr.fr">fo.viple-eric@sfr.fr</a>

Unité départementale d'Indre-et-Loire de la DIRECCTE

37-2017-06-30-008

Décision de l'intérim de la section 19 de l'Unité de Contrôle  
Sud

**DIRECTION RÉGIONALE DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION, DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI DU CENTRE-VAL DE LOIRE**

**UNITÉ DÉPARTEMENTALE D'INDRE-ET-LOIRE**

**Décision relative à l'organisation de l'intérim des agents de contrôle des sections d'inspection du travail de l'Unité de Contrôle Sud de l'Unité Départementale d'Indre-et-Loire ;**

Le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi du Centre-Val de Loire et par délégation, le directeur régional adjoint, responsable de l'Unité Départementale d'Indre-et-Loire ;

Vu le Code du Travail, notamment le livre 1<sup>er</sup> de la huitième partie ;

Vu le décret n°2009-1377 du 2 novembre 2009 relatif à l'organisation des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ;

Vu le décret n°2014-359 du 20 mars 2014 relatif à l'organisation du système d'inspection du travail ;

Vu la décision du 10 septembre 2014, modifiée le 20 décembre 2016 du directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi du Centre-Val de Loire portant localisation et délimitation des unités de contrôle et des sections d'inspection au sein de ces unités de contrôle ainsi que leurs champs d'intervention sectoriels et thématiques,

Vu la décision modificative n°12 du 5 janvier 2016 concernant l'affectation des agents de contrôle de l'inspection du travail au sein des Unités de Contrôle de l'Unité Départementale d'Indre-et-Loire ;

**DÉCIDE**

ARTICLE 1 – Pendant l'absence de M. Jean-Noël REYES, Contrôleur du Travail, affecté sur la section 19 de l'Unité de Contrôle Sud de l'Unité Départementale d'Indre-et-Loire, à compter du 3 juillet 2017 et jusqu'à sa reprise de fonction, l'intérim est assuré par Mme Évodie BONNIN, Inspectrice du Travail, affectée sur la section 22.

ARTICLE 2 - La présente décision sera publiée au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture d'Indre-et-Loire.

Fait à Tours le 30 juin 2017  
Pierre FABRE.

Unité départementale d'Indre-et-Loire de la DIRECCTE

37-2017-06-30-005

Décision d'intérim de la section 11 de l'Unité de Contrôle  
Sud

**DIRECTION RÉGIONALE DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION, DU  
TRAVAIL ET DE L'EMPLOI DU CENTRE-VAL DE LOIRE**

**UNITÉ DÉPARTEMENTALE D'INDRE-ET-LOIRE**

**Décision relative à l'organisation de l'intérim des agents de contrôle des sections d'inspection du travail de l'Unité de Contrôle Sud de l'Unité Départementale d'Indre-et-Loire ;**

Le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi du Centre-Val de Loire et par délégation, le directeur régional adjoint, responsable de l'Unité Départementale d'Indre-et-Loire ;

Vu le Code du Travail, notamment le livre 1<sup>er</sup> de la huitième partie ;

Vu le décret n°2009-1377 du 2 novembre 2009 relatif à l'organisation des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ;

Vu le décret n°2014-359 du 20 mars 2014 relatif à l'organisation du système d'inspection du travail ;

Vu la décision du 10 septembre 2014, modifiée le 20 décembre 2016 du directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi du Centre-Val de Loire portant localisation et délimitation des unités de contrôle et des sections d'inspection au sein de ces unités de contrôle ainsi que leurs champs d'intervention sectoriels et thématiques,

Vu la décision modificative n°12 du 24 juin 2016 concernant l'affectation des agents de contrôle de l'inspection du travail au sein des Unités de Contrôle de l'Unité Départementale d'Indre-et-Loire ;

**DÉCIDE**

ARTICLE 1 – Pendant l'absence de M. Marcel POLETTI, Inspecteur du Travail, affecté sur la section 11 de l'Unité de Contrôle Sud de l'Unité Départementale d'Indre-et-Loire, à compter du 3 juillet et jusqu'au 2 septembre 2017 inclus, l'intérim est assuré comme suit :

- pour les établissements de la S.N.C.F. et l'entreprise VORTEX : Mme Laurence JUBIN, Directrice Adjointe du Travail, Responsable de l'Unité de Contrôle Sud ;

- du 3 au 30 juillet 2017 inclus : M. Gaël VILLOT, Inspecteur du Travail, affectée sur la section 16,

- du 31 juillet au 27 août 2017 inclus : Mme Sandrine PETIT, Inspectrice du Travail, affectée sur la section 17,

- du 28 août au 2 septembre 2017 inclus : M. Gaël VILLOT, Inspecteur du Travail, affectée sur la section 16.

ARTICLE 2 : La présente décision sera publiée au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture d'Indre-et-Loire.

Fait à Tours le 30 juin 2017

Pierre FABRE.

Unité départementale d'Indre-et-Loire de la DIRECCTE

37-2017-06-30-006

Décision d'intérim de la section 12 de l'Unité de Contrôle  
Sud



**DIRECTION RÉGIONALE DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION, DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI DU CENTRE-VAL DE LOIRE**

**UNITÉ DÉPARTEMENTALE D'INDRE-ET-LOIRE**

**Décision relative à l'organisation de l'intérim des agents de contrôle des sections d'inspection du travail de l'Unité de Contrôle Sud de l'Unité Départementale d'Indre-et-Loire ;**

Le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi du Centre-Val de Loire et par délégation, le directeur régional adjoint, responsable de l'Unité Départementale d'Indre-et-Loire ;

Vu le Code du Travail, notamment le livre 1<sup>er</sup> de la huitième partie ;

Vu le décret n°2009-1377 du 2 novembre 2009 relatif à l'organisation des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ;

Vu le décret n°2014-359 du 20 mars 2014 relatif à l'organisation du système d'inspection du travail ;

Vu la décision du 10 septembre 2014, modifiée le 20 décembre 2016 du directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi du Centre-Val de Loire portant localisation et délimitation des unités de contrôle et des sections d'inspection au sein de ces unités de contrôle ainsi que leurs champs d'intervention sectoriels et thématiques,

Vu la décision modificative n°12 du 24 juin 2016 concernant l'affectation des agents de contrôle de l'inspection du travail au sein des Unités de Contrôle de l'Unité Départementale d'Indre-et-Loire ;

**DÉCIDE**

ARTICLE 1 – Pendant l'absence de Mme Agnès BARRIOS, Inspectrice du Travail, affectée sur la section 12 de l'Unité de Contrôle Sud de l'Unité Départementale d'Indre-et-Loire, à compter du 3 au 31 juillet 2017 inclus, l'intérim est assuré par M. Xavier SORIN, Inspecteur du Travail, affecté sur la section 1 de l'Unité de Contrôle Nord.

ARTICLE 2 - La présente décision sera publiée au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture d'Indre-et-Loire.

Fait à Tours, le 30 juin 2017  
Pierre FABRE.

Unité départementale d'Indre-et-Loire de la DIRECCTE

37-2017-06-30-007

Décision d'intérim de la section 19 de l'Unité de Contrôle  
Sud

**DIRECTION RÉGIONALE DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION, DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI DU CENTRE-VAL DE LOIRE**

**UNITÉ DÉPARTEMENTALE D'INDRE-ET-LOIRE**

**Décision relative à l'organisation de l'intérim des agents de contrôle des sections d'inspection du travail de l'Unité de Contrôle Sud de l'Unité Départementale d'Indre-et-Loire ;**

Le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi du Centre-Val de Loire et par délégation, le directeur régional adjoint, responsable de l'Unité Départementale d'Indre-et-Loire ;

Vu le Code du Travail, notamment le livre 1<sup>er</sup> de la huitième partie ;

Vu le décret n°2009-1377 du 2 novembre 2009 relatif à l'organisation des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ;

Vu le décret n°2014-359 du 20 mars 2014 relatif à l'organisation du système d'inspection du travail ;

Vu la décision du 10 septembre 2014, modifiée le 20 décembre 2016 du directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi du Centre-Val de Loire portant localisation et délimitation des unités de contrôle et des sections d'inspection au sein de ces unités de contrôle ainsi que leurs champs d'intervention sectoriels et thématiques,

Vu la décision modificative n°12 du 5 janvier 2016 concernant l'affectation des agents de contrôle de l'inspection du travail au sein des Unités de Contrôle de l'Unité Départementale d'Indre-et-Loire ;

**DÉCIDE**

ARTICLE 1 – Pendant l'absence de M. Jean-Noël REYES, Contrôleur du Travail, affecté sur la section 19 de l'Unité de Contrôle Sud de l'Unité Départementale d'Indre-et-Loire, à compter du 3 juillet 2017 et jusqu'à sa reprise de fonction, l'intérim est assuré par Mme Évodie BONNIN, Inspectrice du Travail, affectée sur la section 22.

ARTICLE 2 - La présente décision sera publiée au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture d'Indre-et-Loire.

Fait à Tours le 30 juin 2017  
Pierre FABRE.

Unité départementale d'Indre-et-Loire de la DIRECCTE

37-2017-06-30-002

Décision portant organisation de l'intérim des agents de  
contrôle de l'Unité de Contrôle Nord pendant la période  
estivale

**DIRECTION RÉGIONALE DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION, DU  
TRAVAIL ET DE L'EMPLOI DU CENTRE-VAL DE LOIRE**

**UNITÉ DÉPARTEMENTALE D'INDRE-ET-LOIRE**

**Décision relative à l'organisation de l'intérim des agents de contrôle des sections d'inspection du travail de l'Unité de Contrôle Nord de l'Unité Départementale d'Indre-et-Loire pendant la période estivale 2016 ;**

Le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi du Centre-Val de Loire et par délégation, le directeur régional adjoint, responsable de l'Unité Départementale d'Indre-et-Loire ;

Vu le Code du Travail, notamment le livre 1<sup>er</sup> de la huitième partie ;

Vu le décret n°2009-1377 du 2 novembre 2009 relatif à l'organisation des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ;

Vu le décret n°2014-359 du 20 mars 2014 relatif à l'organisation du système d'inspection du travail ;

Vu la décision du 10 septembre 2014, modifiée le 30 décembre 2016 du directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi du Centre-Val de Loire portant localisation et délimitation des unités de contrôle et des sections d'inspection au sein de ces unités de contrôle ainsi que leurs champs d'intervention sectoriels et thématiques,

Vu la décision modificative n°12 du 24 juin 2016 concernant l'affectation des agents de contrôle de l'inspection du travail au sein des Unités de Contrôle de l'Unité Départementale d'Indre-et-Loire ;

**DÉCIDE**

ARTICLE 1 - Pendant la période estivale, les intérim des agents de contrôle de l'Unité Contrôle Nord sont organisés comme suit :

***Sections des Inspecteurs(trices) du Travail***

- 1<sup>ère</sup> section : M. Xavier SORIN sera absent du 16 août au 4 septembre 2017 inclus, intérim : du 16 au 20 Août 2017 inclus : M. Pierre BORDE,  
du 21 au 27 août 2017 : Mme Florence PÉPIN  
du 28 août au 4 septembre 2017 : Mme Carole DEVEAU.

- 4<sup>ème</sup> section : M. Pierre BORDE sera absent du 21 août au 3 septembre 2017 inclus, intérim : M. Olivier PÉZIÈRE.

- 5<sup>ème</sup> section : Mme Séverine ROLAND sera absente du 7 août au 3 septembre 2016 inclus, intérim : Mme Florence PÉPIN.

- 7<sup>ème</sup> section : M. Olivier PÉZIÈRE sera absent du 10 au 30 juillet 2017 inclus, intérim : M. Pierre BORDE.

- 8<sup>ème</sup> section : Mme Florence PÉPIN sera absente du 10 juillet au 6 août 2017 inclus, intérim : Mme Séverine ROLAND.

- 9<sup>ème</sup> section : Mme Carole DEVEAU sera absente du 31 juillet au 27 août 2017 inclus, intérim : du 31 juillet au 13 août 2017 inclus : M. Xavier SORIN,  
et du 14 au 27 août 2017 inclus : M. Olivier PÉZIÈRE.

***Sections des Contrôleurs du Travail***

- 3<sup>ème</sup> section : M. Bruno GRASLIN sera absent du 7 au 27 août 2017 inclus, intérim : Mme Chantal BENEY.

- 6<sup>ème</sup> section : Mme Isabelle GALLOT sera absente du 10 au 30 juillet 2017 inclus ; intérim : du 10 au 23 juillet 2017 inclus : Mme Hélène BOURGOIN,  
du 24 au 30 juillet 2017 inclus : M. Bruno GRASLIN.

- 10<sup>ème</sup> section : Mme Hélène BOURGOIN sera absente du 24 juillet au 13 août 2017 inclus, intérim : Mme Chantal BENEY.

ARTICLE 2 - La présente décision sera publiée au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture d'Indre-et-Loire.

Fait à Tours, le 30 juin 2017  
Pierre FABRE.

Unité départementale d'Indre-et-Loire de la DIRECCTE

37-2017-06-30-003

Décision portant organisation de l'intérim des agents de  
contrôle de l'Unité de Contrôle Sud pendant la période  
estivale

**DIRECTION RÉGIONALE DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION, DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI DU CENTRE-VAL DE LOIRE**

**UNITÉ DÉPARTEMENTALE D'INDRE-ET-LOIRE**

**Décision relative à l'organisation de l'intérim des agents de contrôle des sections d'inspection du travail de l'Unité de Contrôle Sud de l'Unité Départementale d'Indre-et-Loire pendant la période estivale 2016 ;**

Le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi du Centre-Val de Loire et par délégation, le directeur régional adjoint, responsable de l'Unité Départementale d'Indre-et-Loire ;

Vu le Code du Travail, notamment le livre 1<sup>er</sup> de la huitième partie ;

Vu le décret n°2009-1377 du 2 novembre 2009 relatif à l'organisation des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ;

Vu le décret n°2014-359 du 20 mars 2014 relatif à l'organisation du système d'inspection du travail ;

Vu la décision du 10 septembre 2014, modifiée le 20 décembre 2016 du directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi du Centre-Val de Loire portant localisation et délimitation des unités de contrôle et des sections d'inspection au sein de ces unités de contrôle ainsi que leurs champs d'intervention sectoriels et thématiques,

Vu la décision modificative n°12 du 24 juin 2016 concernant l'affectation des agents de contrôle de l'inspection du travail au sein des Unités de Contrôle de l'Unité Départementale d'Indre-et-Loire ;

**DÉCIDE**

ARTICLE 1 - Pendant la période estivale, les intérim des agents de contrôle de l'Unité Contrôle Sud sont organisés comme suit :

***Sections des Inspecteurs(trices) du Travail***

- 14<sup>ème</sup> section : M. Didier LABRUYÈRE sera absent du 17 juillet au 6 août 2017 inclus, intérim : Mme Gaëlle LE BARS.

- 16<sup>ème</sup> section : M. Gaël VILLOT sera absent du 31 juillet au 27 août 2017 inclus, intérim Mme Sandrine PETIT.

- 17<sup>ème</sup> section : Mme Sandrine PETIT sera absente du 7 au 30 juillet 2017 inclus, intérim Mme Lucie COCHETEUX et du 28 août au 3 septembre 2017 inclus : M. Gaël VILLOT.

- 18<sup>ème</sup> section : Mme Gaëlle LE BARS sera absente du 7 août au 3 septembre 2017 inclus, intérim : M. Didier LABRUYÈRE.

- 19<sup>ème</sup> section : M. Jean-Noël REYES sera absent du 16 août au 3 septembre 2017 inclus, intérim : du 16 au 27 août 2017 inclus : Mme Évodie BONNIN.  
du 28 août au 3 septembre 2017 inclus : M. Didier LABRUYÈRE.

- 20<sup>ème</sup> section : Mme Lucie COCHETEUX sera absente du 7 au 27 août 2017 inclus, intérim : Mme Évodie BONNIN.

- 22<sup>ème</sup> section : Mme Évodie BONNIN sera absente du 31 juillet au 6 août 2017 inclus, intérim : Mme Lucie COCHETEUX.

***Sections des Contrôleurs du Travail***

- 13<sup>ème</sup> section : Mme Élisabeth VOJIK sera absente :  
du 27 au 29 juin 2017 inclus, intérim : Mme Laurette KAUFFMANN,  
du 30 juin au 10 juillet inclus, intérim M. Didier LABRUYÈRE,  
du 14 au 20 août 2017 inclus, intérim : Mme Laurette KAUFFMANN

- 15<sup>ème</sup> section : Mme Laurette KAUFFMANN sera absente du 3 au 30 juillet 2017 inclus, intérim : du 3 au 9 juillet 2017 inclus, M. Didier LABRUYÈRE,  
et du 10 au 30 juillet 2017 inclus, Mme Élisabeth VOJIK.

- 21<sup>ème</sup> section : Mme Josiane NICOLAS sera absente du 10 juillet au 6 août 2017 inclus, intérim : M. Bruno GRASLIN.

ARTICLE 2 - La présente décision sera publiée au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture d'Indre-et-Loire.

Fait à Tours, le 30 juin 2017  
Pierre FABRE.

Unité départementale d'Indre-et-Loire de la DIRECCTE

37-2017-06-30-004

Décision portant organisation de l'intérim des  
Responsables des Unités de Contrôle Nord et Sud pendant  
la période estivale



**DIRECTION RÉGIONALE DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION, DU  
TRAVAIL ET DE L'EMPLOI DU CENTRE-VAL DE LOIRE**

**UNITÉ DÉPARTEMENTALE D'INDRE-ET-LOIRE**

**Décision relative à l'organisation de l'intérim du Responsable de l'Unité de Contrôle Nord et du Responsable de l'Unité de Contrôle Sud**

Le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi du Centre-Val de Loire et par délégation, le directeur régional adjoint, responsable de l'Unité Départementale d'Indre-et-Loire ;

Vu le Code du Travail, notamment le livre 1<sup>er</sup> de la huitième partie ;

Vu le décret n°2009-1377 du 2 novembre 2009 relatif à l'organisation des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ;

Vu le décret n°2014-359 du 20 mars 2014 relatif à l'organisation du système d'inspection du travail ;

Vu la décision du 10 septembre 2014, modifiée le 20 décembre 2016 du directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi du Centre-Val de Loire portant localisation et délimitation des unités de contrôle et des sections d'inspection au sein de ces unités de contrôle ainsi que leurs champs d'intervention sectoriels et thématiques,

Vu la décision modificative n°12 du 24 juin 2016 concernant l'affectation des agents de contrôle de l'inspection du travail au sein des Unités de Contrôle de l'Unité Départementale d'Indre-et-Loire ;

**DÉCIDE**

ARTICLE 1 – Pendant l'absence de M. Hugues GOURDIN-BERTIN, Responsable de l'Unité de Contrôle Nord du 10 au 16 juillet 2017 inclus et du 16 au 30 août 2017 inclus, son intérim est assuré par Mme Laurence JUBIN, Responsable de l'Unité de Contrôle Sud.

ARTICLE 2 – Pendant l'absence de Mme Laurence JUBIN, Responsable de l'Unité de Contrôle Sud, du 17 juillet au 15 août 2017 inclus, son intérim est assuré par M. Hugues GOURDIN-BERTIN, Responsable de l'Unité de Contrôle Nord.

ARTICLE 3 - La présente décision sera publiée au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture d'Indre-et-Loire.

Fait à Tours, le 30 juin 2017  
Pierre FABRE.